HAL
open science

Sports et pratiques corporelles chez les déportes, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945)

Doriane Gomet

To cite this version:

Doriane Gomet. Sports et pratiques corporelles chez les déportes, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945). Education. Université Claude Bernard - Lyon I, 2012. Français. NNT : 2012LYO10248 . tel-00872295

HAL Id: tel-00872295

https://theses.hal.science/tel-00872295v1

Submitted on 14 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Présentée devant l'Université Claude Bernard – Lyon I

et l'Université de Stuttgart

par

DORIANE GOMET

SPORTS ET PRATIQUES CORPORELLES CHEZ LES DEPORTES, PRISONNIERS DE GUERRE ET REQUIS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1940-1945)

VOLUME IV

Directeurs de thèse

M. le Professeur Thierry Terret
M. le Professeur Wolfram Pyta

Membres du jury
Monsieur Yves Moralès, Maitre de conférences, Université Paul Sabatier Toulouse
Monsieur Denis Peschanski, Directeur de recherche, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, CNRS – Université Paris-1
Monsieur Wolfram Pyta, Professeur, Université de Stuttgart
Monsieur Luc Robène, Professeur, Université européenne de Bretagne
Monsieur Thierry Terret, Professeur, Université Claude Bernard Lyon-1
Monsieur Christian Vivier, Professeur, Université de Franche-Comté

SOMMAIRE DU TOME IV

Conclusion	1249
Zusammenfassung	1271
Archives consultées	1293
Sources imprimées	1329
Bibliographie	1353
Sigles les plus souvent utilisés	1375
Table des illustrations	1383
Table des annexes	1386
SOMMAIRE GENERAL	1531

CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de rendre compte et de comprendre les pratiques corporelles vécues par plusieurs millions de Français déplacés dans le Reich durant la Seconde Guerre mondiale. Elle s'inscrit dans un contexte historiographique particulier : longtemps resté totalement ignoré, le thème, en effet, aujourd'hui questionne. L'organisation de l'exposition *Des JO de Berlin aux JO de Londres. Le sport à l'épreuve du nazisme*, fin 2011, par le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) suivie de celle du Centre Européen du Résistant Déporté *Le « sport » dans les camps nazis* sur le site du KL de Natzweiler au printemps 2012 ou encore celle, itinérante, consacrée au nageur Alfred Nakache le montrent. Il s'agit, pour notre part, de faire émerger ces pratiques, de les décrire, de les quantifier, mais aussi de les situer au regard des formes de pouvoir et de domination s'exerçant sur les individus, des stratégies de propagande, de la dynamique des sociétés captives et, enfin, des motivations des principaux intéressés.

La première partie, analysant une période comprise entre juin 1940 et l'été 1942, s'est focalisée sur les pratiques des prisonniers de guerre français transférés dans les *Oflags*, *Stalags* et *Kommandos* de travail. Après une période de torpeur liée au choc de la défaite, les officiers et, dans une moindre mesure, les hommes de troupe organisent leur vie captive, tandis que les Allemands poursuivent leurs campagnes militaires et que la France rêve de régénérescence. Les pratiques corporelles qui voient le jour progressivement dans les camps répondent à ce contexte. Les prisonniers de guerre français disposent, dans un contexte défini par la convention de Genève, d'une certaine marge de liberté leur permettant d'organiser leurs propres loisirs et, de fait, leurs pratiques physiques. Les services de propagande allemands

appuient les démarches engagées, s'ingéniant subtilement à obtenir l'adhésion des captifs aux théories racistes et germanophiles.

Enfermés dans les camps, sans obligation de travail, les officiers restructurent leur temps autour de loisirs auxquels ils accordent une importance considérable, recréant sur le plan des pratiques corporelles un modèle inspiré du système sportif français d'avant-guerre, tout en étant attentifs aux directives émanant de la France. Compte tenu du rôle d'élite qu'ils sont censés jouer à la fin des hostilités, la propagande du gouvernement de Vichy à leur égard est en effet conséquente. Favorable au maréchal Pétain au cours des premiers mois de leur captivité, la communauté des officiers est cependant vite en proie à des doutes multiples quant à la conduite à tenir face aux évènements politiques. S'en suivent des tensions importantes, notamment en 1942, qui se répercutent sur leurs loisirs sportifs.

Dans les *Stalags*, l'apparition des sports est plus tardive et laborieuse. Ce n'est qu'après le départ de la majeure partie des prisonniers en *Kommando*, soit pendant l'hiver 1940-1941, que les Français restés dans les camps « mère », les « sédentaires » pour reprendre le terme consacré, parviennent véritablement à s'organiser. Progressivement, ils mettent en place puis étoffent leurs loisirs de « fin de journée » ou de « fin de semaine »[1]. Cette dynamique se poursuit en 1942, d'autant plus que les aides émanant du gouvernement français sont de plus en plus importantes et que les structures chargées de propager la doctrine vichyste dans les camps, les « centres Pétain », favorisent ce registre de pratique. Il est, sur ce point, important de noter que de nombreuses initiatives nées dans les *Oflags* sont reprises par les services de propagande du gouvernement de Vichy et servent ensuite de base pour conduire des actions d'envergure dans tous les camps : la création des stages d'éducation générale en est un exemple probant.

La très grande majorité des prisonniers de guerre n'a toutefois pas la chance de goûter à des loisirs, aussi minimes soient-ils. Transférés en *Kommandos* de travail, les hommes de troupe supportent tout au long de l'année 1941 des conditions de vie précaires sur les plans alimentaire et vestimentaire, et doivent faire face à des charges de travail considérables. Ils sont, en outre, moins favorisés sur le plan des aides émanant des services du gouvernement de Vichy ou du CICR. Il est, de fait, logique de constater un très faible développement des pratiques sportives. Seuls les prisonniers logés dans les grands *Kommandos* ou les *Kommandos* très favorisés ont la possibilité de s'adonner aux activités sportives, réduites,

[1] Terminologie empruntée aux recherches de Joffre Dumazedier : Joffre Dumazedier, *Vers une civilisation des loisirs ?,*Paris, Seuil, 1962 ; *Sociologie empirique du loisir*. C*ritique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1974 et *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.

dans la majeure partie des cas, au football. Sur ce point, il convient de noter que l'existence de pratiques distractives constitue un critère saillant permettant de classer les *Kommandos* les uns par rapport aux autres. Durant l'année 1942, les prisonniers continuent de vivre dans des situations difficiles. Toutefois, deux données conjuguées permettent à certains *Kommandos* d'étoffer leurs loisirs corporels : la modification du système de surveillance et les aides apportées par les camps « mère » des *Stalags*.

La seconde partie débutait à l'été 1942 pour s'achever au printemps 1945. Compte tenu de l'évolution du conflit international et des accords évolutifs tissés entre le gouvernement de Vichy et le Reich, les prisonniers de guerre ne constituent plus la seule catégorie de Français à connaître les affres de l'expatriation. Progressivement, des milliers de travailleurs requis les rejoignent outre-Rhin. Les prisonniers perpétuent les formes de pratiques corporelles engagées dans la période précédente et continuent de bénéficier, pour ce faire, du soutien allemand. Cependant, plusieurs évolutions sont à noter. Les captifs se détachent des propagandes vichyste et allemande pour organiser des activités physiques répondant davantage à leurs besoins : leur quête de mouvement, de reconstruction de leur virilité, de distraction. Pour autant, la captivité s'éternisant, les sports sont, comme les autres activités distractives, touchés par un phénomène de lassitude qui se repère notamment dans les *Oflags,* et, à un degré moindre, les *Stalags*. Les sports s'intègrent, quoi qu'il en soit, dans un système sociétal largement plus étoffé où les différentes amicales d'aide aux nécessiteux prennent une place incontournable, et où les camps « mère » des *Stalag*s sont indubitablement tournés vers les prisonniers des *Kommandos.* Ces derniers, toujours défavorisés sur le plan de la vie sociale et culturelle, accèdent cependant pour la première fois à de véritables loisirs sportifs organisés.

Les requis pour le travail, supposés devenir les « constructeurs de l'Europe Nouvelle » ne connaissent pas les mêmes conditions d'existence que les prisonniers. S'ils ne peuvent quitter le territoire dans lequel ils ont été affectés, ils sont, théoriquement tout du moins, libres de leurs activités en dehors des heures de travail. Néanmoins, cette liberté n'est bien souvent qu'un leurre tant la surveillance des services allemands est importante et les possibilités d'organisation qui leur sont offertes restreintes. Gérés par la DAF, qui elle-même possède une organisation responsable des loisirs des travailleurs, *Kraft durch Freude*, les ouvriers français profitent d'installations et de structures leur permettant de pratiquer des activités corporelles. Mais leur développement réel nécessite deux conditions : l'édification d'une communauté française et la mise à disposition de petits matériels. L'étude des pratiques corporelles des requis permet de mettre à jour une pluralité de phénomènes : ces derniers étant la cible des

propagandes menées tant par la DAF et ses services déconcentrés, que par le Gouvernement de Vichy et son antenne de Berlin, la DOF, leurs pratiques distractives n'échappent pas au contrôle de ces deux institutions de tutelle. Elles prennent en conséquence corps dans une organisation imposée par les Allemands, les Foyers et les Amicales, et restent, jusqu'à la fin de la guerre, surveillées. Ce faisant, au sein même de ce cadre, les Français profitent de certaines latitudes qu'ils ne manquent pas d'exploiter. Quelle que soit, par contre, la période analysée, les moyens matériels demeurent symptomatiquement insuffisants, et ce, malgré les actions entreprises depuis la France par le CGEGS. Les travailleurs ne sont, en outre, pas tous égaux devant l'accès aux pratiques : en dehors du lieu dans lequel ils ont été affectés, le fait d'être un homme ou une femme, un jeune appartenant à un camp encadré par des organismes comme les Chantiers de Jeunesse, ou non, constituent des critères assurément différenciateurs.

La troisième partie s'est détournée d'une logique purement chronologique pour analyser le cas des Français considérés comme des « ennemis » du Reich. L'étude des conditions de vie leur étant réservées permet de comprendre combien les pratiques corporelles occupent une place centrale parmi les moyens de répression utilisés par les nazis. Plus précisément encore, l'analyse du parcours de prisonniers ayant commis une faute, de celui des requis récalcitrants et, bien sûr, de celui des déportés, montre que, bien qu'ils aient été, suivant leur statut initial, placés dans des camps différents, ils sont tous confrontés au même registre de pratiques corporelles : les exercices punitifs et les stations debout prolongées, initialement apparus à Dachau dès les premières années du régime. S'agissant des prisonniers de guerre, l'étude des conditions de vie au camp de Rawa-Ruska, ainsi que celle des premiers mois de l'existence du camp des Aspirants, le *Stalag* IA, laissent entrevoir la bascule qui s'opère dès lors qu'un individu se retrouve classé parmi les ennemis du nazisme : les pratiques libres de sport ou d'éducation physique disparaissent au profit des exercices punitifs. Les requis sont, en cas de non-respect des exigences et/ou des règlements, passibles d'un séjour en AEL dont la durée est prédéfinie. Les conditions d'existence qui leur sont réservées prouvent à quel point la « rééducation » imaginée par le régime repose sur l'utilisation méthodique de la brutalité couplée à des efforts physiques répétés au point de devenir une torture quotidienne. Quant aux déportés, ils pénètrent dans un système où la violence absolue règne en maître. Fonctionnant sur des bases érigées bien des années auparavant, les camps de concentration ont toutefois évolué depuis 1933 pour intégrer une logique économique prépondérante alors que certains camps, comme celui d'Auschwitz, sont aussi des camps d'extermination. Les Français sont confrontés à un système dans lequel leur chance de survie dépend, entre autres, de la hiérarchie des races nazies et, de façon

concomitante, des positions qu'ils parviennent à occuper dans la société captive. Alors que dans le cas des déportés politiques, les exercices punitifs semblent moins employés qu'ils ne l'étaient lors de la première phase d'existence des KL, ils restent au cœur des exactions commises à l'encontre des Juifs, hommes ou femmes, ce qui contribue à amplifier d'autant la mortalité de cette catégorie de déportés voués quoiqu'il en soit à l'extermination. Une autre fonction se dessine derrière les témoignages des survivants : participer au programme « 14f13 » visant à éliminer les détenus considérés comme « inaptes » à travailler. Les jeux sadiques comme les sélections à partir de quelques mouvements anodins d'éducation physique servent à décider de la vie ou de la mort de milliers d'individus. Ceci apparaît tout particulièrement à Auschwitz et Mauthausen, mais se retrouve aussi dans les autres camps, notamment à la fin de la guerre. Dans cet univers de mort, les pratiques sportives ne sont pas absentes, aussi étonnant que cela puisse paraître. Elles ne concernent, en revanche, qu'une classe infime de détenus appartenant aux sphères privilégiées d'un système éminemment inégalitaire. Plus que dans n'importe quel cadre peut-être, pratiquer un sport constitue un signe distinctif d'une classe sociale extrêmement privilégiée : tandis que la plupart meurt quelques semaines après leur entrée dans le camp de faim, de froid, de manque de soin, une minorité peut se permettre de pratiquer des activités coûteuses sur le plan énergétique. Les pratiques physiques sont, enfin, intégrées dans une autre logique : celle des loisirs des gardiens SS. Employés dans les camps, ces derniers entendent profiter de leurs temps libres. Les déportés, et notamment parmi eux les anciens champions sportifs de certaines disciplines (le football, la boxe)[2], sont dès lors utilisés pour y parvenir, ce qui leur octroie, au moins temporairement, un certain statut, pour d'aucuns salvateur. Leurs chances de survie semblent avoir été plus importantes que celles du commun des détenus de la plèbe, encore que cette remarque mériterait une étude statistique exhaustive à partir d'une méthodologie appropriée[3]. Si cette hypothèse s'avérait juste, le savoir-faire sportif et la renommée internationale, deux capitaux reconnus dans la vie d'homme libre, préserveraient au camp cette fonction, jouant positivement sur la destinée des déportés dans la hiérarchie concentrationnaire.

[2] La discipline pratiquée semble en effet constituer une donnée importante, tous les sports ne permettant pas d'organiser des spectacles goûtés par les SS.

[3] Ce travail implique d'établir la liste de tous les sportifs de haut niveau déportés dans un camp de concentration (en s'entendant sur la définition de ce qu'est le haut niveau au milieu du XXe siècle), quelle que soit leur nationalité. A partir de cette base, il faudrait étudier leur trajectoire dans le système concentrationnaire grâce, entre autres, aux archives détenues à Arolsen. Une fois ces informations collectées, il semble essentiel de créer un modèle de calcul incluant toutes les variables favorisant la survie (raison de la déportation, maîtrise de la langue allemande, maîtrise de certains métiers, réseaux sociaux, etc.) afin de circonscrire exactement le poids du capital sportif.

Cette analyse descriptive des pratiques corporelles des déportés, requis et prisonniers permet d'appréhender des mécanismes de contrôle du corps social en vigueur dans le IIIe Reich. Etudiant les instruments utilisés par les régimes totalitaires, dont le national-socialisme, Pierre Milza met en évidence tant les outils au service de l'encadrement des populations que ceux utilisés à l'encontre des ennemis du régime[4]. Le sport et l'éducation physique y occupent une place de choix, étant tout à la fois un moyen pour former une race forte, un outil-spectacle offrant à la population des spectacles appréciés les détournant d'hypothétiques rebellions, une occasion de faire vivre une propagande systématique au service des idéaux nazis. Les Français déplacés de force en Allemagne sont directement touchés par cette entreprise de contrôle des foules.

Cinq cas de figure se dessinent à l'étude de leur trajectoire. Les nazis considèrent certains d'entre eux comme des collaborateurs sur lesquels il est possible de compter et auxquels des missions peuvent être confiées, notamment dans le cadre de la propagande. D'autres font simplement partie des membres potentiels de la *Grande Europe* raciale et à ce titre doivent offrir leur force de travail au Reich. Les Français peuvent aussi être classés parmi les ennemis encore amendables et dans ce cas être efficacement rééduqués. Ils peuvent aussi faire partie des êtres jugés non amendables qu'il convient d'exploiter jusqu'à la limite extrême de leurs forces, quitte à les assassiner, soit, enfin, ils appartiennent à des « races » honnies par les nazis et sont pour cette raison exterminés à plus ou moins courte échéance. Suivant cette classification, le régime auquel les Français sont confrontés s'en trouve radicalement différent et les pratiques corporelles transformées. Ces dernières s'échelonnent en effet sur un continuum allant des distractions sportives intéressées aux tortures et à la mise à mort. Ces constats permettent de comprendre pourquoi il est possible de repérer des points de convergence entre le sort réservé aux prisonniers, aux requis ou aux déportés : le statut juridique de ces individus a, dans les faits, moins d'importance que la façon dont les nazis entrevoient leur place dans un Reich présumé durer mille ans. Leur étude met, de plus, en exergue les conséquences que peut avoir une évolution dans la place que les nazis accordent à un individu : le sort des Aspirants prouve qu'une meilleure considération entraîne l'arrêt des exercices punitifs et la possibilité de s'adonner aux sports, tandis que la condamnation d'un travailleur civil à être rééduqué en AEL stoppe toute possibilité de loisir et entraîne au contraire une confrontation violente et systématique aux exercices les plus exténuants.

[4] Pierre Milza, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 2001, p. 317-330.

Les individus jugés aptes à collaborer comme ceux susceptibles d'occuper une place de travailleur dans l'*Europe nazie* sont soumis à une propagande continue, intense, pilotée par une pluralité de services : ceux du Dr Bran de l'A*uswärtiges Amt,* qui gèrent tant les prisonniers que les requis, mais aussi les services spécialisés de la DAF, ou encore ceux de l'OKW. Même si des conflits internes existent entre ces instances, les lignes directrices poursuivies semblent répondre *a priori* aux directives fixées par Goebbels dès 1933 : « *imprégner jusqu'à la moelle le peuple de [nos] principes, marteler et polir les esprits jusqu'à ce qu'ils nous soient entièrement acquis*[5] ». Auprès des requis et des prisonniers, les pratiques physiques et sportives sont logiquement plébiscitées, qu'il s'agisse de l'éducation physique quotidienne ou des sports. Les enjeux sont doubles : séduire les Français en faisant preuve de bienveillance, tout en leur faisant intégrer les fondements mêmes de la culture corporelle allemande. Les pratiques physiques sont ici intégrées dans l'entreprise de *Betreuung*, terme allemand signifiant à la fois encadrement idéologique, surveillance et assistance. Tel est le rôle assigné au *Betreuer* dans les camps de prisonniers de guerre, comme aux échelons décentralisés de la DAF dans le cas des travailleurs requis. Des efforts, parfois importants, sont réalisés par les Allemands dans cette optique : des terrains sont mis à disposition des Français, du matériel leur est vendu ou prêté pour qu'ils puissent développer leurs activités sportives.

Il en est tout autre pour les Français considérés comme des ennemis du Reich. Leur sort ne dépend plus ici de l'*Auswärtiges Amt*, de la DAF ou de l'OKW, mais des services de la police politique de la SS. Transférés dans les AEL ou dans les camps de concentration, ils sont soumis à un régime de terreur ayant, initialement, pour objectif de les faire renoncer à toute forme de résistance et accepter leur totale soumission. Les pratiques physiques occupent une place centrale parmi les outils utilisés pour « rééduquer » les opposants : la station debout prolongée appelée *Strafstehen*, comme les exercices physiques, le *Sportmachen*, torturent les punis selon des principes établis à Dachau en 1933. Si cette logique apparaît dans les camps disciplinaires des prisonniers de guerre et de façon encore plus marquée, dans les AEL ainsi qu'à Neue Bremm, elle est bien plus complexe à appréhender dans les KL. Rattachés depuis 1942 au WVHA, les camps de concentration ont vu leurs prérogatives évoluer progressivement, tandis que les chances de libération des déportés s'évanouissaient : les missions initiales de rééducation sont devenues secondaires par rapport aux objectifs de production de guerre. Leur emploi est, par conséquent, moins central au moment de l'arrivée

[5] Discours tenu le 24 avril 1933 à la Maison de la Radio de Cologne, cité par Muriel Favre, « Quand le "Führer" parle. Le public des cérémonies radiophoniques du nazisme », *Le temps des médias*, 2004/2, n° 3, p. 109.

de la majeure partie des déportés français, et ce, même si les responsables des camps continuent d'appliquer des méthodes issues d'une culture concentrationnaire fortement ancrée chez les gardiens comme chez leurs subordonnés, *Kapos* ou *Blockältester*. Quant à ceux jugés par les nazis comme des ennemis à exterminer, là encore, les pratiques corporelles prennent une place singulière. A partir du travestissement sadique d'activités sportives, les SS épuisent, sélectionnent et mettent à mort les déportés, quand ils ne s'en servent pas pour combler leur besoin de spectacle sportif. De toutes les façons, les exercices corporels participent à l'élimination des êtres humains à plus ou moins longue échéance. Les cas des *Kapos*, *Blockältester* ou *Lagerältester* méritent une attention toute particulière. Choisis pour être des valets au service des SS, ils bénéficient de certains avantages, dont la pratique libre des sports, tout en devant faire régner le climat de terreur caractéristique des camps.

Il semble donc possible, au terme de cette étude, de construire une représentation graphique illustrant les différents statuts de Français expatriés et les conséquences en découlant sur le plan des conditions de vie. S'inspirant du modèle mis au point par W. Sofsky[6], ce dernier comprend deux axes, celui des abscisses représentant le niveau de pouvoir conféré par les Allemands aux détenus, celui des ordonnées les conditions de vie supportées. En haut et à droite apparaissent les personnes jugées aptes par les nazis à collaborer : *Lagerältester*, *Blockältester*, *Kapos* dans les camps de concentration, représentants de la DOF, délégués d'usine ou de camps pour les requis, hommes de confiance ou doyens dans les camps de prisonniers de guerre. Tous possèdent un pouvoir fonctionnel important, sont responsables des conditions de vie d'un grand nombre d'individus et jouissent parallèlement de privilèges que leur octroient les Allemands. Les degrés de liberté qu'ils possèdent varient toutefois selon leur statut. Protégés par la convention de Genève, les militaires ont plus de latitude pour résister aux injonctions des nazis, tandis que les civils de la DOF risquent, notamment en 1944, d'être arrêtés par la *Gestapo*. Quant aux déportés, leur situation privilégiée est extrêmement fragile : une décision des SS suffisant à les renvoyer au cœur de la « plèbe ». La seconde sphère concerne la grande majorité des Français employés dans les usines, les entreprises, les fermes pour pallier les manques de main-d'œuvre. Suivant leur affectation et leur statut, leurs conditions de vie changent, mais sans que cela ne soit corrélé à une volonté délibérée. Ils sont une cible importante de la propagande qui tend à les conduire à adhérer au national-socialisme. La troisième catégorie comprend les Français jugés *Reichsfeindlich*, qu'il convient de rééduquer afin qu'ils servent ensuite au mieux les intérêts

[6] Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Paris, Calmann-Levy, 1995, p. 158.

des nazis : réfractaires au travail, évadés récidivistes et requis s'étant rendus coupables de délits. Tous sont placés dans des conditions de vie très difficiles, et ce, délibérément, en vue de les punir d'une part, de briser leur résistance d'autre part. La quatrième catégorie comprend les déportés par mesure de répression, hommes et femmes, non transférés à Mauthausen. Ces derniers, pour le danger politique qu'ils représentent, n'ont aucun espoir de libération. Ayant pénétré dans les KL après 1942, ils sont confrontés à un système fonctionnant sur le principe de la violence absolue. La dernière catégorie comprend les êtres voués à l'extermination, les ennemis inconditionnels des nazis : les Juifs, les homosexuels ou encore les Tsiganes. Pour eux, les activités corporelles n'existent que sous forme de torture et de sélection pour la mort.

En dehors des enjeux politiques et économiques poursuivis par les Allemands, les conditions de vie des Français envoyés de force en Allemagne dépendent aussi des actions entreprises par le Gouvernement de Vichy et des accords bilatéraux tissés entre un pays vainqueur et un pays vaincu. Dans ce domaine, de forts doutes demeurent encore quant aux objectifs réels poursuivis par les Français ayant occupé des postes importants dans les instances mises en place par Vichy. Entre une adhésion à l'idéologie nazie et une volonté de lutter subtilement contre la propagande orchestrée auprès des étrangers, les frontières semblent en effet bien difficiles à établir, d'autant que les intentions des principaux intéressés peuvent fluctuer avec l'évolution de la guerre.

Plusieurs faits sont cependant indiscutables. Le gouvernement de Vichy s'est doté de services spécifiques chargés de venir en aide aux prisonniers puis, ensuite, aux requis, services implantés tant en France qu'en Allemagne. A l'inverse, il n'entreprend jamais de porter secours aux déportés. Les services créés ont dû composer avec ceux des nazis assurant l'encadrement des ressortissants étrangers. Au-delà des aides et de l'assistance, ces cellules françaises ont mené une propagande active en faveur de la Révolution nationale, propagande présentée par ces dernières comme un rempart à la diffusion pernicieuse des idées nazies. Cet objectif apparaît, dans le cas des prisonniers de guerre, durant l'année 1941. Une fois dépassées les difficultés logistiques, les différentes instances (DSPG, SDPG, Secrétariat à la Guerre) se concertent pour établir un plan d'action qui se solde par deux initiatives : la création d'une propagande indirecte depuis les services situés en France, chargés de transmettre aux prisonniers des documents et directives ; une propagande directe grâce aux délégués de la DFB. Dans les camps, les « centres Pétain » font office de courroie de transmission et sont censés diffuser le plus largement possible la pensée du Maréchal.

Lorsque le Gouvernement s'inquiète de préserver une certaine influence sur les travailleurs partis en Allemagne, l'idée de mettre sur pied une antenne délocalisée s'impose assez rapidement. Les efforts déployés par G. Bruneton permettent à celle-ci de se renforcer tout en étoffant ses missions. Née au début de l'année 1942, la cellule devient véritablement opérationnelle un an plus tard alors qu'elle est rebaptisée DOF. Les frontières la séparant de la sphère des prisonniers de guerre sont très poreuses. Nombreux sont en effet les cadres qui étaient précédemment prisonniers et qui, au vue de leur adhésion à la Révolution nationale, ont été recrutés pour agir auprès des requis. Parmi eux, les Aspirants ayant vécu « l'expérience Didelet » sont largement représentés.

Les sports comme l'éducation physique font intégralement partie des domaines suscitant l'attention du régime de Vichy. Activités plébiscitées en vue de donner naissance à un homme nouveau, leur développement est porté en France par une politique volontariste placée sous la responsabilité du CGEGS. Cette préoccupation se retrouve dans les actions entreprises auprès des prisonniers et des requis, et ce, à un triple niveau : celui de l'information, de la formation et des aides matérielles. Dès 1941, le CGEGS fait parvenir du matériel dans les camps. Quand, en 1942, les différents services en charge des prisonniers de guerre coordonnent leurs actions, le CGEGS continue de fournir du matériel sportif et ne manque pas de participer à l'effort d'information en envoyant de la documentation aux prisonniers sur la réforme de l'éducation physique et des sports. Il s'investit aussi dans la formation des prisonniers en proposant des maquettes de stages validant des compétences dans son domaine de prédilection. Les lois de septembre 1942 et février 1943 poussent le commissariat à prendre également en considération les requis pour le travail. Dès décembre 1942, le colonel Pascot s'engage officiellement dans cette voie. Si l'idée de la création d'une antenne du commissariat à Berlin ne concerne initialement que les requis, les missions attribuées à la Délégation permanente du CGS opérationnelle à partir de juin 1943 s'étendent dès l'été à tous les Français en Allemagne, exception faite des déportés. Cette initiative fait naître de grands espoirs tant chez les prisonniers que chez les requis, tous souhaitant recevoir le matériel nécessaire au développement de leurs pratiques favorites. Le bilan des actions du CGEGS et de son antenne à Berlin n'est cependant pas positif, loin de là. Confronté tant à la polycratie nazie qu'aux multiples services français délocalisés, aux difficultés quotidiennes et ne possédant que peu de moyens effectifs (matériel et humain), le commissariat ne peut réussir à combler les attentes qu'il a lui-même suscitées. Malgré une tentative de rationalisation de la distribution des aides en matière d'équipements sportifs, celles-ci s'avèrent symptomatiquement insuffisantes, aussi bien dans le cas des requis que dans celui des

prisonniers. Les formations créées lorsque Jean Borotra est à la tête du CGEGS connaissent un succès patent dans les camps de prisonniers, mais le manque de suivi de ce dossier et les réticences du Ministère de l'Education nationale génèrent un grand mécontentement chez ceux qui s'y sont investis.

Que les propagandes allemande et française aient eu un impact sur le développement des activités physiques semble indéniable. Les aides, certes intéressées que les divers services fournissent, permettent aux Français d'accéder à des lieux de pratique et de posséder du petit matériel. Pour autant, la naissance puis la diffusion de pratiques sportives nécessitent aussi un certain niveau d'organisation sociale. Sur ce plan, plusieurs phénomènes sont apparus, en lien avec les différentes situations que les Français supportent outre-Rhin.

Lorsque les captifs sont enfermés dans un lieu dans lequel ils restent « entre eux » et à l'intérieur duquel le pouvoir de leurs geôliers se fait relativement discret, les initiatives sont rapides et nombreuses pour instaurer une structure sociale efficiente. Tel est symptomatiquement le cas des officiers détenus dans les *Oflags*, puis, à partir de 1941, des hommes de troupe des camps « mère » des *Stalags*. S'appuyant sur les clauses de la Convention de Genève, les prisonniers français établissent progressivement différents services dans les camps supposés faciliter leur vie quotidienne. Leur classe sociale d'origine, leur connaissance des services publics facilitent sans doute ces initiatives. Dans ce cadre, des services des sports sont créés permettant l'éclosion de nouvelles sections, mais aussi de compétitions sportives et de spectacles, tout en s'occupant de la question du matériel ou encore de l'encadrement. Les prisonniers s'inspirent, pour ce faire, du mouvement sportif français de l'entre-deux-guerres. Cela se retrouve aussi dans certains grands camps de travailleurs requis tels que celui d'Auschwitz encadré par Georges Toupet ou, plus généralement, dans les camps de travailleurs encadrés. Il semble d'ailleurs que, dès que des opportunités se présentent, les réalisations ne tardent pas.

Dans le cas où la tutelle des services allemands est importante et où « l'entre soi » s'avère plus difficile à établir, les organisations sociales tardent à émerger rendant plus difficile le développement des pratiques sportives. Une aide, ou une influence extérieure, peut permettre de dépasser cette phase critique. Tels sont les constats qu'il est possible de faire à propos des *Kommandos* de travail de prisonniers de guerre. Alors que pendant les premières années de captivité, les hommes y étant affectés ne parviennent pas à fonder des institutions solides en raison du contexte dans lequel ils sont placés, les démarches entreprises par les responsables des *Stalags* à leur adresse aboutissent à la création d'organisations locales minimales tout en

centralisant certains projets. Le service des sports du *Stalag* a ainsi pour fonction de piloter et d'impulser une dynamique sportive dans les différents *Kommandos* qu'il gère. Le cas des requis est encore plus complexe, dans le sens où ces derniers n'ont guère de latitude pour s'organiser. Tout au mieux leur est-il permis de s'affilier à des structures, les Amicales, puis les Foyers, devant répondre en tous points aux exigences des Allemands et aux attentes de la DOF. Les groupements culturels ainsi créés offrent bien entendu des possibilités de distractions sportives, mais souffrent d'une faiblesse majeure. Ils ne sont pas le résultat d'une structuration de la société des travailleurs, mais une cellule imposée d'en haut et, de ce fait, ne sont que faiblement reconnus par les requis. Hormis ceux qui acceptent de supporter les tutelles de la DAF et de la DOF ou ceux qui appartiennent à des camps encadrés, la majorité des travailleurs vit en dehors d'une organisation sociale efficiente.

Dans les camps de concentration ou dans le camp de transit de Neue-Bremm, tout est mis en œuvre par les nazis pour que les déportés ne puissent pas se constituer en tant que groupe social. Au contraire, le pouvoir absolu tente de faire éclater toute forme de sociabilité, d'atomiser les réseaux de relation. Dans ce contexte, les déportés sont livrés à l'arbitraire des SS, à la férocité de leurs gardiens sans qu'un groupe social ne puisse leur apporter secours. Cette affirmation mérite cependant d'être nuancée. Dès lors que les déportés parviennent à rester dans un même lieu et que le pouvoir régnant dans ce dernier leur laisse ne serait-ce qu'un infime degré de liberté, apparaissent des embryons d'organisation. Tel est le cas dans le camp de femmes de Ravensbrück. Tel est aussi le cas à Buchenwald avec la création du *Comité des Intérêts Français*. Si, bien sûr, ces bribes d'organisation visent avant tout à apporter aux ressortissants de l'hexagone une protection face aux dangers multiples et mortels de la vie concentrationnaire, la création de distractions n'est pas totalement ignorée.

Finalement donc, les volontés sont grandes de reconstituer en terre étrangère un fonctionnement sociétal minimal s'inspirant de celui en vigueur en France avant la guerre. Plus le degré de liberté consenti par les Autorités allemandes est important, et plus les structures créées sont efficientes et inversement. Dans le cas des Français non classés parmi les ennemis, cette liberté d'organisation semble par ailleurs inversement proportionnelle à celle qui leur est accordée sur le plan des déplacements à l'intérieur du Reich. Dans les faits, lorsque les Français sont enfermés derrière les barbelés, il leur est laissé la possibilité de reconstituer une vie sociale active. Par contre, lorsqu'ils sont en contact avec la population allemande, cette possibilité disparaît.

Si tant est que les Français aient accès à des terrains de sports, qu'ils possèdent du matériel sportif, qu'une organisation sociale existe, leur engagement dans des activités sportives implique certains motifs d'agir. Ces derniers apparaissent en filigrane dans les témoignages, mais restent toujours difficiles à appréhender et à catégoriser. Il est toutefois possible de distinguer deux grandes classes de motivation : lutter contre tout un ensemble d'agressions quotidiennes et se préparer à différentes échéances.

La lutte contre l'ennui et le désœuvrement est fréquemment mentionné par les prisonniers de guerre non astreints au travail : les officiers dans les *Oflags* comme les Aspirants après l'été 1941 ou encore les sous-officiers récalcitrants, une fois ces derniers parvenus au *Stalag* 369. Tous cherchent à occuper leur journée en organisant des activités qu'ils apprécient. Qu'il s'agisse du sport, des formations professionnelles, de la musique, des cours ou des conférences, les hommes des barbelés sont friands de toutes occasions de se distraire et de rompre avec la monotonie de leur quotidien. Cette puissante motivation nécessite cependant un renouvèlement fréquent des activités. Si pendant les premières années, celui-ci est possible en créant de nouvelles compétitions, en trouvant de nouveaux adversaires, en ouvrant de nouvelles sections sportives, les officiers ne parviennent pas à échapper à la lassitude qui les gagne, notamment au cours de la dernière année de leur captivité. A côté de cette première forme de lutte, se dessine un second projet : celui de retrouver des repères, de renouer avec des pratiques antérieures, culturellement signifiantes. Force est ici de constater des analogies fortes entre les activités et les modalités de pratiques des prisonniers et des requis, et leurs habitus de classe et habitus nationaux. Ainsi, il n'est pas rare de s'apercevoir que, dans les *Oflags,* les officiers ont ouvert une section d'escrime ou un club de yachting tandis que les pratiques du football et de la boxe sont plébiscitées dans les *Stalags*, les *Kommandos*, ou encore dans les Foyers et Amicales des requis. Au-delà de cette première réflexion, les noms donnés aux clubs ou groupements sportifs renvoient à des symboles de la vie sportive française. Pour les prisonniers en *Kommandos*, les prisonniers transformés et les requis, les activités sportives permettent de lutter contre les difficultés de leur vie quotidienne. Confrontés à des travaux harassants, vivant reclus en petits comités, souffrant de rations alimentaires minimales, de conditions de logement spartiates, inquiets du sort de leurs proches, ils cherchent surtout en pratiquant des activités sportives à échapper à cette réalité aliénante. Le match de football ou la compétition d'athlétisme constituent des temps singuliers grâce auxquels ils retrouvent une certaine légèreté. Prolongée par le biais des commentaires des journaux, anticipée par les concours de pronostics, la rencontre sportive

occupe la place d'un loisir réparateur répondant aux critères établis par Joffre Dumazedier : détente, divertissement et distraction.

Quand les activités sportives ne sont pas perçues comme des palliatifs aux diverses souffrances nées de l'extradition, elles sont présentées comme des moyens permettant d'atteindre certaines fins. En premier lieu, il leur est conféré un rôle hygiénique et sanitaire. Quelles que soient les raisons ayant conduit à leur transfert en Allemagne, certains Français pensent que les activités physiques peuvent leur permettre de préserver au mieux leur santé physique et mentale durant l'épreuve de la captivité. La manière dont les jeunes et les moins jeunes, les personnes issues de classe sociale aisée et celles provenant de milieux défavorisés, abordent cet objectif varie suivant leurs connaissances et leurs représentations. Tous, par contre, se rejoignent pour considérer qu'ils retrouveront plus facilement une place dans le tissu social après la guerre s'ils pratiquent activement des sports. Concomitant à cette ambition, se trouve celle de reconstruire ou de protéger une virilité remise en cause par le contexte dans lequel ils évoluent. Non seulement les Français sont contraints de rester chastes durant tout leur séjour en Allemagne, mais encore ils doivent concilier journellement avec le statut de vaincus que les Allemands leur confèrent. Les compétitions sportives, les efforts physiques, les défis et les victoires y contribuent certainement. Quand il ne s'agit pas de préparer un retour différé, les activités sportives peuvent intimement faire partie d'un plan d'évasion. Cette perspective se retrouve fréquemment chez les officiers et hommes de troupe qui envisagent de fausser compagnie à leurs geôliers. Dans ce cas, ils se préparent physiquement à affronter l'épreuve qui les attend. Les activités physiques peuvent aussi servir à l'expression de leur patriotisme et de leur attachement à la France. Dans une Allemagne muselée où le risque d'être transféré en camp de concentration est réel, les compétitions sportives offrent une sorte de sas dans lequel chacun est presque libre d'exprimer ses préférences nationales. Qu'ils émanent des prisonniers ou des requis, les témoignages soulignent ce rôle. D'ailleurs, les compétitions sont fréquemment l'occasion de lever les couleurs et de défiler. Elles sont susceptibles d'ériger des équipes au rang de véritables fiertés locales, les Français étant souvent confrontés à des formations étrangères. Même dans les camps de concentration, les combats de boxe de Young Perez, aussi cruels ces derniers soient-ils, ont laissé aux Français y assistant une impression de revanche, de victoire face à l'oppresseur. Les témoignages de déportés laissent enfin transparaître, tant qu'ils en ont les forces nécessaires, une volonté de trouver les ressources physiques et mentales nécessaires pour survivre à la déportation. Quand il ne s'agit pas de se préparer à rentrer, pratiquer des activités sportives peut aussi servir à être repéré, notamment lorsque les performances

réalisées sont bonnes, afin de faire évoluer ses conditions de vie. Tel est le cas de certains prisonniers de guerre qui tentent d'être reconnus, comme Yvon Pétra, espérant une libération anticipée. Cette stratégie peut se repérer aussi chez les champions sportifs déportés. En étant reconnus sportifs de haut niveau, les déportés peuvent espérer bénéficier, au moins temporairement, d'une certaine amélioration de leur quotidien.

Quoi qu'il en soit, pour les déportés, les requis ou les prisonniers de guerre, les pratiques sportives librement consenties sont systématiquement associées à un souvenir positif, une passerelle entre le passé d'homme libre et le présent de captif, une possibilité de se ressourcer, de lutter contre les affres protéiformes de leur expatriation. Pourtant, à la Libération, leur existence n'est pas mentionnée, ou de manière très allusive. Il est clair que, comparativement aux souffrances vécues en Allemagne, tous tiennent en priorité à apporter leur témoignage sur les exactions commises par les nazis, sur les horreurs qu'ils ont vécues ou dont ils ont été témoin. Les raisons de leur silence sont toutefois sans doute plus complexes. Dès la tenue des premiers procès des criminels de guerre, une première piste explicative apparaît d'ailleurs : les anciens bourreaux des camps de concentration se retranchent derrière les connotations positives des mots assimilant sciemment devant la cour, préparation physique et *Strafexerzieren*. Ils tentent de se dédouaner de leurs crimes en mettant en avant les conditions de vie correctes offertes aux détenus, notamment grâce à l'existence des pratiques sportives. Il paraît donc logique que les déportés soient très méfiants. Mais comment comprendre que ce silence ait ensuite duré si longtemps ? Comment comprendre que l'évocation même de ce registre d'activités engendre encore aujourd'hui une gêne, des crispations, des tensions ? Comment interpréter les réticences de la communauté historienne jusqu'à un passé très récent, voire le dédain exprimé par certains et la remise en cause de la fiabilité des sources dès lors qu'il est question de ces dites pratiques ?

Les pistes explicatives se situent, sans doute, autour des représentations sociales entourant le phénomène sportif et les craintes que ces mêmes représentations suscitent chez les témoins de la barbarie nazie. Le sport comme l'éducation physique sont porteurs de certaines images, de certaines croyances fortement ancrées : celle d'être le témoin d'une bonne santé physique et morale, de conditions de vie correctes, d'une existence épanouie. Favoriser la pratique sportive serait alors le signe d'un pouvoir attentif au bien-être de la population. D'ailleurs, la propagande nazie comme celle émanant du gouvernement de Vichy utilisent ces messages subliminaux durant la guerre. Dans *Trait d'Union*, la rubrique *L'écho des camps* présente la

captivité sous ses aspects les plus sympathiques. Fin 1942, le bihebdomadaire publie un article sur le service des sports du *Stalag* IIIB et les « bienfaits » du sport durant la captivité :

> Il faut reconnaître que la vie en commun, la vie au camp a permis à beaucoup de retrouver une vie plus naturelle, plus saine, de découvrir en quelque sorte leur corps et de penser qu'il mérite entretien et soin[7].

Ce type d'articles présente les Autorités allemandes comme bienveillantes et soucieuses du bien-être corporel des captifs qui découvrent les joies des pratiques sportives dans le cadre d'une captivité dont la réalité s'étiole entre les lignes.

> Ainsi, grâce aux autorités bienveillantes du *Stalag* IIC, des milliers de camarades ont pu pratiquer un des sports les plus complets et des plus agréables[8].

En France aussi, les journaux mettent en exergue la foi sportive et l'énergie déployée par les prisonniers de guerre et les requis sur les terrains sportifs. *L'Auto* en est un exemple probant. Il vante les mérites coubertiniens de la pratique sportive, saluent les aides reçues des Autorités allemandes, les actions du CGEGS et souligne l'adhésion sans faille des expatriés. Or, ceci ne manque pas d'irriter fortement les requis comme les prisonniers de guerre. Un article du journal *Le Crack* exprime très bien ce ressenti d'hommes retenus loin de chez eux depuis des années. L'auteur implore les prisonniers libérés de faire passer en France des messages clairs.

> Elève-toi contre cette légende du prisonnier sans souci du lendemain dont les journaux rappellent complaisamment les exploits sportifs et les manifestations théâtrales. Mieux valent l'oubli et le silence qu'un jugement qui nous inflige à nous et à nos familles un nouveau sujet de tristesse et d'irritation[9].

Ce qui est pour les uns un moyen de supporter l'épreuve devient, aux yeux des personnes libres et en raison de la propagande menée, la preuve de conditions de vie très correctes.

Après-guerre, de nouveaux enjeux se dessinent ayant trait, selon nous, à des réalités qui se conjuguent : la volonté de faire reconnaître les souffrances vécues, celle de mettre à jour le degré de collaboration-résistance de chaque individu au régime nazi, le désir puissant de prouver la cruauté de ce dernier. Au regard de ces trois dimensions, prisonniers, requis et déportés vivent un retour à la liberté singulier. Pour les premiers, les raisons ayant entraîné leur détention sont claires, par contre, leurs souffrances ne peuvent être reconnues en comparaison de celles supportés par les déportés. Les attitudes de certains responsables ayant

---

[7] AN, 72aj/2065. Jean Soubeyre, « Les sports au *Stalag* IIIB », *Le Trait d'Union* n° 244, 29 novembre 1942.
[8] AN, 72aj/2065. Auzié, « La natation au *Stalag* IIC », *Le Trait d'Union* n°263, 4 février 1943.
[9] Gaston Fouilloud-Buyat, « Lettre à un libéré », *Le Crack* n°4-5, septembre 1942 (Archives de l'association Ancestramil, don de Marie- France Perennez, transcripteur : Marie-France Robelin, 2008).

pris des fonctions dans les camps, de ceux qui ont rejoint les services de la mission Scapini ou de la DOF sont en outre sujettes à critique. Deux pièges les guettent indiscutablement dans le cas où ils évoqueraient les pratiques distractives qui ont été les leurs en Allemagne : celui de nourrir la représentation, somme toute déjà ancrée, d'une captivité dorée, celui de laisser sous-entendre une certaine collaboration avec l'ennemi.

Les requis ne rencontrent pas la même écoute à leur retour en France. Si, dans un premier temps, ils bénéficient d'une sorte de confusion terminologique les apparentant à des « déportés » très rapidement, la distinction s'opère. Jugés coupables, d'une façon ou d'une autre, d'avoir contribué à la puissance économique et militaire nazie, accusés de ne pas avoir eu le courage de rejoindre le maquis, il ne saurait être question pour eux de revenir sur quelconque forme de loisir. Leur réhabilitation en tant que victime du nazisme étant encore aujourd'hui problématique, il paraît plus que logique que ces derniers tentent en premier lieu de faire reconnaître leur qualité de victime. Evoquer les activités sportives semble dans ce cadre très dangereux : non seulement elles contribuent à entériner l'idée d'un séjour peu douloureux mais encore, elles appuient l'idée d'une collaboration avec les instances nazies.

Pour les déportés, revenus d'un univers kafkaïen auquel ils n'auraient jamais dû survivre, la priorité se situe avant tout dans le fait d'assumer un rôle de témoin et de prouver l'existence d'un système de mise à mort et d'oppression inimaginable dans l'Europe du milieu du XXe siècle. Comment rendre compte de combats de boxe, de matchs de football, alors même qu'il faut avant tout apporter les preuves d'un système d'une violence inconcevable? Comment prouver l'existence de chambres à gaz tout en mentionnant celle d'une piscine ? Georges Semprun s'en fait écho.

> Je sais bien que ça va en irriter certains. Ou les surprendre, les inquiéter même : je ne sais que trop. […]. Comment osais-je prétendre qu'il y avait une bibliothèque à Buchenwald ? Pourquoi inventer une fable pareille ? Voulais-je faire croire que le camp était une sorte de maison de repos ? D'autres lecteurs plus retors abordaient la question sous un angle différent. Ah bien, il y avait donc une bibliothèque à Buchenwald ? Et vous aviez le temps de lire ? Mais alors, ce n'était pas si terrible que ça ! N'aurait-on pas beaucoup exagéré en décrivant les conditions de vie dans les camps nazis ? Etait-ce vraiment des camps de la mort[10] ?

Les négationnistes, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés et utilisent ce crédo pour étayer leurs thèses. Dans un article mis en ligne en janvier 2006 intitulé *Soins hospitaliers et activités sportives dans un « camp d'extermination* », Robert Faurisson met en avant l'illogisme qu'il y aurait à considérer la véracité de l'holocauste dans un lieu possédant une piscine, un terrain de

[10] Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut, op.cit.,* p. 83-84.

football et un hôpital[11]. L'existence d'installations sportives dans les camps d'Auschwitz ne peut être réfutée : elles apparaissent sur les plans ou à travers les vestiges des camps. Pour autant, il semblait essentiel de réussir à lever le voile de cette réalité dérangeante[12], projet que cette étude s'était donnée. Les résultats obtenus mettent à jour toute la complexité de l'univers social concentrationnaire. Loin de remettre en cause le génocide perpétué, ils permettent de connaître, au contraire, le contexte dantesque dans lequel il s'est déroulé. Le sport illustre une des facettes du processus d'extermination par le travail élaboré par les nazis. Signe des plus visibles d'une société concentrationnaire profondément inégalitaire, il n'est accessible qu'à une élite savamment choisie, en charge d'assurer au quotidien tant l'exploitation maximale des forces de travail des détenus de la plèbe que le fonctionnement des fours crématoires[13].

Quant aux champions sportifs déportés dans les camps de concentration, leur position après-guerre s'avère compliquée. Comme tous les autres, les sportifs émérites qui ont survécu portent sur leurs épaules la culpabilité de leur survie. Ils regagnent un pays où leur parcours sportif d'avant-guerre, leur déportation et leur mort supposée[14] font d'eux des martyrs, héros courageux et victimes innocentes de la barbarie nazie et du régime de Vichy. L'article paru dans L*'Humanité* du 1944 est édifiant à cet égard.

---

[11] Robert Faurisson, « Auschwitz-Birkenau : soins hospitaliers et activités sportives dans un « camp d'extermination », mis en ligne le 10 janvier 2006 et consultable à l'adresse suivante : http://robertfaurisson.blogspot.com/2010/03/test.html

[12] Il semble en outre que la gêne occasionnée par la présence de ces infrastructures soit telle qu'elle aboutisse à ce que les responsables du musée d'Auschwitz tente d'en minimiser l'importance : la piscine du camp est ainsi baptisée « réservoir d'eau » et n'apparaît que sous la forme d'un rectangle sur le plan, tandis que les terrains de sports d'Auschwitz II ont disparu. (Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka,« La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, *op.cit.,* p. 102 pour le plan d'Auschwitz I et p. 108- 09 pour celui d'Auschwitz II). Rédigeant une brochure sur l'histoire du camp, l'Amicale des déportés d'Auschwitz opte pour le même choix : le « terrain des sports » n'est pas indiqué, remplacé par un carré blanc ne possédant aucune légende (Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, *Auschwitz*, Paris, 1995, p. 10-11. (BNF, 16-M PIECE-1362).

[13] Face aux attaques répétées des négationnistes, Jean-Claude Pressac publie un ouvrage dans lequel il apporte point par point les preuves du génocide en déjouant les différents arguments. S'il développe très largement les infrastructures d'extermination des camps d'Auschwitz , il consacre aussi un chapitre sur les activités «distractives » des camps qu'il intitule : "Auschwitz according to the revisionists: Photographic exhibition of the famous holiday camp, KL Auschwitz, and "presentation" photographs by the Bauleitung". Dans ce dernier, il tente de reconsidérer la place réelle du sport et des activités intellectuelles en dénonçant l'utilisation éhontée et frauduleuse qui peut en être faite. Jean-Claude Pressac, *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers*, New-York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989.

[14] Le premier article consacré à la mort d'Alfred Nakache dans L'Humanité date du 31 aout 1944 : « *Des journaux ont annoncé la mort de Nakache, le meilleur nageur français. Nous n'avons pas de certitude, mais il semble bien que la nouvelle soit malheureusement vraie. Brimé et écarté dès 1940, Nakache devint recordman du monde en juillet 1941. Il fut arrêté par la Gestapo en septembre 1943 sur la dénonciation du père du milicien Pallard, concurrent malheureux. Déporté en Pologne avec sa femme et son enfant, il travailla dans les mines de sel de Silésie avec Young Perez. Un rapatrié affirme avoir vu sa tombe. Quoi qu'il en soit, un crime affreux a été commis avec des complicités françaises. Nous signalons également que Cartonnet n'était pas un ami de Nakache ».* « Les sports. Alfred Nakache, victime de la Milice », *L'Humanité* n°11, 31 aout 1944, p. 2.

> Géo André, Delaune, Mathon, Nakache, Vologe… Nombreux sont les athlètes morts au champ d'honneur de la liberté. La jeunesse française se doit de célébrer la mémoire de tous les héros morts pour la France, au cours de manifestations grandioses, auxquelles s'associeront tous les Français[15].

Héros du sport, héros de France[16], l'ouvrage de Bernard Busson montre à quel point, dans l'opinion publique, l'héroïsme sportif et l'héroïsme combattant sont d'ailleurs associés. Cette représentation collective n'est guère compatible avec le fait que les SS les aient utilisés comme outil de distraction, ou encore avec le fait qu'ils aient pu bénéficier de protection par le biais de diverses solidarités au sein de la communauté captive. Leur retour, s'il provoque un prompt soulagement, ne manque pas non plus de susciter quelques soupçons. Alfred Nakache se voit même placé sur le banc des accusés au lendemain de la guerre pour « complicité d'homicide involontaire[17] » avant que ses anciens codétenus n'interviennent en sa faveur[18]. En toutes logiques, les sportifs-déportés ne sont pas portés à témoigner de leurs expériences.

Ce travail a tenté de dépasser le silence des prisonniers, des requis, des déportés, en apportant des éléments tangibles, permettant de mieux circonscrire cette réalité protéiforme. Guidé par un souci de scientificité, de rigueur méthodologique, il s'est appuyé sur un maximum de témoignages et de documents d'archives. Le fait de donner, quasi systématiquement, plusieurs exemples pour chacune des démonstrations tentées en est la conséquence sur le plan de la rédaction. Au risque d'alourdir l'argumentation, il nous est apparu nécessaire de multiplier les références. Il n'en demeure pas moins vrai que la « parole emprisonnée » des principaux témoins au lendemain de la guerre se trouve être une limite réelle. Une autre ne peut être tue, celle d'une parole cette fois libérée, mais tardive, et de fait touchée par les processus de reconstruction mémorielle et perméable aux nouveaux enjeux sociétaux. Certes, pour dépasser cet obstacle, l'ensemble du corpus a été analysé en respectant les principes de la critique des sources. Mais, avec du recul, il paraît évident que toute la lumière n'a pu être établie sur la place effective des activités corporelles. Dans le cas des athlètes de haut niveau déportés, par exemple, comment déjouer avec certitude tous les pièges

---

[15] « Les sports. Une heureuse proposition de *Sport libre*», *L'Humanité* n°79, 16 novembre 1944, p. 2.
[16] Bernard Busson, *Héros du sport. Héros de France,* Paris, Editions d'Art Athos*, 1947.*
[17] Information communiquée par son frère Robert Nakache lors de l'entretien du que l'on retrouve par ailleurs dans : Denis Baud, *Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz*, Paris, Nouvelles Editions Loubatières, 2009, p. 104.
[18] Denis Baud mentionne une lettre écrite par Robert Waitz et détenue par la famille. Cette information paraît fiable, le même Robert Waitz ayant apporté un soutien inconditionnel à A. Nakache lorsque ce dernier a tenté d'obtenir le statut de déporté-résistant. (AC, dossier d'attribution du titre de déporté-résistant d'Alfred Nakache, letter du docteur Robert Waitz datée du 17 décembre 1950).

inhérents à la construction *a posteriori* d'une sorte de « mythe »? Les témoignages consacrés à Young Perez et Alfred Nakache en sont l'exemple probant. Durant une première période, tous deux sont présentés comme des héros s'étant habilement servis de leur statut pour venir en aide à leurs codétenus. Elie Lahmi précise dans un courrier rédigé dans le cadre de la constitution du dossier de déporté-résistant à titre posthume de Young Perez qu'il « *a reçu plusieurs fois les 25 coups de bâton pour avoir sorti la soupe de la cuisine pour la donner pour moi et mes amis*[19] ». Le Docteur Elmedik précise sur ce point.

> Il y travaillait aux cuisines et c'est ce qui lui a permis, au détriment de sa sécurité, déjà si compromise, de venir en aide à tous ses camarades en leur distribuant des rations supplémentaires de soupe[20].

Quant à Alfred Nakache, Georges Wellers rapporte :

> Parfois, dans ma faiblesse, je mangeais la moitié de la soupe et alors c'était souvent un de mes camarades de l'hôpital, Alfred Nakache - champion de natation - infirmier comme moi, qui donnait généreusement à Gérard et à son frère de quoi ne pas mourir de faim[21].

Roger Foucher Créteau confirme la bienveillance du champion.

> Me trouvant à Buchenwald, j'ai eu des nouvelles de Nakache à plusieurs reprises par des déportés qui avaient été évacués du camp de concentration d'Auschwitz pour venir à Buchenwald. Tous m'avaient parlé de son attitude impeccable et de son dévouement pour tous ses camarades français du camp, dévouement qui se concrétisait chaque jour, au péril de sa vie, par des rations de nourritures diverses qu'il prenait aux SS et qu'il distribuait à ses camarades[22].

Ce n'est qu'à la fin des années 90 que leur profil de sportif réapparaît objectivement et que leurs pratiques au sein des camps sont spécifiquement évoquées. Icônes populaires, ils sont présentés tout à la fois comme des champions hors du commun et des hommes d'honneur guidés par un altruisme sans égal, de véritables exemples pour la jeunesse. Quelle est, dans ces profils ainsi esquissés, la part exact de réel par rapport à celle de l'imaginaire ou celles des représentations sociales ?

Pour compléter les recherches ici présentées, plusieurs pistes nous semblent aujourd'hui porteuses. L'étude des documents rédigés en polonais aurait été extrêmement intéressante

---

[19] AC, dossier de demande de titre de déporté résistant de Young Perez. Attestation de Elie Lahmi, 30 septembre 1947.
[20] AC, Ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. Dossier de déporté politique de Young Perez Lettre datée du 3 décembre 1945 du Docteur Elmedik.
[21] Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy, op. cit*., p. 296.
[22] AC, dossier de demande de titre de déporté résistant de Alfred Nakache. Attestation de Roger Foucher Créteau, 13 janvier 1947.

pour les camps situés au cœur du Gouvernement Général. L'exploitation des ressources possédées par le musée d'histoire de Besançon aurait permis une plus grande connaissance de la vie quotidienne des femmes de Ravensbrück. De la même façon, nous regrettons de ne pas avoir pu nous rendre sur les sites d'Auschwitz ou de Mauthausen. Les archives possédées par le *Bundesarchiv* ont été dépouillées, mais non entièrement. Après avoir mis en évidence le rôle incontournable joué par F. Bran dans la politique de propagande à l'égard des Français, il nous paraît, par exemple, important d'y consulter tout ce qui peut nous permettre d'appréhender sa trajectoire. Deux perspectives apparaissent également. Une analyse comparative des pratiques des déportés, prisonniers de guerre et des requis suivant leur nationalité permettrait d'appréhender la place qu'ils occupent dans l'*Europe nouvelle* voulue par les nazis. Elle ouvrirait aussi la voie à une étude comparative des politiques différenciées des Etats suivant s'ils sont, ou non, sous contrôle nazi. Elle interrogerait, enfin, l'idée d'une identité sportive européenne. La question des conséquences des expériences corporelles vécues en temps de guerre en Allemagne mériterait, enfin, une attention toute particulière. Quel bagage culturel les requis ou les prisonniers rapportent-ils de leur séjour prolongé et forcé en territoire étranger ? Ce dernier a-t-il des incidences directes ou indirectes sur les pratiques sportives en France au lendemain de la guerre ? Engendre-t-il une évolution des méthodes d'entraînement ou d'enseignement de l'éducation physique ? Quelle place, quel rôle ces hommes maintenus en dehors de la vie sociale française pendant si longtemps occupent-ils à la Libération ?

Des tortures qu'il permet aux distractions qu'il offre en situation de captivité, le sport, phénomène culturel incontournable aux enjeux multiples, semble bien être un œilleton particulièrement saillant pour appréhender toute la complexité de l'expérience vécue par les prisonniers, déportés et requis français au cœur du IIIe Reich.

ZUSAMMENFASSUNG

Der gefangene Körper, zwischen Erfüllung und Folter. Sport und körperliche Betätigung bei französischen Deportierten, Kriegsgefangenen und Zwangsarbeitern (1940-1945)

Diese Studie hat zum Ziel, die körperlichen Betätigungen von mehreren Millionen ins Dritte Reich überführten Franzosen im Zweiten Weltkrieg zu erfassen und zu verstehen. Diese Arbeit steht in einem historiographisch besonderen Kontext: Das Thema blieb lange Zeit völlig unbeachtet und wird erst heute hinterfragt. Als Beweis dafür sei die Organisation der Ausstellung *Des JO de Berlin aux JO de Londres. Le sport à l'épreuve du nazisme*[23] durch das „Centre de Documentation Juive Contemporaine" (CDJC) Ende 2011 genannt oder auch die Ausstellung *Le „sport" dans les camps nazis*[24] im Frühjahr 2012, die vom „Centre Européen du Résistant Déporté" auf dem Gelände des Konzentrationslagers Natzweiler ausgerichtet wurde, oder auch die dem Schwimmer Alfred Nakache[25] gewidmete Wanderausstellung. Das Anliegen dieser Studie ist es, die verschiedenen Praktiken herauszustellen, sie zu beschreiben und zahlenmäβig zu erfassen, und zu untersuchen, wie diese Praktiken als Macht- und Dominanzmittel eingesetzt wurden, als Propaganda dienten, aber auch als ein Mittel des Dynamisierungsprozesses im Miteinander der Gefangenen. Nicht zuletzt wird die Frage nach der Motivation der hauptsächlich Betroffenen gestellt.

1/ Situierung der Studie

In Anlehnung an Annette Wieviorka[26], François Cochet[27] und die - zeitlich näheren - Veröffentlichungen des „Centre de Recherche en Histoire Quantitative"[28] und der „Fondation

[23] Ausstellung *Des JO de Berlin aux JO de Londres. Le sport à l'épreuve du nazisme* [*Von den Olympischen Spielen in Berlin zu den Olympischen Spielen in London. Der Sport im Angesicht des Nationalsozialismus,* erstellt vom CDJC, 9. November 2011 bis 29. April 2012 in Paris.
[24] Ausstellung *Le « sport » dans les camps nazis* [*Der « Sport » in den nazistischen Lagern]* erstellt vom *Centre Européen du Résistant Déporté* auf dem Gelände des ehemaligen Konzentrationslagers Natzweiler-Struthof, 29. April bis 24. Dezember 2012.
[25] Wanderausstellung *Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz* [*Alfred Nakache, der Schwimmer von Auschwitz*], erstellt vom *Mémorial de la Shoah,* Juni 2012.
[26] Annette Wievorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2003.
[27] François Cochet, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, SPM und Kronos, 1992.

pour la Mémoire de la Déportation“ (FMD)[29], werden hier die überführten Franzosen in drei groβe Kategorien aufgeteilt: Kriegsgefangene, Fremdarbeiter, die zur Zwangsarbeit herangezogen wurden, und Deportierte. Der Begriff „Gefangener“ bezieht sich auf jede Person mit einem militärischen Status, die in einem Kampf zwischen der deutschen und der französischen Armee gefangen genommen und daraufhin in ein „Stalag“, ein „Oflag“ oder ein „Kommando“ überführt wurde. Ihre Gefangenschaft erfolgt nach den im Waffenstillstands-abkommen vom 22. Juni 1940 festgesetzten Bedingungen. Trotz der groβen Heterogenität der statistischen Bilanzen werden die Kriegsgefangenen am Kriegsanfang auf 1,8 Millionen geschätzt[30], dann auf 1,6 Millionen Personen am Ende des Sommers 1940, schlieβlich auf ungefähr eine Million im Laufe des Jahres 1942. Zwei Aspekte müssen allerdings hinsichtlich ihrer Gefangenschaft unterschieden werden: Entweder arbeitet der Gefangene oder er wird im Lager festgehalten. Einem vom Ministerium Frenay bei Kriegsende erstellten Bericht zufolge, der auch zu den Nürnberger Prozessen herangezogen wurde, gab es weitaus mehr Gefangene, die in den „Arbeitskommandos“ arbeiteten als Gefangene in Lagern: Ende 1942 waren es demnach 987 687 bei einer Gesamtzahl von 1 038 319 Personen.[31]

Der Begriff „Deportierter“ bezieht sich auf einen ganz anderen Sachverhalt. Er bezeichnet all diejenigen, *die in einem nazistischen Konzentrationslager interniert waren*[32], wobei es zwischen den Deportierten zu unterscheiden gilt, die sich dort auf Grund von „Verfolgungsmaβnahmen“[33] oder auf Grund von „Repressionsmaβnahmen“ befanden. Im ersten Fall handelt es sich um Personen, die wegen ihrer ethnischen oder religiösen Zugehörigkeit festgenommen und deportiert wurden. Im zweiten Fall handelt es sich um Personen, die wegen ihrer Ablehnung des Naziregimes festgenommen wurden, ungeachtet dessen, ob diese Ablehnung reell oder nur vermutet war und unabhängig von deren Form.

---

[28] Tal Bruttmann, Laurent Joly, Annette Wievorka, *Qu'est-ce qu'un déporté*, Paris, CNRS édition, 2009.

[29] Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, 4 Bde, Paris, Editions Tirésias, 2004.

[30] Diese Zahl nennt Georges Scapini in einem Brief vom 9. September 1940 an Otto Abetz. AN, F/9/2177. Gesprächsnotiz über das Problem der Kriegsgefangenen im Allgemeinen von G. Scapini an O. Abetz am 9. September 1940, S.2 : « Die ungefähr 1.800.000 Gefangenen stellen für das Reich unbestreitbar einen materiellen und diplomatischen Vorteil dar, den sich Deutschland durch seinen Sieg erworben hat. » Dieselbe Zahl wird von Yves Durand in seinem ersten Werk über Kriegsgefangene aufgegriffen: Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français,* Paris, Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Paris, 1980, S. 20-21.

[31] TMI, Bd XXXVII, Doc 515-F, « Rapport au gouvernement. Travail forcé en France et déportation de main d'œuvre en Allemagne », S. 248.

[32] Annette Wievorka, *Déportation et génocide, op.cit.,* S. 29.

[33] Diese Unterscheidung erfolgt in den Forschungsarbeiten der FMD im Rahmen der Forschung über Deportation und Repression: Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le Livre-Mémorial, op.cit.*

Diese Kategorie umfasst Widerstandskämpfer, Geiseln und Strafgefangene.[34] Die Anzahl der „auf Grund von Verfolgungsmaβnahmen Deportierten“ wird auf 75 721 Personen geschätzt.[35] Eine Vielzahl der Letzteren wird gleich bei Ankunft im Lager exterminiert, darunter Kinder, Frauen, Alte, Gebrechliche. Nur eine Minderheit dringt wirklich in die Konzentrationslager ein. Laurent Joly präzisiert, dass von den 69 000 nach Auschwitz transportierten Juden 43 000 gleich bei ihrer Ankunft vergast wurden.[36] 3% waren zu Kriegsende noch am Leben.[37] Den Ergebnissen aufwändiger, im Jahre 1995 erfolgter und 2004[38] veröffentlichter Untersuchungen des FMD zufolge beläuft sich die Anzahl derer, die auf Grund von Repressionsmaβnahmen auf französischem Boden festgenommen wurden, auf 88 195 Personen[39] Die zur Zwangsarbeit Herangezogenen sind französische Zivilisten, die ihr Land verlassen mussten, um den Vichy-Gesetzen von September 1942 bzw. Februar 1943 zufolge Deutschland beim Kriegsdienst zu helfen. Hiervon waren ca. 600 000 Personen betroffen.[40] Vor diesen Gesetzen verlieβen manche Frankreich freiwillig, um in Deutschland einer Arbeit nachzugehen. Diese sogenannten „Freiwilligen“ sollen sich im September 1942 auf 75 000 Personen belaufen haben. Zwischen 1942 und 1944 kommen 20 000 bis 30 000 Personen hinzu, die auf eigene Initiative nach Deutschland gehen. Maximal sind es also an die 705 000 Franzosen, die sich, freiwillig oder nicht, ins Reich begeben haben.[41]

Das Ziel dieser Arbeit ist es, alle verschiedenen Formen der körperlichen Betätigung vorzustellen und miteinander zu vergleichen, basierend auf folgender Definition:
„ Alle Betätigungen, bei denen hauptsächlich der Körper eingesetzt wird, wobei der Akzent auf der körperlichen Anstrengung liegt, um eine entweder selbstgestellte oder, im Gegenteil, eine aufgezwungene Aufgabe zu erfüllen. Dabei sollen Ziele, die sich die Gefangenen selbst

[34] Siehe : Yves Lescure, « L'enquête de la fondation pour la mémoire de la déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France 1940-1945*. Tagungsbericht der internationalen Tagung vom 8.-10. Dezember 2005, Mémorial de Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS –Université de Caen Basse-Normandie, Sammelband Deuxième Guerre mondiale Nr.7, Caen 2007, S. 162.
[35] Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France [Druckfassung] : listes alphabétiques par convois des Juifs déportés de France, historique des convois de déportation, statistiques de la déportation des Juifs de France*, Paris, B. und S. Klarsfeld, 1978. Diese Zahlen werden in verschiedenen Studien über die Deportation der Juden aufgenommen, wie zum Beispiel bei Yves Lescure, *« L'enquête de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », op.cit.*, S. 162.
[36] *Ibid., Le Mémorial de la déportation des Juifs de France, op.cit.*
[37] *Ibid.*
[38] Fondation de la Mémoire pour la déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, 4 Bde, Paris, Editions Tirésias, 2004.
[39] Nach Yves Lescure, *« L'enquête de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », op.cit.*, S. 162.
[40] Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, Paris, CNRS éditions, 2010, S.23.
[41] *Ibid.*, S. 23. Der Autor nennt eine Spannbreite von 685 000 bis 705 000 Zivilisten.

stecken oder die ihnen von deutschen Autoritäten gesteckt werden, oder auch beides, erfüllt werden.“

Die Herausforderung besteht darin, eine umfassende Studie vorlegen zu können: Sobald hauptsächlich der Körper zum Einsatz kommt, wird die Aktivität in den Korpus aufgenommen. Die Lektüre von fünfundvierzig Erfahrungsberichten (fünfzehn pro Auswanderungstypus) hat es ermöglicht, ein Modell zu erstellen, in dem die verschiedenen körperlichen Betätigungen je nach Aktivität der Gefangenen, nach deren Freiheitsgrad und nach den unterschwelligen Zielsetzungen in Kategorien gefasst werden können. Zwei groβe Typen lassen sich ausmachen, jeweils mit Unterkategorien: die von den Aufsehern erzwungenen körperlichen Betätigungen und die von den Gefangenen frei organisierten.
Die von den deutschen Autoritäten erzwungenen Praktiken können verschiedene Formen annehmen. Zum Einen dienen sie als Mittel der *Selektion*, um die Deportierten auszulesen, die gleich exterminiert werden sollen. Dabei wenden die Nazis zwei Methoden an: sadistische „Spiele“ und körperliche Auswahlverfahren. Im ersten Fall sollen die Deportierten an Mannschafts“spielen“ teilnehmen, während derer sie zumeist unter Schlägen des Aufsichtspersonals Lasten tragen müssen. Im zweiten Fall müssen sie vor Ärzten entlanglaufen und zum Teil recht einfache Bewegungstests bestehen. Das „Strafstehen“ besteht darin, gemeinsam oder individuell, über einen mehr oder weniger langen Zeitraum still zu stehen, dabei die Arme den Körper entlang zu halten oder auch über dem Kopf, mit oder ohne Last. Diese Praktiken sind quasi systematisch in den Konzentrationslagern, den „Stalags“ und „Oflags“, variieren aber in der Dauer und den Bedingungen (zwischen einigen Minuten in den relativ geschützten „Oflags“ bis hin zu mehr als zehn Stunden im Freien, nackt und mitten im Winter in den Konzentrationslagern). Das „Sportmachen“ und „Strafexerzieren“ besteht in auferlegten körperlichen Betätigungen, meist kollektiv, in den Konzentrationslagern, den AEL, wird aber auch in einigen Erfahrungsberichten von Kriegsgefangenen erwähnt. Es handelt sich dabei um Übungen als eine körperliche Vorbereitung oder Leibeserziehung, deren Anforderungen aber die menschlichen Fähigkeiten weit übersteigen und daher die Gesundheit stark beeinträchtigen anstatt ihr förderlich zu sein. Hauptsächlich geht es dabei um Bewegungsübungen (Laufen, Entengang, Froschsprung), die bis zur völligen Erschöpfung des Gefangenen führen können. Von den deutschen Autoritäten werden diese Übungen als Bestrafung bzw. als körperliche und moralische Erziehung präsentiert, sie ähneln aber eher wahren Folterungen. Der „Frühsport“ ist eine als zwiespältig anzusehende Übungsform. Sie wird den Gefangenen als hygiene- und gesundheitsfördernd

auferlegt, die entsprechenden Übungen ähneln jedoch sehr den vorher genannten. Sie werden allerdings nicht so intensiv und nicht so lange durchgeführt. Die Übungen erfolgen auβerdem an vorher bekannten Zeiten und Tagen. *Pervertierte Sportübungen* treten in zwei Formen auf: dem *Punchingball* und den *Gladiatorenkämpfen*. Im ersten Fall werden die Deportierten beim Training der Aufseher als wahre „Sandsäcke" benutzt. Sie müssen sich den Anweisungen der Aufseher beugen und dürfen auf keinen Fall zurückschlagen. Im zweiten Fall müssen sich die Deportierten untereinander bekämpfen. Es gibt keine Regeln, nur eine: den anderen zu töten. Diese Kämpfe sind übrigens oft sehr unausgeglichen. Obligatorische *sportliche Zur-Schau-Stellungen* ähneln einer Art Sport-Show, in der ein als auβergewöhnlich eingeschätzter Gefangener, der für seine Kompetenzen eventuell auch bekannt ist, zur Schau gestellt wird, um den deutschen Autoritäten eine besondere sportliche Leistung vorzuführen. Dabei kann er auch in Konkurrenz zu anderen Gefangenen oder zu den Aufsehern auftreten.

Neben diesen von den Deutschen angeordneten sportlichen Aktivitäten gibt es auch Belege für frei organisierte, von den Gefangenen selbst initiierte Betätigungen. In den eingesehenen Erfahrungsberichten ist die Rede von *Spaziergängen* aus hygienischen Gründen. Es geht dabei um eine kürzere oder längere Wanderung, allein oder in einer kleinen Gruppe, entweder im Lager oder ggf. auβerhalb des Lagers, um den Körper zu bewegen und gesund zu bleiben. Auch *Sportunterricht* wird erwähnt. Der bzw. die betroffene(n) Gefangene(n) entscheidet/entscheiden frei, gewisse Sportübungen auszuführen, die von anderen, qualifizierten Gefangenen betreut werden. Zwei hauptsächliche Ziele lassen sich dabei ausmachen: die Beibehaltung der Gesundheit und/oder die Vorbereitung des Körpers auf künftige Belastungen. Neben dem Unterricht werden auch sportliche Aktivitäten erwähnt, besonders von Häftlingen und Zwangsarbeitern. In den Erfahrungsberichten werden Praktiken genannt, die der Definition von T. Terret[42] völlig entsprechen. Einerseits gibt es *Freizeitsport*, ohne Wettbewerb und ohne Resultate, ohne wirklichen Rahmen und ohne feste Regeln, wie z.B. das Schlittschuhlaufen oder Boule-Spielen. Andererseits gibt es reglementierte, institutionalisierte sportliche *Wettkämpfe*, die eine Rangliste und Hierarchisierung der Teilnehmer zulässt. Diese Freizeit- oder Wettkampfübungen können einer mehr oder weniger

[42] T. Terret definiert den Sport folgendermaβen: „im engen Sinne bezeichnet Sport alle körperlichen, kodifizierten, institutionalisierten Praktiken, die ausgeübt werden, um eine Leistung zu erbringen oder an einem Wettkampf teilzunehmen, der organisiert wird, um gleiche Durchführungsbedingungen für alle zu schaffen; im weiteren Sinne umfasst Sport jede Art körperlicher Betätigung zum Ziel der Erholung, der Hygiene oder des Wettkampfs mit einem Minimum an Reglementierung" [Übersetzung der Übersetzerin], in Thierry Terret, *Histoire du sport*, Paris, PUF, 2007.

ausgefeilten Organisation unterliegen und Anlass zu groβen Veranstaltungen oder sogar Festen innerhalb der Lager geben.

2/ Archive und Erfahrungsberichte

Die dieser Untersuchung zugrundeliegende Methodik basiert auf einer doppelten Arbeit: Zum Einen soll Archivmaterial analysiert werden, zum Anderen sollen Erfahrungsberichte von Kriegsgefangenen, Deportierten bzw. Zwangsarbeitern eingesehen werden. Die Ergebnisse resultieren dann aus einer systematischen Kreuzung dieser beiden sich ergänzenden Quellen.
Im Fall der Kriegsgefangenen ist das Archivmaterial in Fülle und groβer Spannbreite vorhanden. Es entstammt humanitären Organisationen, die allen Kriegsgefangenen Schutz und Hilfe anboten, oder französischen, speziell eingerichteten Hilfsdiensten, deutschen Institutionen, die sich tagtäglich mit Gefangenen befassten und Dokumenten, die von den Gefangenen selbst während ihrer Gefangenschaft erstellt wurden. Für die Studie wurden besonders benutzt: die Archive des Internationalen Roten Kreuzes (CICR) in Genf, die Archive des YMCA (*Young Men's Christian Association*), ebenfalls in Genf, die *Archives Nationales* (AN) in Paris, besonders die Serie F/9 und 72aj, die Archive des SHAT (*Service Historique de l'Armée de Terre*) und die Archive des *Bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporain* (BAVCC) in Caen. Die Erfahrungsberichte sind diejenigen, die sich in den AN (Serie 72aj und F/9) und im BAVCC befinden. Diese Datenbank wurde durch die Analyse von sechsundneunzig veröffentlichten Erfahrungsberichten angereichert.
Das sich besonders mit den Zwangsarbeitern befassende Archivmaterial ähnelt der Form nach dem der Kriegsgefangenen: Es sind Spuren von Organisationen, sowohl französischen als auch deutschen, die sich um die Menschen kümmerten, die nach Deutschland kamen, um dem Reich bei seinem Kriegsaufwand zu dienen. Vier groβe Archivzentren verfügen über einen umfangreichen Fundus: die Archives Nationales (Serie 83aj, 39aj und 40aj), das BAVCC in Caen, das SHAT (Signatur 1K301) und in Deutschland das Bundesarchiv Auβenstelle Lichterfelde (NS 22; NS 26, Serie 55 R). Dieser Fundus wurde mit den Erfahrungsberichten aus den AN und dem BAVCC und achtundsechzig veröffentlichten Erfahrungsberichten gekreuzt.
Die Archive der Konzentrationslager haben nur wenig Gemeinsamkeiten mit denen der Kriegsgefangenen oder Zwangsarbeiter, da während des Krieges keine französische Institution damit beauftragt war, den Deportierten Hilfestellung zu leisten. Die eingesehenen

schriftlichen Spuren entstammen deutschen Behörden, die die Lager verwalteten, Prozessen, die nach Kriegsende erfolgten und auch Forschungsarbeiten der Nachkriegszeit. Die benutzten Archive sind demzufolge: das Bundesarchiv Außenstelle Lichterfelde (NS4 BU, NS4 DA), die Gedenkstätten Dachau und Buchenwald, die Prozessakten des Nürnberger Prozesses (CDJC, Paris, BAVCC, Caen), des Dachauer Prozesses (Gedenkstätte Dachau), des Frankfurter Prozesses für das Auschwitzer Personal (auf DVD zugängliches Material), des Rastatter Prozesses in Bezug auf Neue-Bremm und Ravensbrück (*Archives diplomatiques*, Zweigstelle *La Courneuve*). Die französischen Staatsarchive (AN) besitzen mehrere Dokumente unter der Signatur 72aj und das BAVCC in Caen verfügt über zahlreiche Quellen bezüglich mehrerer Lager, darunter Buchenwald. Dieses Material wird ergänzt durch Erfahrungsberichte von Gefangenen aus den AN (Signatur 72aj) und Veröffentlichungen ehemaliger Deportierter, je nach Lager: zweiundzwanzig für Mauthausen, zweiunddreißig für Auschwitz, dreiundzwanzig für Ravensbrück, fünfundzwanzig für Buchenwald und sechsundzwanzig für Dachau.

3/ Ergebnisse

Der erste Teil befasst sich mit der Analyse des Zeitraums zwischen Juni 1940 und Sommer 1942 und bezieht sich auf die Praktiken der französischen Kriegsgefangenen, die in die „Oflags“, „Stalags“ und „Kommandos“ überführt wurden. Nach einer anfänglich passiven Phase aufgrund des Schocks über die Niederlage, organisieren die Offiziere und in weniger großem Ausmaß die Truppenmitglieder ihr Dasein in der Gefangenschaft, während die Deutschen ihre militärischen Interventionen weiterführen und Frankreich von einer Regenerierung träumt. Die körperlichen Betätigungen entstehen nach und nach in den Lagern im Kontext dieser Gegebenheiten. Die französischen Kriegsgefangenen haben im Rahmen der Genfer Konvention ein gewisses Maß an Freiheit, was ihnen erlaubt, ihre eigenen Freizeitbeschäftigungen zu organisieren, also auch ihre körperlichen Betätigungen. Die deutschen Propagandabehörden unterstützen diese Initiativen und versuchen so auf subtile Weise, die Gefangenen von ihrer germanophilen Rassentheorie zu überzeugen.

Die in Lagern eingesperrten Offiziere ohne Arbeitsverpflichtung organisieren ihre Zeit um Freizeitveranstaltungen herum, denen sie viel Bedeutung beimessen. So lassen sie, was die sportlichen Betätigungen betrifft, ein Modell aufleben, das sich an das französische Sportwesen der Vorkriegszeit anlehnt und die aus Frankreich kommenden Direktiven

einbezieht. Angesichts der Elitefunktion, die sie bei Beendigung der Kämpfe haben einnehmen müssen, ist ihnen die Propaganda der Vichy-Regierung wohlgesonnen. In den ersten Monaten ihrer Kriegsgefangenschaft stehen die Offiziere auf Seiten des Maréchal Pétain, bald zweifeln sie jedoch an der Angemessenheit dessen Haltung im Verlauf der politischen Ereignisse. Die Folge davon sind groβe Spannungen, besonders 1942, die sich auf ihre sportlichen Aktivitäten niederschlagen.

In den „Stalags" gestaltet sich die sportliche Organisation später und ist komplizierter. Wirklich erfolgt sie erst nach der Überführung des gröβten Teils der Gefangenen ins „Kommando", also im Winter 1940/41, durch die in den Mutterlagern geblieben Franzosen, den sogenannten „Ansässigen". Nach und nach organisieren sie ihre „Feierabende" oder „Wochenenden".[43] Diese Dynamik setzt sich 1942 fort, auch gefördert durch die immer gröβere Unterstützung seitens der französischen Regierung und durch Einrichtungen, in denen die Vichy-Doktrin in den Lagern, den sogenannten „Centres Pétains", propagiert wird und die sportliche Betätigung willkommen ist. Hierbei ist es wichtig festzuhalten, dass zahlreiche Initiativen aus den „Oflags" von den Propagandabehörden der Vichy-Regierung aufgenommen werden und als Grundlage dienen für groβangelegte Aktionen in allen Lagern: Das Einrichten von allgemeinem Unterricht ist ein Beleg dafür.

Die Mehrzahl der Kriegsgefangenen kommt allerdings nicht in den Genuss von Freizeitgestaltung, auch nicht der geringsten. Die Truppenmitglieder, die in die „Arbeitskommandos" überführt werden, leben das ganze Jahr 1941 unter extrem harten Lebensbedingungen, sowohl in Bezug auf die Ernährung als auch auf die Kleidung, und sind einer beachtlichen Arbeitslast ausgesetzt. Auβerdem werden sie von den Vichy-Behörden und dem CICR weitaus weniger unterstützt. Von daher ist es nur allzu verständlich, dass sich sportliche Betätigungen nur in sehr geringem Maβe entwickeln. Lediglich die Gefangenen in den groβen „Kommandos" oder in den groβzügig unterstützten „Kommandos" haben die Möglichkeit, sich sportlich zu betätigen, wobei sich dies meist auf das Fuβballspielen begrenzt. Hierbei gilt es anzumerken, dass die Existenz von Freizeitgestaltung ein herausragendes Kriterium dafür ist, unter den „Kommandos" selbst eine Rangordnung aufzustellen. Das ganze Jahr 1942 leben jedoch die Gefangenen unter schwierigen Bedingungen. Zwei Gegebenheiten erlauben allerdings einigen „Kommandos", ihre

[43] Terminologie in Anlehnung an die Forschungsarbeiten von Joffre Dumazedier: Joffre Dumazedier, *Vers une civilisation des loisirs?*, Paris, Seuil, 1962 ; *Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1974 und *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.

sportlichen Freizeitangebote auszubauen: das veränderte Überwachungssystem und die Hilfe durch die Mutterlager der „Stalags“.

Die zweite Phase beginnt im Sommer 1942 und endet im Frühjahr 1945. Durch das Fortschreiten des internationalen Konflikts und den folgenden Abkommen zwischen der Vichy-Regierung und dem Reich, sind die Kriegsgefangenen nicht mehr die einzige Kategorie Franzosen, die ihre Heimat verlassen (müssen). Nach und nach kommen Tausende von Zwangsarbeitern über den Rhein. Die Gefangenen führen die vorher schon begonnenen sportlichen Betätigungen weiter und erhalten dabei deutsche Unterstützung. Jedoch gilt es einige Veränderungen anzumerken. Die Gefangenen machen sich von der deutschen und der Vichy-Propaganda los und organisieren die sportliche Betätigung eher nach ihren eigenen Bedürfnissen: Drang nach Bewegung, Wiederaufbau ihrer Männlichkeit, Abwechslung. Da sich jedoch ihre Gefangenschaft in die Länge zieht, lässt auch das Interesse an Sport - wie auch an anderen unterhaltenden Aktivitäten - nach. Das stellt man besonders in den „Oflags“ und in geringerem Maβe auch in den „Stalags“ fest. Der Sport bleibt jedoch ein Teil des gesamten gesellschaftlichen Systems, das noch viel mehr Bereiche umfasst und in dem die verschiedenen, die Hilfsbedürftigen unterstützenden Organisationen einen wichtigen Platz einnehmen, und in dem die Mutterlager der „Stalags“ sich besonders den Gefangenen der „Kommandos“ zuwenden. Diese Letzteren, bis dahin sozial und kulturell immer in geringerem Maβe gefördert, haben nun erstmalig Zugang zu wirklich organisiertem Freizeitsport.

Die Zwangsarbeiter, die ja die „Erbauer eines neuen Europa“ werden sollten, leben nicht unter denselben Lebensbedingungen wie die Gefangenen. Auch wenn sie das ihnen zugewiesene Territorium nicht verlassen können, sind sie doch - zumindest theoretisch - in ihren Aktivitäten auβerhalb der Arbeitszeiten frei. Allerdings bleibt diese Freiheit oft nur ein Schein, denn die Überwachung der deutschen Behörden ist streng und die Möglichkeiten, sich zu organisieren, sind beschränkt. Sie werden von der DAF verwaltet, die selbst über eine Organisation für die Freizeitgestaltung der Arbeiter verfügt, die „Kraft durch Freude“, deren Einrichtungen und Strukturen die französischen Arbeiter benutzen können, um sich körperlich zu betätigen. Aber der Ausbau dieser Einrichtungen unterliegt zwei Bedingungen: dem Aufbau einer festen französischen Gemeinschaft und dem Zugang zu einfachem Sportmaterial. Untersucht man die sportliche Betätigung der Zwangsarbeiter, so kann man eine Vielzahl von Phänomenen feststellen: Die Zwangsarbeiter waren das auserwählte Ziel von Propaganda, sowohl der DAF und ihrer ausgelagerten Abteilungen wie auch der Vichy-

Regierung und ihrer Vertretung in Berlin, der DOF. Die unterhaltenden Betätigungen entkommen also nicht der Kontrolle dieser beiden Schirmorganisationen. Sie werden damit Teil einer von den Deutschen auferlegten Struktur von Klubs und Vereinen und bleiben bis Ende des Krieges unter deren Aufsicht. Trotzdem profitieren die Franzosen von einigen Durchlässigkeiten dieses Systems, die sie auch nutzen. In allen analysierten Zeiträumen bleiben jedoch die materiellen Voraussetzungen ungenügend, auch nach erfolgter Intervention Frankreichs und des CGEGS. Die Arbeiter sind auch bezüglich des Zugangs zu den Aktivitäten nicht gleichgestellt: Einerseits hängt dieser von dem Ort ab, an dem sie leben müssen, andererseits auch davon, ob sie Mann, Frau oder ein junger Mensch sind, Mitglied einer Organisation wie den *Chantiers de Jeunesse* [Baustellen für Jugendliche] sind oder nicht. Dies alles sind Kriterien, die unterschiedliche Bedingungen schaffen.

Der dritte Teil wendet sich völlig von einer rein chronologischen Betrachtung ab und analysiert die Fälle von Franzosen, die als „Feinde“ des Reiches angesehen wurden. Die Untersuchung ihrer Lebensbedingungen macht einsichtig, welch zentrale Rolle körperliche Betätigung unter den Repressionsmitteln der Nazis einnehmen. Genauer: Die Untersuchung des Werdegangs eines Gefangenen, der sich Schuld hat zukommen lassen, eines Zwangsarbeiters, der widerwillig arbeitet und natürlich der Werdegang eines Deportierten zeigt auf, dass, auch wenn sie anfänglich einen unterschiedlichen Status haben und in verschiedenen Lagern unterkommen, alle den gleichen körperlichen Betätigungen ausgesetzt sind: Übungen als Strafe und langes Stehen, wie schon in Dachau in den ersten Jahren des Regimes zu beobachten. Da es sich um Kriegsgefangene handelt, lassen die Untersuchungen der Lebensbedingungen im Lager Rawa-Ruska und die der ersten Existenzmonate des Lagers für Nachwuchskräfte dem „Stalag IA“, erkennen, dass eine Verschiebung stattfindet, sobald ein Individuum als Feind des Nazismus eingestuft wird: freie sportliche Betätigung und Sportunterricht verschwinden zugunsten von Strafübungen. Die Zwangsarbeiter laufen Gefahr, bei Ungehorsam oder Nicht-Einhalten der Regeln einen zeitlich begrenzten Aufenthalt im AEL abzuleisten. Die Lebensbedingungen, die sie akzeptieren müssen, belegen, in welchem Maβe die vom Regime erfundenen „Erziehungsmaβnahmen“ auf Gewaltanwendung und wiederholte körperliche Anstrengungen gründen und somit eine tägliche Folter bedeuten.

Die Deportierten dringen in ein System ein, in dem absolute Gewalt herrscht. Der Funktionsmodus der Konzentrationslager stammt schon aus den vorangegangenen Jahren, verändert sich jedoch ab 1933, wobei der ökonomische Faktor ausschlaggebend wird.

Daneben existieren allerdings andere Lager, wie zum Beispiel Auschwitz, die auch Vernichtungslager sind. Die Franzosen sehen sich einem System gegenüber, in dem ihre Überlebenschancen, unter Anderem, von der Hierarchie der Rassen abhängen, die die Nazis etablieren. Diese entscheidet dann auch über die Position, die die Franzosen in der Gesellschaft der Gefangenen einnehmen können. Auch wenn bei aus politischen Gründen Deportierten Strafübungen weniger verbreitet sind als in der Anfangsphase der Konzentrationslager, bleiben sie zentral bei der Behandlung von Juden, Männern und Frauen, was die Todesrate dieser Kategorie von Deportierten, die ohnehin der Vernichtung preisgegeben waren, noch erhöht. Eine andere Funktion wird in Erfahrungsberichten von Überlebenden deutlich: an dem Programm „14f13" teilzunehmen, was dazu dient, die „Arbeitsuntauglichen" zu vernichten. Sadistische Spiele und das Aussortieren anhand banaler körperlicher Übungen entscheiden dann über Leben und Tod von Tausenden von Menschen. Besonders zu beobachten ist dies in Auschwitz und Mauthausen, aber auch in anderen Lagern, besonders zu Ende des Krieges. In diesem Universum des Todes wird auch, so seltsam es klingen mag, Sport getrieben. Allerdings nur von einer ganz kleinen Kategorie von Gefangenen, die in diesem völlig ungleichen System Sonderrechte genießen. Vielleicht noch mehr als in anderen Kontexten dient hier das Ausüben von Sport als Erkennungszeichen einer sehr privilegierten sozialen Schicht: Während die meisten nur einige Wochen nach ihrer Ankunft im Lager verhungern, erfrieren oder aufgrund mangelnder Pflege sterben, kann es sich eine Minderheit erlauben, energetisch kostspieligen Aktivitäten nachzugehen. Die körperlichen Betätigungen sind gleichzeitig auch Teil einer anderen Logik: Sie gehören zu den Freizeitaktivitäten der SS-Aufseher. Sie arbeiten in den Lagern und möchten ihre Freizeit genießen. Die Deportierten und besonders ehemalige Sport-Champions gewisser Disziplinen (Fußball, Boxen)[44], werden dazu benutzt, was ihnen, zumindest zeitweilig, einen gewissen Status sichert und sich für manche als lebensrettend erweist. Ihre Überlebenschancen scheinen höher gewesen zu sein als die anderer Gefangener des einfachen Volkes. Allerdings bedürfte es hier einer erschöpfenden statistischen Auswertung unter Benutzung einer geeigneten Methodik.[45] Sollte sich diese These bewahrheiten, so würde dies bedeuten, dass sportliches

[44] Die Sportart scheint hier in der Tat eine wichtige Rolle zu spielen, denn nicht alle Sportarten bieten sich für Vorstellungen an, die den SS gefallen würden.

[45] Hierzu müsste eine Liste aller Hochleistungssportler erstellt werden, die in Konzentrationslager deportiert wurden (wobei natürlich definiert werden muss, was Mitte des 20.Jahrhundert als Hochleistung angesehen wurde), unabhängig von ihrer Nationalität. Auf dieser Grundlage müsste ihr Werdegang im diktatorischen System unter Heranziehung der Archive in Arolsen untersucht werden. Nach Erfassung dieser Daten erscheint es essenziell, ein Modell zu erstellen, in das alle Variablen integriert werden, die das Überleben begünstigten (Grund der Deportation, Beherrschung der deutschen Sprache, Fachwissen in bestimmten Berufssparten, soziales Kontaktnetz usw.), um genau herauszuarbeiten, inwieweit das sportliche Können hierbei zum Tragen kommt.

Können und internationale Anerkennung, ein Kapital, das dem freien Menschen zugesprochen wird, auch im Lager diese Funktion beibehält und das Schicksal eines Deportierten in der Gefangenenhierarchie positiv beeinflusst.

Diese beschreibende Analyse der körperlichen Betätigungen der Deportierten, Zwangsarbeiter und Gefangenen erlaubt es, die Kontrollmechanismen im sozialen System des Dritten Reiches besser zu erfassen. Pierre Milza untersucht die von totalitären Regimen - darunter dem Nationalsozialismus - benutzten Mittel und stellt sowohl heraus, welche Mittel zur Überwachung der Populationen dienen als auch diejenigen, die gegen Regimekritiker eingesetzt werden.[46] Sport und körperliche Betätigung nehmen hier eine besondere Stellung ein, da sie Mittel sind, um eine starke Rasse heranzubilden, aber auch ein Show-Instrument, um einem Publikum beliebte Veranstaltungen zu präsentieren und sie damit von eventuellen Rebellionen abzuhalten. Noch dazu bieten sie eine Möglichkeit der systematischen Propaganda im Dienste der nationalsozialistischen Ideale. Die zwangsweise in Deutschland verweilenden Franzosen sind direkt von dieser Kontrolle der Massen betroffen.

Fünf verschiedene Kategorien lassen sich bei der Untersuchung der Werdegänge der Gefangenen ablesen. Die Nazis sehen einige von ihnen als Kollaborateure an, auf die man zählen und denen man Aufgaben anvertrauen kann, besonders für Propagandazwecke. Andere sind nur potenzielle Mitglieder des rassisch *Großen Europa* und müssen daher ihre Arbeitskraft dem Reich zur Verfügung stellen. Die Franzosen werden zum Teil auch als erziehbare Feinde eingestuft, die wirksam umerzogen werden müssen. Werden sie als nicht umerziehbar angesehen, sind sie ausbeutbar bis ans Ende ihrer Kräfte oder werden ermordet. Schließlich können sie auch als von den Nazis verachtete „Rassen“ angesehen und aus diesem Grund früher oder später exterminiert werden. Je nach Klassifizierung sind also die Franzosen ganz verschiedenen Bedingungen ausgesetzt, was sich auch in den körperlichen Betätigungen widerspiegelt. Diese folgen einer Skala, die von unterhaltender sportlicher Abwechslung bis hin zu Folter und Tötung reicht. Diese Beobachtungen machen verständlich, weshalb es möglich ist, Gemeinsamkeiten im Schicksal von Gefangenen, Zwangsarbeitern und Deportierten aufzudecken: Der juristische Status dieser Individuen hat im Alltag weniger Bedeutung als der Platz, den die Nazis ihnen in einem Reich zuschreiben, das tausend Jahre währen sollte. Die Untersuchung stellt außerdem die Konsequenzen heraus, die eine

[46] Pierre Milza, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 2001, S. 317-330.

Veränderung des von den Nazis zugewiesenen Platzes für ein Individuum haben kann: das Schicksal der Nachwuchskräfte beweist, dass ein besseres Ansehen das Ende der Strafübungen bedeutet und die Möglichkeit, Sport zu treiben, offen steht. Für einen zivilen Arbeiter jedoch, der in ein AEL zur Umerziehung geschickt wird, hört jede Art von Freizeitgestaltung auf und beginnt die brutale und systematische Durchführung von Kräfte raubenden Übungen.

Individuen, die als kollaborationsfähig eingestuft werden oder auch solche, die einen Platz im neuen Nazi-Europa einnehmen sollen, werden einer ständigen, intensiven Propaganda ausgesetzt, die von zahlreichen Behörden ausgeht, zum Beispiel der Behörde des Dr. Bann vom Auswärtigen Amt, die sowohl die Gefangenen als auch die Zwangsarbeiter betreut, aber auch der Spezialbehörden der DAF und der OKW. Auch wenn sich diese Instanzen untereinander nicht immer einig sind, so scheinen sie die von Goebbels 1933 festgesetzten Leitlinien in etwa zu befolgen: „mit unseren Prinzipien bis ins Rückenmark des Volkes durchzudringen, sie dem Geist des Volkes einzuhämmern und zu glätten, bis wir diesen voll und ganz einnehmen[47]“. Bei den Zwangsarbeitern und Gefangenen sind körperliche und sportliche Betätigungen natürlich erwünscht, sowohl die tägliche körperliche Aktivität als auch der Sport. Dabei gibt es ein doppeltes Ziel: die Franzosen durch gute Behandlung für sich zu gewinnen und ihnen dabei die Grundlagen der deutschen Körperkultur nahezubringen. Die körperlichen Betätigungen gehören dabei zur „Betreuung“, einem Ausdruck, der sowohl ideologische Rahmengebung als auch Beaufsichtigung und Hilfestellung umfasst. Dies ist auch die Rolle des „Betreuers“ in Kriegsgefangenenlagern und in den Zweigstellen der DAF bei den Zwangsarbeitern. Die Deutschen geben sich dabei groβe, mitunter sehr groβe Mühe: Den Franzosen wird Gelände zur Verfügung gestellt, Material verkauft oder geliehen, damit sie ihren sportlichen Aktivitäten nachkommen können.

Ganz anders ergeht es den Franzosen, die als Feinde des Reiches betrachtet werden. Ihr Schicksal liegt nicht in den Händen des Auswärtigen Amtes, der DAF oder der OKW, sondern in denen der SS. Sie werden in die AEL oder in die Konzentrationslager geschickt und einem Terrorregime unterworfen, das - zumindest ursprünglich - das Ziel hat, jede Art von Widerstand zu brechen und die völlige Unterwerfung zu erreichen. Die körperlichen Übungen nehmen einen zentralen Platz unter den Mitteln ein, mit denen die Widerständler „umerzogen“ werden sollen: Durch das „Strafstehen“ oder das „Sportmachen“ werden die

[47] Rede vom 24. April 1933 im Rundfunkhaus Köln, zitiert von Muriel Favre, „Quand le ‚Führer’ parle. Le public des cérémonies radiophoniques du nazisme“,*Le temps des médias*, 2004/2, Nr.3, S.109. [Rückübersetzung der Übersetzerin].

Bestraften nach den 1933 in Dachau festgelegten Prinzipien gefoltert. Dieses Vorgehen taucht in den Disziplinierungslagern für Kriegsgefangene auf, aber in noch verstärkterem Maβe in den AEL wie auch in Neue-Bremm und in noch komplexerer Form in den Konzentrationslagern. Ab 1942 werden die Konzentrationslager dem WVHA zugeordnet und sehen ihre Rechte nach und nach verändert, wobei die Aussichten auf eine Befreiung der Deportierten schwinden: Die ursprüngliche Aufgabe der Umerziehung wird nebensächlich im Vergleich zur Kriegsproduktion. Die Beschäftigung der französischen Deportierten ist daher zu diesem Zeitpunkt, an dem der Groβteil von ihnen eintrifft, weniger wichtig und die Lagerleiter wenden weiterhin Methoden an, die einer Kultur des Zwanges entspringen und bei den Aufsehern sowie deren Untergeordneten, den „Kapos“ und „Blockältesten“ stark verankert ist. Werden die Deportierten von den Nazis als zu vernichtende Feinde eingestuft, so nehmen die körperlichen Praktiken eine besondere Stellung ein. Durch eine sadistische Perversion der sportlichen Aktivitäten treiben die SS die Deportierten bis hin zur Erschöpfung, selektionieren und töten sie, wenn sie sie nicht für ihre Sportveranstaltungen benutzen. In jedem Fall dienen körperliche Übungen kurz- oder langfristig der Eliminierung der Menschen. Die „Kapos“, „Blockältesten“ und „Lagerältesten“ spielen dabei eine besondere Rolle. Als auserwählte Bedienstete der SS genieβen sie einige Vorteile, zum Beispiel das freie Ausüben von Sport, müssen aber dagegen dafür sorgen, dass ein für die Lager charakteristisches Klima des Terrors herrscht.

Es erscheint also aufgrund dieser Untersuchung möglich, eine Graphik mit den verschiedenen Positionen der Franzosen und den sich daraus ergebenden Konsequenzen auf ihre Lebensbedingungen zu erstellen. In Anlehnung an das Modell von W.Sofsky[48] besteht diese Graphik aus zwei Achsen; die Abzisse bezieht sich auf die Macht, die die Deutschen den Gefangenen übertragen, die Koordinate auf die zu ertragenden Lebensbedingungen. Oben rechts stehen die Personen, die von den Nazis als kollaborationsfähig eingestuft werden: die „Lagerältesten“, „Blockältesten“ und „Kapos“ in den Konzentrationslagern, die Vertreter der DOF, die Vertreter der Fabriken und Lager für die Zwangsarbeiter, die Vertrauensmänner oder Ältesten in den Kriegsgefangenenlagern. Alle haben hohe funktionsbedingte Macht, sind verantwortlich für die Lebensbedingungen einer Vielzahl von Menschen und kommen gleichzeitig in den Genuss von Privilegien, die ihnen die Deutschen zugestehen. Ihre Freiheiten variieren jedoch je nach Status. Die Militärs sind geschützt durch das Genfer

[48] Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Paris, Calman-Levy, 1995, S. 158.

Konvent und haben mehr Spielraum, um sich den Befehlen der Nazis zu entziehen, wohingegen Zivilisten der DOF, besonders im Jahr 1944, Gefahr laufen, von der Gestapo festgenommen zu werden. Eine privilegierte Position unter den Deportierten ist besonders prekär: Eine Entscheidung der SS reicht, um sie ins „Volk“ zurück zu schicken. Die zweite Sphäre betrifft die Mehrheit der Franzosen, die in Fabriken, Unternehmen und auf Bauernhöfen arbeiten, um die mangelnden Arbeitskräfte zu ersetzen. Je nach Zuweisung und Status variieren auch ihre Lebensbedingungen, jedoch ohne dass sie selbst darauf Einfluss hätten. Sie sind eine wichtige Zielgruppe der Propaganda, die sie für den Nationalsozialismus gewinnen will. Die dritte Kategorie umfasst die als „reichsfeindlich“ eingestuften Franzosen, die umerzogen werden müssen, damit sie dann Nazi-Interessen vertreten: Arbeitsunwillige, mehrfach Flüchtige und straffällig gewordene Zwangsarbeiter. Alle leben unter sehr harten Bedingungen, entweder gezielt, um sie zu bestrafen oder auch allgemein, um ihren Widerstand zu brechen. Die vierte Kategorie umfasst die aufgrund von Repression deportierten Männer und Frauen, die nicht nach Mauthausen gebracht werden. Sie stellen eine politische Gefahr dar und haben keinerlei Aussicht auf Befreiung. Sie sind nach 1942 in die Konzentrationslager gekommen und sehen sich einem System der absoluten Gewalt gegenüber. Die letzte Kategorie umfasst die dem Tode Geweihten, den definitiven Feinden der Nazis: Juden, Homosexuelle, Zigeuner. Für sie existiert die körperliche Betätigung nur in Form von Folter und als Mittel der Selektion für den Tod.

Neben den politischen und wirtschaftlichen Zielen der Deutschen hängen die Lebensbedingungen der Franzosen, die unfreiwillig nach Deutschland geschickt werden, auch vom Eingriff der Vichy-Regierung und den bilateralen Abkommen ab, die zwischen dem Sieger und dem Besiegten abgeschlossen werden. Hierbei gibt es noch starke Zweifel an den wahren Zielen, die die Franzosen verfolgten, die in den von Vichy eingerichteten Instanzen wichtige Posten inne hatten. Zwischen dem Annehmen der Nazi-Ideologie und dem Willen, subtil gegen die an Ausländer gerichtete Propaganda zu kämpfen, ist es in der Tat schwierig, Grenzen auszumachen, noch dazu, da die Intentionen der Betroffenen mit dem Fortlauf des Krieges variieren können.

Mehrere Gegebenheiten stehen jedoch auβer Diskussion. Die Vichy-Regierung hat Spezialbehörden ins Leben gerufen, um den Gefangenen, später auch den Zwangsarbeitern, Hilfe zu leisten. Diese Behörden befanden sich sowohl in Frankreich als auch in Deutschland. Allerdings unterstützte die Regierung nie die Deportierten. Diese Behörden mussten immer mit denen der Nazis zusammen arbeiten, die die Ausländer betreuten. Neben der Hilfe und

Unterstützung unternahmen diese französischen Zellen eine aktive Propaganda im Sinne einer nationalen Revolution, als Schutzschild gegen die schädliche Verbreitung der Nazi-Ideen. Dieses Ziel wird bei den Kriegsgefangenen im Laufe des Jahres 1941 verfolgt. Nach Überwindung der logistischen Schwierigkeiten stimmten sich die verschiedenen Instanzen (DSPG, SDPG, Kriegskommissariat) ab, um einen Aktionsplan aufzustellen, der zwei Initiativen umfasst: indirekte Propaganda seitens der sich in Frankreich befindlichen Behörden, die den Gefangenen Dokumente und Richtlinien zukommen lassen sollen; direkte Propaganda durch Delegierte der DFB. In den Lagern dienen die „Centres Pétain" als Übermittler und sollen Pétains Gedankengut weitestmöglich verbreiten. Sobald sich die Regierung darum bemüht, einen gewissen Einfluss auf die in Deutschland arbeitenden Franzosen zu behalten, kommt recht schnell die Idee auf, dort eine Zweigstelle zu errichten. Die Bemühungen von G. Bruneton erlauben diesen, stärker zu werden und mehr Aufgaben zu übernehmen. Diese Zelle entsteht im Jahre 1942, wird ein Jahr später funktionstüchtig und nennt sich fortan DOF. Ihre Grenzen zu den Gefangenen sind sehr durchlässig. Viele Führungskräfte sind in der Tat ehemalige Gefangene, die an die nationale Revolution glaubten und daher rekrutiert wurden, um auf die Zwangsarbeiter einzuwirken. Unter ihnen sind zahlreiche Nachwuchskräfte, die das „Experiment Didelet" miterlebt haben.

Der Sport und die körperliche Betätigung gehören zu den Bereichen, die die Aufmerksamkeit des Vichy-Regimes wecken. Es sind Aktivitäten, die einen neuen Menschen herausbilden sollen; ihr Ausbau wird in Frankreich politisch unterstützt und der CGEGS unterstellt. Dieses Interesse findet Niederschlag in den Aktivitäten, die den Gefangenen und Zwangsarbeitern angeboten werden und dies in dreifacher Hinsicht: Information, Ausbildung und materielle Unterstützung. Ab 1941 lässt die CGEGS Material in die Lager schaffen. Als 1942 die verschiedenen, für die Kriegsgefangenen verantwortlichen Behörden ihre Aktionen aufeinander abstimmen, liefert der CGEGS weiterhin Sportmaterial und trägt zur Information bei, indem er den Gefangenen Dokumente über die Reform der Sporterziehung und des Sportwesens zukommen lässt. Er fördert auch die Ausbildung der Gefangenen, indem er Programme für Kurse anbietet, in denen diese ihre Kompetenzen in ihrer jeweiligen Sportart anerkennen lassen können. Die Gesetze von September 1942 und Februar 1943 bringen das Kommissariat auch dazu, die Zwangsarbeiter mit einzubeziehen. Ab Dezember 1942 engagiert sich Oberst Pascot offiziell in dieser Richtung. Die Zweigstelle des Kommissariats in Berlin soll sich vorerst nur um die Zwangsarbeiter kümmern, weitet sich aber im Rahmen der Aufgaben, die der ständigen Vertretung der CGS anvertraut werden und ab Juni 1943

aktiv wird, ab dem Sommer aus auf alle Franzosen in Deutschland, mit Ausnahme der Deportierten. Diese Initiative erweckt groβe Hoffnungen bei den Gefangenen und den Zwangsarbeitern, denn alle möchten Material, das sie zum Ausüben ihrer Sportart brauchen. Die Bilanz der Aktionen des CGEGS und seiner Zweigstelle in Berlin ist jedoch nicht positiv, bei Weitem nicht. Das Kommissariat sieht sich der Polykratie der Nazis gegenüber und den vielen verschiedenen ausgelagerten französischen Behörden, den alltäglichen Schwierigkeiten, den mangelnden materiellen und personellen Möglichkeiten und kann die Erwartungen, die es selbst geschaffen hat, nicht erfüllen. Trotz des Versuchs einer effizienteren Versorgung mit sportlichen Ausrüstungen, sind diese stets unzureichend, sowohl bei den Zwangsarbeitern als auch den Gefangenen. Die von Jean Borotra ins Leben gerufenen Ausbildungen haben groβen Erfolg in den Gefangenenlagern, solange er Leiter des CGEGS ist, aber durch mangelndes Engagement bezüglich der Fortführung dieses Projekts und den Bedenken des französischen Erziehungsministeriums macht sich groβe Unzufriedenheit bei all denen bereit, die sich dafür eingesetzt hatten.

Es steht fest, dass die deutsche und französische Propaganda zur Entwicklung der körperlichen Betätigungen beigetragen hat. Die - natürlich auch eigennützigen - Hilfeleistungen der einzelnen Behörden ermöglichen den Franzosen Zugang zu sportlichen Einrichtungen und zu dem Besitz von einfachem Material. Das Entstehen und die Verbreitung sportlicher Aktivitäten bedarf allerdings auch einer gewissen sozialen Organisation. Diesbezüglich sind mehrere Phänomene festzustellen, die in engem Zusammenhang stehen zu den verschiedenen Situationen, denen die Franzosen auf der anderen Rheinseite ausgesetzt sind.

Sind die Gefangenen an einem Ort eingesperrt, an dem sie „unter sich“ bleiben, und wo die Machtausübung der Aufseher relativ diskret bleibt, werden schnell zahlreiche Initiativen ergriffen, um eine funktionierende soziale Struktur aufzubauen. Das ist so bei den in den „Oflags“ festgehaltenen Offizieren und ab 1941 bei den Truppenmitgliedern der Mutterlager der „Stalags“. Die französischen Gefangenen stützen sich auf die Klauseln des Genfer Konvents und bauen nach und nach verschiedene Abteilungen innerhalb der Lager auf, die ihr Alltagsleben erleichtern sollen. Ihre soziale Herkunft und ihre Kenntnis der öffentlichen Einrichtungen erleichtern zweifellos diese Initiativen. Unter diesen Rahmenbedingungen werden Sportabteilungen gegründet und neue Sektionen eröffnet, ebenso werden sportliche Wettkämpfe und Shows organisiert, wird Material beschafft und die Betreuung gesichert. Die Gefangenen orientieren sich dabei an sportlichen Bewegungen aus dem Frankreich der

Zwischenkriegszeit. Das gleiche Phänomen lässt sich in einigen groβen Zwangsarbeitslagern feststellen wie zum Beispiel in Auschwitz, wo Georges Toupet damit beauftragt ist, oder ganz allgemein in den betreuten Arbeitslagern. Es erscheint übrigens so, dass, sobald sich die Gelegenheit dazu bietet, gehandelt wird.

Da, wo die Aufsicht durch die deutschen Behörden größer ist oder das „Unter-Sich-Sein" erschwert wird, dauert es länger, bis soziale Strukturen gebildet und sportliche Aktivitäten organisiert werden können. Hilfe oder Einfluss von auβen kann dabei behilflich sein, diese kritische Phase zu überwinden. Das kann man bei den „Arbeitskommandos" der Kriegsgefangenen feststellen. Während die Menschen, die dort leben mussten, in den ersten Jahren der Gefangenschaft aufgrund der Rahmenbedingungen dort keine soliden Institutionen einrichten können, schaffen es die Verantwortlichen der „Stalags", für sie örtliche Minimalorganisationen ins Leben zu rufen, wobei gewisse Projekte fest in ihrer Hand bleiben. So hat die Sportbehörde des „Stalag" die Aufgabe, den Sport in den verschiedenen „Kommandos", die von ihm abhängen, zu organisieren und voranzutreiben. Für die Zwangsarbeiter ist die Situation komplexer, insofern als diese kaum die Möglichkeit haben, sich zu organisieren. Es ist ihnen höchstens erlaubt, sich existierenden Strukturen anzuschlieβen, das heiβt Klubs und Vereinen, die den Anforderungen der Deutschen und den Erwartungen des DOF entsprechen müssen. Kulturelle Zusammenschlüsse, die gegründet werden, bieten selbstverständlich auch die Möglichkeit, sich sportlich zu betätigen, haben aber eine groβe Schwachstelle: Sie entspringen keiner Strukturierung der Gesellschaft der Arbeiter, sondern kommen von oben und genieβen in den Augen der Zwangsarbeiter nur wenig Anerkennung. Auβer denen, die die Schirmherrschaft der DAF und der DOF akzeptieren oder denen, die betreuten Lagern angehören, lebt der Groβteil der Arbeiter auβerhalb einer greifenden sozialen Organisation.

In den Konzentrationslagern oder dem Durchgangslager Neue-Bremm wird von den Nazis alles getan, damit sich die Deportierten nicht als soziale Gruppe zusammenfinden. Im Gegenteil, die absolute Macht versucht jegliche Form von sozialen Gebilden zu zerschlagen, Beziehungsgeflechte aufzulösen. In diesem Kontext sind die Deportierten der Willkür der SS ausgeliefert, der Brutalität ihrer Aufseher, ohne dass ihnen ein sozialer Verbund zu Hilfe eilen könnte. Diese Behauptung muss allerdings differenziert werden. Sobald es den Deportierten gelingt, am selben Ort zu bleiben und sobald ihnen die dort herrschenden Machthaber eine auch noch so geringe Möglichkeit dazu geben, erscheinen kleine Formen von Organisation. So zum Beispiel im Frauenlager von Ravensbrück. Ebenso in Buchenwald mit der Gründung des *Comité des Intérêts Français* [Komitee zur Verteidigung französischer Interessen]. Auch

wenn diese organisatorischen Versatzstücke natürlich in erster Linie dazu dienen, die Franzosen angesichts der vielen, auch lebensgefährlichen Gefahren in der Gefangenschaft zu schützen, kümmern sie sich auch um das Freizeitangebot.
Der Wille, im Ausland ein Minimum an sozialer Struktur aufzubauen, die sich an die des Frankreichs der Vorkriegszeit anlehnt, ist also stark. Je mehr Freiheit die deutschen Autoritäten eingestehen, desto effizienter sind die sich bildenden Strukturen und umgekehrt. Bei den nicht als Feinde eingestuften Franzosen verhält sich übrigens die Organisationsfreiheit umgekehrt proportional zur Bewegungsfreiheit, die ihnen innerhalb des Reiches zugestanden wird. Sind die Franzosen hinter Stacheldraht gefangen, wird ihnen die Möglichkeit gegeben, sich ein aktives soziales Leben aufzubauen. Sind sie jedoch in Kontakt mit der deutschen Bevölkerung, verschwindet diese Möglichkeit.

Auch wenn die Franzosen Zugang zu sportlichen Einrichtungen haben, über sportliches Material verfügen und eine soziale Organisation existiert, so müssen zusätzlich gewisse Gründe vorhanden sein, um aktiv zu werden. Diese schimmern durch die Erfahrungsberichte durch, sind jedoch nur schwer zu erfassen und zu kategorisieren. Zwei groβe Motivationsstränge lassen sich jedoch ausmachen: der Kampf gegen die alltäglichen Aggressionen und die Vorbereitung auf kommende Phasen der Gefangenschaft.
Das Angehen gegen Langeweile und Untätigkeit wird oft von denen genannt, die nicht zur Arbeit gezwungen sind: die Offiziere in den „Oflags“ und die Nachwuchskräfte nach dem Sommer 1941 oder auch unwillige Unteroffiziere nach ihrer Ankunft im „Stalag 369“. Alle versuchen sich die Zeit zu vertreiben und organisieren Aktivitäten, die ihnen gefallen. Sei es Sport, berufliche Ausbildungen, Musik, Kurse oder Vorträge – die Männer hinter dem Stacheldraht gieren nach allen Möglichkeiten, sich zu unterhalten und die Monotonie ihres Alltags zu brechen. Diese starke Motivation macht es jedoch nötig, die Aktivitäten häufig zu wechseln. In den ersten Jahren ist das möglich, indem immer neue Wettkämpfe erfunden, immer neue Gegner aufgetan und neue Sportsektionen eröffnet werden. Jedoch schaffen es die Offiziere nicht, gegen den Abnutzungseffekt, besonders im letzten Jahr ihrer Gefangenschaft, anzukämpfen. Neben dieser Form des Kampfes, zeichnet sich ein weiteres Ziel ab: Orientierungspunkte zu finden, an vorher gekannte Praktiken anzuknüpfen, die kulturell wichtig erscheinen. Hierbei gibt es interessante Parallelen zwischen den Aktivitäten und den Rahmenbedingungen der Gefangenen und denen der Zwangsarbeiter, ihrem Klassenhabitus und ihrem nationalen Habitus. So ist es nicht selten, dass die Offiziere in den „Oflags“ eine Fechtabteilung oder einen Yachtclub ins Leben rufen, während der Fuβball und

das Boxen in den „Stalags“ und „Kommandos“, auch in den Klubs und Vereinen der Zwangsarbeiter beliebt ist. Darüber hinaus werden den Klubs und Sportvereinen Namen gegeben, die auf Symbole des französischen Sports verweisen. Den Gefangenen der „Kommandos“, den Gefangenen mit verändertem Status und Zwangsarbeitern erlauben die sportlichen Betätigungen, gegen die Schwierigkeiten des Alltags anzukämpfen. Sie müssen kräftezehrende Arbeiten erledigen, leben allein in kleinen Gruppen, ernähren sich von Minimalrationen, haben einen spartanischen Wohnraum und sorgen sich um das Schicksal ihrer Angehörigen. Sie versuchen durch die sportliche Aktivität dieser entfremdenden Realität zu entkommen. Ein Fuβballspiel oder ein Leichtathletik-Wettkampf sind besondere Ereignisse, dank derer sie eine gewisse Leichtigkeit empfinden. Durch die Verlängerung dieser Ereignisse in den Kommentaren der Zeitungen und deren Vorbereitung durch Prognosen haben diese sportlichen Zusammenkünfte einen gesundenden Effekt, nach den von Joffre Dumazedier aufgestellten Kriterien: Entspannung, Unterhaltung, Ablenkung.

Wenn die sportlichen Aktivitäten nicht als Abhilfe für das Leiden infolge der Abhängigkeit angesehen werden, so werden sie doch als Mittel dargestellt, durch die gewisse Ziele erreicht werden können. An erster Stelle wird ihnen eine hygienische und sanitäre Rolle zugeschrieben. Unabhängig von den Gründen, aus denen sich die Franzosen in Deutschland befinden, denken viele von ihnen, dass die sportliche Betätigung ihnen hilft, ihre Gefangenschaft physisch und psychisch zu überstehen. Die Art, wie junge und weniger junge Menschen, aus relativ wohlhabenden Verhältnissen Kommende oder Arme dieses Ziel angehen, variiert je nach Wissen und eigenen Vorstellungen, aber alle gehen davon aus, dass sie sich nach dem Krieg wieder einfacher sozial eingliedern werden, wenn sie Sport treiben. Dazu gesellt sich der Wunsch, die eigene Männlichkeit wieder aufzubauen oder beizubehalten, die in dem erlebten Kontext stark in Frage gestellt wird. Die Franzosen dürfen nämlich nicht nur während ihres Aufenthalts in Deutschland keine sexuellen Kontakte haben, sondern stecken auch tagtäglich in der Verliererrolle, die ihnen die Deutschen zuschreiben. Sportliche Wettkämpfe, körperliche Anstrengung, die Herausforderung sind wahrscheinlich auch Mittel, dagegen anzukämpfen. Neben der Vorbereitung auf eine spätere Rückkehr kann die sportliche Betätigung auch insgeheim Teil eines Fluchtplans sein. Diese Absicht besteht oft bei den Offizieren und Truppenmitgliedern, die sich der Aufsicht entziehen wollen. In diesem Fall bereiten sie sich körperlich auf die bevorstehende Kraftanstrengung vor. Körperliche Betätigung kann auch Ausdruck ihres Patriotismus bzw. ihres Zugehörigkeitsgefühls zu Frankreich sein. In einem geknebelten Deutschland, in dem

jederzeit die Gefahr besteht, in ein Konzentrationslager gebracht zu werden, bieten die sportlichen Wettbewerbe eine Art Freiraum, in dem jeder fast frei ist, seine nationalen Gefühle auszuleben. Sowohl in den Berichten der Gefangenen als auch der Zwangsarbeiter wird diese Rolle unterstrichen. Wettkämpfe sind häufig auch eine Gelegenheit, die nationalen Farben zu zeigen und Parade zu laufen. Mannschaften können so zu wahrem Nationalstolz gelangen, da die Franzosen oft anderen ausländischen Gruppierungen gegenüber stehen. Sogar in den Konzentrationslagern haben die Boxkämpfe von Young Perez, so brutal sie auch waren, bei den zuschauenden Franzosen den Eindruck einer Revanche hinterlassen, eines Sieges gegenüber dem Unterdrücker. In den Berichten der Deportierten scheint der Wille durch, anhand der körperlichen Betätigung - sofern dazu die nötige Kraft aufgebracht werden kann - sich physisch und psychisch zu stärken, um die Deportation überhaupt zu überleben. Wenn es nicht darum geht, die Rückkehr vorzubereiten, so kann die sportliche Betätigung auch dazu dienen, auf sich aufmerksam zu machen, besonders wenn die sportlichen Leistungen gut sind, um an bessere Lebensbedingungen zu gelangen. Das ist der Fall bei einigen Kriegsgefangenen, die versuchen, anerkannt zu werden, wie Yvon Pétra, der sich dadurch eine vorzeitige Befreiung erhoffte. Diese Strategie ist auch bei deportierten Sportchampions zu beobachten. Bei Anerkennung als Hochleistungssportler können die Deportierten, zumindest zeitweilig, auf einen etwas angenehmeren Alltag hoffen.

Im Allgemeinen behalten die Deportierten, Zwangsarbeiter und Kriegsgefangenen immer eine positive Erinnerung an freiwillige sportliche Betätigung. Sie stellt für sie eine Brücke dar zwischen der Vergangenheit als freier und der Gegenwart als unfreier Mensch, als eine Möglichkeit, Kraft zu schöpfen und gegen die vielfältigen Belastungen nach dem Verlassen ihrer Heimat anzukämpfen. Allerdings werden bei der Befreiung sportliche Aktivitäten nur selten erwähnt oder nur nebenbei. Auch heute noch tritt ein gewisses Schamgefühl auf, sobald dieses Thema angeschnitten wird. Diese Tatsache ist eine der Hauptschwierigkeiten der Forschungsarbeit und scheint sich durch soziale Vorstellungen zu erklären, die dieses sportliche Phänomen umgeben und die Befürchtungen der zurückgekehrten Zeitzeugen der Nazi-Barbarei, eben diese Vorstellungen hervorzurufen. Der Sport und die Sporterziehung sind in der Tat Träger gewisser Bilder und fest verankerter Glaubenssätze: Sie sind Ausdruck einer guten physischen und psychischen Konstitution, korrekter Lebensbedingungen, einer erfüllten Existenz, also Charakteristika, die dem Erleben der Gefangenen keineswegs entsprechen, die, ganz im Gegenteil, ihr Leiden anerkannt wissen wollen. Ihre früheren Peiniger der Konzentrationslager versäumen es übrigens nicht, diesen Argumentationsstrang

auf perverse Weise in ihrem Prozess zu verfolgen, indem sie die Begriffe „Strafexerzieren“ und „Sportmachen“ der Sporterziehung zuschreiben und die Existenz sportlicher Aktivitäten als Beweis heranziehen für die korrekten Lebensbedingungen, die sie den Gefangenen boten.

Der Sport, vom Foltermittel bis hin zum Unterhaltungsmittel in der Gefangenschaft, ist ein unumgehbares kulturelles Phänomen mit vielfältigen Facetten und scheint einen besonders pointierten Blick auf die Komplexität der Erfahrungen von französischen Kriegsgefangenen, Deportierten und Zwangsarbeitern im Dritten Reich zu ermöglichen.

ARCHIVES CONSULTEES

1. Présentation du corpus

1.1 Les archives propres aux prisonniers de guerre. (1940-1944)

Les sources qu'il est possible de consulter sont conséquentes et variées. Elles proviennent des organismes humanitaires offrant protection et statut à tous les prisonniers de guerre, des services français mis en place, des institutions allemandes gérant quotidiennement les captifs et enfin des documents qui ont été produits par les prisonniers eux-mêmes durant leur captivité.

A/ Les archives détenues par les organismes d'aide humanitaire : le CICR et les YMCA

Le CICR est un organisme très particulier, central dès lors qu'il s'agit d'étudier l'histoire des prisonniers de guerre. Né en 1863 de l'initiative d'Henry Dunant, le comité gère en effet en plus d'autres prérogatives, le secours et la protection des prisonniers de guerre durant tous les conflits, suivant les principes décrits dans la *Convention de Genève* de 1929. Celle-ci, que chaque Etat est libre de ratifier, fixe les obligations des belligérants vis-à-vis des prisonniers en précisant leur statut, les conditions de vie dans lesquelles, à minima, ils doivent être placés. Cette convention place en outre les prisonniers sous la protection d'une Puissance protectrice, Etat neutre dans le conflit, et autorise cette dernière à missionner des délégués pour visiter les lieux de détention. Elle prévoit que les délégués du CICR puissent eux-mêmes se rendre dans les camps pour constater, environ tous les huit mois, le respect des clauses de la convention. Ces dispositifs ont donné naissance à de précieux documents d'archives : les rapports des délégués[49]disponibles tant au siège du CICR situé à Genève qu'aux Archives nationales en France. Rédigés à partir d'un plan type[50], les rapports renseignent plusieurs rubriques : après les indications sur le nombre de prisonniers, les noms des responsables allemands et français du camp, le délégué décrit le camp, le type d'habitation, l'aménagement intérieur (éclairage, aération des locaux, mobilier), la nourriture (rations, conditions de préparation), l'habillement (qualité et quantité des vêtements et chaussures), l'hygiène

[49] Ces documents seront cités de la sorte : CICR, *Rapport des délégués*, visite effectuée le à .
[50] Ce plan type est présenté dans : CICR, XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947)*, volume 1, *Activités de caractère général*, n°1, Genève, 1948, p. 233-237.

(douche, lavoirs, latrines), les soins médicaux et de santé, les activités religieuses, le travail, la correspondance, mais aussi les loisirs et exercices physiques (heures de loisir, promenades, espace disponible pour les sports et l'éducation physique, lecture, théâtre). Cette partie du rapport, quand elle est effectivement complétée, offre une première impression du développement des pratiques corporelles au camp. Pendant leur visite, il arrive que les délégués prennent des photos des installations. Stockées, ces dernières ne sont consultables qu'au siège du CICR à Genève. L'organisme suisse possède enfin nombres d'archives organisant l'aide directe apportée aux prisonniers, qu'il s'agisse de bilans statistiques ou de courriers échangés avec des institutions partenaires. Parmi elles, les YMCA prennent, dans le cadre des pratiques de loisir et des activités corporelles des détenus une place importante.

Créée elle aussi sous l'initiative d'Henry Dunant, mais quelques années avant le CICR, en 1855[51], l'Alliance Universelle (ou mondiale) des YMCA[52], est une organisation internationale à but humanitaire, éducatif et caritatif[53]. Regroupant les différentes Alliances nationales, ses missions comprennent des actions en faveur des personnes nécessiteuses, dont font partie les prisonniers de guerre. Les archives détenues par son siège, situé à Genève, comprennent des bilans statistiques des envois, des échanges de courriers avec les autres institutions humanitaires, mais surtout, ici aussi, les rapports rédigés par les délégués autorisés à se rendre dans les *Oflags* et *Stalags*. Compte tenu de la spécificité de l'aide de l'Alliance, les renseignements recueillis par ces derniers se concentrent sur l'existence des activités hygiéniques et récréatives, sports, éducation physique, théâtre, orchestre, et sur la pratique des cultes. Ils sont consignés dans sept grands classeurs.

B/ Les archives produites par les organismes français d'aide aux prisonniers de guerre

Trois centres détiennent des archives produites par les organismes gérant les prisonniers de guerre : les Archives nationales à Paris (série F 9), le Service Historique de l'Armée de Terre ou SHAT (série P), le Bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporain (BAVCC) à Caen. Parmi ces derniers, cinq possèdent un intérêt tout particulier pour la recherche : le Secrétariat d'Etat à la Guerre, le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre et son antenne à Berlin, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre (DSPG), et son organe déconcentré, la Sous-Direction du Service des Prisonniers de Guerre, le

[51] La création de l'Alliance Universelle des YMCA a eu lieu lors de la conférence de Paris en 1855, à l'initiative de 99 délégués venus de neuf pays.
[52] World Alliance of YMCAs.
[53] Il convient de distinguer l'Alliance Universelle des YMCA des Alliances nationales, dont la première a été fondée en 1844 par George William à Londres.

Commissariat aux Prisonniers, Déportés, Réfugiés du Gouvernement d'Alger. Les Archives nationales sont en possession d'une somme extrêmement importante de documents émanant de ces différents services. Le SHAT possède, quant à lui, des archives du Secrétariat d'Etat à la Guerre, du DSPG, des rapports rédigés par les prisonniers de guerre lors de leur libération alors qu'ils sont reçus dans les différents centres de rapatriement, ainsi que les rapports rédigés par les responsables des centres d'accueil des prisonniers de guerre lors de leur retour en France. Le BAVCC a constitué des dossiers par camps regroupant des doublons de documents détenus par les AN ou le SHAT. Par contre, il possède la collection quasi complète des dossiers personnels des prisonniers. Ces documents, soumis à autorisation, sont d'une grande richesse pour appréhender les destins individuels.

Le SDPG est l'un des principaux services chargés du sort des prisonniers de guerre français. Les archives produites par les différents bureaux sont d'inégale importance. Dans celles du *Bureau d'Études,* ont été écartées toutes les archives produites par des instances ne pouvant avoir de lien avec les pratiques physiques : celles relatives à la libération et à la mise en congé de captivité (excepté en ce qui concerne les professeurs d'éducation physique), celles du service juridique ou encore celle du service de traduction. La correspondance avec les services de l'OKW et celles entre le SDPG et certains organismes français ciblés (CGEGS, Ministère de l'Education Nationale, chantiers de jeunesse) a par contre été systématiquement traitée. Les échanges de courriers entre le service diplomatique et les hommes de confiance des camps a aussi fait l'objet d'une attention minutieuse malgré l'éclatement et l'extrême diversité des documents y figurant. Enfin, les archives du service de l'*Inspection des camps* ont aussi été analysées avec minutie. Ces dernières comprennent, entre autres, des fiches d'inspection par camp, des documents sur les conditions de vie des prisonniers évoquant les pratiques physiques. Ces documents se retrouvent en partie dans les archives déposées au SHAT, mais aussi dans celles de la *Délégation de Berlin*. Constituée le 8 décembre 1940, les prérogatives de celle-ci s'étoffent progressivement, donnant naissance à différents bureaux, dont un *Bureau universitaire*, un *Bureau médical* ou encore un *Bureau des sports*, qui a laissé des documents permettant d'appréhender le fonctionnement de l'aide apportée aux prisonniers[54]. La délégation comprend un service d'inspection des camps qui a produit une manne d'information. Chaque camp fait ainsi l'objet d'un dossier nommé « Dossier des délégués » au sein duquel figurent des rapports établis tant par les délégués français que par le CICR lors de ses visites. Ces derniers sont rédigés selon un plan type

[54] Il s'agit de la cote AN, F/9/2670.

incluant une présentation du camp, le nombre de prisonniers, le cas échéant de *Kommandos*, le nom du responsable allemand, de l'homme de confiance ou du doyen et de ses services, puis des renseignements sur l'habillement, l'alimentation, le logement, la discipline, mais surtout dans le cadre de cette étude, des éléments sur l'hygiène et sur les besoins culturels dont sportifs.

La DSPG a fonctionné du début de la mobilisation jusqu'à la libération. Ses prérogatives se concentrant essentiellement sur l'aide matérielle, morale, spirituelle à apporter aux prisonniers, les archives auraient pu constituer un fond d'une extrême richesse, mais ces dernières qu'elles proviennent du SHAT ou des AN sont malheureusement très incomplètes. Les archives du *1er bureau* permettent de glaner quelques correspondances notamment avec la Croix-Rouge Française ou le CICR. Le *2ème bureau*, entre autre chargé de l'aide matérielle n'a par contre conservé que des tableaux statistiques, et seuls quelques fragments subsistent des activités d'aide morale et spirituelle du *7ème Bureau*[55]. Les archives du *3ème bureau* se sont avérées bien plus fécondes. Chargé de collecter des renseignements sur le régime de détention, comme sur les orientations politiques des prisonniers, les archives contiennent, entre autres, des collections de journaux de camps. Grâce à ces derniers, il est possible de suivre parfois très précisément les activités de loisir des prisonniers, comme d'appréhender aussi leurs motivations et leur ressenti. Elles contiennent aussi des rapports de synthèse quotidiens, bimensuels ou mensuels sur les correspondances des prisonniers avec leurs proches. Fruit des services de la Commission du contrôle postal des prisonniers de guerre, ces rapports sont établis à partir d'un pourcentage de lettres prélevées *a priori* au hasard qui sont étudiées pour connaître l'avis des prisonniers sur diverses questions touchant leur quotidien (nourriture, logement, mais aussi distractions et activités), ou sur la vie politique française (opinion positive ou négative vis-à-vis de Pétain, de la Révolution nationale, etc.).

La sous-direction du Service des Prisonniers de guerre constitue une sorte d'antenne déconcentrée du DSPG en territoire occupé. Sachant qu'elle est chargée d'organiser et de gérer l'aide aux prisonniers de guerre français issus de la zone occupée, les archives auraient pu ici aussi être conséquentes, notamment celles relatives à la section « bibliothèque et jeux » qu'il comprend. Finalement, peu de documents ont été gardés, mais croisés avec les courriers du DSPG et du SDPG, ils permettent d'avoir une vision assez claire de l'aide fournie par les services du gouvernement de Vichy, comme des enjeux politiques sous-jacents.

[55] Ce bureau est créé au sein du DSPG en aout 1942.

Faisant suite à l'ordonnance du 1er juillet 1944, se met en place en septembre le Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés confié à Henry Frenay sur les bases de ce qui avait été érigé par le Gouvernement d'Alger dès novembre 1943. Des archives versées, peu concernent directement la vie quotidienne des prisonniers de guerre, à l'exception des rapports de synthèse sur les courriers des prisonniers. Cependant, comme le note Jean-Bernard Moreau[56], ces derniers présentent beaucoup moins de citations extraites des courriers pour le plus souvent offrir des tableaux statistiques d'avis sur différents thèmes, dont occasionnellement celui des distractions.

Le dernier type d'archives consulté concerne les fichiers personnels des prisonniers de guerre. Le BAVCC possède en effet trace de la captivité de la majeure partie des Français envoyés en Allemagne. Le contenu de ces derniers est propre à chaque cas, mais en règle générale, il permet de suivre le prisonnier dès l'instant de son arrestation, jusqu'à sa libération, grâce aux documents renseignés par les autorités allemandes (les *Kartei-Karte*) et transférées aux organismes français compétents. Les problèmes juridiques, médicaux, sont aussi consignés, comme les éventuelles raisons officielles ayant abouti à la libération anticipée d'une personne, ou ses demandes de transformation en travailleur civil. Ce fichier est soumis à une demande de dérogation, et a été utilisé pour suivre le parcours de personnalités du monde de l'éducation physique ou des sports prisonniers de guerre.

C/ Les archives produites par les prisonniers de guerre pendant leur captivité

Les archives produites par les prisonniers dans les *Stalags* et *Oflags* constituent une autre source d'information. La convention de Genève prévoit en effet que chaque camp s'organise autour d'un service administratif géré par les captifs eux-mêmes autour d'un homme de confiance (*Stalag*) ou d'un doyen (*Oflag*), chargé tant des relations entre les prisonniers du camp et les services d'aide basés en France ou en Allemagne que d'intermédiaire avec les autorités allemandes. Ceci a entraîné la production et la réception d'une multitude de courriers entre le camp et les différentes instances, CICR, YMCA, *délégation de Berlin*, autorités allemandes, mais aussi des feuilles d'information à l'intention des prisonniers. Ces documents auraient pu constituer une véritable mine d'informations. Leur sauvegarde n'a cependant pas été assurée, et peu sont à l'heure actuelle, disponibles. Peut-être perçus comme inutiles par leurs auteurs, les papiers produits au camp ou reçu par ce dernier ont souvent été détruits quand les informations qu'ils contenaient étaient traitées.

[56] Jean-Bernard Moreau, *Attitudes, moral, et opinions des officiers français prisonniers de guerre en Allemagne (1940-1945,).op.cit.,* p. 17.

Quand un effort de stockage a été réalisé, il semble que la fin de la captivité, l'évacuation du camp ou les bombardements en aient détruit une grande partie. Les Archives nationales, dans la série F9 (de la cote 3420 à 3660) en possèdent une certaine quantité, mais pour des camps toutefois très ciblés : 4 *Oflags* situés à l'Ouest du Reich et 16 *Stalags*. Les cartons recèlent de renseignements sur la vie quotidienne, et comportent de très nombreux renseignements sur les pratiques physiques et sportives, leur organisation, leur sens, leur fréquence. La série 72aj des Archives nationales, mais aussi la série 3K du SHAT donnent accès à des documents sauvés par des prisonniers isolés, comme autant de souvenirs de leurs captivité. En nombre toujours restreints, ces papiers confiés aux centres d'archives n'en sont pas moins incontournables.

Parallèlement à cette source d'information, les prisonniers de guerre ont, dans l'intimité, produit des documents extrêmement riches pour apprécier les conditions dans lesquelles ils vivaient : les carnets de vie et la correspondance écrite. Surveillées, censurées, règlementées, les correspondances constituent tout de même une mine d'information dès l'instant où le contexte dans lequel elles sont rédigées est pris en considération. Plusieurs centres d'archives en possèdent : les archives nationales (série 72aj), le SHAT (série 2P), le CHRD de Lyon, et sont identifiées comme des *Papiers personnels*. Afin d'augmenter ce corpus initial, des demandes ont été faites auprès de la seule amicale encore aujourd'hui en activité, celle de *l'Oflag* IID-IIB, qui a permis d'avoir accès à la correspondance privée de trois anciens prisonniers de guerre. En définitive, la correspondance de quelques trente-deux prisonniers a ainsi pu être analysée. Les carnets de vie possèdent la particularité d'être rédigés jour après jour, en consignant les évènements importants de la vie quotidienne, sous une forme la plus souvent codée pour gagner de la place. Les fêtes, pièces de théâtre, manifestations sportives se détachant de la monotonie des journées se trouvent être ici fréquemment mentionnées.

Les journaux de camps constituent, enfin, une source très féconde. Impulsés par le SDPG, la publication d'un journal, sa parution régulière, permet de suivre l'évolution des conditions de vie au sein du camp, comme les opinions politiques des prisonniers. Souvent conçus à l'image de ce qui existait en France avant-guerre, ils comprennent une rubrique « sports et activités culturelles au camp » rendant compte de ce qui est mis en place, des résultats des confrontations. Les Archives nationales (série F9) possèdent une collection importante mais incomplète de ces productions, qui a été complétée par les archives du SHAT (série 2W) et les archives familiales d'anciens prisonniers de guerre.

1.2 Les archives propres aux travailleurs requis pour le travail en Allemagne (1942-1944)

Les archives propres aux travailleurs requis pour le travail en Allemagne ressemblent sur la forme à celles des prisonniers de guerre : elles sont constituées de traces laissées par les organismes ayant géré, du côté français comme du côté allemand, cette population déplacée afin de servir l'effort de guerre du Reich. Elles comprennent ainsi des fiches, des rapports et des courriers échangés entre les différents services. Par contre, malgré leur nombre et la relative liberté dont ils disposaient, les requis n'ont guère produit ou préservé de traces de cette expérience.

A/ Les archives produites par les organismes français gérant les requis pour le travail.

Du Ministère de l'Intérieur au Ministère du travail, de nombreuses institutions ont laissé des archives concernant les requis en Allemagne. Si pour certaines d'entre elles, il ne s'agit que de dossiers peu conséquents, pour d'autres comme le *Commissariat Général à l'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, la *Délégation Officielle française*, ou encore les *Chantiers de Jeunesse*, les documents gardés sont d'une très grande richesse pour appréhender les pratiques corporelles des Français. Deux centres d'archives détiennent un fond important : les Archives Nationales et le BAVCC de Caen.

Si dès 1940 se met en place une campagne de recrutement d'ouvriers volontaires pour partir travailler en Allemagne, il faut attendre la radicalisation des demandes de main d'œuvre de l'Allemagne pour voir naître une première structure française spécifiquement chargée de venir en aide aux expatriés : le service de la Main d'œuvre Française en Allemagne (SMOFA) crée le 26 mars 1942, et confié à Gaston Bruneton. Devant l'intensification des exigences allemandes et la multiplication des départs en Allemagne consécutives aux lois de septembre 1942 et février 1943, ce service est transformé en Commissariat Général à la Main d'œuvre par la loi du 6 février 1943, puis en un Commissariat Général à l'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne à partir de la loi du 1er janvier 1944. Les archives que cette succession de services (série 83 aj) ont produites permettent entre autre de clarifier les statuts du travailleur requis. Parmi les différents bureaux mis en place, les *services sociaux* offrent des renseignements très riches sur les dispositifs crées pour faciliter la vie quotidienne de ces derniers et de leur famille restée en France.

Grâce aux actions de Gaston Bruneton, se met en place progressivement un autre organisme, implanté en Allemagne, la *Délégation Officielle Française*. Même si elle existe de façon officieuse dès 1941, Bruneton parvient malgré les réticences allemandes initiales à

donner à celle-ci un véritable rôle de soutien et d'encadrement des travailleurs de 1943 à 1945. Les actions menées, les démarches entreprises, les rapports demandés ont produit de très nombreuses traces écrites, incontournables pour mesurer la place et la fonction des loisirs dans les camps et les amicales de requis, même s'il convient de garder à l'esprit les enjeux de propagande sous-jacents. Organisée sur le modèle des services allemands de la *Deutsche Arbeitsfront*, la DOF laisse en effet de nombreux dossiers, dans la majeure partie des cas classés par *Gau*. Parmi eux, ceux produits par les *services culturels* sont incontournables, car ils renseignent sur les différentes activités culturelles et sportives mises en place, comme sur les difficultés que rencontrent les délégués dans leurs missions. Dans cette manne de documents, il convient de noter la présence d'un carton concernant spécifiquement les activités physiques et sportives[57] au sein duquel se trouvent des rapports rédigés par les délégués sportifs des *Gaue* sur le développement des activités corporelles courant 1944. Les archives du *Service financier* clarifient quant à elles l'effort budgétaire réalisé par la Délégation, comme l'origine des fonds dont elle dispose.

Les archives des *Chantiers de Jeunesse* détenues elles aussi pour une très grande part aux Archives Nationales (série 39AJ) constituent une liasse très riche pour appréhender les pratiques corporelles des jeunes requis pour le travail. Mis en place dès le 30 juillet 1940, les *Chantiers de la Jeunesse* sont à partir du 18 janvier 1941 gérés par un commissariat général tandis qu'une loi institue un stage obligatoire pour les jeunes de la zone non occupée de huit mois. L'histoire de cette organisation croise celle des travailleurs requis à partir de la loi de février 1943, le STO et les *Chantiers* mobilisant les mêmes classes de jeunes français, ceux nés en 1920, 1921 et 1922. Les dimensions économique et collaboratrice effacent dès lors le projet éducatif initial, cependant qu'un effort est réalisé en Allemagne pour rassembler dans les mêmes baraques voire dans des camps spécifiques les jeunes des Chantiers. Un autre centre d'archives possède un fond extrêmement important à exploiter dans ce domaine : le SHAT. Y sont en effet conservés sous la cote 1K301 douze cartons de documents produits par les cadres de la *Mission des chantiers de Jeunesse* entre 1943 et 1945.

Les archives individuelles, de provenances diverses, sont quant à elles détenues à Caen par le BAVCM. Elles apportent une dimension personnelle aux expériences vécues et comprennent des papiers officiels relatifs à l'embauche, aux droits dont dispose le travailleur sur le territoire allemand, ou encore relatif à son rapatriement.

[57] Il s'agit de : AN, 83AJ/26

B/ Les archives produites par les organismes allemands gérant les requis pour le travail

Les archives produites par les organismes allemands gérant le travail d'une part, les requis pour le travail d'autre part, sont extrêmement volumineuses. Seules certaines d'entre elles ont pu véritablement, dans le cadre de cette étude être utilisées.

Les archives du *Militärtbefehlshaber in Frankreich* sont détenues par les Archives nationales sous la cote AJ40. Si ces dernières sont d'une importance capitale pour appréhender la phase précédant le départ des travailleurs français, elles le sont aussi pour connaître les conditions de vie ou les loisirs de ces derniers en Allemagne. Certains cartons apportent en effet des informations précises sur les organismes dépendant du NSDAP en charge du travail, la *Deutsche Arbeitsfront*, et en son sein l'organisation *Kraft durch Freude*, services que les Français rencontrent obligatoirement en territoire allemand et avec lesquels la *Délégation Officielle Française* doit concilier. Parallèlement, au *Bundesarchiv* de Berlin ont été déposées nombre d'archives produites par la *Deutsche Arbeitsfront*. Cependant, son dépouillement, ici partiellement réalisé est difficile car les traces écrites ne concernent pas spécifiquement les travailleurs étrangers, mais de manière plus générale les travailleurs allemands. Toutefois, les séries NS 22 (*Reichorganisationsleiter der NSDAP*), NS 26 (*Hauptarchiv der NSDAP*) ont permis de compléter les informations recueillies en France.

Les archives du Ministère de la propagande, le *Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda* (série 55 R) permettent, quant à elles, de mieux cerner la place et la vision que les nazis ont des travailleurs réquisitionnés à l'ouest pour participer à l'effort de guerre. Le service spécifiquement consacré aux étrangers travaillant pour l'effort de guerre, *Abteilung Propaganda. Fremdarbeiter und Kriegsgefangene* permet de circonscrire les différentes actions entreprises pour nazifier ces populations, au cœur desquelles les pratiques culturelles et corporelles détiennent une place de choix.

C/ Les archives produites par les travailleurs

Comme en ce qui concerne les prisonniers de guerre, les travailleurs français réquisitionnés avaient tout loisir de correspondre avec leurs familles ou leurs proches en France. Ils étaient en outre en mesure de consigner leur quotidien sur des carnets. Cependant, alors que l'accès à ce type de sources s'est avéré fructueux dans le cas des prisonniers, peu d'éléments ont ici été trouvées dans les centres d'archives. Il semble que ces traces, pourtant d'une infinie richesse n'aient pas été conservées par leurs auteurs ou les familles de ces derniers à la fin de la guerre. Seules douze correspondance suivies, et sept carnets ont ainsi pu être trouvés dans les archives nationales, au SHAT et au BAVCC. Elles rendent compte avec

force du quotidien de ces hommes, et incluent systématiquement des indications sur les quelques loisirs vécus.

1.3 Les archives propres aux déportés dans les camps de concentration (1942-1944)

Les archives des camps de concentration n'ont que très peu de points communs avec celles des prisonniers ou des requis dans la mesure ou aucune institution française n'était durant la guerre chargée de venir en aide aux déportés. Malgré quelques tentatives ayant abouti, le CICR ne parvient pas, lui non plus à obtenir le droit de visiter les camps de concentration. Les déportés n'ont en outre pas non plus produit de documents susceptibles d'être exploités, à de très rares exceptions. Il leur était en effet interdit d'écrire à leur proche, de posséder un crayon ou une feuille. Les organismes allemands laissent par contre de multiples des traces, mais ces dernières sont souvent peu explicites et ne concernent dans leur immense majorité pas les pratiques physiques. Ces archives ne sont le plus souvent pas centralisées, mais disséminées suivant trois orientations : en tant que preuves dans les procès, en vue de nourrir un devoir de mémoire, afin de capitaliser et de croiser les informations sur les victimes du système. Parvenir à trouver trace de pratiques corporelles des Français dans les camps à travers des archives institutionnelles constitue pour toutes ces raisons un travail titanesque.

A/ Les archives gérant la vie quotidienne des détenus

Ordres de camps, ordre émanant de l'IKL (Inspection des camps de concentration), du RSHA ou du WVHA documents rédigés par les différents échelons de l'organisation nazie du camp, telles sont les traces qu'il est possible d'étudier pour comprendre l'univers dans lequel les Français sont plongés à leur arrivée dans le système concentrationnaire. Le langage administratif utilisé, souvent peu explicite et masqué doit cependant être pris en considération pour appréhender ce registre de pièces.

Leur conservation et leur consultation sont disséminées dans plusieurs centres d'archives : au *Bundesarchiv Aussenstelle Lichterfelde* (BAL) à Berlin, à l'ITS situé à Bad Arolsen, pour certaines d'entre elles dans les musées de camp, les *Gedenkstätte*. Elles peuvent aussi figurer comme pièces à conviction dans les grands procès de criminels de guerre et sont dans ce cas consignées dans les livres du procès. Quoiqu'il en soit, et devant l'impossibilité de reprendre une étude systématique de toutes ces mannes de documents produits, ont été consultées au BAL les archives concernant le camp de Buchenwald (NS4 BU), de Dachau

(NS4 DA) qui contiennent différents ordres SS, des éléments relatifs au système de punition. Ce travail a été complété par des pièces détenues par deux *Gedenkstätte*, celui de Dachau (archives cotées AGDa)[58] et celui de Buchenwald(AGBu)[59]. Les pièces relatives aux procès de procès de Nuremberg (détenu par le Centre de Documentation Juive Contemporaine), au procès de Dachau (disponible au *Gedenkstätte* de Dachau), au procès de Buchenwald (consultable au *Gedenkstätte* de Buchenwald) et au procès de Frankfurt consultable grâce à la numérisation de l'ensemble de celle-ci[60], ont fait l'objet d'une étude ciblée sur les systèmes de punition. Malgré l'existence de documents dans les centres de Bad Arolsen et de Ludwigsburg, ces derniers n'ont pas été visités. Cette décision est consécutive à un entretien avec les archivistes de ces deux centres, qui a fait apparaître d'une part l'extrême éclatement des archives au regard de l'objet de recherche, et la possibilité d'avoir accès à des pièces significatives par d'autres biais.

B/ Les archives sur la population déportée

Compte tenu du drame humain que représentent la déportation et la mise à mort programmée de millions d'êtres humains, une grande partie du travail d'archives à consister à retrouver, puis classer, répertorier toutes les traces laissées par les nazis sur les destins individuels : listing, fichiers d'entrée, de sortie, de transfert, de décès, fiche médicale constituent autant de documents incontournables pour retracer le parcours des déportés. Situé à Bad Arolsen, le Service International de Recherches (ITS) dont l'accès est permis aux chercheurs depuis 2007 est tout particulièrement chargé de réaliser et stocker ce travail, dont des copies sont envoyées aux différentes nations ayant à déplorer des victimes de guerre. Concernant la déportation des français, les Archives nationales conservent ainsi des documents confiés par l'ITS pour les camps de Buchenwald, d'Auschwitz, de Dachau, de Ravensbruck, de Mauthausen dans la série 72aj. Le BAVCC possède quant à lui des documents extrêmement importants sur le camp de Buchenwald et des dossiers nominatifs de la majeure partie des déportés français, de leur parcours dans les méandres des camps nazis. Ces traces ont fait l'objet d'une étude ciblée sur le destin de certains déportés choisis au regard de leur implication dans le monde sportif ou celui de l'éducation physique avant la guerre. Soumises à dérogation, les archives nominatives ont concerné cinq personnes.

[58] Archiv Gedenkstätte Dachau.
[59] Archiv Gedenkstätte Buchenwald
[60] Le procès est consultable dans son intégralité sous la forme d'un DVD produit par Digitale Bibliothek : *Der Auschwitz Prozess. 2. Durchgesehene und verbesserte Auflage*, Digtale Bibliothek, Berlin 2005.

C. Les archives produites par les déportés

Compte tenu des conditions extrêmes dans lesquelles ils étaient placés, les déportés n'ont pu produire que dans des cas extrêmement rares et souvent au péril de leur vie des traces écrites lors de leur déportation. En outre, les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'évacuation des camps les a conduits à ne pouvoir conserver de traces de leur déportation. Tout document, tout objet retrouvé est de ce fait ici très précieux, et leur collecte a fait l'objet d'une attention soutenue de la part des musées français et allemands.

Le musée de la résistance et de la déportation de Lyon (CHRD, Lyon) comprend ainsi des fonds déposés par d'anciens déportés, feuillets écrits à la main pendant la captivité, vêtements, objets confectionnés dans le camp. Dans les *Gedenkstätte,* les services de recherche fouillent les décombres des camps pour retrouver et restaurer des objets ayant appartenu aux déportés. A Dachau comme à Buchenwald, des traces de pratiques culturelles et sportives ont ainsi pu être mises à jour, faisant l'objet de petits dossiers thématiques, et d'une vitrine dans l'exposition.

1.4. Les autres archives utilisées

Etudiant spécifiquement les pratiques physiques, il paraissait nécessaire de consulter les archives des institutions compétentes en la matière, que ce soit le CGEGS ou encore les fédérations sportives françaises, comme celles relatives à la presse spécialisée française. La vision et l'encadrement des pratiques sportives des étrangers en Allemagne, la formation reçue par les nazis en matière de pratiques sportives, comme en terme de gestion des populations des camps constituaient en outre d'autres angles à investiguer pour comprendre le sens, la mise en place, la gestion et l'organisation des pratiques corporelles.

A/ Les institutions sportives françaises

Les archives du CGEGS ont largement été exploitées par J.L Gay-Lescot dans le cadre de son travail de thèse. Utilisant les résultats déjà mis en avant par ce dernier en ce qui concerne la politique des deux commissariats successifs, il s'agissait ici de reprendre le dépouillement des traces laissées par les différents bureaux (EGS, équipement sportif, sport et plein air) afin d'entrevoir le rôle éventuel joué par les commissariats dans l'aide apportée aux prisonniers de guerre et aux requis pour le STO ainsi que les relations entre le CGEGS et les autres institutions d'Etat (DOF, DSPG, SDPG) gérant la population déplacée. Un autre axe orientait l'analyse des sources : la comparaison effective entre ce qui se met en place dans les camps, et les principales orientations suivies par le commissariat en France de sorte à discuter

d'une éventuelle influence de la politique sportive de Vichy sur les initiatives des prisonniers et requis. Les archives détenues aux archives nationales (série F44, jeunesse et sport ; série F17, papiers d'Abel Bonnard et F17 papiers de M. Roy) se sont avérées utiles, bien que malheureusement fragmentaires et incomplètes.

Les fédérations sportives ont été sollicitées dans le cadre de l'aide qu'elles sont susceptibles d'avoir apporté aux prisonniers et aux requis. Si de nombreuses demandes écrites ont été envoyées, peu de fédérations ont, en définitive, ouvert leurs archives. Nombre d'entre elles argue du fait de ne rien posséder, tandis que d'autres refusent toute intrusion dans leur passé. Sur douze requêtes, seules trois fédérations répondu positivement : la Fédération Française d'Escrime, celle de Basket et celle d'Athlétisme. Les renseignements ainsi obtenus le plus souvent consignés dans les comptes rendus de Comité Directeur s'avèrent cruciaux car ils permettent d'appréhender l'implication réelle des institutions privées comme leur motivation dans l'aide apportée aux Français exilés.

B/ Les archives de la presse écrite

Le journal *L'Auto* a fait l'objet d'une étude systématique de la date de sa reparution, le 10 septembre 1940, jusqu'au dernier numéro publié le 17 aout 1944. Fondé sous le nom *L'Auto-vélo* en 1900 par le Marquis de Dion, le quotidien constitue avant-guerre un incontournable de la presse sportive. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est placé sous contrôle allemand, au départ géré par les services de la *Propaganda Abteilung*, puis par ceux de l'Ambassade d'O. Abetz.[61] Jacques Goddet[62] reste pendant toute la période le directeur du journal. *L'Auto* possède durant la guerre une double particularité. Il publie des articles sur les activités des prisonniers de guerre durant toute la période en se référant à des témoignages de prisonniers revenus d'Allemagne, ou à des lettres en provenance des camps. A partir de 1943, il intègre aussi des témoignages d'ouvriers partis en Allemagne. Il possède de plus à partir du 3 mai 1943 un numéro hebdomadaire spécial spécifiquement édité en vue d'être envoyé dans les camps de prisonniers de guerre ou dans les camps de requis. Ces derniers n'ont pas de numéro, mais possèdent un signe distinctif : un carré ou un « H » en première page. L'étude du contenu des articles offre une base initiale à des recherches approfondie sur les éventuelles pratiques mentionnées, mais permet surtout de mesurer les enjeux de propagande sous-

[61] Autorisé simplement à reparaître en septembre, *L'Auto* est, après de longues tractations, racheté par Eugène Gerber en juillet 1941, lui-même placé par les Allemands en tant que commissaire gérant du faux *Paris-soir,* titre crée par la *Propaganda Abteilung.* En mars 1942, *L'Auto* passe sous le contrôle de l'Ambassade allemande en France, par le biais du rachat de la société par le trust Hibbelen. (Voir à ce titre : Pierre-Marie Dioudonnat, *L'Argent Nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944*, Paris, éditions Jean Picollec, 1981, p.157)

[62] Voir : Jacques Goddet, *L'Équipée belle*, Paris, Robert Lafond, 1991, p. 113-139.

jacents, et l'utilisation du sport comme outil permettant d'échafauder une certaine vision de la captivité.

C/ En Allemagne

Les archives allemandes n'ont pas fait l'objet d'une étude systématique. Tout au plus, ont été cherchés des éléments permettant de comprendre la forme prise par les pratiques corporelles dans les camps. Ont été consultées certaines des archives, au demeurant extrêmement volumineuses, laissées par Heinrich Himmler (NS 19) et en particulier celles traitant des questions d'éducation, mais aussi les archives SS Personalhauptamt (NS 34) qui contiennent des éléments relatifs à la formation des SS en charge des camps de concentration, et enfin les archives du *Deutsches Nachrichtenbüro* (série R 34) au sein desquelles figurent de nombreux extraits de journaux permettant de circonscrire le rôle du sport et de la formation physique dans la formation du jeune SS.

2. Descriptif des archives

2.1 Sources d'archives Prisonniers de guerre

A/Archives Nationales (CARAN), Paris

Série F/9

Archives du SDPG, Mission Scapini

F/9/2007 Notes et correspondances d'ordre général concernant la création, l'organisation et les attributions du service
F/9/2008 Notes et correspondances diverses concernant la Délégation de Berlin
F/9/2009 Dossiers du personnel de la Délégation de Berlin
F/9/2087 Notes diverses reçues de la Délégation de Berlin 31 mars 1941-27 janvier 1942
F/9/2088 idem 5 janvier-27 avril 1942
F/9/2089 idem 30 avril-16 juillet 1942
F/9/2090 idem 17 juillet-30 septembre 1942
F/9/2091 idem 1er octobre-30 novembre
F/92092 idem 30 novembre-31 décembre 1942 et 4 janvier-26 février
F/92093 idem 2 mars-19 aout 1943
F/92094 idem 26 aout-25 novembre 1943
F/92095 Minutes du courrier départ à destination de la Délégation de Berlin
F/92103 Minutes du courrier départ à destination de la Sous-Direction du Service des Prisonniers de Guerre à Paris. 9 janvier 1942-31 juillet 1944
F/9/2104 Correspondance avec la Direction des Services officiels français en Allemagne, mars 1942-juin 1944
F/9/2106 Correspondance diverse avec entre autres Centre d'entraide aux étudiants mobilisés et prisonniers; Commissariat général aux sports
F/9/2107 Correspondance divers avec entre autres : Chantiers de la Jeunesse, Ministère de l'Education Nationale
F/9/2109 Minutes du courrier à destination du Secours national, Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre
F/9/2111 Minutes du courrier départ à destination de la Croix-Rouge allemande 24 juillet 1941-21 février 1942
F/9/2112 Minutes du courrier départ à destination de la Croix-Rouge allemande 24 février 1942-28 janvier 1943
F/9/2113 Minutes du courrier départ à destination de la Croix-Rouge allemande 1er février 1943-24 septembre 1944
F/9/2115 Correspondance arrivée et départ avec l'OKW et Ambassade d'Allemagne à Paris. 7 mars-18 octobre 1941
F/9/2116 idem 31 décembre 1941-5 mars 1942
F/9/2117 idem 10 mars-21 mai 1942
F/9/2118 idem 21 mai-29 juillet 1942
F/9/2119 idem 29 juillet-6 octobre 1942
F/9/2120 26 octobre-7 janvier 1943
F/9/2121 6 janvier-30 avril 1943
F/9/2122 28 avril-11 octobre 1943
F/9/2123 8 octobre 1943-3 mars 1944
F/9/2124 10 mars-23 mai 1944
F/9/2144 Minutes courrier départ à destination de divers organismes, dont concours pour les prisonniers

F/9/2145 Minutes courrier départ à destination de divers organismes, dont dons pour les prisonniers
F/9/2147 Minutes du courrier départ à destination de divers organismes, dont : Mise en congé de captivité au titre de l'éducation physique
F/9/2149 Minutes du courrier départ à destination de divers organismes, dont : Loisirs, œuvres de bienfaisance
F/9/2150 Minutes du courrier départ à destination de divers organismes, dont Punitions dans les camps
F/9/2152 Minutes du courrier départ à destination de divers organismes, dont visites des camps
F/9/2172 Effectifs des prisonniers de guerre : listes, cartes d'implantation des camps, correspondance diverse
F/9/2176 Entretiens de l'Ambassadeur Scapini avec le Général Reinecke, chef de l'OKW, 1940-1944, notes diverses
F/9/2177 Compte rendus d'entretiens avec les autorités allemandes, notamment e major Von Rosenberg 1940-1944
F/9/2180 "Mouvement Pétain" dans les camps de prisonniers. Envois de documents de propagande dans les camps
F/9/2181 Envois de documents de propagande dans les camps, dossiers classés par camps
F/9/2182 Envois de camions
F/9/2187 Concours professionnels : instituteurs, fonctionnaires, divers
F/9/2188 Concours professionnels : instituteurs, fonctionnaires, divers
F/9/2197 Centres d'entraide de camps : principes, correspondances diverses, correspondance classée par *Oflag*
F/9/2198 Centres d'entraide de camps : correspondance classée par *Stalag*
F/9/2270 Libérations exceptionnelles, dont instructeurs des camps de Jeunesse
F/9/2272 Camp des aspirants de Stablack, principe, transferts au camp
F/9/2280 Brutalités envers les prisonniers
F/9/2281 Traitement des prisonniers internés à Mauthausen
F/9/2287 Dossier "Kommandos" Stalags IA et IB
F/9/2308 envois de journaux et extraits de rapports relatifs aux besoins intellectuels et moraux
F/9/2309 activités intellectuelles et artistiques dans les camps, salons et expositions. Tournées artistiques dans les camps
F/9/2310 Questions universitaires dans les camps. Dossier de principe. Mutations d'étudiants au camp de Stablack
F/9/2311 Questions universitaires. Correspondance d'ordre général
F/9/2312 Questions universitaires. Correspondance diverse classée par thème
F/9/2313 Universités d'Oflags, correspondance et rapports
F/9/2314 Questions universitaires, correspondance, notes et rapports
F/9/2338 Envois de matériel divers dans les camps (sports, loisirs, livres)
F/9/2343 Service de l'Inspection des camps : correspondance, notes
F/9/2345 Inspection des camps, dossier général, inventaire des visites, tableaux chronologiques des inspections de camps en Allemagne
F/9/2346 Inspection des camps. Visite effectuées par le "War Prisoners Aid" de Genève, 1941
F/9/2347 Fiches d'inspection classées par camps
F/9/2348 Fichier relatif à la condition des prisonniers dans les camps
F/9/2349 Inspection des camps. Dossiers de camps. Stalags I X
F/9/2350 idem, Stalags XI à XXI
F/9/2570 Correspondance avec les hommes de confiance. *Stalag* IA
F/9/2571 idem, *Stalag* XB, *Oflag* IVD

Archives de la Délégation de Berlin

F/9/2661 Délégation de Berlin, organisation, personnel, budget (février 1944, mars 1945)
F/9/2662 Bulletin d'information des délégués, janvier 1943-mai 1944
F/9/2670 Minute du courrier départ pour le Service Diplomatique à Paris. Notes du Général Reinecke. Correspondance du Bureau des Sports de la Délégation
F/9/2688 Correspondance concernant entre autres le Bureau Universitaire
F/9/2689 Correspondance du Bureau Universitaire, enregistrement courrier départ, Janvier 1943-janvier 1945
F/9/2690 Bureau universitaire, minutes courrier départ janvier 1943-aout 1944
F/9/2691 Bureau Universitaire, minutes courrier départ février 1943-juillet 1943
F/9/2692 Bureau Universitaire, minutes courrier départ juillet-décembre 1943
F/9/2693 idem, janvier-mars 1944
F/9/2694 Bureau universitaire. Documentation pour les prisonniers
F/9/2695 Centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers. Notes pour la délégation de Berlin, décembre 1941-décembre1942
F/9/2696 idem année 1943
F/9/2697 idem janvier-septembre 1944
F/9/2698 Centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers. Rapports sur les Universités (par camps)
F/9/2705 Inspection des camps : programmes de voyages 1942-1945
F/9/2706 dossiers des délégués inspection camps; Oflags IIB, IID, IIIC, IVB, IVC, IVD
F/9/2707 dossiers des délégués inspection camps; oflags V à IX
F/9/2708 dossiers des délégués; Oflags XB, XC, XD, XIA, XIIB, XIIIA, XVIIA, XXI A et B, C
F/9/2709 dossiers des délégués Stalags IA, IB IIA
F/9/2710 dossiers des délégués, Stalags IIB, IIC; IID et IIE
F/9/2711 dossiers des délégués, Stalags IIIA, IIIB, IIIC, IIID et IVA
F/9/2712 dossiers des délégués Stalags IVB, IVC, IVD, IVE, IVF et IVG
F/9/2713 dossiers des délégués, Stalags VA, VB, VC, VIA et VIB
F/9/2714 dossiers des délégués Stalags VIC, VID, VIF, VIG, VIH, VIJ, VIK et st 326
F/9/2715 dossiers des délégués Stalags VIIA, VIIB, VIIIA, VIIIB
F/9/2716 dossiers des délégués Stalags IX A, IXB et IXC
F/9/2717 dossiers des délégués, Stalags XA, XB, XC, XIA et XIB
F/9/2718 dossiers des délégués Stalags XIIA, XIIB, XIIC,XIID, XIIE, XIIF
F/9/2719 dossiers des délégués, Stalags XIIIA, XIIIB, XIIIC, XIIID, XVIIA et XVIIB
F/9/2720 dossiers des délégués Stalags XVIIIA XVIIIB, XVIII C et D XXA et XXB, XXIA et C
F/9/2721 dossiers des délégués :Stalags 194, 325, 344 357, 369, 388, 398

Archives de la DSPG

F/9/2814 Historique et organisation. Documents de base et textes constitutifs
F/9/2815 Historique et organisation. Documents de base et textes constitutifs
F/9/2816 attributions respectives dont celles de la délégation française de Berlin
F/9/2855 Croix-Rouge Française. Aide morale aux prisonniers, Comité Central d'Assistance aux prisonniers de guerre
F/9/2857 Délégation du Rhône de la Croix-Rouge Française. Distribution de culottes de sport.
F/9/2862 travail des sous-officiers
F/9/2867 CICR. Besoins des camps
F/9/2878 Visites des camps de prisonniers en Allemagne. Novembre 1939-octobre 1940. Renseignements sur les camps d'Allemagne
F/9/2879 Compte rendus de visite de camps de prisonniers en Allemagne effectuées par les USA en tant que puissance protectrice, Oflags
F/9/2880 Compte rendus de visite de camps de prisonniers en Allemagne effectuées par les USA en tant que puissance protectrice, Stalags

F/9/2887 2nd Bureau. Secours aux prisonniers : pièces générale. Correspondance concernant l'aide matérielle aux prisonniers
F/9/2888 Secours individuels et collectifs aux prisonniers. Tableaux, cartes et statistiques mensuels
F/9/2893 journaux de camps St IA : Bulletin mensuel de l'homme de confiance principal et de leurs adjoints, journaux de plusieurs Kommandos ou de compagnie appartenant au Stalag IA *Servir*, *Bouteillon*, *Le petit Gerdaunnois*, *Entre nous*, *Sept* , *Présent* et *Tenir*.
F/9/2894 journaux Stalags IIA, IIB, IIC et IID IIE, IIIA, IIIC et IIID
F/9/2895 journaux Stalags IVA, IVB, IVC, IVD, IVE et IVG
F/9/2896 journaux Stalags VA, VB et VC
F/9/2897 journaux Stalags VIA, VIB, VIC VID VIF
F/9/2898 journaux Stalags VIG et VIJ
F/9/2899 journaux Stalags VIIA, VIIIA VIIIC VIIID IXA IXB IX C XA, XB XC
F/9/2900 journaux Stalags XIB XIIA XIID XIIE XIIIA XIIIB XIV C XVIIA XVIIB XVIIID XXA XXB
F/9/2901 Journaux Stalags 344, 369 *Oflag* IID IIIC VIIIA VIIIF XVIIA
F/9/2909 renseignements généraux sur les camps
F/9/2910 renseignements et rapports camps *Oflag* II à VII
F/9/2911 renseignements et rapports camps *Oflag* VIII à XXI
F/9/2912 renseignement et rapports stalags I à III
F/9/2913 renseignement et rapports stalags IV à V
F/9/2914 renseignement et rapports stalags VI à VIII
F/9/2915 renseignement et rapports stalags IX à XIII
F/9/2916 renseignement et rapports stalags XIII à XXI
F/9/2917 renseignements et rapports 325 et 369

Sous-direction du service des prisonniers (Paris)

F/9/2942 organisation, circulaire concernant le personnel
F/9/2952 Comité Central d'Assistance. Pièces générales, correspondance, divers
F/9/2994 Comité Central d'Assistance : organisation, délégués, procès-verbaux de séances, circulaires
F/9/2995 Idem, section bibliothèque et jeux.

Commissariat aux prisonniers, déportés et réfugiés du CFLN

F/9/3105 documentation du commissariat PG : généralités, statistiques sur les PG
F/9/3106 Documentation du commissariat. Déportés du travail.
F/9/3112 Service des Contrôles techniques. Interception de correspondance émanant des prisonniers et des travailleurs 1944
F/9/3113 Service des Contrôles techniques. Commission de contrôle postal de Corse, d'Afrique du Nord, de Dakar. Information d'ordre militaire et renseignements sur la vie des prisonniers de guerre, décembre1943-juillet 1944
F/9/3114 interception correspondance *Stalag* 1943 1944
F/9/3115 interception des correspondances classés apr thème
F/9/3117 Divers dont statistiques PG au 31 juil 44 (entre autre)

Ministère des prisonniers, déportés et rapatriés

F/9/3182 assistance aux absents communiqués
F/9/3186 correspondance avec CICR CRF CCA
F/9/3191 courrier 4ème bureau avec CICR CCA
F/9/3192 4ème bureau renseignements divers sur les camps de PG et déportation
F/9/3203 Sous-direction de la documentation et des recherches extraits contrôles postaux concernant l'état d'esprit des prisonniers et travailleurs, novembre 1944
F/9/3204 idem, décembre 1944-janvier 1945
F/9/3205 idem décembre 1944-février 1945

F/9/3206 idem, février-avril 1945
F/9/3208 Correspondance et rapport concernant les camps de prisonniers et déportés

Archives des camps

F/9/3420 archives de l'*Oflag* IVB ; des photos, des conférences, cahiers de liaison avec les bureaux allemands. *Oflag* VIA cahier de liaison avec les allemands
F/9/3421 *Oflag* VIA doyen des officiers rapports et notes de service
F/9/3422 *Oflag* VIA doyen des officiers correspondance avec commandant allemnd du camp
F/9/3423 *Oflag* VIA correspondance avec les services Scapini à Berlin
F/9/3424 *Oflag* VIA correspondance CICR
F/9/3425 *Oflag* VIA correspondance DSPG et autres camps
F/9/3426 *Oflag* XB communications
F/9/3427 *Oflag* XB Homme de confiance correspondance bureau militaire
F/9/3428 *Oflag* XB Homme de confiance correspondance Scapini
F/9/3429 *Oflag* XB 3 cahiers rapports demandes présentées aux allemands service intérieur du camp
F/9/3430 *Oflag* XB relation avec délégués de Berlin avec CICR correspondance avec œuvres de secours
F/9/3431 lettres divers
F/9/3432 *Oflag* XB université sport loisir correspondance avec CCA
F/9/3433 *Oflag* XB université
F/9/3434 *Oflag* XB vivres habillement
F/9/3435 *Kommandantur* ordres de camp
F/9/3436 *Oflag* XB *Kommandantur*
F/9/3437 *Oflag* XC, *Oflag* XIIIA et *Stalag* IA dont rapports Homme de confiance
F/9/3438 *Stalag* IA
F/9/3439 *Stalag* IA questions matérielles
F/9/3440 *Stalag* IA questions relatives au physique et mroal du PG
F/9/3441 idem *Stalag* IIA courriers vers Scapini *Stalag* IID ordres de camp allemand mementos homme de confiance
F/9/3442 *Stalag* IIE homme de confiance courriers Scapini, DSPG, commission Berlin
F/9/3443 *Stalag* IIE correspondance Homme de confiance
F/9/3444 *Stalag* IIIA
F/9/3445 *Stalag* IIIA, Homme de confiance, traitement moral des PG, vie intellectuelle du camp
F/9/3446 *Stalag* IIIA divers
F/9/3448 *Stalag* IIIA questions matérielles homme de confiance
F/9/3450 *Stalag* IIIA *Kommandantur* divers
F/9/3451 *Stalag* IIIB Homme de confiance et *Stalag* IIIC
F/9/3452 *Stalag* IIID divers correspondances Homme de confiance
F/9/3453 *Stalag* IV C Homme de confiance assistances aux PG
F/9/3454 *Stalag* IV C Homme de confiance colis
F/9/3455 *Stalag* IVC correspondance Homme de confiance concernant soutien moral
F/9/3458 *Stalag* IVC Homme de confiance divers
F/9/3459 *Stalag* VA Homme de confiance correspondance avec service Scapini
F/9/3460 *Stalag* VA Homme de confiance correspondance diverses
F/9/3461 *Stalag* VA Homme de confiance organisation générale du camp
F/9/3462 *Stalag* VA Homme de confiance, traitement moral des PG : loisir
F/9/3463 *Stalag* VA assistance PG
F/9/3464 *Stalag* VA œuvre d'assistance aux PG
F/9/3466 *Stalag* VA Homme de confiance, service univ, vie intell, sports exposition
F/9/3467 *Stalag* VA ravitaillement et colis
F/9/3470 *Stalag* VA correspondance diverses

F/9/3473 *Stalag* VA *Kommandantur*
F/9/3474 *Stalag* VIG Homme de confiance compte rendus réunions rapports avec allemands
F/9/3475 *Stalag* VIG correspondance avec délégation de Berlin
F/9/3479 *Stalag* VIG traitement moral et vie intellectuelle
F/9/3480 *Stalag* VI G correspondance service Scapini
F/9/3484 *Stalag* VIG correspondance CICR DSPG
F/9/3485 *Stalag* VI G. distribution Croix-Rouge
F/9/3486 *Stalag* VI G distribution Croix-Rouge
F/9/3487 *Stalag* VIG divers courriers homme de confiance
F/9/3489 *Stalag* VI G notes envoyées à l'OKW par la *Kommandantur*
F/9/3494 *Stalag* VIJ courriers services Scapini
F/9/3495 *Stalag* VIJ courriers services Scapini
F/9/3496 *Stalag* VIJ courriers délégation Berlin
F/9/3497 *Stalag* VIJ courriers DSPG CICR CCA
F/9/3498 *Stalag* VIJ courriers départs pour service Scapini
F/9/3499 *Stalag* VIJ courriers départs pour service Scapini
F/9/3500 *Stalag* VIJ courrier pour commandant allemand du camp
F/9/3501 *Stalag* VIJ courrier pour commandant allemand du camp
F/9/3502 *Stalag* VIJ Homme de confiance diverss dont courriers avec YMCA
F/9/3503 *Stalag* VIJ courriers départ avec vie intellectuelle du camp
F/9/3523 *Wehrkreis* IX ; différents documents
F/9/3524 *Stalag* IXB Homme de confiance courriers Scapini
F/9/3525 *Stalag* IXB Homme de confiance courriers Scapini
F/9/3526 *Stalag* IXB Homme de confiance courriers délégation Berlin
F/9/3527 *Stalag* IXB correspondances avec autorités allemandes et avec CCA
F/9/3528 *Stalag* IXB courriers CICR
F/9/3529 *Stalag* IXB bordereau des envois Croix-Rouge.
F/9/3530 *Stalag* IXB bordereau envois Croix-Rouge et YMCA
F/9/3531 *Stalag* IXB circulaires, comptes rendus d'audience
F/9/3533 *Stalag* IXB très diverses
F/9/3554 *Stalag* XB correspondance avec autorité allemande
F/9/3555 *Stalag* XB correspondance avec autorité allemande
F/9/3556 *Stalag* XB courriers services Scapini
F/9/3557 *Stalag* XB courriers délégation Berlin
F/9/3558 *Stalag* XB courriers délégation Berlin
F/9/3559 *Stalag* XB courriers CICR
F/9/3560 *Stalag* XB courriers CICR
F/9/3561 *Stalag* XB courriers CICR
F/9/3562 *Stalag* XB correspondance avec la « maison du prisonnier »
F/9/3563 *Stalag* XB courriers différentes associations d'aides au PG
F/9/3564 *Stalag* XB courriers différentes associations d'aides au PG
F/9/3565 *Stalag* XB courriers différentes associations d'aides au PG
F/9/3566 *Stalag* XB courriers différentes associations d'aides au PG
F/9/3572 *Stalag* XB, Homme de confiance, registres de comptabilité, dont articles de sport
F/9/3574 *Stalag* XB bordereau distribution
F/9/3650 *Stalag* XVIIB circulaires de l'Homme de confiance courriers CICR
F/9/3651 *Stalag* XVIIB courriers autorités allemandes
F/9/3652 *Stalag* XVIIB courriers autorités allemandes
F/9/3653 *Stalag* XVIIB courriers autorités allemandes
F/9/3579 *Stalag* XIA Homme de confiance courriers avec CICR et divers
F/9/3580 *Stalag* XIA CCA ; envois d'articles
F/9/3607 *Stalag* XIID Homme de confiance correspondance
F/9/3642 *Stalag* XIIF correspondance Homme de confiance avec *Kommandantur*

F/9/3643 *Stalag* XIIF correspondance CICR
F/9/3644 *Stalag* XIIF *Kommandantur*
F/9/3649 *Stalag* XIIIC *Kommandantur* règlement du camp et divers

Série 72aj/

72 aj/259 Réponses relatives au questionnaire sur la propagande menée dans les camps

72 aj/ 290 Divers documents dont expéditions de colis, cercles pétain etc, quelques exemplaires de journaux de camps. Etude de J. Viau, *Psychologue du prisonnier de guerre*, thèse. Docteur Toux, *Pathologie de la captivité*. Etude de d'Hoop sur l'Oflag XC.

72 aj/291 Livre de Jean Marcel Mauriange, B*ûcherons en Bavière. Arb. Kommando 2438-2439. Un an dans la forêt bavaroise,* 1946. Souvenirs de captivité de Joseph Bricaud. Souvenirs de Charles martin. Articles, conférences et souvenirs divers

72 aj/292 témoignage : réponse au questionnaire envoyé paar le Comité aux prisonniers des Oflags. Thèse de Pierre Flament, *La vie à l'Oflag IID-IIB.*

72 aj/ 293 Suite. Témoignage : réponse au questionnaire envoyé paar le Comité aux prisonniers des Oflags IIB, IID IIIC, IVD, VA, VIA, VIC, VID, VIIIA, VIIIF, VIIIG et VIIIJ et XB

72 aj/294 oflag XC : ensemble de témoignages, réponses au questionnaire. Annuaire de l'Oflag. Témoignage pour la période durant laquelle le XC n'est pas un Oflag disciplinaire puis période durant laquelle il l'est

72 aj/295 Témoignages et réponses au questionnaire pour les Oflags XIA, XIIIA, XIIIB, XVII1, XVIIIA, XXIB

72 aj/ 296 Témoignages et réponses au questionnaire pour les stalags IA, IB, IIA, IIB, IID, IIE

72 aj/297 Témoignages et réponses au questionnaire pour les Stalags IIIA, IIIB, IIIC, IIID, IVA, IVB, IVC, IVF, VA, VB, VC

72 aj/298 Témoignages et réponses au questionnaire pour les Stalags VIA, VIB VIC, VID, VIE, VIF, IG, VIJ, VIIA, VIIB, VIIIA, VIIIC

72 aj/299 Témoignages et réponses au questionnaire pour les Stalags XA, IX B, IX C, XA, XB, XC, XIA, XIB, XIIA, XIIB, XIIC, XIID, XIIF

72 aj/300 Témoignages et réponses au questionnaire pour les XIIIA, XIIIB, XIIIC, XIIID, XVIIA XVIIB

72 aj/301 Témoignages et réponses au questionnaire pour les XVIIIA, XVIIIB, XVIIIC, XXA, XXB, XXIA, XXIB, XXIC. Documents et témoignages à propos des camps de représailles de Kobierzyn, Rawa-Ruska

72 aj/304 Divers dont vie intellectuelle et artistique, vie scolaire et universitaire, propagande allemande. Documents sur le Cercle Pétain de l'Oflag VID.

72 aj 306 etudiants PG : rapports d'activité du Centre d'entraide aux étudiants mobilisés et prisonniers. Publications du centre, brochures du centre, aide à un étudiant préparant le CAPEPS.

72 aj 307 documents remis par d'anciens PG dont oflag VIA, Oflag VIIIG et Oflag XVIIA. On trouve entre autres la collection partielle du journal Le canard en Kg de l'Oflag XVIIA. Présentation de La semaine de France de l'Oflag XVIIA, photocopie de correspondance d'un prisonnier avec sa famille. Divers document de Cansot (Oflag VIIIG)

72 aj 308 Oflag VID. Relations avec les services Scapini, documents classés par thème. Pour l'EP et le sport: stage EGS, commission sportive, description du sport à l'Oflag en 1942. Sinon, règlement du camp. Documents de propagande. Correspondance du doyen de 1941 à 1944

72 aj 309 Oflag VID. Documents remis par l'Amicale du cmp : notes de services et rapports quotidiens qui permettent de suivre la vie quotidienne à l'Oflag

72 aj 509 papiers personnels commandant du Pavillon. Rapports et renseignements sur le Stalg IA. Histoire de l'Aspilag. Renseignements sur d'autres Stalags (Du Stalag IA jusqu'au Stalag VIIA)

72 aj 510 papiers personnels commandant du Pavillon. Des renseignements précis sur tous les Stalags, classés par thème (cercle Pétain, centre d'entraide, problèmes politiques, distractions, etc.)

72aj 1798 Papiers Robert Desvernois. Archives de l'Associtions des anciens prisonniers de l'Oflag VIA. Photographies de la vie à l'Oflag VIA,, dont nombreuses qui concernent les sports. Ouvrages rédigés par d'anciens prisonniers durant leur captivité et notamment des albums calligraphiés représentant la vie au camp.

72aj 1799 Papiers Robert Desvernois. Archives de l'Associtions des anciens prisonniers de l'Oflag VIA. Annuaire de l'Oflag. Documents sur l'université de l'Oflag et notamment cours d'histoire

72aj/1840 Archives de l'agence française d'information de presse. Activités et déclarations de G. Scapini, communiqués du DSPG. Généralités sur les prisonniers

72aj/1842 Archives de l'agence française d'information de presse. la relève, les conditions, les avantages. Letter circulaire de Laval, départs des volontaires et retour des prisonniers

72 aj/1965 archives Jean Marie d'Hoop, oflag VIA. Généralités sur les prisonniers de guerre, et notamment des statistiques pour 1943. Notes et articles de J.M d'Hoop. Description des services allemands gérant les camps.

72aj/1966 archives Jean Marie d'Hoop, oflag VIA. Projets d'articles, documents de travail, analyse de la société des Oflags. Plan de l'Oflag XVIIA sur lequel apparaissent les installations sportives

72 aj /1967 archives Paul Ramos, stalag IIIA, homme de confiance d'un Kommando. Cahier de captivité de Ramos, correspondance avec s famille, divers documents datant de la captivité

72aj2012 œuvres d'entraide dans les camps documents remis par M. Gain, secrétaire du Stalag XVIIA. Description du fonctionnement de l'entraide, journal des centres d'entraide, caisse de secours des Stalags IVB et IVG, fonds envoyés d'Allemagne

72aj 2065 collection du journal Le trait d'Union d'octobre 1940 à février 1943

72 aj 2201 archives robert Desvernois oflag VIA. Nombreux ouvrages sur la vie dans les Oflags.

72 aj 2202 archives marcel Gaillard oflag XIA et Guy Leroy, stalag XIB : lettres de prisonniers à leurs familles respectives.

B/ Archives du SHAT, Ministère de la Défense, Paris, Château de Vincennes

série 2P

2P 63 « Fiches du lieutenant-colonel Dupuy ». Textes législatifs et réglementaires (novembre 1941-décembre 1942). Comptes rendus de liaison du lieutenant-colonel Dupuy avec la direction des prisonniers de guerre (dossier 3) mars 1941-mai 1944"

2P 64 Instructions et avis du 5e bureau du cabinet du secrétariat d'Etat à la guerre concernant les prisonniers de guerre 1943. Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (27 juillet 1929). Organisation générale des services s'occupant des P.G. (1940-1943). Comptes rendus de réunions regroupant des membres de diverses institutions s'occupant de prisonniers de guerre (décembre 1941-août 1944) (dossier 4).

2P 65 Correspondance expédiée et reçue par Georges Scapini chef du Service diplomatique des P.G. (novembre 1940-janvier 1943). Organisation et attributions du Service diplomatique des prisonniers de guerre (novembre 1940-août 1942). Relations entre le service diplomatique des P.G. et le secrétariat d'état à la guerre (mars-octobre 1942) (dossier 3). Bulletins d'information du SDPG (février 1943-février 1944) ; rapport de Georges Scapini sur le problème des P.G. du jour de l'armistice au 30 mars 1941 (dossier 4). - Comptes rendus des

négociations menées par le SDPG avec les autorités allemandes (janvier 1941-juin 1944) (dossier 5) novembre 1940-juin 1944

2P 66 Correspondance expédiée et reçue par la direction du service des prisonniers de guerre (octobre 1940-octobre 1942).Organisation et réorganisation de la DSPG (juillet 1940-mars 1944). Comptes rendus d'activité (19 août 1940-31 juillet 1941) ; communiqués officiels de la DSPG (septembre 1940-décembre l942) Exposé et tableaux dressés par la DSPG concernant son action (avril 1944) (dossier 4).- rapports d'activité de la délégation à Berlin de la DSPG (mars 1942-décembre 1943) (dossier 6). juillet 1940-avril 1944

2P 67 Organisation du comité central d'assistance aux P.G. (1940- 1943). Eléments sur la section « Bibliothèque et jeux du CCA ». Organisation et comptes rendus d'activité de la sous-direction du service des prisonniers de guerre à Paris et du centre national d'information sur les P.G. (1940-1941) (dossier 6). - Rapports avec la croix rouge française (1941- 1942) (dossier 7). - Organisation et activité du conseil consultatif chargé de susciter et de coordonner l'activité.

2P 69 Listes des camps de prisonniers de guerre en Allemagne. Statut des inspecteurs des camps (novembre 1941-mars 1944). - Rapports d'inspections de camps de prisonniers de guerre (mars 1941-décembre 1943). 1940-1944

2P 70 Rapports de prisonniers de guerre rapatriés sur leur détention dans les camps 1941-1943

2P71 "Renseignements recueillis auprès des P.G. rapatriés lors de leur passage aux services d'accueil de Mâcon et de Limoges, ou Lyon. Septembre 1941-octobre 1942"

2P 72 "Effectifs des prisonniers de guerre en Allemagne, (avril 1941-août 1944). Recensement des militaires de carrière prisonniers de guerre (1941-1942)
Régime de captivité des généraux ; rapports de captivité des officiers généraux"

2P 75 "Secours collectifs et individuels aux P.G. en captivité. Eléments sur les camions livrés en Allemagne. Septembre 1940-avril 1943"

2P 76 Idem mai 1943-août 1944

2P 77 Habillement des P.G. ; distractions et activités culturelles propagande dans les camps. Rapports de la commission de contrôle postal sur la situation des P.G. d'après les correspondances ; bombardements des camps novembre 1940-août 1944

2P 78 divers dont juifs PG. Nombreux renseignements sur les sports et l'éducation physique dans les camps, mais aussi sur la propagande.

2P 79 "Propagande en faveur des P.G. et émissions radiophoniques
Articles de presse portant sur le sort des PG1941-1943"

2P 84 "Rapatriement de P.G. : rien sur les professeurs d'éducation physique ou sur les sportifs de haut niveau.

<u>Série 1K : archives privées. Rentrées exceptionnelles</u>

1 K526 Papiers du général Robert Oflags : très nombreux renseignements et documents d'archives sur l'Oflag XVIIA. Annuaire de l'Oflag XVIIA.

1K 597 Papiers du général Vaudable Oflags. Collection partielle du Canard en Kg, dépliants divers sur manifestations sportives dans les camps.

1K658 Papiers du capitaine Genel oflags

1K244 papiers du général Misserey forteresse de Koenigstein et Thorn. Lettres écrites à sa famille, des éléments sur la vie quotidienne dans les camps.

C/ Archives du Bureau des Archives des victimes des conflits contemporains (AC), Ministère de la Défense, Caen

Archives des camps

Les cartons consultés possèdent tous des documents du même registre : des généralités sur le camp (situation géographiques, nombre de prisonniers, éventuellement croquis du camp), les comptes rendus rédigés par la Mission Scapini et le CICR après les visites, des renseignements sur les hommes de confiance,, des extraits de contrôles postaux. Y figurent aussi des rapports rédigés juste après la guerre par les anciens hommes de confiance ou doyens. Ces rapports suivent un plan analogue qui leur a été communiqué lors d'une journée d'études en juillet 1945. Ils contiennent des renseignements sur l'historique du camp,, sur les relations avec les Allemands, entre les prisonniers. Une description des services fonctionnant dans le camp est aussi demandée et les sports font partie des champs à renseigner. Les cartons étudiés sont les suivants :

Cartons ne possédant pas de cote au moment de la consultation (2008)

Carton Oflags II à IV :
Carton Oflag IX à XVII
Carton Stalags 1A et IB
Carton Stalag IIA, IIB et IIC
Carton Stalag IIIA et IIIB
Carton Stalag IIIC, IIID, IIIE et IVA

Cartons possédant une cote au moment de la consultation (2010)

22P 3008 Stalag 369.
22P3012 Oflag XC.
22P 3015 Stalag 325 Rawa-Ruska
22P 3016 Stlag 325 suite

Dossiers de captivité

Les archives de Caen possèdent sous la cote AC 2MI (1 à 237) les fiches médicales des prisonniers de guerre qui sont établies lors de leur rapatriement. Elles ne sont pas librement communicables mais soumises à dérogation. Ont été consultées les fiches de : Jean Bauer, Georges Brécard,, Marcel Carmeille, Jean Charrière, Albert Coupat, Louis Darne, Jacques Desroys du Roure, Armand Duchaussoy, Pierre Elichondo, Pierre Emy, Michel Fabrikant, Lucien Gamblin, Paul Garric, Jules Gimbert, Jean Guimier, Yvon Hivert, Roger Lafond, Gustave Mangieu, Pierre Pellizza, Yvon Pétra, Charles Portnoé, Charles Rigoulot, Emile Robillard, Pierre Tharaud, Jean Tomasi. Le dossier de demande de titre de déporté résistant de Jean-Louis Charrière a aussi été étudié.

D/ Archives BAB (Bundesarchiv Berlin)

4.1 NS 18 : voir notamment : NS 18 208; NS18 1023 et NS 18

Ensemble de courrier émanant des services de propagande du NSDAP en vue d'encadrer le prisonniers captifs. Echanges de courrier avec l'OKW.
Voir notamment : NS 18 208; NS18 1023 et NS 18 1313. Le carton 1313 porte spécifiquement sur les prisonniers de guerre français.

4.2 NS 55.

Ensemble de documents provenant du *Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda*
Ensemble de documents portant sur la propagande à l'adresse de la population et des étrangers.
R 55 21520 : documents concernant la création de films pour les prisonniers de guerre. Documents sur la création de documents à propos de la Nouvelle Europe.

R 55 20814 : document à propos de la modification des actions de propagande suite au débarquement.

E/ Archives des YMCA, Genève

Rapports de visites effectuées par les délégués des YMCA appartenant à la mission « War prisoner'Aid of the World's Commitee of YMCA »

Ces archives comprennent les rapports de visite des délégués mais aussi des comptes rendus de réunion des différents membres. Les rapports détaillent les dimensions religieuses, universitaires et sportives. Tous les Stalags et Oflags sont concernés et les délégués rencontrent les prisonniers de toutes les nationalités.

Classeur n°1 : 1 à 48. Rapports concernant des visites ayant eu lieu septembre 1940 et octobre 1941
Classeur n°2 : 49 à 96 : rapports concernant des visites ayant eu lieu entre novembre 1941 et juillet 1942
Classeur n°3 : n°97 à 143 rapport n°97 à 143 : rapports concernant des visites ayant eu lieu entre aout 1942 1941 et mars 1943
Classeur n°4 : rapport n°144 à 174 : rapports concernant des visites ayant eu lieu entre mars 1943 et novembre 1943
Classeur n°5 : rapport n°175à 218 : rapports concernant des visites ayant eu lieu entre décembre 1943 et mai 1944
Classeur n°6 : rapport n°219 à 281 : rapports concernant des visites ayant eu lieu entre juin 1944 et mars 1945
Classeur n°7 : Divers documents sur les activités dans les Stalags et Oflags

Carton X 391 2 43.
Il existe deux cartons sous cette cote.
1er carton : Ensemble de documents très hétérogènes classés par camps.
2nd carton : concours de la captivité organisé par les YMCA, photocopies du matériel envoyé dans les camps, courriers entre les YMCA et les Autorités allemandes.

6/Archives du CICR

Iconographie
Ensemble de photographies prises lors des visites des délégués classées par date, camp et thème. Ont été récupérées plus de cinquante clichés de pratiques sportives.

Archives
CICR G 82 9, carton 10.00 à 11.00 :
Relations entre le CICR et les YMCA. Echanges de courriers, informations diverses.
CICR G. 25/12 : « Jeux », carton n°650 : documents concernant l'aide intellectuelle et morale
CICR G 17 437 : Carton 437. *Journal des délégués* du n° 1 (avril 1942) au n° 34 (février 1945) : renseignements sur les activités des délégués, les soucis rencontrés lors de leurs visites dans les camps de prisonniers
CICR G 17 13 Carton 457 : Différentes correspondances entre le CICR à Genève et ses délégués en mission. Rapports sur les conditions de vie des prisonniers dans les camps, divers renseignements.

CICR G 25 Carton 616: Courriers concernant l'envoi de la Convention de Genève dans les camps, courriers divers sur les colis dans les camps

G. Archives des fédérations sportives

Archives de la Fédération Française d'escrime
Analyse de la revue de la fédération, le *Bulletin mensuel* puis le *Bulletin officiel de la FFE* entre le n° 3 (juin 1946) et le n °19 (décembre 1947)

Livre des comptes rendus des comités directeurs de la fédération entre le 30 septembre 1940 et le 12 juin 1945.

Archives de la Fédération Française de Basket

Analyse de la revue de la fédération, le *Bulletin d'Information Basket-Ball* du 12 décembre 1944 (n°125) au 10 décembre 1946 (n° 162).

H. Archives familiales

Archives familiales de Pierre Pellizza auprès du fils de son frère, Jacques Pellizza, détenues dans la maison familiales à Pau

Ensemble de lettres adressées à sa fiancée, Marie-Joséphine Meyer, durant sa captivité (de juillet 1940 à la Libération).

Ensemble de photographies prises au Stalag où il est entre autres possible de voir Pierre Pellizza en tenue de tennis.

Archives familiales Etienne Jacheet, consultées à son domicile à Tigy.

Lettres de son père Bernard Jacheet (Oflag IID-IIB) adressées à sa femme entre le 11 septembre 1940 et sa libération.

Collection complète du journal de l'Oflag IID-IIB, Ecrit sur le sable

Collection de photographies de la vie quotidienne des détenus appartenant à l'Amicale des Oflag IID-IIB et

Archives familiales Roger Lafond consultées à son domicile en présence de sa fille.

Ensemble de diplômes sportifs de Roger Lafond. Photos de captivité. Rapport rédigé l'attention de la commission des prisonniers de guerre de la Fédération Française d'Escrime en ce qui concerne la pratique de l'escrime dans les camps de prisonniers de guerre daté du 25 avril 1946.

Archives Agnès Elias,

Ensemble de photographies du Stalag VIIIC de Sagan sur lesquelles le terrain de sport apparaît ainsi que différentes activités sportives.

2.2 Sources d'archives requis pour le travail

A/ Archives Nationales (CARAN), Paris

Série F/9 : archives militaires

F/9/ 2861 (Archives du DSPG) : situations des prisonnier de guerre transformés, rapports avec les requis du STO, relation entre les deux populations. F9 2868 divers dont questions générales sur les transformés

F/9/ 3106 (Commissariat général aux Prisonniers de guerre rapatriés et aux familles des prisonniers). Documents sur les conditions de vie et conditions de travail des requis., différents rapports donnant des renseignements sur le travail, la nourriture, les distractions.

F/9/ 3232 Entre autres rapport sur les femmes qui sont parties volontairement travailler en Allemagne.

F/9/ 3274 (Ministère des prisonniers, déportés et rapatriés). Documentation sur prisonniers transformés, leurs conditions de vie en tant que travailleurs libres, leurs liens avec le STO

F/9/ 3311 (Ministère des prisonniers, déportés et rapatriés). Témoignage de requis, divers, témoignage de femmes volontaires

F/9/ 5592 entre autre documentation sur le STO

F/9/ 3438 Stalag IA. Courriers d'anciens prisonniers du Stalag IA transformés et entrés dans le RNS ou la DOF

F/9/ 3439 Idem, notamment courriers concernant des questions matérielles.

Série 83j/ : archives Main d'œuvre française en Allemagne

Archives de la délégation française près le RNS

83aj/1 correspondance avec PG agricoles

83 aj/2 correspondance avec PG agricoles

83 aj/3 correspondance avec les délégués de différents Kreis de plusieurs Gaue

83aj/4 correspondance avec PG H de c de différents Kreis région de Ober Wesel Rhein et dossiers médicaux

Archives du commissariat général à la Main-d'œuvre française en Allemagne

83aj/5 Organisation et fonctionnement du commissariat, textes législatifs, notes de services, statut des travailleurs en Allemagne

83aj 7 Correspondance personnelle de Bruneton, correspondance entre Bruneton et la DOF. Mémorandum sur la situation des travailleurs en Allemagne.

83 aj/9 divers correspondances dont avec CR secours national et revues de presse

83aj/12 Correspondance avec l'ANATFA. Documents sur les conditions de vie des travailleurs, sur les aides sur le plan sportif.

83aj/14 correspondance avec JOFTA, mise en place des camps encadrés, relation entre JOFTA et les services Bruneton

83 aj/13 Divers, mais des rapports de chefs de camps sur les situations matérielle et morale.

83 aj/17 généralités et rapports personnels. Rapports et documents sur différents Gaue, documents administratifs. Documents sur la règlementation des loisirs des travailleirs français. Documentation sur le Stalag IA. Divers rapports mensuels du Gau Halle. Document sur la doctrine culturelle de la DOF

83 aj 18 Intendance, organisation, correspondance dont avec services culturels. Fonctionnement des entrepôts de Güben, matériel de sport, circulation du matériel et procédures. Correspondance avec DAF à propos du matériel

83 aj/19 Correspondances avec les délégations régionales, correspondance au départ du centre de Güben, fonctionnement du centre de Güben

83aj/20	Organisation, rapports et notes de services, correspondance. Nombreux organigrammes, définitions des missions des différents services dont le service des sports, doctrine de la DOF, position par rapport à la DAF
83 aj/21	rapport des délégations régionales et correspondance avec elles. Rapports mensuels du service culturel des Gaue, activités, implantation des Amicales et Foyers. Loisirs sportifs, spectacles. Gau de Halle, de Bayreuth, de Düsseldorf, de Berlin,Köln, Markbrandeburg, Mecklemburg Schwerin, Mainfranken, Essen
83aj/22	Idem, Gaue Pommern, Sachsen, Ostpreussen, Südetenland, Steiermark, Schleswig Holstein, Schwaben, Süd Hannover, Kattowitz,
83aj 23	idem Thuringen (weimar), Wien, Württemberg, Westfalen nord, Wesfalen Süd, Hollenzollum, Landesgruppe DOF à Oslo
83aj24	correspondance avec les organismes allemands ; Documents sur les Amicales, sur la mise en place de la Betreuung, sur les services chargés du domaine culturel.
83aj26	Rapports classés par Gau des activités sportives mises en place, du nombre de participants, du nombre de section sportives, des compétitions sportives. Rapports sur les difficultés éventuelles, sur le matériel à disposition .
83aj/35	Collections des *bulletins d'information* de la DOF, sur les notes d'information. Nombreuses brochures.
83aj/36	documentation impriéme sur le travail en All. Brochures diverses en Français vantant les conditions de vie des travailleurs. Nombreux documents et photos.

<u>Série 39aj</u>

AJ 39 66	effectifs, réduction des effectifs des Chantiers de la Jeunesse suite aux exigences allemandes
AJ 39 71	documents concernant le départ des jeunes « chantier » au STO
AJ 39 146	demandes des autorités allemandes
AJ 39 170	la Main d'Œuvre et les chantiers
AJ 39 171	les jeunes requis
AJ 39 174	les chantiers de la jeunesse et le STO
AJ 39 175	le chantiers de la jeunesse et le STO suite
AJ 39 212	des documents sur le STO
AJ 39 23	trouver un message de La porte qui demande aux chefs de suivre ses jeunes
AJ 39 24	
AJ 39 25	
AJ 39 51	témoignage sur les commissaires qui partent

<u>Série aj/40</u>

AJ 40/863	assistances aux travailleurs, envoi de moniteurs pour l'EP en Allemagne
AJ40 1423	documents sur le DAF et sur Kraft durch Freude
AJ 40 1495	divers sur l'organisation de la DAF et services culturels
AJ40 1499	Kreiswaltung Hersfeld : divers rapports mensuels sur les camps, correspondancen compétitions.
AJ40 1591	il s'agit de livres français ou allemand voir DAF, Le front allemand du travail

<u>Série 72j</u>

72aj/312	Fiches signalétiques de prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres
72aj/313	Fiches signalétiques de prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres. Liste de travailleurs civils transférés en KL

72aj/316 synthèse statistiques des différents types de travailleurs. Synthèse des renseignements collectés en 1945 au retour des Français.
72aj/1843 (archives de l'Agence Française d'Information de Presse). MAIN-D'OEUVRE française en Allemagne : extraits d'articles de propagande
72aj/2112 Fonds Gérard Sylvain. Main'd'oeuvre française en Allemagne : directives et circulaires, STO, relève. Voyages d'études, brochures diverses
72 aj/ 9 circulaire et notes de service du Commissariat général
72aj/10 idem
72aj/11 idem
72aj/2277 lettres d'un STO à sa famille.
72aj/2176 Papiers de Jacques Bénet, ancien liquidateur national du Mouvement national des PG et déportés (MNPGD). Réseau "renseignement et action en Allemagne" dit Front intérieur allemand (FIA). Oflags et Stalags : rapports, notes, camps du STO, témoignages des responsables principalement des chefs de Chantiers
72aj/255 Pièces générales dont Bu*lletin du Centre d'Information du Travail français en Allemagne*, réponse au questionnaire du comité d'histoire sur le STO, documents de propagande, coupure de presse réponse enquête sur les STO témoignages
72aj/ 256 Réponse enquête sur les STO témoignages. STO réponse au questionnaire du Comité département du Lot et Garonne

Procès Bruneton
3W113 Divers documents versés dans le cadre du procès
3W114 Rapports, procès-verbaux d'interrogatoire
3W115 Suite Procès-verbaux. Dossiers thématiques (Bruneton et la politique, Bruneton et le travail pour l'Allemagne). Descriptif des conditions de vie des travailleurs.
3W116 Divers procès-verbaux
3W117 Divers documents dont organisation et fonctionnement de la DOF
3W118 Historique du commissariat, conditions de vie des travailleirs, propagande. Relation avec les Chantiers de la Jeunesse.

B/ SHAT

Série 1K301

Archives de la mission des Chantiers de jeunesse en Allemagne. Cette série comprend au moins 25 cartons, seule la moitié a été explorée, les nécessitant une autorisation exceptionnelle.
Carton1 à 8
Carton 1 à 8 Les huit premiers cartons comprennent de la documentation générale sur les Chantiers. Le 1er carton comprend des photos de détachements encadrés ; le second plusieurs brochures, des instructions sur les Chantiers et des ouvrages de La Porte du Theil. Le troisième carton comprend des textes de lois, des lettres et le début de la collection du bulletin périodique officiel des Chantiers (n°1, 22 aout 1940 au n°32, 27 mars 1941). Les cartons 4, 5 et 6 poursuivent la collection. Dans le carton 7 se trouve un « livre d'or » offert au commissaire Cottin le 1er janvier 1945. Dans le carton 8, sont stockés les numéros de la revue Sources destinées à former des chefs.
Carton 9 à 12 C'est à partir du 9ème carton que l'on trouve les archives de la mission. Tous les documents ont été méticuleusement classés par les responsables des Chantiers, et possèdent donc une cote comprenant 7 chiffres. (voir explication dans l'ouvrage de Pierre Martin, *La mission des Chantiers de jeunesse en Allemagne, op.cit.,* p. 537). Les cartons 9, 10, 11 et 12 comprennent ainsi des lettres, des rapports des chefs de chantiers, du courrier échangé en Allemagne, des

témoignages à postériori. L'ensemble est d'une grande valeur pour comprendre tant la mission en elle-même que les conditions de vie des jeunes vivant dans les camps encadrés.

C/ BAVCC Caen

Les cartons comprennent des documents classés par Gau. Y figurent notamment des listes de camps, des listes de camps encadrés (SET et Chantiers), des rapports ou notes diverses émanant des responsables français durant l guerre, des comptes rendus d'interrogatoire, des dépositions, des extraits de rapports rédigés par les délégués et leurs adjoints à la fin de la guerre.
27 P

27 P 795 Gau Baden, Berlin, Dantzig, et carton avec liste des camps
27 P 796 Gau Essen, Franken, Halle, Köln
27 P 797 Gau Mecklenburg, Niederdonau, Kurhessen, Magdeburg, Mainfranken, Markbrandenburg
27 P 798 Gau Niederschliesen, Oberdonau, Oberschlesien, Pommern
27 P 799 Gau Thuringen, Weser Ems, Steiermark, Sudetenland, Schawben, Sachsen

2.3 Sources d'archives déportés par mesure de répression ou par mesure de persécution

A/ Archives Nationales (CARAN), Paris

Série 72aj

La série 72aj comprend des témoignages classés par camp de concentration. Soit ces derniers sont consécutifs au questionnaire que le Comité d'histoire a fait parvenir à l'ancien déporté, soit il s'agit de la retranscription d'un entretien oral, soit enfin, le déporté confie à la commission un manuscrit dans lequel il retrace son parcours. Dans les dossiers, il est aussi possible de trouver des documents qui proviennent des camps.

72 aj/310 Divers dont Neuebremm. Témoignages et récits. A noter le récit du Docteur Henri Goude, *Résistance et monde concentrationnaire*.
72 aj/311 divers dont Ravensbrück Témoignages et récits
72 aj/318 Auschwitz. Témoignages et récits. A noter le Récit de Madame Douni Ourisson rédigé en 1947 : *Souvenirs de déportation écrits en 1947.* Procès-verbaux datant de 1945 réalisé par le service de recherche des crimes de guerre. Compte rendu d'un ouvrage rédigé en polonais sur le camp d'Auschwitz.
72 aj/319 Auschwitz. Témoignages et récits. Manuscrit de R.Montégut, *Arbeit macht frei.*
72 aj/321 Buchenwald. Témoignages et récits. A noter le communiqué de J. Odic, *Le médecin français au temps des barbares. La colline froide*., mais aussi le manuscrit de Pierre Bléton, *Le 8ème jour.*
72 aj/322 Buchenwald. Témoignages et récits. Manuscrit de M. Chéramy, *Le camp de Buchenwald.*
72 aj/323 Buchenwald. Témoignages et récits. Manuscrit de Jean Mialet, *Survie*, 1945.
72 aj/324 Buchenwald. Témoignages et récits. Plan du camp de Dora. Manuscrit de R. Agnes, *Ma déportation*, rédigé en décembre 1945.
72 aj/325 Dachau. Témoignages et récits. Rapports de l'armée américaine su Dachau. anuscrit de P.E Julliard, *Atrocités allemands dans les camps de concentration.*

72 aj/326 Dachau. Témoignages et récits
72 aj/328 Hinzert et Neuebremm. Extrait du 8ème jour de Pierre Bleton concernant Neuebremm.
72 aj/329 témoignage Mauthausen
72 aj/330 Mauthausen. Témoignages et récits. Plan du camp. Kommando de Loibl-pass,Kommando de Linz
72aj/331 Camp de Neuegamme. Témoignages, rapports, ouvrage de Clément Vanhoutte, *Cellules et barbelés, de Tourcoing à Neuegamme*
72aj/332 Camp de Neuegamme. Témoignages, rapports*, Le 8-ème jour*, récit de P. Bleton, 1951
72 aj/333 Ravensbrück. Témoignages et récits dont celui de Mme Hard, *Le journal d'une déportée* ou encore celui de Geneviève De Gaulle
72 aj/334 Ravensbrück. Témoignages et récits, articles de presse, documents sur le procès de Hamburg, thèse du Docteur Suzanne Weinstein, Aperçu sur les conditions et l'état sanitaire du camp de concentration de Ravensbrück, 1944.
72 aj/335 Ravensbrück. Témoignage de Solange Blanc, Femmes à tuer. Le convoi historique du 15 aout 1944 ; témoignage de Marguerite Tellier-Micat, Au temps des mange tout, 1946. Petits carnets de listes pour convois.
72aj/336 Sachsenhausen. Témoignages et récits
72aj/337 Sachsenhausen. Témoignages et récits. Camp de Schirmeck.
72aj2001 témoignage déportation bergen belsen Divers, dont livre sur Bergen-Belsen de G.L Frejafon
72aj 2002 témoignage déportation bergen belsen. Divers dont témoignage de Mme Jean Michelin sur sa déportation, journal d'arrestation et de déportation, *Troupeau sans visage*, deux volumes dactylographiés
72 aj/2032 conférence sur le camp de Buchenwald
72 aj/2063 témoignage NN. fini : témoignage de J. De la Martinière en plusieurs vol. Passe par Hinzert en fin 1942 puis Dachau en 44. Le reste du temps en prison.
72 aj/2207 NN. Etudes de l'abbé Joseph de la Martinière sur la procédure NN.
72aj 2277 livre sur les déportés non raciaux français envoyés à Auschwitz

B/ BAVCC

Archives du camp de Buchenwald :
BU 4/34. : liste d'arrivée et de départ du camp de Buchenwald. Mouvements d'effectifs

Dossiers de déportation
Les dossiers de déportation sont remplis par les déportés ou leur descendants afin d'obtenir le titre de déporté politique et/ou celui de résistant. Pour ce faire, la victime renseigne un questionnaire et apporte toutes les pièces justificatives qu'elle souhaite, principalement des témoignages. Ont été consultés les dossiers suivants :

Dossier de Jean Anette (cadre des Chantiers de la Jeunesse, mission en Allemagne)
Dossier de François Bertrand (cadre des Chantiers de la Jeunesse, mission en Allemagne)
Dossier de Jean Borotra (déporté parmi les *Proéminente Persönlichkeiten*).
Dossier Yves-Pierre Boulogne, déporté à Buchenwald
Dossier Roger Girardy, déporté à Buchenwald et decédé à Dora
Dossier Alfred Nakache
Dossier Paule Nakache
Dossier Young Perez

C/ CDJC

Archives sur Drancy

DXII : Nombreuses notes de services signées par le commandant du camp permettant d'entrevoir la vie quotidienne au camp. Par exemple :
CDJC DLXII 93 : horaire : réveil et café 6H30, Appel 7H, commencement du travail, 7H30 (date : 22 aout 1943)
CDJC DLXII 98, concernant les horaires du soir : l'appel du soir a lieu dans les chambres à compter du 28 aout à 20H30. De 20H30 à 21H3à, les internés sont autorisés à redescendre dans la cour.
CDJC DLXII 110 note de service datée du 15 septembre, qui rappelle que la cour Ouest est réservée aux enfants, qu'ils ne peuvent donc pas accéder à la cour central pendant les heures de travail (7h3012h et 13H30 18H). Si les enfants sont trouvés dans la cour alors quil devraient être à l'école, les parents sont convoqués.

CIII. Photos du camp de Drancy

CCCLXXVII Divers administration du camp, dont liste des services de Drancy dont CCCCLXXVII-15, organigramme des détenus de Drancy, 1943

Fonds Fonds Paul Zuckermann : Ensemble de lettres qui laissent entrevoir la vie quotidienne à Drancy

CCXVII Divers documents, vie quotidienne à Drancy, article sur le camp, rapport sur la vie quotidienne

3.2 Archives autres

AN, F/9/5622. Microfilm. Consultation des listes de déportation dans le « fichier juif »
Archives sur Dachau , cote : 17.601
Procès de Nuremberg : Tribunal Militaire International, *Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international,* 1947-1949.

D/ Bundesarchiv Berlin

Série NS 3 Archives IKL ET SS-WVHA

NS3 391 : conception idéologique des KL. Présentation des différents Abteilungen qui composent les services allemands des KL, et notamment l'Abteilung II
NS 3/1582 : Documents sur l'éducation et l'encadrement idéologique des troupes SS
NS 3/397 : documents sur l'éducation et l'encadrement idéologique des troupes SS
NS 3/426 : divers WVHA dont ordres concernant les punitions corporelles

NS 3/ 479 : budget de la SS, dont lignes budgétaires pour les KL, 1939

Série NS4 Bu : Archives KL Buchenwald

NS4 BU 59 : divers sur la SS dont formation des SS. Document servant à construire les interventions, notamment celui sur l'histoire du NSDAP, ou celui sur la supériorité de la race aryenne.
NS4 BU 43 : inventaire des livres à dispositions à la bibliothèque des détenus de Buchenwald.

NS4 BU 17 , effectifs de détenus matin et soir de 1938 à 1941.
NS4 BU 18 effectifs de détenus matin et soir de 1938 à 1941.
NS4 BU 19 effectifs de détenus matin et soir de 1938 à 1941.
NS4 BU 20 : effectifs de détenus matin et soir de 1938 à 1941.
NS 4 BU 33 : ordres de camp couvrant la période 1937-1940 : organise la vie des troupes et les rapports avec les détenus

NS3 NA Konzentrationslager Natzweiler

NS 3NA 2 à 8 : divers documents émanant del'IKl, du WVHA ou du commandant du camp abordant le traitement des détenus
NS3 NA 9 Ordres de camps, heures des appels, durée du travail, organisation du travail des gardiens
NS 4 NA 66 : effectifs entrant et sortant du KL
NS 4 NA 38 Profils de Volkdeutsche qui entrent comme gardiens des KL
NS4 NA 28 : courriers entre la Croix-Rouge et le camp 1938
NS4 NA 49 Conditions de travail, horaires de travail des détenus dans un Kommando
NS4 NA 50 Idem. Conditions de vie et de travail
NS4 NA 54 Mouvements d'entrée et de sortie au sein de la SK

NS 4 Da : Konzentrationslager Dachau

NS 4 DA 31 : manœuvre et formation des SS TV
NS 4 DA 32 : manœuvre et formation des SS TV
NS 4 Da 32 : formation de la troupe Totenkopf
NS 4 Da 40 : Papiers Loritz

NS31/372

NS31/372 : Befehle, Anordnungen, Verfügungen der SS-TV / IKL : ensemble de *Befehlsblatt* destinés aux SS-TV en 1937.Elements sur la formation des SS-TV

NS 19 Papiers de Himmler

NS 19/1925 : Note de Eicke à Himmler 1936.
NS 19/281 : formation idéologique des SS et de la Wehrmacht
NS 19/ 282 : formation idéologique de la SS et de la Wehrmacht
NS 19/1552. Echanges de courriers entre Himmler et les responsables de l'IKL ou du WVHA au sujet de la main d'œuvre concentrationnaire et la production ?
NS 19/750 : formation politique de la SS, formation idéologique.
NS 19/1792 : voyages de Himmler dont sa visite à Dachau le 25 avril 1939
NS 19/ 3041 : courriers divers à propos du sport dans l SS
NS 19/3391 : Echanges de courriers à propos de la place du sport et de l'éducation physique. Echanges de courrier avec Tschammer.
NS 19/3698 : Echanges de courrier avec IKL et WVHA.
NS 19/754 : Documents sur la formation des SS et sur la place occupée par les exercices du corps.

E/ Gedenkstätte Buchenwald

Berichte Gruppe 31

Ensemble de témoignages regroupés dans ce dossier abordant l'histoire du KL et les conditions de vie réservées aux détenus

N°31/142 :	Otto Halle Sport im Buchenwald
N° 31/808 :	Buchenwald Häftling n°271 : Alfred Hönemann.
N°31/777 :	Der „Boxring" im Todeslager
N°31/25	Témoignage de Jaroslav Bartl « *Das Leben im Bunker* »
N° 31/28 :	lager-Schacholympiaden von Dr Polansky Dionisius.
N° 9-93-7 (116) :	Aufstellung der Mannschaften des Schach Weltkampfes Häftlingesüche Block 40.
N° 31-31	„Befragung des Genossen Heinrich Brauer" daté du 3/05/1963.
N°31/80	„Bericht über die Haft im KZ Dachau bzw Buchenwald" von Heinrich Breuer
N° 31/214	Fritz Mänchen. Strafstehen
N° 31/2189	Jaro Schaffer. Journée de Strafstehen
N°31/14	Edward Majewski (N°47067) : punitions et Sportmachen
N° 31/19 :	peter Jureck « Jedem sein Seine » écrit en août 1961
N° 31-813	Témoignage decLeonhardt, K.(N°2531). « Berichtung zu dem Bericht von Genossen Erich Grosse über die Angelegenheit Kläranlage vom 11/2/1968, 1968.
N°31/25	Témoignage d'un déporté anonyme. Coups et génuflexions.
N° 31/91 :	So ein Zälhappel im KL Buchenwald" von Max Mayr
N° 31/478	Bericht über Kulturpolitische Aktivitäten im KZ Buchenwald. Otto Kölbel.

F/ Gedenkstätte Dachau

Analyse de la presse et rapport avec le sport

Archives A 3733 :	Anhalter Kurier„
Archive A 2865 :	Amperbode
Archive A 2867 :	Bayerischer Heimgarden
Archive A 2868 :	Dachauer Volksblatt aucune cote spécifiée.
Archive A 2869 :	Dachauer Zeitung 1933 : aucune cote spécifiée.
Archive A 2870 :	Illustrierte Beobachter
Archive A 2872 :	Münchner Illustrierte Presse cote : 3848
Archive A 2876 :	Völkische Beobachter.
Archive A2877	plusieurs coupures de presse de plusieurs journaux différents)

Disciplines et règlements à Dachau

Dossier n° A2449 : diziplinar-strafordnung.

Cote n°3156/515. Règlement établi par Wäckerle daté de mai 1933.
Cote n°3213. Règlement de Eicke daté du 1er octobre 1933.

Strafexerzieren

Cote : n°12.590. Manuscrit de Friedrich Hoffmann, Und wer euch tötet...leben und leiden des Kreus in den Konzentrationslagern" Prerau 1946.

Activités culturelles à Dachau

Dossier A 3401 « Kulturelle Aktivitäten »

Cote n° 28.863 : photocopie d'une ou d'une couverture d'un règlement officiel des règles de football datant de 1940
Cote n° 28864 : photocopie d'un dessin avec un texte tapé à la machine
Cote n° n°33.489 *Bericht über die Fussballmanschaft im KZ Dachau.*

Cote archive n° 39.738 « Ergänzung zum Bericht über Fussball im KZ Dachau im Fussballmagazin « rund » vom 28/05/07.

Cote n°9981 la carte de F. Hackl datée du 2 septembre 1943, lui donnant la possibilité de se rendre au stade de Dachau.

cote : 31.852Interview d'Albert Theis :

Dossier n°A1933 : dossier de Viktor Matejka

Cote 33.522 Interview de viktor Matejka, Lagerbibliothek Dachau.

G/ Archive du procès d'Auschwitz

Ces archives sont compilées dans un DVD : *Der Auschwitz-prozess, 2. Durchgesehene und verbesserte Auflage*, Digitale Bibliothek, Berlin, 2005.

Autres archives utilisées

1/ Archives du CGEGS

Série F/44

F/44 /109 comptabilité du commissariat JS
F/44/ 110 comptabilité du commissariat JS
F/44/ 111 comptabilité du commissariat JS
F/44/112 comptabilité du commissariat JS
F/44/ 39 stage EGS
F/44 /41 correspondance oflag
F/44/43 Divers dont statut des personnels, sto
F/44/113 publication CGEGS 1941 1944
F/44/ 114 à F/44/ 119 comptabilité du commissariat JS
F/44/ 120 brochures diverses CGEGS

Série F/17

F/17/14460 service equipement sportif
F/17/14461 organisation, personnels sections des sports aeriens, section d'études générales
F/17/14462 courriers départ, plan circulaires
F/17/14463 papiers M. Roy correspondance avec les services de vichy
F/17/14464 divers dont correspondance avec ministère
F/17/13353 correspondance Giraudet avec CGEGES
F/17/13363 CGEGS
F/17/13366 CGEGS
F/17/13367 CGEGS
F/17/13381 divers en lien avec le CGEGS
F/17/13382 STO et étudiants
F/17/13383 STO et étudiants
F/17/13386 divers personnels enseignants dont enseignants PG

2/ Presse divers

L'Auto du 1er janvier 1941, n° 14581 au 14 aout 1944 édition point

Feuille d'information du GGEGS (BNF, 8 JO 6144) de janvier 1941 à juin 1943.

Feuille d'information du CGEGS zone occupée (BNF GR FOL JO 3266) d'aout 1942 (n°1) à juillet 1944 (n°98)

Bulletin mensuel du CGEGS de juin 1942 (n°1) à décembre 1943 (n°19)

Revue Officielle du CGEGS de janvier 1942 (n°1) à décembre 1943

Stades 1944

SOURCES IMPRIMEES

1. Présentation des sources

1/ Les témoignages sollicités

Il s'agit ici de témoignages qui ne sont pas spontanément rédigés ou exprimés, mais qui sont provoqués soit de manière officielle, soit de façon plus libre dans le cas d'une enquête historique par exemple. Les cotes de ces documents se trouvent dans le descriptif des archives.

A/ Le cas des prisonniers de guerre

A plusieurs reprises, les prisonniers revenant de captivité ont été invités à rendre compte de leur expérience. Dès leur retour en France, que ce dernier ait eu lieu au début de la guerre ou à la fin de celle-ci, ils sont ainsi invités à répondre à un questionnaire qui est ensuite dépouillé et analysé par le Service d'Accueil et d'Information du DSPG. Parmi les questions y figurant, l'accès aux loisirs et aux activités physiques et sportives est mentionné. Les réponses sont archivées au SHAT, tandis que les papiers personnels du responsable du SAI figurent aux Archives nationales (série 72aj)[63]. En fin de captivité, les hommes de confiance rédigent des « rapports de captivité » à la demande du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés en respectant un plan imposé, rapports qui sont consultables aux Archives nationales ou au BAVCC. Il lui est entre autre demandé dans le chapitre III de ce questionnaire intitulé « Animation » de renseigner les dispositifs mis en place pour favoriser les pratiques culturelles dans son camp. Ces rapports sont consultables dans les séries 72aj, F9 aux Archives nationales, ainsi que pour certains d'entre eux au BAVCC.

A côté de ces passages obligés pour les militaires en fin de captivité, trois autres initiatives ont permis, à deux époques différentes, de recueillir des informations conséquentes sur la vie quotidienne des prisonniers en *Stalag* et en *Oflag*. Les prisonniers de guerre ont été invités au milieu des années cinquante par la sous-commission « Histoire de la captivité », de la Commission d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale à renseigner un questionnaire comprenant plusieurs rubriques dont l'une porte spécifiquement sur les activités de loisir : musique, théâtre, sport. Basé sur le volontariat, certains ne prennent pas la peine de donner une suite, tandis que d'autres se contentent de quelques réponses laconiques. Cependant, de

[63] Il s'agit plus précisément de 72aj/509 et 72aj/510.

nombreux ex-prisonniers rédigent avec soin un manuscrit comprenant parfois de nombreuses pages écrites à la main ou dactylographiées. Très riches, ces témoignages sont surtout le fait d'individus habitués à utiliser le langage écrit, principalement des instituteurs, et la proportion de réponses est plus importante dans les *Oflags* que dans les *Stalags*. Animés d'intentions analogues, deux recherches sont menées au début des années 80 en utilisant la méthode du questionnaire et permettent de compléter ce corpus : celle d'Yves Durand[64] dans laquelle il est possible de trouver des citations extraites des réponses des prisonniers, et dans une moindre mesure celle de Jean Vedrine, lui-même ancien prisonnier de guerre qui consacre deux tomes à l'étude du retour de captivité[65].

B/ Le cas des requis pour le travail obligatoire

Les témoignages sollicités auprès des travailleurs contraints à se rendre en Allemagne sont beaucoup moins nombreux. Seule en effet la CHGM a mis en place une procédure visant à recueillir dans les années 50 leurs souvenirs Malgré le nombre de personnes concernées, les réponses au questionnaire ont été proportionnellement moins nombreuses. La série 72aj regroupe aux Archives nationales le fruit de cette enquête. Comme dans le cas des prisonniers, une question porte spécifiquement sur les loisirs culturels et sportifs, et engagent les requis à mobiliser leurs souvenirs dans ce domaine.

C/ Le cas des déportés

Population la plus restreinte, les déportés ont été fortement sollicités à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour apporter leur témoignage, notamment lors des procès des grands criminels des camps. Ont été étudiés ceux de Nuremberg[66], de Dachau[67] et de Buchenwald[68], dès lors que les dépositions étaient faites par les déportés français. Certaines dépositions des accusés SS ont-elles aussi été analysées. Bien évidemment, qu'il s'agissent des accusés ou des déportés, la nature même des déclarations est teintée du contexte dans lesquelles elles s'opèrent Dans un tout autre registre, le CHGM a lui aussi provoqué des témoignages de déportés en mettant sur pied au début des années cinquante, comme cela est ensuite le cas pour les prisonniers et les requis une collecte de témoignages. Deux méthodes ont été

[64] Yves Durand précise avoir reçu plus de 500 témoignages écrits et réalisé plusieurs dizaines d'interviews pour la rédaction de son ouvrage en 1980 : Yves Durand, *op.cit* (1980), p. 538.
[65] Jean Vedrine (sous la dir. de), *Dossier PG-rapatriés, 1940-1945*, 1981. Les deux volumes sont dactylographiés, et le second reprend les différents témoignages. Disponible à la BNF, 4 LH4 5152 (1-2 A).
[66] Disponible au CDJC.
[67] Disponible au Gedenkstätte de Dachau.
[68] Disponible au Gedenkstätte de Buchenwald.

utilisées : l'envoi de questionnaire au domicile de l'ancien déporté et l'entretien à partir d'une grille préétablie[69]. Cette double méthode a donné naissance à deux types de produits : des documents rédigés par les déportés eux-mêmes, et confiés à la commission, ou des comptes rendus rédigés par les enquêteurs du comité faisant suite aux entretiens. La somme d'informations ainsi collectées est très importante, et disponibles aux Archives nationales (72aj)[70], et ce même si aucune question n'est *a priori* censée investiguer le cadre des pratiques corporelles, ni même plus largement celui des loisirs. Enfin, les *Gedenkstätte* allemands ont aussi mis en place des campagnes de recueil de témoignages, qu'ils mettent à la disposition des chercheurs. C'est notamment le cas de Buchenwald, où il est possible de consulter un dossier intitulé *Bericht*[71]. Les témoignages audiovisuels, ont été, après réflexion[72], écartés du corpus pour plusieurs raisons : recueillis le plus souvent courant des années 80, disponibles entre autres lieux au CHRD de Lyon, ils révèlent certes la réalité concentrationnaire vécue par les Français, mais les préoccupations de l'interviewer sont extrêmement éloignées des pratiques corporelles et la qualité des produits est très aléatoire.

2/ Les témoignages délibérés, travaux réflexifs et historiques réalisés par des Français ayant vécu la captivité

Dernière source utilisable, les témoignages délibérés constituent un corpus extrêmement riche, mais dont le volume diffère suivant le type de détention vécu par les Français. Manuscrits, tapuscrits confiés à des centres d'archives, œuvres éditées plus ou moins romancées, ces documents possèdent deux points communs, celui d'être né de l'initiative même de son auteur, celui d'être rédigé en référence à sa mémoire pour faire connaître son expérience et ce sans mettre en avant quelconque qualité littéraire. Longtemps écartés des sources reconnues pour l'historien du fait de leur fiabilité toute relative[73], les témoignages

[69] La grille, remise à chaque enquêteur du CHGM est consultable, entre autre dans un des dossiers consacrés au camp d'Auschwitz : AN, 72aj/318.
[70] Ont été étudiés les dossiers correspondants aux camps retenus : 72aj/318 et 319 pour Auschwitz, 72aj/321 à 324 pour Buchenwald, 72aj/325 et 326 pour Dachau, 72aj/329 et 330 pour Mauthausen, 72aj/333 à 335 pour Ravensbrück.
[71] *Bericht* signifie témoignage. Il s'agit du dossier AGBu, 31 (Bericht).
[72] Huit bandes ont été visionnées au CHRD de Lyon, et n'ont donné aucune information sur les pratiques corporelles vécues par les détenus. Seuls les punitions de type *Strafstehen* sont systématiquement abordées dans le cadre de l'appel au camp.
[73] A propos des témoignages des survivants de la Shoah, Lucy S. Dawidowicz écrit : « *Les transcriptions des témoignages que j'ai examinées sont pleines d'erreurs dans les dates, les noms des personnes, et les endroits, et ils manifestent à l'évidence une mauvaise compréhension des événements eux-mêmes.* » Lucy S. Dawidowics, *The Holocaust and the Historians*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 1981, p. 177.

apportent, si tant est qu'un travail d'analyse critique soit mené, une dimension humaine incontournable dès lors qu'il s'agit de circonscrire les représentations des acteurs.

A l'histoire orale a ici été préférée, après réflexion, la trace écrite. Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. La première porte sur la faible proportion du nombre de témoins susceptibles d'être entendus, compte tenu du faible nombre de prisonniers, requis, déportés encore en vie durant l'étude. En outre sont surreprésentés ceux qui étaient jeunes au moment de leur départ en Allemagne, et absents ceux qui sont nés avant 1920. Après avoir pris contact avec des associations d'anciens détenus en Allemagne, il s'est avéré que parmi les personnes susceptibles d'être interviewés, nombre d'entre elles étaient au demeurant très habituées à l'exercice du témoignage, si bien qu'à l'effort de mémoire s'est substituée une sorte de texte construit au fil des interventions données. Au regard de ces éléments, il a été décidé de procéder à un faible nombre d'entretiens de type semi-directif, en vue d'illustrer, suivant les caractéristiques des personnes entendues, certains pans de la recherche.

Concernant les productions écrites, ont été écartés tous les témoignages fictifs, tels que les livres, les films[74], les poèmes, BD[75], rédigés par un auteur n'ayant pas vécu les faits relatés pour ne préserver que ceux qui rentrent la catégorie de l'autobiographie. Afin d'affiner l'étude, ont été distinguées trois types de productions : les autobiographies à proprement parlé[76], les œuvres réflexives rédigées par des témoins[77], les travaux historiques[78]. Parmi les autobiographies, celles-ci comprennent une diversité importante de produits, qu'il est possible de classer suivant deux critères : la date de rédaction, la situation et la place de l'auteur dans le camp. Concernant les dates, trois temps, en référence aux travaux d'A. Wieviorka ont été distingués[79] : l'immédiat après-guerre jusqu'aux années 50, les années 60 et 70, des années 80 à aujourd'hui. Le corpus a donné une place préférentielle aux premiers, sans toutefois exclure les autres, pour des raisons liées à la qualité de la restitution du souvenir, souvent usé et déformé par le temps écoulé entre les faits et le témoignage. Concernant la place de l'auteur

[74] Les exemples sont nombreux, tels par exemple le film de Steven Spielberg *La liste de Schindler*, 1993.

[75] A titre d'exemple : Gilles Rapaport, *Champion*, Paris, Circonflexe, 2005.Il s'agit d'une BD retraçant l'histoire de la déportation de Youg Perez.

[76] L'auteur relate son expérience, en suivant fréquemment un plan chronologique débutant à son arrestation (ou aux combats qu'il a menés) et s'achevant à la Libération.

[77] Il s'agit ici d'œuvres ou les auteurs reviennent sur l'expérience de la détention sans pour autant suivre de véritables plans chronologiques : ils développent d'autres réflexions (sur la nature humaine, la civilisation, etc.) dont les fondements reposent sur l'expérience vécue. Citons à ce titre : Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957.

[78] Ces derniers ont déjà été évoqués dans la revue de littérature. S'y intègre à titre d'exemple l'ouvrage de David Rousset, *Les jours de notre mort,* Paris, Hachette, 2003.

[79] Deux ouvrages servent ici de référence : Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2003, pp. 161- 1990 et Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, 2007.

dans le camp, celle-ci a été recherchée, consignée et comparée aux schémas résumant les différentes catégories de détenus suivant le type de camp[80].

Chaque témoignage sélectionné a été méthodiquement étudié en utilisant une grille comprenant plusieurs rubriques. La première porte sur le trajet du témoin, la date de son arrestation, de son arrivée en Allemagne, ses fonctions et places dans le camp, sa libération. La seconde rubrique renseigne sur les conditions de vie ressenties et décrites par le témoin, et notamment celles relatives à la discipline, à la nourriture et à l'hygiène corporelle. La troisième rubrique concerne les pratiques corporelles et s'appuie sur les neuf *idéal-types*[81] précédemment mis en évidence. Une quatrième rubrique consigne toutes données relatives aux activités dans le camp, notamment les loisirs autre que sportif (théâtre, musique, lecture, etc), mais aussi les éventuelles formations suivies, ainsi que les activités politiques.[82].

A/ Cas des prisonniers de guerre

Si certains ex-prisonniers rédigent très rapidement leurs mémoires de guerre dès leur retour en France, force est de constater que le nombre effectif d'œuvre publiée n'est pas très élevé. Une première vague de témoignages après la guerre laisse place à une longue période de silence, rompu au début des années 1980. Les prisonniers ayant livré leurs souvenirs proviennent fréquemment des classes sociales aisées ou des professions intellectuelles. Les témoignages sont en outre plus fréquents chez les officiers que parmi les hommes de troupe, et chez les prisonniers qui ont tenté de résister durant leur captivité. Les prisonniers ayant opté pour la transformation sont très peu nombreux à avoir rendu compte de leur expérience, eu égard sans doute au sentiment de honte et de trahison qui les habitent à la libération. Afin de contrecarrer les biais inhérents à ces constats, un intérêt tout particulier a été accordé à tous les témoignages considérés comme rares. Ce sont finalement quelques 96 productions écrites qui ont été analysées.

Les récits de vie remis à la Commission d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, parfois très développés, consultables aux Archives nationales (série 72aj) permet de pondérer quelque peu les effets pervers liés à la publication. Des manuscrits très complets de prisonniers ayant vécu dans les *Kommandos* de travail, ou ayant choisi la transformation ont été étudiés avec une grande attention.

[80] Se reporter à : Fig3 Les différentes catégories de prisonniers de guerre, p.36 et Fig4 Les différentes catégories de déportés, p. 37.

[81] Il s'agit de : pratiques de sélection, de *Strafstehen*, de *Sport machen*, de *Frühsport*, d'exhibition, de promenade, de séances d'éducation physique, de sports de loisir et enfin de sport de compétition.

[82] Cf annexe n° 2, p. 1389 pour la présentation de la grille.

Parallèlement à ces témoignages, ont aussi été pris en considération les travaux historiques réalisés par d'anciens prisonniers de guerre, à l'instar de la thèse soutenue par l'abbé Flament en 1956[83], ou l'étude de Jean Viau[84]. Plus que les thèses développées par ces derniers, ce sont les informations concrètes sur la captivité qui ont été retenues.

B/ Cas des requis pour le travail obligatoire

Les requis ayant très rapidement pris le soin de rendre compte de leur expérience à la fin de la guerre est réduit à moins de vingt documents publiés. Comme en ce qui concerne les prisonniers de guerre, il faut attendre le début des années 1980 pour voir se multiplier les œuvres à caractère autobiographique prenant appui sur l'expérience du travail forcé. 68 ouvrages ont été ici analysés, provenant de tous les *Gaue* d'Allemagne, mais le plus souvent rédigé par des personnes issues de milieu socioculturel assez aisé. Si ceci constituait déjà une caractéristique évidente des témoignages de prisonniers, elle est plus gênante dans la sphère des requis pour le travail, compte tenu de la forte proportion d'ouvriers que la population partie de France comprend. Aussi, pour tenter de contrecarrer ce biais, l'origine sociale du requis a été systématiquement recherchée, et les témoignages des ouvriers particulièrement étudiés. Concernant les dates de publication, tous les ouvrages publiés avant le début des années 60 ont été méticuleusement analysés, et ont servi de référence pour appréhender ceux rédigés à l'aube des années 80 et 90.

C/ Cas des déportés

Quel que soit le protocole de choix et d'analyse des témoignages des déportés mis en place, il semble essentiel de signaler qu'ils ne peuvent constituer un échantillon représentatif de l'expérience de la déportation. En effet, et comme le souligne avec force Primo Levi, les survivants, les revenants ne représentent pas, comme dans le cas des prisonniers ou des requis, la masse, mais l'exception, la majorité des déportés ayant trouvé la mort dans les camps :

> Nous, les survivants, nous sommes une minorité non seulement exigüe, mais anormale : nous sommes ceux qui, grâce à la prévarication, l'habileté ou la chance, n'ont pas touché le fond. Ceux qui l'ont fait, qui ont vu la Gorgone, ne sont pas revenus pour raconter, ou sont devenus muets, mais ce sont eux, ces « musulmans », ces engloutis, les témoins

[83] AN, 72j/292. Abbé Flament.
[84] AN, 72aj/290. Jean Viau, *Psychologie du prisonnier de* guerre, thèse de doctorat de Lettres, Université de la Sorbonne, 1948.

> intégraux, ceux dont la déposition aurait eu une signification générale. Eux sont la règle, nous l'exception[85].

A ce premier écueil s'en ajoutent d'autres : le fait que parmi les survivants, aucun témoignage d'anciens triangles verts n'ait été trouvé, le fait que les femmes aient moins témoigné que les hommes à leur retour, le fait que les classes sociales aisées soient une fois de plus surreprésentées, le fait enfin, que les déportés rendant compte de leur expérience ne soient pas en mesure de relater tout ce qu'ils ont vécus, supportés, tant le fossé séparant la vie civilisée de la vie au camp est abyssal. Pour autant, compte tenu de la faiblesse des archives à disposition, les témoignages de déportation constituent une richesse dont il est impossible de se priver.

L'abondance d'œuvres publiées ou de manuscrits déposés aux Archives nationales permet toutefois de juguler au moins à minima les effets pervers précédemment énoncés. Comme le met en effet en évidence Annette Wievorka, le nombre de déportés ayant rédigé un manuscrit à leur retour en France est important, ce qui rend possible un réel travail d'échantillonnage. Celui-ci s'est opéré par camp, à raison d'en moyenne vingt-trois ouvrages pour chaque structure concentrationnaire. Parmi ces derniers, la plus grande majorité d'entre eux ont été choisis au regard de la date de la première édition, privilégiant ceux antérieurs à 1950. Ils ont été classés en tenant compte du triangle porté par le déporté au camp, mais aussi de la date d'arrivée en déportation. Les informations ont été systématiquement comparées et recoupées. Pour ce faire, deux outils ont été mobilisés. Le travail de reconstitution de convois de déportation réalisés par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation a été utilisé pour retrouver trace des Français(es) déportés par mesure de répression. Tant dans les quatre volumes[86] édités que par internet[87], il est possible de retrouver la date à laquelle une personne est déportée, le KL dans lequel elle est immatriculée, éventuellement les différents camps par lesquels elle passe. L'étude de Serge Klarsfeld[88] a quant à elle servi à connaître le sort des déportés par mesure de persécution. Chacune des listes qu'il a reconstituées grâce aux archives détenues par le CDJC permet de connaître la date de la déportation, les conditions dans lesquelles le transfert s'est effectué, le taux de mortalité du convoi.

---

[85] Primo Levi, *Les Naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989, p. 82.
[86] Il s'agit de : Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940- 1945*, IV vol., Paris, Editions Tirésias, 2004.
[87] Le site est le suivant : http://www.bddm.org/liv/index_liv.php
[88] Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, Serge et Beate Klarfeld, 1978.

I/ Témoignages émanant d'anciens prisonniers de guerre

1945. *Annuaire de l'Oflag XVIIA, 1940-1945.* Paris: Jacques Vautrain.

1946. *Annuaire des prisonniers Oflag IID-IIB.* Paris: Editions Yves Alexandre.

s.d. *Oflag XC-XD. Liste d'appel des Oflags XC et XD.* s.l.:72aj/294.

s.d. *Oflag XVIIA, annuaire 1940-1945.* Paris: Editions Jacques Vautrain.

Althusser, L., 1992. *Journal de captivité. Stalag XA 1940-1945.* Paris: Editions Stock IMEC.

Ambrière, F., 1958 (1946). *Les grandes vacances.* Paris: Club des éditeurs.

Amicale du camp des Aspirants, 1991. *Le camp des Aspirants pendant la deuxième Guerre mondiale 1939-1945.* Paris: Amicale du camp des Aspirants.

Arnal, P., 1984. Remarques éparses et verbales sur mon expérience comme délégué de la mission Scapini. Dans: *Mémoire complémentaire sur quelques aspetcs des activités du SDPG DFB mission Scapini.* Paris: Imprimerie Daniel, pp. 17-47.

Barbaud, R., 1984. *Mémoires de René Barbaud, combattant et prisonnier, 1937-1945.* Metz: Imp. Fort-Moselle.

Baud, G., 1984. Rapport de Georges Baud sur son action en tant que délégué de la mission Scapini, novembre 1941-avril 1942. Dans: *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre, SDPG-DFB. Mission Scapini (1940-1945).* Paris: Imprimerie Daniel, pp. 49-63.

Baud, G., Devaux, L. & Poigny, J., 1984. *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre, SDPG-DFB. Mission Scapini (1940-1945).* Paris: Imprimerie Daniel.

Benoist-Méchin, J., 1941. *La moisson de quarante : journal d'un prisonnier de guerre.* Paris: Albin Michel.

Bertrand, P., s.d. *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir.* Arras: s.n.

Blancpain, M., s.d. *Oflag VIA.* s.l.:AN, F/9/2201.

Cartault-d'Olive, F., 1947. *De Stalags en évasions.* Paris: Calmann-Lévy.

Charpentier, L., 1944. *Stalag VA.* Paris: Centre d'entraide du Stalag VA.

Corre, M., 1954. *Défense de photographier. Reportage photographique clandestin sur la vie d'un camp de prisonniers français.* Clermont-Ferrand: Les Imprimeries de la Montagne.

Dassart, A., 1946. *J'étais prisonnier.* Alger: Office d'éditions et depublicité Georges Dinesco.

Dauphin-Meunier, A., 1941. *Produire pour l'homme.* Paris: Plon.

De Beaufort René, D., 1946. *Annuaire de l'Oflag VIA.* Paris: Association des anciens prisonniers de l'Oflag VIA.

De Roux, A., 1942. *Journal dessiné d'un prisonnier de guerre. 1940-1941.* Paris: Robert Laffont.

Debouzy, R., 1949. *A marée basse, chronique du temps des miradors.* Paris: Editions René Debresse.

Debray, P., s.d. *Souvenirs de Pierre Debray, combattant de la 2ème D.B, colonel de Cavalerie, Commandeur de la Légion d'Honneur,.* [En ligne]
Available at: http://2db.free/images/divers/temoin_debray.pdf
[Accès le 8 mars 2010].

Delattre, S., 1991. *Ma guerre sans fusil.* La Rochelle: Rumeur des Ages.

Deschaumes, G., 1942. *Derrière les barbelés de Nuremberg.* Paris: Flammarion.

Devernois, s.d. *Notes relatives à l'Oflag VIA communiquées par Monsieur Devernois.* s.l.:AN, 72aj/293.

Dumas, H., 1942. *L'activité française d'un camp de prisonniers. Conférence faite à Tours, le 17 novembre 1941,.* Tours: Dumas, Henri.

Fabre, C., 1981. *Ceux de 40.* Rodez: Editions Subervie.

Flament, A., 1956. *La vie à l'Oflag IID-IIB 1940-1945. Thèse d'Etat.* Caen: AN, 72aj/292.

Gangloff, R., 1989. *Cinq ans d'Oflags. La captivité des officiers français en Allemagne. 1940-1945.* Paris: Albatros.

Gascar, P., 1953. *Les bêtes, Le temps des morts.* Paris: Gallimard.

Gillet, M., 1944. *39-40 et la suite, notes d'un prisonnier, Stalag XVIIIA.* Paris: Baudinière.

Giraud, L., 1944. *La vie de nos prisonniers dans un Oflag. Histoire d'un redressement. Oflag IVD, juin 1940- janvier 1941.* Marseille: Imprimerie Moullot.

Guenet, M., 1979. *Le secret de Colditz,.* Paris: France-Empire.

Guerre, M. d. l., 1945. *Documentation sur les camps de Prisonniers de Guerre.* Paris: Ministère de la Guerre, Etat-Major des Armées.

Guyonnet, A.-E., 1946. *Le troupeau des vendus, carnets d'un prisonnier de guerre.* Grenoble: Imprimerie F. Eymond.

Henry, R., 1945. *La vie de château.* Paris: Editions Charles Lavauzelle.

Henry, R., 1946. *Oflags VID-VIA. Vie de château.* Paris: Charles Lavauzelle.

Hervault, J., 2002. *Prisonnier d'honneur : ancien du Stalag de 1940 à 1945 : témoignage.* Condé sur Noireau: Ed. Humusaire.

Hyvernaud, G., 1998 (1949). *La peau et les os.* Paris: Pocket.

IIB, C. d. d. l., 1956. *La fourmilière, Souvenirs de Gross-Born, d'Arnswalde et du retour.* Paris: Imprimerie Montourcy.

IIIC, A. d. a. p. d. l. V. e., 1949. *Annuaire de l'Oflag VID-IIIC, aout 1940, avril 1945.* s.l.:s.n.

Ikor, R., 1975. *Pour une fois écoute, mon enfant.* Paris: Albin Michel.

Ikor, R., 1986. *Ô soldats de quarante !....* Paris: Albin Michel.

Jamet, C., 1942. *Carnet de déroute.* Paris: Editions Sorlot.

Jarny, R., 2000. *L'enfer de Rawa-Ruska, chronique de guerre, d'évasions et d'espoir.* Paris: Presses de Valmy.

Joffé, C., 1943. *Les enterrés vivants du Stalag XVIIA.* New-York: Editions de la Maison Française.

Josso, L., 1984. *Le refus 1940-1945.* Guerande: Imprimerie La Presqu'il.

Lavabre, C., 1981. *Ceux de l'an 40.* Rodez: Editions Subervie.

Le Brigant, G., 1948. *Les indomptables,.* Paris: Editions Berger-Levrault.

Le Ray, A., 1976. *Première à Colditz.* Poitiers: Arthaud.

Lefort, M., 1945. *Prisonnier au Stalag IIIB.* Poitiers: Imprimerie Letexier.

Maloire, A., 1982. *Colditz, le grand refus.* Vincennes: Le condor.

Masset, L., 1984. *L'odyssée du prisonnier de guerre 30362.* Liège: Editions Dricot.

Menard, R. & Plessy, J., 1946. *Oflags, Récit photographique de la vie des prisonniers dans les camps allemands.* s.l.:AN, F/9/2201.

Mertens, L. & Poindessault, J., 1945. *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés.* Bagneux: Editions du CEP.

Michaud, J., 2010. *Journal de la guerre ordinaire du soldat du Génie Maurice M.,.* Paris: Manuscrit.com.

Miller, S., 1947. *Le laminoir.* Paris: Flammarion.

Morel-Fatio, L., 1943. *Captivité.* Paris: Imprimerie J. Dumoulin.

Natter, H. & Refregier, A., 1946. *Six mille à l'Oflag XVIIA.* Paris: Jean Vautrain.

Perret, J., 1947. *Le caporal épinglé.* Paris: Gallimard.

Perrin, A., 1975. *Evadé de guerre, via Colditz.* Paris: La pensée universelle.

Petitcolin, L., 1985. *Les fortes têtes. 1940- 1944. La forteresse de Colditz,.* Paris: Editions France-Empire.

Petitcolin, L., 1985. *Les fortes têtes. 1940-1944. La forteresse de Colditz.* Paris: France-Empire.

Petra, Y., 1970. *Bon pour le service !.* Paris: La Table ronde.

Philibert, R. & Philibert, A., 2010. *Stalag IIIA. Journal de captivité.* Lille: ThebookEdition.com.

Poigny, J., 1984. Notes de Jean Poigny sur ses activités d'officier- conseil et délégué au SDPG de décembre 1941 à mai 1945 . Dans: *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB, mission Scapini.* Paris: Imprimerie Daniel, pp. 107-131.

Poisot, M., 1945. *Prisonnier à Neuf-Brisach.* Paris: Editions Jacques Vautrain.

Raffalli, L., 1989. *Les loups dans la bergerie.* Nîmes: Lacour colporteur.

Scapini, G., 1957. Prisonniers. Dans: *La vie de la France sous l'occupation (1940-1944).* Paris: Plon, pp. 203-209.

Scapini, G., 1960. *Mission sans gloire.* Paris: Morgan.

Silvestre, P. & Simon, J., 2000. *La captivité en Poméranie dans les Oflags IID- IIB.* Paris: Amicale des Oflags IID-IIB XXIB.

Sirot, M., 1979. *Souvenirs d'un prisonnier en Poméranie.* Valenciennes: M. Sirot.

Sternberg, A., s.d. *Vie de château et Oflags de discipline. Souvenirs de captivité (Colditz, Lübeck),.* Paris: Les Presses de l'Imprimerie.

Tessier, R., 1998. *Carnets de guerre et de captivité d'un Rochefortais 1939-1945.* Rochefort: Société de géographie de Rochefort.

Varsavaux, M., s.d. *La vie à l'Oflag VIA.* s.l.:AN, F/9/2201.

Vautrain, J., 1945. *Escale à Nuremberg, Oflag XIIIA, Bloc VI,.* Paris: Editions Jacques Vautrain.

Vaysset, R., sd. *Souvenirs de guerre et de captivité, septembre 1939-mai 1945.* s.l.:IHTP, ARC 065.

Vedrine, J., 1984. La mission Scapini vue d'un Stalag en 1940-1942 et réflexions postérieures. Dans: *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités duDPG.* Asnières: Imprimerie Daniel, pp. 217-241.

Viau, J., 1948. *Psychologie du prisonnier. thèse de doctorat de Lettres, Université de la Sorbonne.* Paris: s.n.

Vital, P.-H., s.d. *Un du Stalag.* Paris: Editions Centrales.

Walter, L., 1942. *Derrière les barbelés.* Paris: Edouard Aubanel Editeur.

XC, A. d. l., 1953. *Oflag XC. Lübeck.* s.l.:IHTP. C. 154 (63).

Zimermann, J., 1945. *En revenant des Kommandos.* Paris: Editions G.P.

II/ Témoignages émanant d'anciens requis pour le travail

Azan, J., 2005. *STO, Service du Travail Obligatoire. Berlin 1943-1945.* Paris: Publibook.

Bazin, C.-H.-G., 1986. *« Déporté du travail » à la BMW-Eisenach, 1943-1945.* Bordeaux: Bazin, C-H.

Bontemps, S., 2006. *Des jours se sont passés. Journal de deux STO.* La Crèche: Geste-Editions.

Bruneton, G., 1957. Travailleurs français en Allemagne. Dans: *La vie de la France sous l'Occupation (1940- 1944), Tome 1.* Paris: Plon, pp. 236-249.

Caignard, M., 1985. *Les sacrifiés : récit d'un ancien du STO.* Périgueux: M. Caignard.

Castex, A., 1985. *Au delà du Rhin, 1943-1945.* Bidache: La ronde.

Cavanna, F., 1979. *Les ruskoffs.* Paris: Belfond.

Chambroux, O., 1990. *L'exilée.* Paris: Monedières.

Charrin, P., 1945. *STO.* Lyon: Editions de Savoie.

Cordier, P., 1988. *STO en 1943.* Paris: La Pensée Universelle.

Daurès, J., 1993. *Nos vingt ans volés.* Rodez: P. Poujol.

Demay, G.-C., 1995. *Le travailleur sans histoire. Paris-Berlin-Paris, 1943-1948 : chronique historique.* Yerres: G.C Demay cop.

Destenay, P., 1948. *Babel germanique.* Paris: Edition Berger-Levrault.

Febvet, J., 1988. *STO en camp disciplinaire. Mes mémoires 1939-1945.* Paris: La Pensée Universelle.

Georges, M., 1990. *Le temps des armes sans arme.* Paris: SARL Elvire Editions.

Goublet, J., 1971. *Les cahiers de soeur Gertrude Oder-Neisse-43. Volontaire pour la Relève.* Aurillac: Editions du Centre.

Guillet, M., 2000. *Gross-Rosen. Requis pour l'enfer.* Reims: A compte d'auteur.

Jean, E., 1996. *La vie en Allemagne nazie, c'est là que j'étais.* [En ligne]
Available at: http://elmuro.50megs.com/biograf/edmond.html
[Accès le 12 Avril 2010].

Kindig, A. & Kindig, C., 1991. *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren.* Paris: La Pensée UNiverselle.

Le Bonniec, L., 1954. *Dans le vent de l'est.* Rennes: Imprimerie Oberthur.

Lesaffre, R., 1986. *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du STO.* Paris: Les Lettres libres.

Madelin, P. & Moriceau, J.-M., 1er semestre 2004. Un paysan normand au STO en Allemagne. Le journal de Pierre Lebugle (juin 1943- août 1945). *Histoire et Société rurale n°21,* pp. 187-230.

Moullet-Echarlod, G., 1978. *La faim au ventre. STO.* Paris: La Pensée Universelle.

Nicod, J., s.d. *Rapport du P. Jean Nicod (Allemagne 1943-1945).* [En ligne]
Available at: http://www.nicod.com/histoirejeannicod.php
[Accès le 14 mai 2010].

Perrin, H., 1945. *Journal d'un prêtre-ouvrier en Allemagne.* Paris: Seuil.

Quereillahc, J.-L., 1958. *J'étais STO.* Paris: Editions France-Empire.

Raibaud, J. & Henric, H., 2004. *Témoins de la fin du IIIe Reich. Des polytechniciens racontent.* Paris: L'Harmattan.

Satanil, J., 1946. *René Marie.* Paris: Calmann-levy.

Savary, V., 1998. *Journal de Victor Savary, STO Berlin 1943-1944.* Nantes: V. Savary.

Texier, E., 1998. *De la vendée à la Baltique.* Venansault: E. Texier.

Viannenc, F.-J., 1984. *Le Danube était gris.* Paris: La Pensée Universelle.

Wallet, R., 1953. *J'aimais un prisonnier.* Paris: Editions André Bonne.

III/ Témoignages émanant d'anciens déportés

Aldebert, B., 1946. *Chemin de croix en cinquante stations. De Compiègne à Gusen II en passant par Buchenwald, Mauthausen, Gusen I,.* Paris: Fayard.

Altmann, E., 2007. *Face à la mort. Auschwitz-Buchenwald-Oranienburg.* Paris: Ed. Le Manuscrit.

Amery, J., 2006 (1994). *Par delà du crime et du châtiment.* Paris: Acte Sud.

Ana, N., 1996 (1992). *Les beaux jours de ma jeunesse.* Paris: Balland.

Antelme, R., 1957 (1949). *L'espèce humaine.* Paris: Gallimard.

Bailly, J.-C., 1979. *Un lycéen à Buchenwald.* Paris: Ramsay.

Balsan, L., 1973. *Le ver luisant.* Issoudun: Gaignault-Editeur.

Berler, W., 1999. *Itinéraire dans les ténètres.* Paris: Nathan.

Bernard, J.-J., 1945. *Le Camp de la mort lente, Compiègne 1941-1942.* Paris: AlbinMichel.

Bernard, J., 2004. *PfarrerBlock 25487. Dachau 1941-1942,.* Luxembourg: Editions Saint-Paul.

Bertrand, F., 1999. *Convoi de la mort Buchenwald-Dachau.* Paris: Editions Héraclès.

Beschet, P., 1946. *Mission en Thuringe.* Paris: Les Editions Ouvrières.

Bessière, A., 2009. La parenthèse presque heureuse. *Bulletin de l'Amicale des déportés tatoués du convoi du 27 avril 1944,* pp. 1-2.

Bialot, J., 2002. *C'est en hiver que les jours rallongent.* Paris: Editions du Seuil.

Birnbaum, S., 2003 (1946). *Une Française juive est revenue.* Paris: Amicale des déportés d'Auschwitz.

Blanc, S., 1969. *Femmes à tuer : le convoi historique du 15 août 1944.* s.l.:AN, 72aj/335.

Blécourt, A., 1945. *Fresnes, Buchenwald, via Auschwitz. De la résistance au bagne.* Paris: Nathan.

Bleton, P., 1990 (1953). *Le temps du purgatoire.* Paris: Obsidiane.

Bloch, C., 1946. 1942. Les femmes à Auschwitz. Dans: *Témoignages sur Auschwitz,.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Bonifas, A., 1966 (1946). *Détenu 20801.* Pau: Marrimpouey.

Borowski, T., 2002 (1964). *Le monde de pierre.* Paris: Christian Bourgeois Editeur.

Broad, P., 2009 (1974). Déclaration de Pery Broad. Dans: *Auschwitz vu par les SS.* Oswiecim: Musée d'Auschwitz Birkenau, pp. 101-148.

Burah, G., 1970. *Bibi.* Paris: Fayard.

Burkhard, H., 1967. *Tanz mal Jude, von Dachau bis Shanghai: meine Erlebnis in den KZ Dachau Buchenwald Getto Shangaï.* Nürnberg: Reichenbach Verlag.

Busson, S., 1946. *Dans les griffes nazies. Angers, Fresnes, Ravensbrück, Mauthausen.* Le Mans: P.Belon.

Calef, N., 1991. *Drancy 1941. Drancy la faim.* Paris: Ed. FFDJF.

Charlet, G., 1945. *De retour des bagnes nazis.* Limoges: Ed ouvrières et socialistes du Centre.

Charlet, G.-G., 1955. *Karawanken, le bagne dans la neige.* Limoges: Impr. Rougerie.

Chatain, J., 1991. *Pitchipoï via Drancy. Le camp 1940-1944.* Paris: Messidor.

Chauvenet, A., s.d. *Une expérience de l'esclavage.* Paris: Office général du livre.

Chéramy, M., s.d. *Le camp de Buchenwald.* s.l.:AN, 72aj/322.

Chiffre, P., 2000. *A Dachau avec les Parias.* Pantin: Naturellement.

Chombart de Lawe, M.-J., 2002. *Toute une vie de résistance.* Paris: FNDIRP.

Cling, M., s.d. *Ensemble de carnets et de croquis.* s.l.:CDJC, CMLXXV(5)-2.

Collectif, 2005. *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau.* Paris: Calmann-Levy.

Collectif, 2010. *Olympic Boxers of Poland: Andrew Golota, Antoni Czortek, Tadeusz Walasek, Zygmunt Chych A, Zbigniew Pietrzykowski, Jerzy Kulej.* Memphis: LLC Book.

Conversy, M., 1945. *Quinze mois à Buchenwald.* Genève: Ed du Milieu du monde.

Coupechoux, P., 2003. *Mémoires de déportés. Histoires singulières de la déportation,.* Paris: La Découverte.

Crémieux-Dunand, J., 1945. *La vie à Drancy 1940-1944,.* Paris: Gedalge.

Darriet, Y. & Boeuf, C.-F., 1946. *Intermède.* Paris: J. Susse.

Darville, J. & Wichène, S., 1946. *Drancy la Juive, ou la deuxième inquisition.* Cachan: A. Breger.

d'Auschwitz, A. d. d., 1946. *Témoignages sur Auschwitz-Birkenau.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

De Froment, P., 2005. *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis.* Paris: Lavauzelle Graphic.

Delance, L., s.d. *De Nevers à Compiègne.* s.l.:AN, 72aj/325.

Delbo, C., 1965. *Aucun de nous ne reviendra.* Genève: Gonthier.

Delbo, C., 1978 (1965). *Le convoi du 24 janvier.* Paris: Ed. de Minuit.

Don Zimmet-Gazel, D., 1946. *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne.* Ambilly-Anemasse: Imprimerie franco-suisse.

Dreyfus, G., 1979. *Cimetières sans tombeau.* Paris: Plon.

Dufournier, D., 1945. *La maison des mortes. Ravensbrück.* Paris: Hachette.

Dumur, R., s.d. *Mes mémoires.* [En ligne]
Available at: http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages
[Accès le 6 juillet 2010].

Durand, P., 1977. *Les Français à Buchenwald et à Dora.* Paris: Editions Sociales.

Duroméa, A., 1987. *André Duroméa raconte : la Résistance, la déportation.* Le Havre: Editions Sociales.

Ehrlich, A., s.d. *Epreuve.* s.l.:s.n.

Engel, P., 1996 (1947). Mauthausen, Melk, Ebensee. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 273-286.

Falkner, M. & Sinowatz, L., 2007. *Zeit raum Beziehung, Menschen und Dinge im KZ Dachau.* s.l.:s.n.

Fliecx, M., s.d. *Pour délit d'espérance. Deux ans à Buchenwald- Peenemünde, Dora- Belsen.* [En ligne]
Available at: http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages
[Accès le 02 juillet 2011].

Foucher-Créteau, R., 2001. *Ecrit à Buchenwald 1944-1945.* Paris: La Boutique de l'Histoire.

Franqueville, R., 1946. *Rien à signaler, deux ans à Oranienburg.* Paris: Editions Victor Attinger.

Fritz, M., 1996 (1947). De Ravensbrück à Zwodau. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 407-418.

Furmanski, J., 1946. La première journée de travail. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Galliard-Rilser, F., 2005. *Dora-Harzungen. La marche de la mort.* Saint-Cyr sur Loire: Alan Sutton Editions.

Gamory, J.-P., 1989. *AEL « Arbeitserziehungslager », Les camps de rééducation au travail, et leurs concentrationnaires oubliés.* Saint-Grégoire: J.P Gamory.

Garbarz, M. & Garbarz, E., 2006 (1983). *Un survivant.* Paris: Editions Ramsay.

Géry, L., 1996 (1947). Compiègne- Royallieu. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 39-56.

Goyard, P., 2002. *Buchenwald. 100 dessins du camp de concentration de Buchenwald.* Göttingen: Wallstein.

Greif, G., 2005. Le témoignage du Sonderkommando Yakov Gabbay. Dans: *Des voix sous la cendre.* Paris: Calmann-Levy, pp. 269-314.

Guggiari, C., 1959. *Souvenirs de déportés rémois.* Reims: Imp. Coulon.

Guyon-Belot, R., 1990. *Le sel de la mine.* Paris: France-Empire.

Hafner, D., 1946. Birkenau. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Hafner, J.-D., 1946. *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau.* Tours: Union coopérative.

Haulot, A., 1985. *Mauthausen- Dachau.* Bruxelles: Le Cri Vander.

Hautval, D., 1956. *Rapport concernant les expériences faites au Block 10 à Auschwitz.* s.l.:AN, 72aj/318.

Heger, H., 2006. *Les hommes au triangle rose.* Paris: HetOEdition.

Heim, R., 1947. *La sombre route.* Paris: J. Corti.

Helmer, G., 1996 (1947). L'odyssée d'une déportée. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 341-346.

Henocques, A., 1947. *Les antres de la bête.* Paris: G. Durassié.

Hirsch, C., 2005. *Matricule A-16689.* Paris: Le Manuscrit.

Hoess, R., 2005 (1954). *Le commandant d'Auschwitz parle.* Paris: Editions La Découverte.

Hofstein, J., 1996. D'évacuation en évacuation. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 511-518.

Huard, M., s.d. *Journal d'une déportée.* s.l.:72aj/333.

Ichbiah, L., 1983. *D'Auschwitz et d'ailleurs, Matricule 173293.* Paris: Magnard.

Kalmar, R., 1946. *Zeit ohne Gnade.* Wien: s.n.

Kaufmann, C.-J., 1946. *L'entreprise de la mort lente. Konzentrationlager Hambourg- Neuengamme.* Nancy: Impr. Nancéienne.

Kern, P., 1986. *Un « toboggan » dans la tourmente en Franche-Comté, 1940-1945 : n'oublions jamais.* Lons-Le-Saunier: Marque-Maillard.

Kertesz, I., 2009. *Etre sans destin.* Paris: Acte Sud.

Kichka, H., 2006. *Une adolescence perdue dans la nuit des camps.* Bruxelles: Ed. Luc Pire.

Kiefer, L., 2007. *De Forbach à Ravensbrück, témoignage de Madame Léonie Kiefer.* [En ligne] Available at: http://fr.calameo.com/read/000162202fe509fbffb6a [Accès le 19 février 2011].

Kielar, W., 1980. *Anus Mundi, Cinq ans à Auschwitz.* Paris: Robert Laffont.

Kirrmann, A., 1996 (1947). Buchenwald, la grande ville. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 67-76.

Klein, M., 1946. Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis. *Revue D'Etudes germaniques,* pp. 245-275.

Klein, M., 1996 (1947). Auschwitz I Stammlager. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 429-455.

Klein, M., 1996 (1947). D'Auschwitz à Grossrosen et à Buchenwald. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 501-510.

Klein, M., 1996 (1947). Le Block 61. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 119-124.

Klieger, N., 2008. *La boxe ou la vie. Récit d'un rescapé d'Auschwitz,.* Paris: Editions Elkana.

Kogon, E., 1947. *L'Etat SS. Le système des camps de concentration.* Paris: Editions de la Jeune Parque.

Kohen, G., 1946. *Retour d'Auschwitz.* Paris: Imprimerie Brodard et Taupin.

Kupfer-Koperwitz, E., 1957. *Die Mächtigen und Hilflosen. Ein Häftling in Dachau (Band 1 : Wie es begann).* Stuttgart: Friedrich Vorwerk Verlag.

Labram, R., 1996 (1947). Au camp de Mauthausen. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 263-271.

Lacaze, A., 1978. *Le tunnel.* Paris: Julliard.

Lacour-Gayet, M., 1946. *Un déporté comme un autre.* Paris: archive BNF RES 16 LN 27 82948.

Lacour-Gayet, M., 1946. *Un déporté comme un autre 1943-1945.* Paris: Plon.

Laffitte, J., 1947. *Ceux qui vivent.* Paris: Editions hier et Aujourd'hui.

Laffitte, J., 1947. *Ceux qui viveny.* Paris: Ed. Hier et aujourd'hui.

Lamazeres, G., 2009. *Dernier round à Neuengamme.* Paris: Privat.

Lassus, J., 1996 (1947). Au camp de Dachau. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 137-155.

Le Caer, E. & Le Caer, P., 1996. *K.L Mauthausen. Les cicatrices de la mémoire.* Paris: Editions Heimdal.

Le Goupil, P. & Clogenson, H., 1999. *Mémorial des Français non-juifs déportés à Auschwitz, Birekenau et Monowitz.* s.l.:AN, 72aj/2277.

Leloir, L., 1945. *Buchenwald.* Paris: Editions du Rendez-vous.

Lemordant, G.-R. (., 1946. *Pathologie concentrationnaire, Mauthausen, A.K. Melk.* Strasbourg: Impr. des Dernières nouvelles de Strasbourg.

Lesèvre, L., 1987. *Face à Barbie. Souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück,.* Paris: Les Nouvelles Editions du Pavillon.

Levi, P., 1987. *Si c'est un homme.* Paris: Julliard.

Levi, P., 1989. *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz.* Paris: Gallimard.

Lévy, R., 1996 (1947). Auschwitz II Birkenau. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 457-466.

Lewinska, P., 1945. *Vingt mois à Auschwitz.* Paris: Editions Nagel.

Liblau, C., 2005. *Les Kapos d'Auschwitz.* Paris: Syllepse.

London, L., 1995. *La mégère de la rue Daguerre.* Paris: Seuil.

Loustaunau-Canau, G., 1948. *Mémoires d'un Français rebelle.* Paris: Robert Laffont.

Loustaunau-Canau, G., sd. *« Chiens maudits ». Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens.* Paris: Edition du réseau Allemance, Durassé et Cie.

Manhès, F.-H., 1947. *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestines des déportés français 1944-1945.* Paris: FNDIRP.

Margraff, H., 1996 (1947). La vie à Flossenbürg. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 287-296.

Marnot, R.-G., 1945. *Dix-huit mois au bagne de Buchenwald.* Paris: Ed de la Nouvelle république.

Martin-Chauffier, L., 1995 (1947). *L'homme et la bête.* Paris: Gallimard.

Mass, Z., 2012. *Passeport pour Auschwitz. Correspondance d'un médecin du camp de Drancy.* Paris: Le Manuscrit.

Maurel, M., 1957. *Un camp très ordinaire.* Paris: Les Editions de Minuit.

Maurice, V., 1991. *NN. Nacht und Nebel.* Fougère: La Versanne.

Mialet, J., 1945. *Survie.* s.l.:AN, 72aj/323.

Michaud, E. & Michaud, F., 1945. *Esclavage pour une résurrection.* Paris: Editions du CEP.

Michelet, E., 2002 (1955). *Rue de la liberté.* Paris: Seuil.

Michel, H. & Wormser-Migot, O., 1955. *, Tragédie de la déportation 1940-1945. Témoignages de survivants des camps de concentration allemands.* Paris: Hachette.

Michel, J., 1975. *Dora. Dans l'enfer du camp de concentration où les savants nazis préparaient la conquête de l'espace.* Paris: JC Lattès.

Migeat, J., 1946. *Dachau, matricule 77.164.* Château-Renault: imprimerie P. Boutet.

Montégut, R., 1973. *Arbeit macht frei.* Ury: Ed du Paroi.

Müller, F., 1980. *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz.* Paris: Pygmalion.

Naas, M., 1945. *Martyrs, mémoires de 4 ans ½ KL Dachau.* Mulhouse: Union.

Neuhäusler, J., 1980. *Comment était-ce à Dachau ? Humbles approches de la vérité.* München: Verlag und Druckerei G.J Manz.

Nordmann, M., 1946. La course à la mort. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Nyiszli, M., 1976 (1961). *Médecin à Auschwitz.* Genève: Editions Famot.

Petitjean, R., 1946. 1942. Les hommes à Auschwitz. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des dérpotés d'Auschwitz.

Pilven, P., 2002. *Survivre en camp de concentration.* Paris: Ed. du Rocher.

Pineau, C., 1969 (1960). *La simple vérité.* Paris: Press Pocket.

Postel-Vinay, A., 1988. Les exterminations par gaz à Ravensbrück. Dans: *Ravensbrück.* Paris: Seuil, pp. 329-360.

Postel-Vinay, A., 2008. Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück. *Histoire@Politique.Politique, culture, société,* mai-aout.Issue 5.

Puissant, J., 1945. *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald.* Paris: Editions du Rond-Point.

Ravensbrück, A. d., 1965. *Les Françaises à Ravensbrück,.* Paris: Gallimard.

Ravine, M., 1946. Le dimanche sanglant. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Ravine, M., 1946. Le premier épouillage. Dans: *Témoignages sur Auschwitz.* Paris: Editions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz.

Renault, M., 1948. *La grande misère.* Paris: Editions Chavane.

résistance, A. d. R. e. A. d. d. i. d. l., s.d. *Les Françaises à Ravensbrück.* s.l.:s.n.

Richet, C., Richet, J. & Richet, O., 1945. *Trois bagnes.* Paris: J. Ferenczi et fils.

Röder, K., 1985. *Nachtwache. 10 Jahre KZ Dachau und Flossenbürg.* Graz: Hermann Böhlau.

Roos, G., 1945. *Buchenwald.* Paris: Editions Médicis.

Ropiquet, P., s.d. *Histoire d'un déporté.* [En ligne]
Available at: http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages
[Accès le 02 juillet 2011].

Rousset, D., 1947. *Les jours de notre mort.* Paris: Ed. du Pavois.

Rousset, D., 2005 (1946). *L'univers concentrationnaire.* Paris: Hachette.

Roux, C., 1977 (1946). *Triangle rouge.* Genève: Famot.

Sachsenhausen-Oranienburg, A., 1982. *Sachso. Au coeur du système concentrationnaire.* Paris: Plon.

Saint-Clair, S., 1945. *Ravensbrück, L'enfer des femmes.* Paris: Tallandier.

Saint-Macary, P., 2004. *Mauthausen : percer l'oubli.* Paris: L'Harmattan.

Salan, G., 1946. *Prisons de France et bagnes allemands.* Nîmes: Impr. L'Ouvrière.

Schatzmann, B., 2006. *Journal d'un interné, Compiègne- Drancy- Pithiviers 12 décembre 1941- 23 septembre 1942.* Paris: Fayard.

Sedel, A., 1963. *Habiter les ténèbres.* Paris-Genève: La Palatine.

Semprun, G., 1963. *Le grand voyage.* Paris: Gallimard.

Semprun, J., 2001. *Le mort qu'il faut.* Paris: Gallimard.

Songy, J., 1947. *Fortes impressions de Dachau.* Châlons sur Marne: Impr de l'Union républicaine de la Marne.

Spitzer, W., 2004. *Sauvé par le dessin.* Lausanne: Ed. Favre.

Stanoski-Winter, W., 2004. *Winter Time. Memoirs of a german Sinto who survived Auschwitz.* Hertfordshire: University of Hertfordshire Press.

Steinberg, P., 2000. *Chronique d'ailleurs.* Paris: Editions Ramsay.

Straka, G., 1996 (1947). L'arrivée à Buchenwald. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 77-91.

Tichauer, E., 1988. *J'étais le numéro 20832 à Auschwitz.* Paris: L'Harmattan.

Tillard, P., 1945. *Mauthausen.* Paris: Editions Sociales.

Tillion, G., 2007. *Une opérette à Ravensbrück. Le Verfügbar en enfer.* Paris: Seuil.

Tilser, J. & Tessier, C., 2005. *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass).* Paris: L'Harmattan.

Touboul, C., 1997. *Le plus long des chemins : de Marseille à Auschwitz.* Paris: Ed du Losange.

Toulouse-Lautrec, B., 1992. *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück,.* Paris: France-Loisir.

Unger, J., 1946. *Le sang et l'or. Souvenirs de camps allemands.* Paris: Gallimard.

Vittori, J.-P. & Michine, I., 2005. *Le grand livre des témoins.* Paris: Les Editions de l'Atelier. Editions Ouvrières FNDRIRP.

Waitz, R., 1996 (1947). Auschwitz III. Monowitz. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses universitaires de Strasbourg, pp. 467-499.

Wellers, G., 1973. *L'étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz.* Paris: Fayard.

Wiesel, E., 1958. *La nuit.* Paris: Les Editions de Minuit.

Will, E., 1996 (1947). Ravensbrück et ses Kommandos. Dans: *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois.* Strasbourg: Presses UNiversitaires de Strasbourg, pp. 347-382.

IV/ Autres publications antérieures à 1945

Boigey, M., 1919. *Physiologie générale de l'éducation physique.* Paris: Payot.

Boigey, M., 1922. *Physiologie appliquée à l'éducation physique. Conférences générales, Ministère de la Guerre.* Joinville-Le-Pont: Ecole normale de Gymanstique et d'Escrime.

Boigey, M., 1923. *Manuel scientifique de l'éducation physique.* Paris: Masson.

Bran, F., 1942. *La jeunesse allemande et l'avenir de l'Europe.* Paris: s.n.

Caron, P. & Cézard, P., 1952. *Délégation Française auprès de la Commission Allemande d'Armistice. Recueil de documents publié par le Gouvernement Français, Tome III. 24 novembre 1940- 19 janvier 1941.* Paris: Alfred Costes Editeur.

CGEGS, 1er juin 1941. *Instructions. Tome premier. Les activités d'éducation générale,.* Paris: Editions Archat.

CICR, 1940. *L'œuvre du Comité International de la Croix-rouge et de l'Agence centrale des prisonniers de guerre depuis le début des hostilités 1er septembre 1939-15 octobre 1940.* Genève: CICR.

CICR, 1941. *L'œuvre du Comité International de la Croix-rouge et de l'Agence centrale des prisonniers de guerre depuis le début des hostilités. 1er septembre 1939-31 mars 1941.* Genève: CICR.

CICR, 1942. *L'œuvre du Comité International de la Croix-rouge et de l'Agence centrale des prisonniers de guerre depuis le début des hostilités. 1er septembre 1939-31 décembre 1941.* Genève: CICR.

CICR, 1944. *Service des secours intellectuels.* Genève: CICR.

CICR, 1948. *Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale, 1er septembre 1939- 30 juin 1947. Tome 1 : Activités de caractère général.* Genève: CICR.

CICR, 1948. *Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale, 1er septembre 1939- 30 juin 1947. Tome 2 : L'agence centrale des prisonniers de guerre.* Genève: CICR.

CICR, 1948. *Rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale, 1er septembre 1939- 30 juin 1947. Tome 3 : actions de secours.* Genève: CICR.

De la Porte du Theil, J., 1941. *Un an de commandement.* Paris: Sequena.

Demenÿ, G., 1902. *Les bases scientifiques de l'éducation physique.* Paris: F. Alcan.

Göring, H., 1934. *Aufbau einer Nation.* Berlin: E.S Mittler Sohn.

Guerre, Ministère de la., 1925. *Règlement général d'éducation physique. Méthode française. Première partie. Titre I : bases physiologique. Titre II : bases pédagogiques. Titre III: pédagogie appliquée.* Paris: Imprimerie nationale.

Guerre, Ministère de la., 1928. *Règlement général d'éducation physique, Méthode Française, 3ème partie, Titre VI : Education physique militaire.* Paris: Imprimerie Nationale.

Guerre, Ministère de la., 1931. *Règlement général d'éducation physique, Méthode Française, 3ème partie, Titre VI : Education physique militaire,.* Nancy-Paris-Strasbourg: Librairie militaire Berger-Levrault.

Hébert, G., 1910. *le code de la force.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1913. *Leçon-type de natation.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1918. *Guide abrégé du moniteurchargé de l'entraînement.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1925. *Le sport contre l'éducation physique.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1936. *L'éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle. Tome 1 : Exposé doctrinal et principes directeurs.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1937. *Leçon-type d'entrainement.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1941. *Guide abrégé du moniteur et de la monitrice.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., 1942. *L'éducation physique, virile et morle par la Méthode Naturelle. Tome II : Technique des exercices-technologie : mrche, course, saut.* Paris: Vuibert.

Hébert, G., s.d. *La culture physique par l'Action physique. Etude des qualités maîtresses du caractère chez le conducteur d'hommes et l'éducateur de la jeunesse.* Paris: Vuibert.

Hitler, A., 1934. *Mein Kampf.* Paris: Nouvelles Editions Latines.

Hoffman, C., 1920. *In the Prison Camps of Germany.* New-York: Association Press.

Howard Taft, W., 1922. *Service with Fighting Men, An Account of the Work of the American Young Men's Christian Associations in the World War.* New-York: Association Press.

Labbé, M., 1930. *Traité d'éducation physique.* Paris: Gaston Doin Editeurs.

Labrosse, L.-c., 1930. *L'école de Joinville, 1852-1930.* Joinville-le-Pont: Imprimerie de l'école.

Ley, R., 1937. *Wir alle helfen dem Führer.* München: s.n.

Ley, R., 1939. *Deutschland ist schöner geworden.* München: F. Eher Nachf.

Ley, R., 1943. *Soldats du travail.* Paris: s.n.

Loup, J., 1930. *Les sports et le droit.* Paris: Dalloz.

Marchal, C., 1930. La gymnastique et les sports en Allemagne. Dans: *Quelques conférences scientifiques et techniques.* Lyon: A. Rey.

Mercier, E., 1930. Les gymnastiques culturistes. Dans: *Traité d'éducation physique.* Paris: Gaston Doin et Cie Editeurs, pp. 493-535.

Meusel, H., 1940. *Körperliche Grundausbildung.* Berlin: Weismannsche Verlagsbuchhandlung.

Pascot, J., 1944. *Politique et doctrine sportives.* Paris: Charles-Lavauzelle.

Pétain, P., 1942. *Qu'est-ce que la Révolution Nationale.* Paris: Secrétariat général à la Jeunesse, direction Propagande.

Physique, S.-S. d. d. l., 1931. *Règlement général d'éducation physique. Méthode française. Deuxième partie,.* Paris: Imprimerie Nationale.

Ruffier, J., 1934. *Soyons fort, manuel de culture physique pour hommes, dames et enfants.* Paris: Editions Physis.

Sports, C. N. d., 1944. *Annuaire des Sports 1944.* Paris: CNS.

Suarez, G., 1941. *Le Maréchal Pétain.* Paris: Plon.

Tissié, P., 1914. *Précis de gymnastique rationnelle de plain-pied et à mains libres.* Pau: s.n.

Tissié, P., 1922. *L'éducation physique rationnelle.* Paris: Alcan.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Histoire générale, histoire de la guerre

1.1 Histoire générale, épistémologie, méthodologie

Bourdieu, P., 1980. *Le sens pratique.* Paris: Editions de Minuit.

Chartier, R., 1983. Histoire intellectuelle et histoire des mentalités. *Revue de Synthèse,* pp. 277-307.

Chartier, R., 1989. Le monde comme représentation. *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations,* pp. 1505-1520.

Chartier, R., 1998. *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude.* Paris: Albin Michel.

Collectif, 1988. *Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi.* Paris: Cerf.

Corbin, A., 1995. *L'avènement des loisirs, 1850-1960.* Paris: Flammarion.

D'Almeida, F. & Delporte, C., 2003. *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours.* Paris: Flammarion.

Dosse, F., 2000. La mémoire fragmentée-Paul Ricoeur : entre mémoire, histoire et oubli. *Cahier français,* pp. 15-21.

Dosse, F., 2005 (1987). *L'histoire en miettes : des "Annales" à la "nouvelle histoire".* Paris: La Découverte.

Dumazedier, J., 1962. *Vers une civilisation des loisirs?.* Paris: Seuil.

Dumazedier, J., 1974. *Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilistion du loisir.* Paris: Seuil.

Dumazedier, J., 1995 (1988). *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988,.* Paris: Méridiens Klincksieck.

Elias, N., 1991. *La société des individus.* Paris: Fayard.

Ellul, J., 2008 (1962). *Propagandes.* Paris: Economica.

Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir.* Paris: Gallimard.

Friedländer, S., 1987. Réflexions sur l'historicisation du National-Socialisme. *Vingtième Siècle,* pp. 34-54.

Goffman, E., 1968. *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux.* Paris: Minuit.

Halbwachs, M., 1994 (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire.* Paris: Albin Michel.

Halbwachs, M., 1997 (1950 à titre posthume). *La mémoire collective.* Paris: Albin Michel.

Hilberg, R., 2001. *Holocauste. Les sources de l'histoire.* Paris: Gallimard.

Hillgruber, A., 1986. *Zweierlei Untergang. Die Zerschlagung des deutschen Reiches und das Ende des europäischen Judentums.* Berlin: W.J.Siedler.

Isambert, F., 1982. *Le sens du sacré. Fête et religion populaire.* Paris: Editions de Minuit.

Kaeser, M.-A., 2003. La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines,* Issue 8, pp. 139-160.

Kattan, E., 2002. *Penser le devoir de mémoire.* Paris: PUF.

Klaus, H. D. & Gram, H., 1986. *Nach Hitler. Der schwierige Umgang mit unserer Geschichte,.* München: Oldenburg.

Kulka, O.-D., 1988. Singularity and ist Relativization. Changing views in German Historiography on National Socialism and the „Final Solution",. *Yad Vashem Studies,* pp. 151-186.

Langlois, C.-V. & Seignobos, C., 1992 (1898). *Introduction aux études historiques.* Paris: Editions Kimé.

Le Goff, J., 1988. *Histoire et mémoire.* Paris: Folio histoire.

Noiriel, G., 1990. Naissance du métier d'historien. *Genèses,* pp. 58-85.

Noiriel, G., 2006. *Introduction à la socio-histoire.* Paris: La découverte.

Nolte, E., 1985. Between Myth and Revisionism. National-Socialism from the perspective of the 1980s. Dans: *Aspects of National-Socialism.* London: Macmillan.

Otto-Dov, K., 1988. Singularity and ist Relativization. Changing views in German Historiography on National Socialism and the „Final Solution. *Yad Vashem Studies,* pp. 151-186.

Prost, A., 1996. *Douze leçons sur l'histoire.* Paris: Seuil.

Rauch, A., 2001 (1988). *Vacances en France de 1830 à nos jours.* Paris: Hachette.

Rémond, R., 1996 (1988). *Pour une histoire politique.* Paris: Seuil.

Ricoeur, P., 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli.* Paris: Seuil.

Schorske, 1979. *Fin de siècle Vienna. Politics and Culture.* New-york: Cambridge University Press.

Sirinelli, J.-F., 1997. *Pour une histoire culturelle.* Paris: Seuil.

Stürmer, M., 1986. *Dissonanzen des Fortschritts. Essays über Geschichte und Politik in Deutschland.* München: R. Piper cop.

Tuchel, J., 2001. Entrechtung, Sklavenarbeit und Massenmord. Neue Literatur zu den nationalsozialistischen Konzentrationslagern. *IWK*, pp. 465-500.

Veyne, P., 1979 (1971). *Comment on écrit l'histoire.* Paris: Seuil.

Weber, M., 1965. *Essais sur la théorie de la science.* Paris: Plon.

Wieviorka, A., 1998. *L'ère du témoin.* Paris: Plon.

1.2 Seconde Guerre mondiale, IIIe Reich et nazisme

Babeur, F.-X., 1939. *L'organisation des loisirs ouvriers en Allemagne. La force par la joie, Kraft durch Freude.* Paris: Les Presses Modernes.

Bariety, J. P. R., 1977. *Les relations franco-allemandes : 1815-1975.* Paris: A. Colin.

Bensoussan, G., 2006. *Europe. Une passion génocidaire, essai d'histoire culturelle.* Paris: Fayard.

Bloch, M., 2011 (1992). *Ribbentrop.* Paris: Perrin.

Bock, G., 2002. Le nazisme, politique sexuée et vie des femmes en Allemagne. Dans: *Histoire des femmes en Occident. Tome V. Le XXE siècle.* Paris: Plon, pp. 233-266.

Bovy, D., 2007. *Dictionnaire de la barbarie et de la Shoah.* Liège: Editions Luc Pires.

Bracher, D. K., 1986. *La dictature allemande. Naissance, structure et conséquence du National-Socialisme.* Toulouse: Privat.

Bracher, K. D., 1995. *Hitler et la dictature allemande.* Paris: Editions Complexe.

Brossat, A., 1996. *L'épreuve du désastre. Le XXe siècle et les camps.* Paris: Albin Michel.

Broszat, M., 1985. Plädoyer für eine Historisierung des Nationalsozialismus. *Merkur.*

Burrin, P., 1999 (1989). *Hitler et les Juifs. Genèse d'un Génocide.* Paris: Seuil.

Caen, M. d., Paris. *Guerre mondiale, Guerre totale.* Gallimard: 2010.

Delarue, J., 1987 (1962). *Histoire de la Gestapo.* Paris: Fayard.

Domarus, M., 1962. *Hitler: Reden und Proklamationen, 1932-1945. Kommentiert von einem deutschen Zeitgenossen. Band I (1932-1938).* Neustadt an der Aisch: Ph.C.W Schmidt.

Doublet, J., 1937. *Le Front du Travail Allemand. Thèse de 3ème cycle.* Paris: P. Hartmann.

Dreyfus, F.-G., 1998. *Le IIIème Reich.* Paris: Editions du Fallois.

Dupeux, L., 1989. *Histoire culturelle de l'Allemagne.* Paris: PUF.

Durand, Y., 1997. *Histoire de la deuxième guerre mondiale.* Paris: Complexe.

Eichholz, D., 1985. *Geschichte der deutschen Kriegswirtschaft : 1939-1945. 2. 1941-1943.* Berlin: Akademie-Vlg.

Evans, R.-J., 2009. *Le Troisième Reich. Tome III : 1939-1945.* Paris: Flammarion.

Evans, R. J., 2009. *Le Troisième Reich. Tome II: 1933-1939.* Paris: Flammarion.

Favre, M., 2004. Quand le Führer parle. Le public des cérémonies radiophoniques du nazisme. *Le temps des médias,* Issue 3, pp. 108-117.

Friedrich, J., 2002. *Der Brand : Deutschland im Bombenkrieg, 1940-1945.* München: Propyläen Verlag.

Friedrich, J., 2004. *L'incendie. L'Allemagne sous les bombes, 1940-1945.* Paris: De Fallois.

Fuller, J., 2007 (1963). *La conduite de la guerre.* Paris: Petite bilbiothèque Payot.

Grabitz, H., Bästlein, K. & Tuchel, J., 1994. *Die Normalität des Verbrechens.* Berlin: Hentrich.

H. Kater, M., 2005 (2004). *Hitler Jugend.* Darmstadt: Primus.

Hachtmann, R., 1989. *Industriearbeit im « Dritten Reich » - Untersuchungen zu den Lohn und Arbeitsbedingungen in Deutschland 1933- 1945.* Göttingen: Vandenhock- Ruprecht.

Hillel, M., 1975. *Au nom de la race.* Paris: Fayard.

Husson, E., 2008. *Heydrich et la solution finale.* Paris: Perrin.

Jäckel, E., 1968. *La France dans l'Europe d'Hitler.* Paris: Fayard.

Kaspi, A., 1995 (1990). *La Deuxième Guerre Mondiale.* Paris: Editions complexes.

Kershaw, I., 1997 (1992). *Qu'est-ce que le nazisme? Problèmes et perspectives d'interprétation.* Paris: Gallimard.

Keysers, H. (., 2001. *L'intoxication nazie de la jeunesse allemande.* Paris: L'Harmattan.

Klaus, H. D., Gram, H. & Broszat, M., 1987. *Nach Hitler. Der schwierige Umgang mit unserer Geschichte,.* München: Oldenburg.

Klönne, A., 2008. *Jugend im Dritten Reich, Die Hitlerjugend und ihre Gegner.* Köln: Payrossa.

Klose, W., 1966 (1964). *Histoire de la jeunesse hitlérienne, une génération au pas de l'oie.* Paris: Albin Michel.

Koch, H.-W., London. *Aspects of National-Socialism.* Macmillan: 1985.

Krebs, G., 1997. L'éducation totalitaire. Dans: *Etat et société en Allemagne sous le IIIème Reich.* Paris: Pia, pp. 157-174.

Krebs, G. & Schneilin, G., 1997. *Etat et société en Allemagne sous le IIIe Reich.* Paris: Publications de l'Institut d'Allemand.

Leleu, J.-L., 2007. *La Waffen SS, soldats politiques en guerre,.* Paris: Perrin.

Lepage, J.-D., 2004. *La Hitler Jugend.* Paris: Jacques Grancher.

Lopez, J., 2008. *Stalingrad : la bataille au bord du gouffre.* Paris: Economica.

Masson, P., 2010 (1994). *Histoire de l'armée allemande.* Paris: Perrin.

Milza, P., 2001 (1985). *Les fascismes.* Paris: Seuil.

Mommsen, H., 1997. *Le national-socialisme et la société allemande. Dix essais d'histoire sociale et politique.* Paris: Maison des sciences de l'homme.

Mosse, G.-L., 2006. *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande,.* Paris: Calmann-Lévy.

Mosse, G. L., 1999. *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes.* Paris: Hachette.

Nolte, E., 2002. *Les fondements historiques du national-socialisme.* Paris: Editions du Rocher.

Nolte, E., 2008. *Fascisme et totalitarisme.* Paris: Robert Laffont.

Otto-Dov, K., 1988. Singularity and is Relativization. Changing views in German Historiography on National Socialism and the „Final Solution. *Yad Vashem Studies,* pp. 151-186.

Payne, S.-G., 2001 (1995). *A History of Fascism 1914-45.* Oxon: Routledge.

Reichel, P., 1997 (1993). *La fascination du nazisme.* Paris: Odile Jacob.

Richard, L., 2006. *Nazisme et barbarie.* Paris: Editions Complexe.

Sachse, C., 1993. Freizeit zwischen Betrieb und Volkgemeinschaft. Betriebliche Freizeitpolitik im Nationalsozialismu. *Archiv für Sozialgeschichte,* Issue 33, pp. 305-328.

Schallenberg, C., 2005. *KdF : Kraft durch Freude. Innenansichten der Seereisen.* Bremen: Üniversitäts-Buchhandlung Bremen.

Shlomo, A., 1971. *Reinhard Heydrich und die Frühgeschichte von Gestapo und SD.* Stuttgart: Deutsche Verl-Anst.

Speer, A., 2010 (1971). *Au coeur du IIIe Reich.* Paris: Pluriel.

Thalmann, R., 1982. *Etre femme sous le IIIe Reich,.* Paris: Robert Laffont.

Thalmann, R., 1993. Du Cercle de Sohlberg au Comité France-Allemagne, une évolution ambigüe de la coopération franco- allemande. Dans: *Entre Locarno et Vichy. Les relations culturelles franco-allemandes dan les années 30. Tome 1.* Paris: CNRS, pp. 68-86.

Thibaut, E., 2006. *L'ordre SS. Ethique et idéologie.* Paris: Librairie du savoir.

Traverso, E., 2002. *La violence nazie. Une généalogie européenne.* Paris: La Fabrique Editions.

Weiss, H., 1993. Ideologie der Freizeit im Dritten Reich. Die NS- Gemeinschaft „Kraft durch Freude". *Archiv für Sozialgeschichte,* Issue 33, pp. 289-303.

Wildmann, D., 1998. *Begehrte Körper. Konstruktion und Inszenierung des "arischen" Männkörpers im "Dritten Reich".* Würzburg: Königshausen und Neumann.

1.3 Histoire de la France sous l'Occupation

Amaury, P., 1969. *De l'information et de la propagande d'Etat. Les deux premières expériences d'un « ministère de l'information" en France. Thèse pour le doctorat en droit.* Paris: Librairie Pichon et Durand-Auzias.

Azéma, J.-P. & Bédarida, F., 1992. *Le régime de Vichy et les Français.* Paris: Fayard.

Azéma, J.-P. & Bédarida, F., 2000 (1993). *La France des années noires. 1. De la défaite à Vichy.* Paris: Seuil.

Azéma, J.-P. & Bédarida, F., 2000 (1993). *La France des années noires. 2. De l'Occupation à la Libération.* Paris: Seuil.

Berlière, J.-M., 2001. *Policiers français sous l'Occupation.* Paris: Perrin.

Berlière, J.-M., 2007. Les « polices » de l'Etat français : genèse et construction d'un appareil répressif. Dans: *La répression en France 1940-1945.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 107-128.

Bertin-Maghit, J.-P., 2004. *Les documenteurs des années noires.* Paris: Nouveau Monde Editions.

Bousquet, G., 2007. *René Bousquet, cet inconnu. L'homme et Vichy.* Paris: Jean Picollec.

Burrin, P., 1995. *La France à l'heure allemande. 1940-1944.* Paris: Seuil.

Cointet, J.-P., 2003. *Histoire de Vichy.* Paris: Perrin.

Cointet, M. & Cointet, J.-P., 2000. *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation.* Paris: Tallandier.

Dalisson, R., 2007. *Les fêtes du Maréchal. Propagande et imaginaire dans la France de Vichy.* Paris: Tallandier.

Dioudonnat, P.-M., 1981. *L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944.* Paris: Jean Picollec.

Eismann, G., 2007. L'escalade d'une répression à visage légal : les pratiques des tribunaux du Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940- 1944. Dans: *La répression en France, 1940-1945. Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 91-106.

Eismann, G., 2009. Le Militärbefehlshaber in Frankreich et la déportation (1940-1942). Dans: *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale.* Paris: CNRS, pp. 95-112.

Eismann, G., 2010. *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée.* Paris: Tallandier.

Faure, C., 1989. *Le projet culturel de Vichy : Folklore et révolution nationale, 1940-1944.* Paris: CNRS.

Garnier, B., Leleu, J.-L. & Quellien, J., 2007. *La répression en France 1940-1945. Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7.

Giolitto, P., 1991. *Histoire de la jeunesse sous Vichy.* Paris: Perrin.

Giollitto, P., 2002 (1997). *Histoire de la Milice.* Paris: Perrin.

Institute, H., 1957. *La vie de la France sous l'Occupation.* Paris: Plon.

Joly, L., 2006. *Vichy dans la "Solution finale". Histoire du Comissariat Général aux Questions Juives 1941- 1944.* Paris: Grasset.

Kaspi, A., 1997 (1991). *Les Juifs pendant l'Occupation.* Paris: Seuil.

Klarsfeld, S., 2001. *La Shoah en France, 1. Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France.* Paris: Fayard.

Klarsfeld, S., 2001. *La Shoah en France. 2. Le calendrier de la persécution des Juifs de France, juillet 1940-août 1942.* Paris: Fayard.

Klarsfeld, S., 2001. *La Shoah en France. 3. Le calendrier de la persécution des Juifs de France, septembre 1942- août 1944.* Paris: Fayard.

Laborie, P., 1990. *L'opinion française sous Vichy.* Paris: Seuil.

Le Crom, J.-P., 2009. La Croix-Rouge française pendant la seconde guerre mondiale. La neutralité en question. *Vingtième siècle,* Issue 101, pp. 149-162.

Marcot, F., 2006. *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France libre.* Paris: R. Laffont.

Marrus, M.-R. & Paxton, R.-O., 1981. *Vichy et les Juifs.* Paris: Calmann-Lévy.

Meyer, A., 2002. *L'occupation allemande en France, 1940-1944.* Paris: Privat.

Michel, H., 1962. *Les courants de pensée de la Résistance.* Paris: PUF.

Michel, H. & Granet, M., 1957. *Combat. Histoire d'un mouvement de résistance de juillet 1940 à juillet 1943.* Paris: PUF.

Ory, P., 1976. *Les collaborateurs. 1940-1945.* Paris: Seuil.

Paxton, R. O., 1997 (1972). *La France de Vichy 1940-1944.* Paris: Seuil.

Paxton, R. O., 2000. La collaboration d'Etat. Dans: *La France des années noires. 1. De la défaite à Vichy.* Paris: Seuil, pp. 349-383.

Peschanski, D., 1990. Contrôler ou encadrer ? Information et propagande sous Vichy. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire,* Issue 28, pp. 65-76.

Peschanski, D., 2000. *Les camps français d'internement. Thèse pour l'obtention du grade de docteur d'Etat es-lettres. Panthéon Sorbonne.* Paris: s.n.

Peschanski, D., 2002. *La France des camps. L'internement 1938-1946.* Paris: Gallimard.

Peschanski, D. & Gervereau, L., 1990. *La propagande sous Vichy, 1940-1944.* Nanterre: BDIC.

Poznanski, R., 1997. *Les Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale.* Paris: Hachette.

Raymond, R., 1996. *Le "fichier juif",* Paris: Plon.

Rossignol, D., 1991. *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain.* Paris: PUF.

Rousso, H., 1987. *Le syndrome de Vichy-de 1944 à nos jours.* Paris: Seuil.

Rousso, H., 1999 (1984). *Pétain et la fin de la collaboration, Sigmaringen, 1944-1945.* Paris: Complexe.

Rousso, H., 2001. *Vichy, l'évènement, la mémoire, l'histoire,.* Paris: Gallimard.

Rousso, H., 2012. *Un château en Allemagne. Sigmaringen 1944-1945.* Paris: Pluriel.

Seray, J., 2011. *La presse et le sport sous l'Occupation.* Toulouse: Le pas d'oiseau.

Steinberg, L., 1980. *Les Allemands en France.* Paris: Albin Michel.

Thalmann, R., 1991. *La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée.* Paris: Fayard.

Thalmann, R., 1993. « La traque des Juifs dans le contexte de la « mise au pas » de la France ». *Annale. Economies. Sociétés. Civilisations,* 48(3), pp. 595-604.

Umbreit, H., 1968. *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944.* Boppard am Rhein: H. Bold.

Yagil, L., 1997. *L'Homme nouveau et la Révolution Nationale de Vichy, 1940-1944.* Paris: Presses Universitaires du Septentrion.

Zielinski, B., 1995. *Staatskollaboration : Vichy und der Arbeitskräfteeinsatz im Dritten Reich.* Münster: Westfälisches Dampfboot.

II/ Histoire des prisonniers de guerre, des requis et des déportés

2.1 Prisonniers de guerre

Barcelo, L., 2001. Rawa-Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente. *Guerres mondiales et conflits contemporains,* Issue 202-203, pp. 155-164.

Bischof, G., Karner, S. & Stelzl, B., 2005. *Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieges. Gefangennahme-Lagerleben-Rückkehr.* Wien: R. Oldenbourg Verlag.

Borde, P. D. A., 2006. Les récits de prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale. *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz,* Issue 92, pp. 9-37.

Boyer, G., s.d. *Les prisonniers de guerre du Loiret et leurs familles. Mémoire Université de Paris I. Sorbonne.* Paris: s.n.

Braudel, F., janvier 1957. La captivité devant l'histoire. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 25, pp. 3-6.

Capdevila, L., 2002. L'identité masculine et les fatigues de la guerre (1914-1945). *Vingtième Siècle,* Issue 75, pp. 97-108.

Catherine, J.-C., 2008. *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945.* Rennes: PUR.

Cazeneuve, J., 1944. *La psychologie du prisonnier de guerre.* Paris: PUF.

Chabord, M.-T., 1960. Les services des P.G à Vichy. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* pp. 3-14.

Chambord, M., 1960. Les organismes français chargés des prisonniers de guerre sous le Gouvernement de Vichy. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 37, pp. 3-16.

Cochet, F., 1992. *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985).* Paris: SPM et Kronos.

Cochet, F., 1998. *Soldats sans armes. La captivité de guerre, une approche culturelle.* Bruxelles- Paris: Bruyland, L.G.D.J.

D'Hoop, J.-M., 1957. Note sur les évasions. *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale,* Issue 25, pp. 66-77.

D'Hoop, J.-M., 1960. Lübeck, Oflag XC. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 37, pp. 15-29.

D'Hoop, J.-M., 1971. La main-d'oeuvre française au service de l'Allemagne. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 81, pp. 73-88.

D'Hoop, J.-M., 1981. Propagande et attitudes politiques dans les camps de prisonniers. Le cas des Oflags. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,,* Issue 122, pp. 3-26.

Durand, A., 2009 (1978). *De Sarajevo à Hiroshima, histoire du Comité International de la Croix-Rouge.* Genève: CICR.

Durand, Y., 1980. *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français.* Paris: Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Durand, Y., 1993. Universitaires et universités dans les camps de prisonniers de guerre. Dans: *Les facs sous Vichy.* Clermond-Ferrand: Publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central, pp. 169-188.

Durand, Y., 1994. *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags, et les Kommandos, 1939-1945.* Paris: Hachette.

Durand, Y., 2008. Préface. Dans: *La captivité des prisonniers de guerre, histoire, art et mémoire, 1939-1945.* Rennes: PUR, pp. 13-18.

Gascar, P., 1967. *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945).* Paris: Gallimard.

Geck, S., 1998. *Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945. Hausarbeit zur Erlangung des akademischen Grades eines Magister Artium.* Mainz: s.n.

Giraud, H. & Guermonprez, B., 2002. *La « grande évasion » et « l'université du camp » de l'Oflag XVIIA Edelbach, bref résumé de l'étude du Dr Andréas Kusternig publié dans l'ouvrage Allensteig im XIXe und XXe Jahrundert,.* s.l.:IHTP.

Goldman, P., s.d. *La propagande allemande auprès des prisonniers de guerre français à travers Le Trait d'Union 1940-1945. Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine.* s.l.:s.n.

Kusternig, A., 2002. Grosse Flucht und Lageruniversität. Das Lager für Kriegsgefangene französische Offiziere Oflag XVIIA Edelbach. Dans: *Heimat Allensteig 1848- 2002 mit Beiträgen zu geschichte der katastralgemeinden Bernschlag, reinsbach, Thaua, Zwinden.* Allensteig: s.n., pp. 271-317.

Kusternig, A., 2005. Zwischen « Lageruniversität und Widerstand, Französische kriegsgefangene Offiziere im Oflag XVIIA Edelbach. Dans: *Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieges, Gefangennahme, Lagerleben, Rückker.* München: R. Oldenbourg, pp. 352-397.

Loudcher, J.-F. & Vivier, C., 1996. Sport et formation universitaire en éducation physique au Stalag de Stablack (1941-1945). Dans: *Sport, éducation et arts XIX-XX siècles.* Paris: Editions du CTHS, pp. 224-243.

Montant, F., 1999. *Altengrabow, Stalag XIA,.* Carcassonne: Editions Les Audois.

Moreau, J.-B., 2001. *Attitudes, moral, et opinions des officiers français prisonniers de guerre en Allemagne (1940-1945). Thèse.* Université Paris-Sorbonne : s.n.

Moret-Bailly, J., janvier 1957. Le camp de base du Stalag XVIIIB. *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale,,* Issue n°25, pp. 7- 47.

Moret-Bailly, J., s.d. Grandes vacances et vie de château. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 25, pp. 102-103.

Oltmer, J., 2005. *Kriegsgefangene im Europa des Ersten Weltkriegs.* Paderborn: Schöningh-Ferdinand Vlg.

Paxton, R. O., 2003. *L'armée de Vichy. Le corps des officiers français.* Paris: Tallandier.

Scheck, R., 2010. The Prisoner of War and the beginnings of Collaboration: The Franco-German Agreement of 16 November 1940. *Journal of Contemporary History*, Volume 45, pp. 364-388.

Streit, C., 1978. *Keine Kameraden : die Wehrmacht une die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945,.* Stuttgart: Deuteche Verlags- Anstalt.

Unteutsch, B., 1993. Dr Friedrich Bran- Mittler in Abetz'Schatten. Dans: *Entre Locarno et Vichy. Les relations culturelles franco-allemandes dans les années 30. Tome 1.* Paris: CNRS, pp. 87-105.

Vivier, C., Dupaux, Mougin, N. & Mougin, T., 1998. Education physique, sports et formations universitaires dans les camps de prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1945) »,. *Spirales,* pp. 231-257.

Wolf, G., s.d. *Notes sur Rawa-Ruska (Stalag 369.* s.l.:CHRD, AR 268.

2.2 Requis pour le travail forcé

Arnaud, P., 1998. *Les travailleurs français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et à la justice national-socialiste. DEA.* Paris: s.n.

Arnaud, P., 2000. Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire,* juillet-septembre, Issue 67, pp. 95-118.

Arnaud, P., 2003. Les Français et Françaises volontaires pour le travail en Allemagne : recrutement et dimensions statistiques, images et représentations, mythes et réalités. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 107-126.

Arnaud, P., 2006. *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression. Thèse de 3ème cycle soutenue à l'Université de Paris-I.* Paris: s.n.

Arnaud, P., 2010. *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie.* Paris: CNRS Editions.

Azéma, J.-P., 2003. Introduction. Dans: *La main-'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 9-16.

Bories-Sawala, H.-E., 1995. *Franzosen im « Reichseinsatz ». Deportation, Zwangsarbeit, Alltag. Erfahrungen und Erinnerungen von Kriegsgefangenen und Zivilarbeitern. Thèe de doctorat.* Brème: s.n.

Bories-Sawala, H., 2003. Aspects de la vie quotidienne des requis du travail forcé en Allemagne. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 127-146.

Bories-Sawala, H. E., 2010. *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne.* Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Cochet, F., 2003. Un retour non soldé : les requis de 1945 à nos jours. Dans: *La main d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 537-544.

De Saint-Louis Gratien, M., 1990. *Les réquisitions de main d'œuvre pour l'Allemagne dans le Rhône. Thèse de doctorat université de Lyon.* Lyon: s.n.

Evrard, J., 1972. *La déportation des travailleurs français dans le III e Reich.* Paris: Fayard.

Faron, O., 2011. *Les Chantiers de Jeunesse. Avoir vingt ans sous Pétain.* Paris: Grasset.

Garnier, B., Quellien, J. & Passera, F., 2003. *La main-d'oeuvre française exploitée par le III Reich. Acte du colloque international, 13- 15 décembre 2001.* Caen: Centre de recherche d'Histoire Quantitative.

Geschichtswerkstatt, B., 2004. *Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo.* Postdam: Berliner Geschichtswerkstatt.

Grieger, M., 2003. La politique de main-d'oeuvre de l'Allemagne en Europe occupée. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 41-46.

Harbulot, J.-P., 2003. L'administration française et le STO. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 221-234.

Harbulot, J.-P., 2003. *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes.* Nancy: Presse universitaires de Nancy.

Herbert, U., 1985. *Fremdarbeiter- Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des dritten Reich.* Bonn: J.H.W Nietz Nachf.

Heusler, A., 1996. *Ausländereinsatz- Zwangsarbeit für die Münchner Kriegswirtschaft 1939- 1945.* München: Hugendubel.

Laurens, A., 1974. Le STO dans le département de l'Ariège. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* Issue 95, pp. 51-74.

Laurens, A., 1975. *Le S.T.O dans le département de l'Ariège. Thèse de 3ème cycle, université de Toulouse.* Toulouse: s.n.

Malherbe, C., 2001. *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2106 personnes, mémoire de maîtrise.* Caen: s.n.

Martin, P., 1992. *La mission Chantiers en Allemagne. La protection des jeunes du STO en Allemagne.* Arcueil, s.n., pp. 188-190.

Martin, P., 1992. *La mission des Chantiers de Jeunesseen Allemagne, 1943- 1945.* Paris: Lavauzelle.

Micard, R., 1987. *Pour l'honneur. Contribution à l'historique des prélèvements de main-d'œuvre parmi les jeunes Français par l'Allemagne nazie : la JOFTA, Jeunesse Ouvrière française travaillant en Allemagne, le SET, Service Encadré du Travail.* Libourne: R. Micard.

Mommsen, H., 2003. Vorwort. Dans: *KZ der Gestapo. Arbeitserziehungslager im Dritten Reich.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, pp. 7-9.

Passera, F., 2000. *Travailler pour l'Allemagne. La main d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant allemand 1940-1945. DEA.* Caen: s.n.

Quellien, J., 2003. Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique. Dans: *La main d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 67-86.

Rossignol, D., 2003. La propagande et le travail en Allemagne. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 87-106.

Virgili, F., 2007. Les travailleuses françaises en Allemagne. Dans: *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation. Acte du Vème colloque du GDR du CNRS Les entreprises françaises sous l'Occupation. Dijon les 8 et 9 juin 2006, et Besançon les 12 et 13 octobre 2006.* Besançon: Les Cahiers de la MSH Ledoux, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 359-378.

Vittori, J.-P., 1982. *Eux, les STO.* Paris: Messidor/Temps actuels.

Wieviorka, A., 2003. La bataille du statut. Dans: *La main-d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 617-624.

Zielinski, B., 2003. L'exploitation de la main-d'oeuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration. Dans: *La main d'œuvre française exploitée par le III e Reich, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001.* Caen: Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pp. 47-66.

2.3 Shoah, déportation, camp de concentration et AEL

2003. Dossier Flössenburg. *Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,* janvier, Issue 36, pp. 1-9.

2003. Dossier Ravensbrück. Origine et développement du camp. *Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,* septembre, Issue 39, pp. 1- 14.

2005. Dossier Hinzert. *Mémoire vivante,* juin, Issue 46, pp. 6-12.

s.d. *Mémorial "camp de la Gestapo" La Neue Bremm. Un dépliant d'information pas seulement pour les jeunes.* [En ligne]
Available at: : www.gestapo-lager-neue-bremm.de/.../Flyer_Neue_Bremm_franz.pd
[Accès le 12 août 2011].

Aly, G. H. S., 2006. *Les architectes de l'extermination.* Paris: Calmann-Lévy.

Andrieu, C., 2008. Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück. *Histoire@Politique.Politique, culture, société,* mai-aout.Issue 5.

Antoni, E., 1979. *KZ von Dachau bis Auschwitz.* Frankfort-am-Main: Roderberg.

Ayass, W., 1995. *Asoziale im Nationalsozialismus.* Stuttgart: Klett-Cotta.

Baganz, C., 2008. Dachau als historischer Ort im System des Nationalsozialismus. Dans: *Das Konzentrationslager Dachau.* Berlin: Metropol, pp. 31-42.

Bard, C., 2008. L'histoire des femmes au défi de la déportation. *Histoire@Politique.Politique, culture, société,* mai-aout .Issue 5.

Baud, D., 2009. *Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz.* Paris: Nouvelles Editions Loubatières.

Bay, F., 2004. *« Beaucoup trop catholique » : le bienheureux Marcel Callo.* Paris: P. Téqui.

Beaunez, R., Beaunez, J., Bouche, A. & Bouxom, F., 1989. *Jocistes dans la tourmente : histoire des jocistes (JOC-JOCF) de la région parisienne, 1937-1947.* Paris: Editions du Témoignage chrétien, Editions Ouvrières.

Bédarida, F. & Gervereau, L., 1995. *La déportation. Le système concentrationnaire nazi.* Paris: BDIC. Musée d'histoire contemporaine.

Bellanger, J.-L., 2008. La déportation NN dite aussi "Nuit et Brouillard". *Mémoire vivante,* décembre, Issue 59, pp. 2-13.

Bellanger, J.-L., 210. Lichtenburg, un « petit » KZ à la longue histoire. *Le patriote-résistant.*

Bensoussan, G., 1996. *Histoire de la Shoah.* Paris: PUF.

Benz, W. & Distel, B., 2007. *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Bd. 5 Hinzert, Auschwitz, Neuengamme.* München: C.H Beck.

Bernadac, C., 1976. *Des jours sans fin.* Paris: Editions France Empire.

Bernadac, C., 1985 (1976). *Les médecins maudits.* Paris: France-Empire.

Bernadac, C., 1993. *Déportation. Tome 3. Les 186 marches.* Paris: France-Empire.

Bernard, R. & Renger, D., 1984. *Neue Bremm, Ein KZ in Saarbrücken.* Frankfurt am Main: Röderberg-Verlag.

Billig, J., 1973. *Les camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien.* Paris: PUF.

Billig, J., 2000 (1967). *L'hitlérisme et le système concentrationnaire.* Paris: PUF.

Blatman, D., 2009. *Les marches de la mort : La dernière étape du génocide nazi. Eté 1944- printemps 1945.* Paris: Fayard.

Boder, D.-P., 2006. *Je n'ai pas interrogé les morts.* Paris: Tallandier.

Boivin, M., 2007. Sociologie de la déportation de répression. Dans: *La répression en France, 1940-1945. Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 173-178.

Boulligny, A., 2004. Les déportés arrêtés sur le territoire du IIIe Reich (hors Alsace-Lorraine) et internés au KL Dachau ». Dans: *Livre-mémorial, tome IV.* Paris: Tirésias, pp. 10-13.

Boulligny, A., 2004. Les déportés arrêtés sur le territoire du IIIe Reich (hors Alsace-Lorraine) et internés au KL Stutthof ». Dans: *Livre-Mémorial tome IV.* Paris: Tirésias, pp. 214-215.

Boulligny, A., 2007. Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration. *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz,* pp. 9-37.

Boulligny, A., 2007. Les travailleurs français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration. Dans: *La répression en France, 1940-1945. Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005, mémorial de Caen.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 259-276.

Brayard, F., 2002. *La « solution finale de la question juive », historiographie, technique de mise à mort et chronologie.* Paris: Thèse pour le doctorat d'histoire.

Brayard, F., 2004. *La solution finale de la question juive. La technique, le temps, les catégories de la décision.* Paris: Fayard.

Brive, M.-F., 1995. Les Résistantes et la Résistance. *Clio, Histoire, femmes et sociétés.*

Broszat, M., 2005 (1967). Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945. Dans: *Anatomie des SS-Staates.* München: Deutscher Taschenbuch Verlag, pp. 423-445.

Browning, C.-R., 2009. *Les origines de la solution finale.* Paris: Seuil.

Bruttmann, T., 2009. Qu'est-ce qu'un déporté. Dans: *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale.* Paris: CNRS, pp. 19-40.

Gedenkstätte Buchenwald, G., 2007. *Konzentrationslager Buchenwald 1937-1945. Begleitband zur ständigen historischen Ausstellung.* Göttingen: Wallstein Verlag.

Cardon-Hamet, C., 2000. *Mille Otages pour Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45000 ».* Paris: Ed. Graphein, Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Cardon-Hamet, C., 2005. *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942.* Paris: Autrement.

Castro, S. et al., 2007. *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943.* Paris: Le Manuscrit.

Cazenave, B., janvier-mars 2005. L'exemplarité du commandant SS karl Otto Koch. *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz,* Issue 86, pp. 7-58.

CDJC, 1960. *Le dossier Eichmann.* Paris: Buchet-Chastel.

Choumoff, P.-S., 1988. Les exterminations par gaz à Mauthausen et Gusen. Dans: *Ravensbrück.* Paris: Seuil, pp. 403-465.

collectif, 1978. *Auschwitz.* Varsovie: Editions Interpress.

Czech, D., 1978. Camp d'hôpital au KL Auschwitz II. Dans: *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz.* Oswiecim: Edition du musée d'Etat, pp. 5-126.

Czech, D., 1989. *Kalendarium der wichtigsten Ereignisse aus der Geschichte des Konzentrations- und Vernichtungslagers Auschwitz-Birkenau,.* Hamburg: Rowhlt.

D'Almeida, F., 2011. *Ressources inhumaines.* Paris: Fayard.

De la Martinière, J., 1989. *Les N.N. Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et brouillard).* Paris: Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes.

Dederichs, M. R., 2007. *Heydrich. Le visage du mal.* Paris: Tallandier.

Delacor, R.-M., 2007. L'évolution de la politique répressive pendant l'Occupation allemande en France. Dans: *La répression en France. 1940- 1945. Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 59-68.

Déportation, F. p. l. M. d. l., 2004. *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940- 1945, IV vol.,.* Paris: Editions Tirésias.

Distel, B. et al., 2005. *Konzentrationslager Dachau 1933 bis 1944, Text- und Bilddokumente zur Ausstellung.* München: Karl M. Lipp Verlag.

Distel, B., Hammermann, S., Zarusky, J. & Zofka, Z., 2005. *Konzentrationslager Dachau 1933 bis 1944, Text- und Bilddokumente zur Ausstellung.* München: Comité international de Dachau.

Distel, B. & Ruth, J., 1978. *Konzentrationslager Dachau 1933-1945.* München: Gedenkstätte Dachau.

Drobisch, K., 1993. Frauenkonzentrationslager im Schloss Lichtenburg. *Dachauer Hefte,* Issue 3 : Frauen Verfolgung und Widerstand, pp. 101-115.

Drobisch, K. & Wieland, G., 1993. *System der Nationalsozialistischen Konzentrationslager 1933-1939.* Berlin: Ed. Akademie Verlag.

Eikel, M., 1999. *Französische Katholiken im Dritten Reich. Die religiöse Betreuung der französischen Kriegsgefangenen und Zwangsarbeiter 1940-1945.* Freiburg: Rombach.

Epelbaum, D., 2009. *Obéir. Les deshonneurs du capitaine Vieux. Drancy 1941-1944.* Paris: Stock.

Erpel, S., 2007. *Im Gefolge der SS : Aufseherinnen des Frauen-KZ Ravensbrück.* Berlin: Metropol.

Fabréguet, M., 1999. *Mauthausen. Camp de concentration natinal-socialiste en Autriche rattachée (1938-1945).* Paris: Honoré Champion Editeur.

Faurisson, R., 2006. *Auschwitz-Birkenau : soins hospitailiers et activités sportives dans un "camp d'extermination.* [En ligne]
Available at: http://robertfaurisson.blogspot.com/2010/03/test.html
[Accès le 16 janvier 2012].

Favez, J.-C., 1988. *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazi.* Lausanne: Editions Payot.

Fontaine, T., 2005. *Les oubliés de Romainville.* Paris: Tallandier.

Fontaine, T., 2009. Les déportations de répression depuis le ressort du Militärbefehlshaber in Frankreich (1940-1944). Dans: *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale.* Paris: CNRS, pp. 113-132.

Forissier, N., 2005. *La déportation dans la Loire 1940-1944.* Saint-Etienne: Publications de l'Université de Saint-Etienne.

Freyberg, J. & Krause-Schmitt, U., 1997. *Moringen. Lichtenburg. Ravensbrück. Frauen im Konzentrationslager 1933- 1945. Lesebuch zur Ausstellung.* Frankfurt: VAS Cop.

Gaussen, D., 1966. *Le Kapo.* Paris: Editions France-Empire.

Geschichtswerkstatt, B., 2004. *Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo.* Postdam: Berliner Geschichtswerkstatt.

Gomet, D. & Bauer, T. M. Y., 2008. Alfred Nakache, des bassins olympiques au couloir de Drancy : analyse socio- historique du destin d'un champion (1933- 1944). Dans: *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIème au XXème siècle, Tome 2.* Paris: L'Harmattan, pp. 41-70.

Gomet, D. & Terret, T., 2009. To be a Jew and Champion in Vichy's France: Alfred Nakache - From the Swimming Pool to the Nazi Camps (1940-44). *The International Journal of the History of Sport,* pp. 2182-2200.

Gradowski, Z., Lanngfus, L. & Lewental, Z., 2005. Megilot Auschwitz (Les rouleaux d'Auschwitz). Dans: *Des voix sous la cendre.* Paris: Calmann-Levy, pp. 23-128.

Grimm, S., 2011. *Die SS-Totenkopfverbände im Konzentrationslager Buchenwald.* Hamburg: Diplomica Verlag.

Guillin, F.-Y., 1992. *Le Général Delestraint, Premier Chef de l'Armée Secrète. Thèse.* Lyon: s.n.

Herbert, U., 2002. Von der Gegnerbekämpfung zur rassischen Generalprävention „Schutzhaft" und Konzentrationslager in der Konzeption der Gestapo-Führung 1933- 1939",. Dans: *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 1.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, pp. 60-86.

Herbert, U., Orth, K. & Dieckmann, C., 2002. *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 1.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag.

Herbert, U., Orth, K. & Dieckmann, C., 2002. *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 2.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag.

Hesse, H., 2000. *Das Frauen-KZ Moringen 1933-1938, Lagergemeinschaft und KZ-Gedenkstätte Moringen.* Göttingen: Lagergemeinschaft und KZ-Gedenkstätte.

Hilberg, R., 2006 (1988). *La destruction des juifs d'Europe.* Paris: Gallimard.

Hilberg, R., 2006 (1988). *La destruction des juifs d'Europe, tome II.* Paris: Gallimard.

Hilberg, R., 2006 (1988). *La destruction des Juifs d'Europe. Tome III.* Paris: Gallimard.

Husser, B., Leclère-Rosenzweig, F. & Besse, J.-P., 2008. *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu – Un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944.* Beauvais: Archives départementales de l'Oise, cop..

Iwazko, T., 2011. Les motifs d'internement dans le camp et les différentes catégories de détenus. Dans: *Auschwitz 1940-1945, Volume 2. Les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 11-46.

Jautée, P., 2007. Dossier spécial Tsiganes. *Mémoire vivante,* juin, Issue 53, pp. 1-14.

Joly, L., Wieviorka, A. & Bruttmann, T., 2009. *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale.* Paris: CNRS.

Karny, M., 1998. Waffen SS und Konzentrationslager. Dans: *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager. Band 2.* Göttingen: Wallstein Verlag, pp. 787-799.

Klarsfeld, S., 1978. *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France [Texte imprimé] : listes alphabétiques par convois des Juifs déportés de France, historique des convois de déportation, statistiques de la déportation des Juifs de France.* Paris: B et S Klarsfeld.

Kraus, O. & Kulka, E., 1957. *Die Todesfabrick.* Berlin: Kongress-verlag.

Kraus, S., 2007. *NS-Unrechtsstätten in Nordrhein-Westfalen. Ein Forschungsbeitrag zum System der Gewaltherrschaft 1933-1945: Lager und Deportationsstätten.* Essen: Klartext Verlag.

Kubica, H., 2011. Les enfants et les adolescents au camp de concentration. Dans: *Auschwitz, 1940-1945, volume 2 : les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 235-350.

Lacoste-Dujardin, C., 2008. Une ethnologue à Ravensbrück, ou l'apport de la méthode dans le premier Ravensbrück de Germaine Tillion. *Histoire@Politique. Politique, culture, société,* mai-aout.Issue 5.

Laffitte, M., 2012. Octobre-novembre 1941 : Drancy la faim. Dans: *Passeport pour Auschwitz. Correspondance d'un médecin du camp de Drancy.* Paris: Le Manuscrit, pp. 75-86.

Lajournade, J., 1989. *Le courrier dans les camps de concentration 1933- 1945.* Paris: Editions L'image.

Lalieu, O., 2005. *La zone grise? La Résistance française à Buchenwald,.* Paris: Tallandier.

Langbein, H., 1965. *Der Auschwitz-Prozess.* Wien-Frannkfurt-Zürich: Europa Verlag.

Langbein, H., 1975 (1972). *Hommes et femmes à Auschwitz.* Paris: Fayard.

Langbein, H., 1981. *La résistance dans les camps de concentration nationaux-socialistes (1938-1945).* Paris: Fayard.

Lanzmann, C., 1985. *Shoah.* Paris: Fayard.

Lasik, A., 2011. La structure organisationnelle du camp d'auschwitz. Dans: *Auschwitz. Vol 1. La construction et l'organisation du camp.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 177-343.

Lasik, A., 2011. Le personnel SS du camp d'Auschwitz. Dans: *Auschwitz 1940-1945. Tome 1. La construction et l'organisation du camp.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 347-434.

Le Maner, Y., 2005. *Déportation et génocide, 1939-1945. Une tragédie européenne.* Saint-Omer: La Coupole.

Lemmes, F., 2004. *Zwangsarbeit in Saarbrücken.* Mörlenbach: Röhrig Universitätsverlag.

Lescure, Y., 2007. L'enquête de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Dans: *La répression en France.* Caen: Centre de Recherche d'Hitoire Quantitative. CNRS. Université de Caen. Collection Seconde Guerre mondiale, n°7, pp. 159-162.

Lifton, J., 1989. *Les médecins nazis : le meurtre médical et la psychologie du génocide.* Paris: R. Laffont.

Lindeperg, S., 2009. L'atelier d'Olga Wormser-Migot. De l'accueil des déportés à l'écriture de l'histoire (145-1979). Dans: *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale.* Paris: CNRS, pp. 297-310.

Lofti, G., 2003. *KZ der Gestapo. Arbeitserziehungslager im Dritten Reich.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag.

Maffre-Castellani, F., 2005. *Femmes déportées. Histoire de résilience.* Paris: Des femmes.

Makowski, A., 1978. L'hôpital des prisonniers à Monowitz. Dans: *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz.* Oswiecim: Edition du musée d'Etat, pp. 127-201.

Marsalek, H., 1980. *Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen.* Wien: Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen.

Milton, S., 1993. Deutsche und deutsch-jüdische Frauen als Verfolgte der NS-Staats. *Dachauer Hefte 3, Frauen Verfolgung und Widerstand,* pp. 3-20.

Molette, C., 1993. *En haine de l'Evangile. Victimes du décret de persécution nazie du 03.12.43 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne, 1943-1945.* Paris: Fayard.

Mommsen, H., 2003. Vorwort. Dans: *KZ der Gestapo. Arbeitserziehungslager im Dritten Reich.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, pp. 7-9.

Niethammer, L., 1994. *Der gesäuberte Antifaschismus. Die SED und die roten Kapos von Buchenwald..* Berlin: Akademie-Verlag.

Orth, K., 1999. *Das System der nationalsozialistischen Konzentrationslager. Eine politische Organisationsgeschichte.* Hamburg: Hamburger Edition.

Orth, K., 2002. Die Kommandanten der nationalsozialistischen Konzentrationslager. Dans: *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager, Bd 2.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch, pp. 755-786.

Orth, K., 2004. *Die Konzentrationslager- SS.* München: Deutscher Taschenbuch Verlag.

Ottosen, K., 2002. *Nuit et brouillard. Histoire des prisonniers du camp de Natzweiler-Struthof.* Bruxelles: Le Cri.

Pagenstecher, C., 2004. Arbeitssklavinnen für Gestapo und Hanffabrik. Die Geschichte des AEL Fehrbellin. Dans: *Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo.* Postdam: Berliner Geschichtswerkstatt, pp. 71-102.

Pagenstecher, C., 2009. Arbeitserziehungslager. Dans: *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 9. Arbeitserziehungslager, Ghettos, Jugendschutzlager, Polizeihaftlager, Sonderlager, Zigeunerlager, Zwangsarbeiterlager.* München: C.H Beck, pp. 75-99.

Perben, P., 1968. *Dachau 1933-1945.* Bruxelles: Comité International de Dachau.

Pfeffer, M., 2005. Megilot Auschwitz. Avant propos du traducteur . Dans: *Des voix sous la cendre.* Paris: Calmann-Levy, pp. 23-26.

Pike, D. W., 2004. *Mauthausen. L'enfer nazi en Autriche.* Toulouse: Privat.

Pingel, F., 1978. *Häfltlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager.* Hamburg: Hoffmann und Campe Verlag.

Piotr, S. & Strzelecka, I., 2011. La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales. Dans: *Auschwitz 1940-1945. Vol 1. La construction et l'organisation du camp.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz- Birkenau, pp. 85-168.

Piper, F., 2005. Les conditions de vie et de travail spécifiques du Sonderkommando. Dans: *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau.* Paris: Calmann-Levy, pp. 239-250.

Piper, F., 2011. La genèse du camp. Dans: *Auschwitz, 1940-1945.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 55-84.

Piper, F., 2011. L'exploitation du travail des détenus. Dans: *Auschwitz 1940- 1945, volume 2 : les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 79-158.

Poliakov, L., 1964. *Auschwitz.* Paris: Julliard.

Pressac, J.-C., 1989. *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers.* New-York: The Beate Klarsfeld Foundation.

Pressac, J.-C., 1993. *Les crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse.* Paris: CNRS Editions.

Razola, M. & Constante, M., 2002. *Triangle bleu. Les républicains espagnols à Mauthausen.* Paris: Editions du Félin.

Riaud, X., 2002. *La pratique dentaire dans les camps du IIIe Reich.* Paris: L'Harmattan.

Richardi, H.-G., 1983. *Schule der Gewalt. Das Konzentrationslager Dachau 1933-1934.* München: C.H Beck.

Riedel, D., 2002. *Kerker im KZ Dachau. Die Geschichte der drei Bunkerbauten.* München: Gedenkstätte Dachau.

Schnabel, R., 1967. *Le dossier des SS. Les pièces du dossier.* Paris: Perrin.

Schwarz, G., 1997. Les femmes SS. Dans: *Féminismes et nazisme.* Paris: CEDREF, pp. 87-95.

Segev, T., 1988. *Soldiers of Evil : the Commandant of the Nazi Concentration Camps.* New-York: Mc Graw-Hill.

Sofsky, W., 1995 (1993). *L'organisation de la terreur.* Paris: Calmann-Lévy.

Sommer, R., 2010. *Das KZ-Bordel : sexuelle Zwangsarbeit in nationalsozialistischen Konzentrationslagern.* Paderborn: Schöningh.

Springmann, V., 2007. Sport machen : eine Praxis der Gewalt im Konzentrationslager. Dans: *KZ-Verbrechen. Beiträge zur Geschichte der nationazozialistischen Konzentrationslager und ihrer Erinnerung.* Berlin: Metropol, pp. 89-102.

Steegmann, R., 2005. *Struthof. Le KL. Natzweiler et ses Kommandos : une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin. 1941-1945,.* Strasbourg: La Nuée bleue.

Strebel, B., 2005 (2003). *Ravensbrück. Un complexe concentrationnaire.* Paris: Fayard.

Strzekecka, I., 2011. Les punitions et la torture. Dans: *Auschwitz 1940-1945, volume 2 : les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 441-472.

Strzelecka, I., 2009. Das Frauenlager im KL Auschwitz-Birkenau (BIa-BIb). *Hefte von Auschwitz,* Issue 24, pp. 7-124.

Strzelecka, I., 2011. La journée de travail des détenus. Dans: *Auschwitz 1940, 1945, volume 2 : Les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 71- 78.

Strzelecka, I., 2011. La quarantaine. Dans: *Auschwitz 1940-1945, volume 2 : Les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 47-54.

Strzelecka, I., 2011. Le logement, les vêtements et l'alimentation des détenus. Dans: *Auschwitz 1940-1945, volume 2 : les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 55-70.

Strzelecka, I., 2011. Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz. Dans: *Auschwitz, 1940-1945, volume 2 : Les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 199-234.

Strzelecka, I., 2011. Les hôpitaux dans le camp de concentration d'Auschwitz. Dans: *Auschwitz 1940-1945, volume 2 : les détenus, la vie et le travail.* Oswiecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 351-412.

Strzelecka, I. & Setkiecwicz, P., 2011. La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales. Dans: *Auschwitz 1940-1945, volume 1 : La construction et l'organisation du camp.* Oswecim: Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, pp. 85-168.

Thalhofer, E., 2009. Erweiterte Polizeigefängnisse im Reichsgebiet. Dans: *Der Ort des Terrors, Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Bd 9.* München: C.H Beck, pp. 53-74.

Thalmann, R., 1995. L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance. *Clio.*

Von Freyberg, J. & Krause-Schmitt, U., 1997. *Moringen. Lichtenburg. Ravensbrück. Frauen im Konzentrationslager 1933-1945. Lesebuch zur Ausstellung,.* Frankfurt: VAS.

Walter, J., 2006. La mémoire sens dessus-dessous d'un camp de la Gestapo. Du Novotel de la Neue Bremm à l'Hotel der Erinnerung. *Communication et langages,* Issue 49.

Wieviorka, A., 2003 (1992). *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli.* Paris: Hachette.

Wieviorka, A. & Laffite, M., 2012. *A l'intérieur du camp de Drancy.* Paris: Perrin.

Winograd, N., 2010. Le convoi du 20 janvier 1944. 1 153 Juifs vers Auschwitz. *Mémoire Vivante,* Issue 65, pp. 1-5.

Wormser-Migot, O., 1954. Le rôle du travail des concentrationnaires dans l'économie de guerre allemande. *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale,* pp. 81-98.

Wormser-Migot, O., 1967. *Le système concentrationnaire nazi.* Paris: PUF.

Wormser-Migot, O., 1971. *L'ère concentrationnaire,.* Paris: CAM.

Wormser-Migot, O., 1985. *Le retour des déportés. Quand les alliés ouvrirent les portes....* Bruxelles: Complexes.

Zámecník, S., 2003. *C'était ça, Dachau. 1933-1945.* Paris: Le Cherche-midi.

Zamecnik, S., 2005. Dachau, Stammlager. Dans: *Der Ort des Terrors. Band 2. Frühe Lager, Dachau-Emslandlager.* München: C.H Beck, pp. 233-275.

Zimmermann, M., 1996. *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische « Lösung der Zigeunerfrage ».* Hamburg: Christians.

III/ Histoire de l'éducation physique et des sports en France et en Allemagne

Amar, M., 1987. *Nés pour courir, sport, pouvoir et rébellions 1944-1958.* Grenoble: PUG.

Andrieu, G., 1993. *L'éducation physique au XXe siècle : une histoire des pratiques.* Paris: Actio.

Andrieu, G., 1999. *La gymnastique au XIXème siècle ou la naissance de l'éducation physique.* Paris: Les Cahiers Actio.

Arnaud, P., 1981. *Le corps en mouvement, précurseurs et pionniers de l'EP.* Toulouse: Privat.

Arnaud, P., 1987. *Les athlètes de la République.* Toulouse: Privat.

Arnaud, P., 1988. Métier : prof de gym. Enfance et jeunesse d'une profession au travers d'un récit autobiographique (1906- 1958). *Le Binet-Simon,* Issue 614, pp. 3-37.

Arnaud, P., 1991. L'éducation physique à Lyon, 1919-1936. *Revue STAPS,* Issue 26, pp. 7-22.

Arnaud, P., 1992. *Le sport et la ville, les politiques municipales d'équipements sportifs, XIX-XX siècles.* Lyon: Revue Spirale n° 5.

Arnaud, P. & Camy, J., 1986. *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France, sociabiliés et formes de pratiques sportives,.* Lyon: PUL.

Arnaud, P. & Terret, T., 1995. *Education et politiques sportives, XIX-XX siècles.* Paris: Ed. du CTHS.

Arnaud, P. & Terret, T., 1996. *Histoire du sport féminin. Tome 2 : Sport masculin- sport féminin : éducation et société.* Paris: L'Harmattan.

Arnaud, P. & Wahl, A., 1993. *Sport et relations internationales pendant l'entre-deux-guerres.* Lyon: CNRS-PPSH.

Assoulen, P., 2009. *Les champions juifs dans l'histoire.* Paris: Imago.

Augustin, J.-P. & Bodis, J.-P., 1996. Le rugby français, ses champs d'action et son autonomie. Dans: *Histoire des sports.* Paris: L'Harmattan, pp. 87-100.

Augustin, J.-P. C. J.-P., 1993. *Sport, relations sociales et action collective. Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 de Bordeaux.* Bordeaux: Ed. de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Baker, W.-J., 1994. To Pray or to Play : The YMCA Question in the United Kingdom and the United States, 1850- 1900. *The International Journal of the History of Sport,* pp. 42-62.

Bernett, H., 1979. Nationalsozialistischer Volksport bei « Kraft durch Freude". *Stadion,* Issue 5, pp. 89-147.

Bernett, H., 2008 (1966). *Nationalsozialistische Leibeserziehung.* Schorndorf: Hofmann Vlg.

Berod, A., 1986. La naissance des O.M.S ou le sport dans la cité . Dans: *La naissance du Mouvement Sportif Associatif, sociabilités et formes de pratiques sportives.* Lyon: PUL, pp. 287-295.

Boltanski, L., 1971. Les usages sociaux du corps. *Annales, Sociétés et Civilisation,* Issue n°1, 26ème année, pp. 205-233.

Bolz, D., 2004. Foro Mussolini, Reichssportfeld : deux outils de mobilisation des masses dans l'entre-deux-guerres. Dans: *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS, pp. 43-52.

Bolz, D., 2008. *Les arènes totalitaires. Hitler, Mussolini et les jeux du stade.* Paris: CNRS Editions.

Breuil, X., 2004. Vichy et le football. Dans: *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS, pp. 53-62.

Caillat, M., 1996. *Sport et civilisation. Histoire et critique d'un phénomène social de masse.* Paris: L'Harmattan.

Caillois, R., 1967. *Les jeux et les hommes.* Paris: Gallimard.

Callède, J.-P. & Gay-Lescot, J.-L. L. J.-P., 2000. *Sport et identités.* Paris: L'Harmattan.

Castan-Vicente, F., 2009. *Marie-Thérèse Eyquem, Du sport à la politique.* Paris: Ours.

Charroin, P., 2002. De Borotra à Pascot ou le professionnalisme sous contrôle : Le cas de l'A.S. Saint-Étienne. Dans: *Le sport et les Français pendant l'Occupation.* Paris: L'Harmattan, pp. 215-228.

Charroin, P., 2010. Un football ouvrier dans le 'chaudron' ? Le cas de l'A.S. Saint-Étienne (1932-2006). Dans: *Football et identité en France et enAllemagne.* Villeneuve d'Ascq: Les Presses Universitaire du Septentrion, pp. 131-148.

Charroin, P. & Saint-Martin, J., 2011. Entre internationalisme et universalisme : la trajectoire géopolitque du football (1924-1938). Dans: *Histoire du sport et géopolitique.* Paris: L'Harmattan, pp. 33-58.

Chovaux, O., 2001. *50 ans de football dans le Pas de Calais. Le temps de l'enracinement (fin XIXe-1940).* Arras: Artois Presses Université.

Corbin, A., Courtine, J.-J. & Vigarello, G., 2006. *l'histoire du corps. 3. Les mutations du regard. Le XXème siècle.* Paris: Seuil.

Couturier, G., 2001. *Jean Guimier, 1913-1975. Une vision politique et culturelle pour l'éducation physique et le sport,.* Paris: L'Harmattan.

De Genst, H., 1949. *Histoire de l'éducation physique, tome II, Temps modernes et grands courants contemporains.* Bruxelles: Maison d'édition A. De Boeck.

De Ryswick, J., 1962. *100 000 heures de football.* Paris: La Table ronde.

Dechavanne, N., 2004. Les revendications féminines : traitement égalitaire et reconnaissance des différences. Dans: *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XXème siècle. Tome 2. Valeurs affinitaires et sociabilité.* Paris: L'Harmattan, pp. 163-178.

Defrance, J., 1987. *L'excellence corporelle, la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914.* Rennes: PUR/Revue Staps.

Defrance, J., 2007. Le sport français dans "l'entre-deux-guerres". Dans: *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy.* Paris: Vuibert, pp. 79-106.

Delaplace, J.-M., 2005. *Georges Hébert, sculpteur de corps.* Paris: Vuibert.

Delaunay, P., De Ryswick, J. & Cornu, J., 1982. *100 ans de football en France.* Paris: Atlas.

Diestchy, P., 2004. Peut-on parler d'une idéologie du football dans les années 30? Etude comparative de la France et de l'Italie. Dans: *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS, pp. 63-74.

Dietschy, P., 2007. Le sport et la Première Guerre mondiale. Dans: *Histoire du sport en France du second empire au régime de Vichy,.* Paris: Vuibert, pp. 57-78.

Dietschy, P., 2010. Une petite nation sportive? L'entre-deux-guerres, miroir de l'éinagl enracinement du footbal en France. Dans: *Football et identité en France et en Allemagne.* Villeneuve d'Asq: Septentrion, pp. 39-64.

Dietschy, P. & Clastres, P., 2006. *Sport, société et culture en France du XIXème à nos jours.* Paris: Hachette.

Drevon, A., 2005. *Alice Milliat. La passionaria du sport féminin.* Paris: Vuibert.

Fridenson, P., 1989. Les ouvriers de l'automobile et le sport. *Actes de la recherche en sciences sociales,* pp. 50-62.

Gastaut, Y. & Mourlane, S., 2006. *Le football dans nos sociétés 1914-1998.* Paris: Autrement.

Gay-Lescot, J.-L., 1988. *L'Education Générale et Sportive de l'Etat français de Vichy (1940-1944). Thèse présentée à l'Université de Bordeaux pour l'obtention du doctorat d'Université.* Bordeaux: s.n.

Gay-Lescot, J.-L., 1991. *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944).* Lyon: PUL.

Gleyse, J., 1999. *L'éducation physique au XXème siècle. Approches historique et culturelle.* Paris: Vigot.

Gomet, D., 2010. Le Collège National des Moniteurs et Athlètes (CNMA) : premier grand centre de construction de l'excellence sportive ? . Dans: *Histoire(s) de la performance sportive de haut niveau.* Paris: Les Cahiers de l'INSEP, pp. 219-227.

Guerre, M. d. l., 1931. *Règlement général d'éducation physique, Méthode Française, 3ème partie, Titre VI : Education physique militaire,.* Nancy-Paris-Strasbourg: Librairie militaire Berger-Levrault.

Hervet, R., 1948. *La Fédération Sportive de France de 1898 à 1948.* Paris: FSCF.

Hoberman, J., 1984. *Sport and Political Ideology.* Austin: University of Texas Press.

Hubscher, R., 1992. *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX-XX siècle).* Paris: A. Colin.

Huizinga, J., 1951. *Homo Ludens, Essai sur la fonction sociale du jeu.* Paris: Gallimard.

Jobert, T., 2007. L'Auto, un organe de presse ?. Dans: *Sport et presse en France XIX-XX siècles.* Paris: Le Publieur, pp. 13-23.

Ladegaillerie, J. & Legrand, F., 1970. *L'éducation physique au XIXme et au XXe Siècles. Tome 1 : En France.* Paris: A. Colin.

Laplagne, J.-P., 2000. Les débuts du handball à Bordeaux (1942-1960). Dans: *Sport et identités.* Paris: L'Harmattan, pp. 257-269.

Lefèvre, B., 1996. La sportive : entre modèle masculin et norme esthétique . Dans: *Histoire du sport féminin. Tome 2 : Sport masculin-sport féminin : éducation et société.* Paris: L'Harmattan, pp. 248-255.

Liponski, W., 1999. Sport in the Slavic World befor Communism : cultural Tradition and National Functions. Dans: *Sport in Europe : Politics, Class, Gender.* s.l.:Routledge.

Loudcher, J.-F., 2011. Les activités physiques de combat modernes comme moyen d'éducation. Une nécessité dans nos sociétés contemporaines vue à travers l'exemple de la France. Dans: *Education, sports de combat et arts martiaux,.* Grenoble: PUG, pp. 49-92.

Loudcher, J.-F., Vivier, C., Dietschy, P. & Renaud, J.-N., 2004. *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS.

Mangan, J., 2000. *Superman Suprem. Fascist body as Political Icon. Global Fascism.* London: Frank Cass Publishers.

Mathieu, M., 1984. *Le rayon Sportif Féminin, Contribution à l'histoire de la naissance et de l'évolution du sport féminin catholique en France de 1919 à 1945,* s.l.: Mémoire de maîtrise en Sciences de l'Education, Université de Provence-Aix-Marseille.

Mourat, A., 2004. La presse, vecteur de l'idéologie sportive de Vichy. Le cas du Doubs. Dans: *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS, pp. 99-108.

Mourat, A., Poyer, A. & Tétart, P., 2007. La naissance de l'enjeu économique, de 1870 aux années 1930. Dans: *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy.* Paris: Vuibert, pp. 329-354.

Munoz, L., 2005. Le Rayon Sportif Féminin de l'éducation physique aux sports (1937-1967). Dans: *Sport et genre. Volume 3. Apprentissage du genre et institutions éducatives.* Paris: L'Harmattan, pp. 151-174.

Neff, J., 1974. *Le National-socialisme et l'éducation sportive. Thèse de 3ème cycle.* Paris: s.n.

Pech, R. & Thomas, J., 1986. La naissance du rugby populaire à Toulouse (1893-1914). Dans: *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France, sociabiliés et formes de pratiques sportives,.* Lyon: PUL, pp. 97-126.

Pécout, C., 2007. *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944).* Paris: L'Harmattan.

Pfeil, U., 2010. *Football et identité en France et en Allemagne.* Villeneuve d'Asq: Septentrion.

Physique, S.-S. d. d. l., 1931. *Règlement général d'éducation physique. Méthode française. Deuxième partie,.* Paris: Imprimerie Nationale.

Pyta, W., 2006. German football : a cultural history. Dans: *German Football : history, culture, society.* Oxon: Routledge, pp. 1-22.

Pyta, W., 2010. Football et identité nationale en Allemagne. Dans: *Football et identité en France et en Allemagne.* Villeneuve d'Asq: Septentrion, pp. 25-38.

Roger, A., 2003. *L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens? Thèse de 3ème cycle.* Lyon: s.n.

Roger, A. & Bavazanno, P., 2011. Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance. *Revue STAPS,* novembre.pp. 85-102.

Saint-Martin, J.-P., 1997. *L'exemplarité des éducations physiques étrangères en France entre les deux guerres mondiales, tome 1. Thèse pour le doctorat en STAPS.* Lyon: s.n.

Saint-Martin, J., 2004. L'éducation physique du berceau à la tranchée...ou les enjeux idéologiques d'une éducation physique suédiste à la française (1898-1935). Dans: *Sport et idéologie.* Besançon: ACE-SHS, pp. 187-198.

Simonet, P., 1998. *L'INSEP, de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporain.* Woippy: Gérard Klopp Editeur.

Solal, E., 1999. *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile.* Paris: Editions Revue EPS.

Stefan, J., 2007. *Fussball im Nationasozialismus. Ursprünge und Kommerzialisierung.* Berlin: VDM.

Terret, T., 1996. Histoire de la natation. Dans: *Histoire des sports.* Paris: L'Harmattan, pp. 51-86.

Terret, T., 1996. *Histoire des sports.* Paris: L'Harmattan.

Terret, T., 1998. *L'institution et le nageur, Histoire de la Fédération Française de Natation (1919-1939).* Lyon: PUL.

Terret, T., 1999. Education phyique et sport de base. Dans: *L'éducation physique au XXe siècle : approches historique et culturelle.* Paris: Vigot, pp. 127-138.

Terret, T., 2004. Le rôle des Young Men's Christian Associations (YMCA) dans la diffusion du sport en France pendant la première Guerre mondiale . Dans: *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XX ème siècle. Tome 1 : Les pratiques affinitaires.* Paris: L'Harmattan, pp. 27-56.

Terret, T., 2005. Conquête, résistances et arrangements. Dans: *Sport et genre. volume 1. Conquête, résistances et changements.* Paris: L'Harmattan.

Terret, T., 2007. *Histoire du sport.* Paris: PUF.

Terret, T., 2007. Sport et genre (1870-1945). Dans: *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy.* Paris: Vuibert, pp. 355-376.

Terret, T., 2011. *Histoire du sport et géopolitique.* Paris: L'Harmattan.

Terret, T. & Ottogalli-Mazzacavallo, C., 2011. La Fédération Internationale d'Escrime en guerre : de la spoliation à l'épuration (1939-1948). *Sport History Review,* mai, Volume 42, pp. 1-16.

Terret, T. & Zancarini-Fournel, M., 2006. Le genre et le sport. *Clio,* Issue 23.

Tétart, P., 2007. *Histoire du sport en France du second empire au régime de Vichy.* Paris: Vuibert.

Tomlinson, A. & Young, C., 2006. *German Football : history, culture, society.* Oxon: Routledge.

Travaillot, Y. & Tabory, M., 2001. *Histoire de l'éducation physique.Genèse d'une discipline scolaire.* Pau: Myt2.

Travers, A., 2001. *Politique et représentations de la montagne sous Vichy. La montagne éducatrice 1940-1944.* Paris: L'Harmattan.

Ulmann, J., 1965. *De la gymnastique aux sports modernes. Histoire des doctrines de l'éducation physique.* Paris: Vrin.

Vigarello, G., 2001 (1978). *Le corps redressé.* Paris: Armand Colin.

Wahl, A., 1989. *Les archives du football. Sport et société en France (1880- 1980).* Paris: Gallimard.

Waser, A.-M., 1996. La diffusion du tennis en France. Dans: *Histoire des sports.* Paris: L'Harmattan, pp. 101-134.

SIGLES LES PLUS SOUVENT UTILISES

AA : Auswärtiges Amt

AC : Archives de Caen, Bureau des Archives des victimes du monde contemporaine

ATFA : Amicale des Travailleurs Français en Allemagne

AN : Archives nationales

BNF : Bibliothèque Nationale Française

CDJC : Centre de Documentatio Juive Contemporaine

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

CGMOFA : Comité Général à la Main d'œuvre en Allemagne

DAF : Deutsche Arbeitsfront

DFG : Deutsch-französische Gesellschaft

DOF : Délégation Officielle Française en Allemagne

KDF : Kraft durch Freude

Kripo : Krimonalpolizei

MBF : Militärbefehlshaber in Frankreich

RNS : Reichsnährstand (organisation agricole nazie)

SS Schutzstaffel

STO : Service du Travail obligatoire

YMCA : Young Men's Christian Association

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATIONS VOLUME I

Figure 1 : Espace des camps 46
Figure 2 : Pyramide des besoins en captivité 48
Figure 3: Les différentes catégories de détenus 49
Figure 4 : Les différentes catégories de déportés 50
Figure 5 : Les différentes catégories de requis pour le travail 52
Figure 6 : Destination des déportés par mesure de répression français 58
Figure 7 : Plan de l'*Oflag* XVIIA (AN, 72aj/1966). 117
Figure 8 : Carte de membre actif *Oflag* IID 142
Figure 9 : Les exercices punitifs (CHRD, AR 688, p. 82.) 158
Figure 10: Entrée du Stade Pétain, *Oflag* XVIIA 182
Figure 11 : Combat de boxe à l'*Oflag* XVIIA 183
Figure 12 : Baignade dans le lac, *Oflag* IID aout 1941 197
Figure 13 : dépliant de l'inauguration du fronton de pelote basque 200
Figure 14 : *Reflets* n° 15, juin 1942. (*Stalag* IVC) 247
Figure 15 : Plan de l'*Oflag* VIA par le Lt Redon 282
Figure 16 : La patinoire du *Block* I-IV, hiver 1941-1942. 284
Figure 17 : La "Fête de la glace" *Oflag* IID. 285
Figure 18 : Invitation à la coupe du Maréchal. *Stalag* VIIIC 300
Figure 19: La fête des provinces, *Stalag* VC. 303
Figure 20 :Pierre Pellizza en tenue de tennisman sur le court du Stalag VIIA, 1942. 306
Figure 21 : Tournoi des camps. Règlement. 309
Figure 22: Horaires du stage d'EGS *Stalag* IXA. (AN, F/9/2312). 323
Figure 23 : Emploi du temps du stage d'EGS. *Stalag* IIIB (AN, F/9/2312). 324
Figure 24 : Programmation des cours stage EGS du *Stalag* VIIIC (AN, F/9/2312). 325
Figure 25 : Ausweis de Paul Ramos (AN, 72aj/1967). 329
Figure 26 Programme de la fête sportive du *Kommando* B.68. GWW177, *Stalag* XVIIB. ..345

ILLUSTRATIONS VOLUME II

Figure 1 : Evolution de la pratique de la gymnastique encadrée par KdF 422
Figure 2 : Photo de l'*Oflag* VIA. 443
Figure 3: Croquis de l'*Oflag* VIA 444
Figure 4 : Effectif des sections sportives de l'*Oflag* XB, avril 1944. 447
Figure 5 : Pourcentage des officiers de l'*Oflag* XB à s'adonner à une activité sportive 447
Figure 6 : Pourcentage des pratiquants par discipline sportive dans les *Oflags* VIA et XB...450
Figure 7 : Leçon d'éducation physique, Lt Bonnard, *Oflag* XB. 456
Figure 8 : Brevet sportif du camp. *Oflag* XVIIA. 458
Figure 9 : Festivités sportives à l'*Oflag* VID pour la Pentecôte. 461
Figure 10 : Tournoi de double de tennis de *l'Oflag* VIA 463
Figure 11 : Organisation des services de la Confiance, *Stalag* VIG. 492
Figure 12 : % de pratiquants par discipline sportive au *Stalag* VA 493
Figure 13 : % de pratiquants par discipline sportive dans les *Stalags* VA, XB, VIG 495
Figure 14 : Gala de boxe au *Stalag* XIB 503
Figure 15 : Match de football d'exhibition au *Stalag* VIIIC en octobre 1943 504
Figure 16 : Joueurs de tennis au *Stalag* VIIA. 506

Figure 17 : Les escrimeurs du *Stalag* IXA.....507
Figure 18 : % de pratiquants par discipline sportive dans les *Kommandos* dépendant de deux *Stalags*.....520
Figure 19 : % de *Kommandos* déclarant avoir des pratiquants dans l'activité citée 521
Figure 20: Nombre d'activités sportives ouvertes dans les *Kommandos* 521
Figure 21: Livre des YMCA 561
Figure 22 :Dépliant de propagande en faveur du travail en Allemagne. 569
Figure 23: Propagande en faveur du travail en Allemagne.....572
Figure 24 : Nombre d'Amicales créées par mois dans le *Gau* Halle entre décembre 1942 et mars 1944.....604
Figure 25 : Répartition des adhérents dans les Amicales du *Gau* Westfalen-Süd.....605
Figure 26 : Taux de pratique maximal dans neuf Gaue (en %) 615
Figure 27 : Répartition des pratiquants par discipline (en %) 616
Figure 28 : Analyse comparative de la répartition des pratiquants dans les différents sports (en %).....617
Figure 29 : Répartition des groupements sportifs suivant leur taille (échantillon de 83 structures).....619
Figure 30 : Offres de pratiques sportives dans les *Gaue* de Mark Brandenburg et Süd Hannover (en %) 620
Figure 31 : Répartition des pratiquants sportifs *Gau* Schwaben.....634
Figure 32 : Nombre d'installation(s) à disposition des groupements sportifs.....643
Figure 33 : Analyse comparative des *Gau*e en ce qui concerne le nombre d'installation(s) à disposition par groupement (en %). 644
Figure 34: Type d'installations mises à disposition des groupements sportifs (en %).....644
Figure 35 : Propriétaires des installations sportives mises à disposition 646
Figure 36: Matériel de football fourni dans trois *Gaue* différents durant l'année 1943 654
Figure 37 : Rapport entre le nombre d'équipes sportives et le nombre de ballons distribués (football, basket, volley, rugby et handball) 654
Figure 38: Projet d'organisation du camp de Blechammer, juin 1944.....678
Figure 39: Organisation des communautés dans le *Gau* Steiermark 680
Figure 40 : Organisation du Foyer de Blechammer.....682
Figure 41 : *Jahresportkarte* de l'année 1942. (Collection personnelle).....688
Figure 42 : Nombre de sports par groupements.....700
Figure 43 : Françaises en Allemagne.....701
Figure 44 : Répartition des sportifs par activité.....711
Figure 45 : Discipline des champions sportifs cités dans les rapports.....715
Figure 46: Les épreuves du BSN dans le *Gau* Halle 722
Figure 47 : Brochure de présentation du *Sporttag* 1944 728
Figure 48 : *Sporttag* à Berlin : la victoire d'un Français.....731
Figure 49 : Danses folklorique lors du Sportfest 732
Figure 50 : Comparaison des taux de sportifs suivant les *Gau*e 758
Figure 51 : Organigramme des Services Culturels du *Gau* Halle. Février 1945 776

ILLUSTRATIONS VOLUME III

Figure 1 : Pratique de la lutte à Dachau. *Münchner Illustrierte Presse*, 16 juillet 1933 846
Figure 2 : la construction du bassin de natation à Dachau. *Münchner Illustrierte Presse*, 16 juillet 1933 847

Figure 3: Détenus pris en photo lors d'une séance d'éducation physique à Dachau. *Illustrierter Beobachter*, 1936. 849
Figure 4 : Détenus en rang à Dachau. Photo de l'*Illustrierte Beobachter*, décembre 1936. ...857
Figure 5 : Détenus à l'appel dans le camp de concentration de Buchenwald, 1938-1941. 860
Figure 6 : Catégories socioprofessionnelles des adhérents de l'Amicale des Aspis 866
Figure 7 : Match de football au Stablack 889
Figure 8 : Spectateurs derrière les buts au Stablack 890
Figure 9 : arrivée de course au Stablack 890
Figure 10 : Partie de tennis derrière les miradors 891
Figure 11: Photo de l'Exposition de la Révolution nationale, Stablack, juillet 1942. 892
Figure 12 : Plan du *Stalag* 369.....924
Figure 13 : Section d'escrime du *Block* III du *Stalag* 369 929
Figure 14 : Plan du camp de Moosach avec au centre la "cour des exercices" 982
Figure 15 : Répartition des déportations par années.....1011
Figure 16 : Vue aérienne du camp de Royallieu.....1031
Figure 17 : Plan du camp de Compiègne-Royallieu 1035
Figure 18 : Camp de Compiègne, mai 1943. 1036
Figure 19 : Photo aérienne du camp de la Neue Bremm 1047
Figure 20 : Photo d'Alfred Nakache, *Miroir des Sports*, 15 septembre 1941.....1083
Figure 21 : L'appel dans un *Kommando* de travail. Dessin de Paul Goyard.....1113
Figure 22 : Dessin représentant les footballeurs luxembourgeois du *Kommando* de la Cuisine. 1162
Figure 23 : Règles officielles de football envoyées au KL Dachau.....1163
Figure 24 : Coupe en bois offerte au vainqueur de la coupe de football 1944 (Gedenkstätte Dachau). 1164
Figure 25 : Piscine d'Auschwitz I 1179
Figure 26 : Plongeoir de haut vol de la piscine.....1180
Figure 27 : Plan du KL Auschwitz II secteurs BIIe et BIIf 1184
Figure 28 : Les marches de la mort, selon les souvenirs de Serge Smulevic 1233

Table des annexes

Introduction

Annexe n° 1:	„Schema der Unterstellungsverhältnisse der Lager und Haftstätten unter dem Reichsführer-SS“	p. 1388
Annexe n° 2:	Grille d'analyse initiale. Exemple.	p. 1389
Annexe n° 3:	Taux de survie selon les camps de concentration	p. 1390
Annexe n° 4:	Carte des Stalags et des Oflags. Limites des *Wehrkreis*	p. 1392
Annexe n° 5:	Carte des *Gaue* 1939-1945	p. 1393
Annexe n° 6:	Répartition des travailleurs français en Allemagne au 30 septembre 1944	p. 1394

Partie I

Annexe n° 7:	Convention de Genève du 27 juillet 1929. Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Paris, Imprimerie nationale, 1940.	p. 1395
Annexe n° 8:	Das Kriegsgefangenenwesen gemäß der Pläne vom März 1939	p. 1421
Annexe n° 9:	F. Bran. Frankreich-Komitee, DAF et Europasender Sachbearbeiter Frankreich.	p. 1422
Annexe n° 10:	AN, F/9/2065. Le sport et l'idée olympique, *Le Trait d'Union* n° 54, 2 février 1941, p. 3	p. 1423
Annexe n° 11:	Effectifs des Stalags et Oflags	p. 1424
Annexe n° 12:	Festivités à l'Oflag XVIIA. Pelote basque	p. 1425
Annexe n° 13	Programme des rencontres de boxe à l'Oflag XVIIA	p. 1426
Annexe n° 14	AN, F/9/2065, « La culture corporelle, élément de régénération » *Le Trait d'Union* n° 76, 20 avril 1941.	p. 1427
Annexe n° 15	Programme du concours du CAPEPS 1942	p. 1428
Annexe n°16	Certificat de scolarité Charbonneau	p. 1436
Annexe n° 17	Listing des envois de matériel (dont sportif) par le Comité d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en captivité (SHAT, 2 P 67).	p. 1438
Annexe n° 18	Liste des envois effectués par les YMCA	p. 1439
Annexe n° 19	Extrait du journal *Ecrit sur le sable,* Oflag IID.	p. 1440
Annexe n° 20	Programme *Les Stages d'EGS dans les camps de prisonniers de guerre (*AN, F/44/39).	p. 1442

Partie II

Annexe n° 21:	Evolution de la population étrangère en Allemagne.	p. 1456
Annexe n° 22:	Organisation des différents services de l'OKW. Document extrait du travail de Stefan Geck, Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945, Hausarbeit, 1998 : *Die Amtsgruppe Chef des Kriegsgefangenenwesens im März 1942*	p. 1457
Annexe n° 23:	F. Sauckel, *Appel aux prisonniers de guerre français et belges*, 13 avril 1942	p. 1458
Annexe n° 24:	Organigrammes ° du CGMOFA, de la DOF auprès de la DAF et de la DOG auprès du RNS.	p. 1459
Annexe n° 25:	Création d'une délégation permanente du CGS à Berlin (AN,F/17/14462)	p. 1463
Annexe n° 26:	Courrier du CCA adressé aux hommes de confiance des camps de	p. 1465

	prisonniers de guerre français à propos de l'organisation du tournoi des camps basket, 30 juin 1944 (AN, F/9/2855).	
Annexe n° 27	Lettre des YMCA adressée aux hommes de confiance des camps de prisonniers concernant les nouvelles mesures applicables pour les demandes de matériel sportif.. (AN, F/9/3463).	p. 1468
Annexe n° 28	Fonds G. Sylvain, tract en trois volets	p. 1469
Annexe n° 29	Circulaire de Mende à propos de l'organisation des loisirs des travailleurs étrangers : *Organisation der Überlagermässigen Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte*, DAF, *Amt für Arbeitseinsatz*, 6 Juli 1943.	p. 1470
Annexe n°30	Disposition pour la *Betreuung* sportive des travailleurs français. (83aj/24)	p. 1474
Annexe n° 31	Analyse comparative de documents portant la signature d'A. Caillet, l'un lorsqu'il était prisonnier de guerre, le second quand il devient cadre à la DOF.	p. 1475
Annexe n° 32	Détail des pratiquants sportifs dans les différents Gaue en 1943	p. 1476
Annexe n° 33	Liste des délégués de Gau, délégué culturel, délégués jeunesse et délégués aux sports des différents Gaue	p. 1477
Annexe n° 34	Bilan financier du Foyer du camp de Blechhmmer, août-septembre 1944 (AN, 83aj/22).	p. 1481
Annexe n°35	*Gagner davantage, c'est vivre mieux.* Brochure de propagande, AN, 72aj/2112. Fonds Sylvain	p. 1482
Annexe n° 36	Autres photos fond Sylvain (AN, 72aj/2112)	p. 1483
Annexe n° 37	Répartition des pratiquants dans les Gaue de Südetenland et Tirol.	p. 1484
Annexe n° 38	Mise en place d'un championnat de football dans le Gau Mainfranken Sporttag (AN, 83aj/24).	p. 1486
Annexe n° 39	Répartition des pratiquants en 1944	p. 1490
Annexe n° 40	Photos prises dans les camps de prisonniers de guerre français par le CICR	p. 1492

Partie III

Annexe n°41	Triangles dans les camps de concentration	p. 1493
Annexe n° 42	Organisation des services SS dans le camp de concentration de Dachau, 1933-1934. *Organisationsschema des KZ Dachau 1933 bis 1934*",	p. 1494
Annexe n° 43	Règlement du camp de Natzweiler. BA, NS4 Na 8. *Allgemeine Hinweise über das Verhalten der Häftlinge im Schutzhaftlager bei der Arbeit und während der Freitzeit,* sd	p. 1495
Annexe n° 44	Formation des recrues SS en 1937. BAB, NS 31/372. *Befehltsblatt* Nr. 6 (64), 1937	p. 1504
Annexe n° 45	Situation géographique du camp de Rawa-Ruska.	p. 1506
Annexe n° 46	Fiche de Young Perez établie à Drancy	p. 1507
Annexe n° 47	Fiche d'Alfred Nakache établie à Drancy	p. 1509
Annexe n° 48	Plan du camp de concentration d'Auschwitz I	p. 1510
Annexe n° 49	Plan du Stalag 369	p. 1511
Annexe n°50	Dossier de déportation renseigné par Alfred Nakache à son retour des camps	p. 1512
Annexe n°51	Témoignage d'A. Nakache dans l'ouvrage de Foucher Créteau	p. 1521
Annexe n° 52	Dossier de déportation de Young Perez	p. 1524
Annexe n° 53	Dernière lettre d'un Chef des Chantiers de Jeunesse mort en déportation	p. 1530

Annexe n° 1 : „Schema der Unterstellungsverhältnisse der Lager und Haftstätten unter dem Reichsführer-SS“

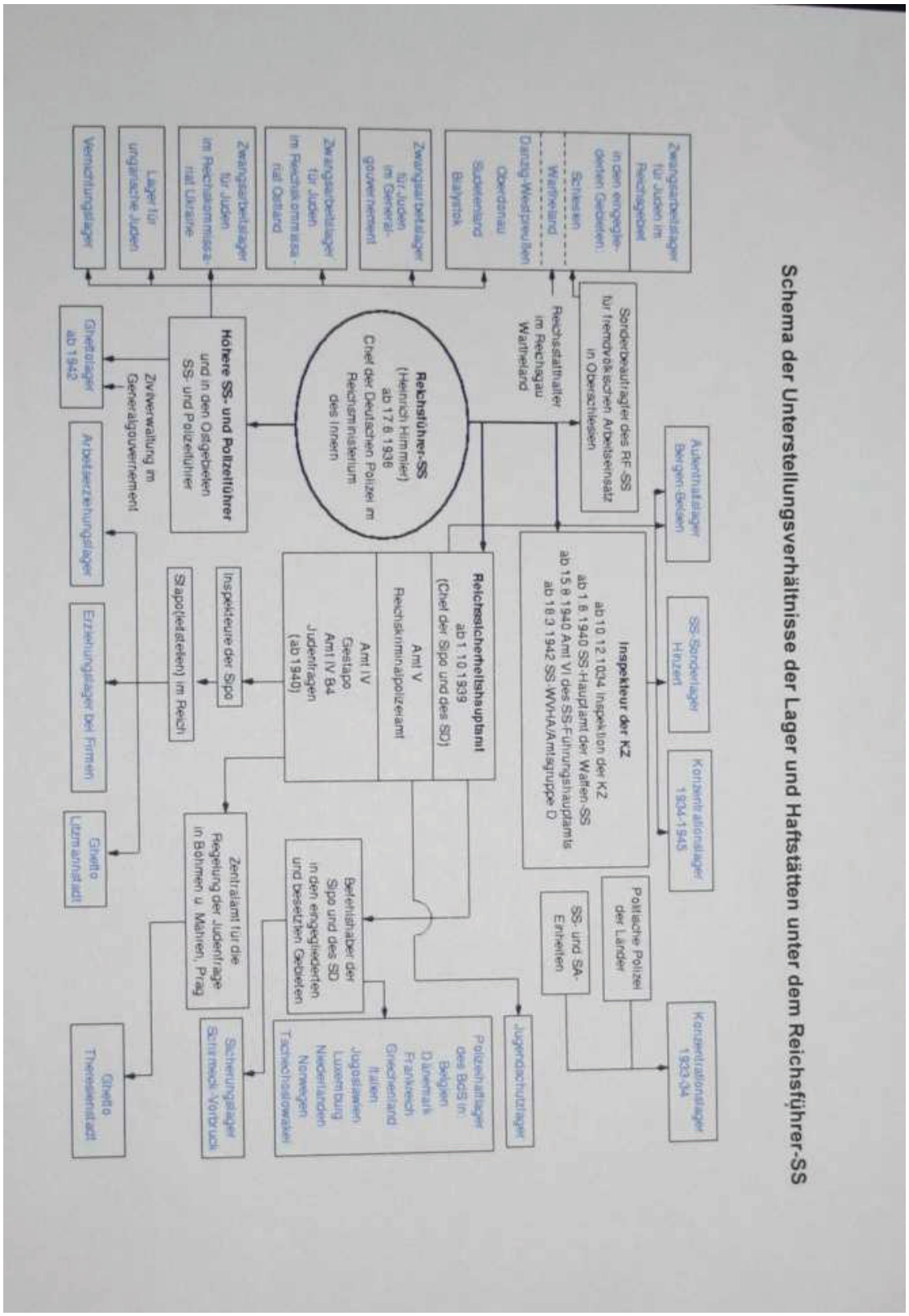

Annexe n°2

Source	Maisie Renault, *La grande misère*, Paris, Editions Chavane, 1948.
Catégorie	Témoignage déportation. Ouvrage publié.
Localisation	**Ravensbrück**
Eléments sur le trajet du déporté/requis/ PG dans les camps	Passe par Romainville avant d'être déportée à Ravensbrück, y arrive le 21 aout 1944. 8 jours en quarantaine avant de vraiment intègre le camp. N'est astreinte à aucune corvée. Retrouve d'anciennes connaissances de Romaiville. En novembre, très forte dysenterie, reste quelques jours à l'infirmerie avec 41degrés de fièvre, puis retourne au camp. 13 février 1945, transféré au camp de Rechling
Société des détenus	Evoque les déportées disponibles qui sont envoyées dans les travaux difficiles, à empierrer les routes, à combler les marécages, et n'avaient aucun accès aux richesses (p. 39) ; a côté de cela, les cuisinières, les blockowa ont accès à la nourriture, les secondes prélevant sur les rations, elles s'habillent coquettement, les employées des kammern sont toujours bien habillées et troquent les habits pour de la nourriture, les employées de l'Arbeitseinatz se font payer en nature en échange de service. « Et il n'était pas rare de voir à côté d'êtres misérables, loqueteux, décharnés, des femmes pimpantes, aux cheveux bien lustrés, coiffées de foulards de soie aux couleurs vives, vêtues d'habits bien coupés et chaussées élégamment. Et les premières, qui formaient la majorité en paraissaient encore plus minables ». p. 40
Vie quotidienne	Est souvent « piquée » à l'automne 1944 pour les travaux les plus difficiles, pas de vêtements contre le froid, les femmes frêles ou âgées souffrent énormément ; Quand elle réussit à ne pas être piquée pour aller au travail, elle va avec ses amies française au « réfectoire » pour discuter de tout, de livre ou de musique Deviennent avec ses amies « maîtresse dans l'art de donner coups de poing et coups de pied » pour éviter de se faire piquer ; p.48 Choix des déportées pour les transports et les kdos de travail : « voici le marchand de vaches. Nous avons ainsi surnommé un officier allemand dont le nom est Pflaum et qui désignent les femmes aptes aux transports. Il les jauge, les évalue, exactement comme s'il se trouvait à la foire à bestiaux ». p61 Fin octobre, passe dans un kdo de bois au travail, avec une capo sympathique, qui les laisse s'organiser et les protègent un peu, mange mieux, mais cela ne dure pas longtemps, cette dernière étant révoquée. Pendant l'hiver arrivent quelques colis, certes dépouillés, mais qui offrent une véritable aubaine à celles qui le reçoivent. Pour noël et 1er de l'an, réveil un peu plus tardif, et appel moins long
Pratiques de torture	
Exercices physiques	
Appel, marches	A rechling, appel deux fois par jour mais beaucoup plus court A rechling« Au pas de course nous reprenons le chemin du camp » p.115 Pour un travail à Rechlin, 20km de marche forcée dans la forêt.
Eléments sur « sports »	
Pratique d'EP libre	Témoignage de marche mais à Romainville pour tenir « elle s'astreignait à romainville à faire le tour de la cour un certain nombre de fois pour se maintenir en forme, afin de pouvoir encore l'accompagner » (son fils dans des promenades une fois la liberté retrouvée)
Autres éléments sur des pratiques de « loisirs »	« Au moment de notre arrivée, les dimanches après-midi se passaient dans l'inactivité. Mais, depuis un moment, les Allemands ont pris l'habitude d'occuper ces heures de détente par un appel général » (on est à l'automne 1944) p ? 58 « cet appel général était notre terreur à toutes. Beaucoup plus long que l'appel ordinaire, il durait parfois l'après-midi entier. Je me souviens, notamment, d'y être restée une fois de 15 heures à 23h ». p58
Eléments sur le corps dans les KZ	Absence de douche ou de toutes conditions d'hygiène, la vermine règne dans son block. Précise que ce n'est pas vrai dans tous les blocks p44 « nous sommes toutes épuisées et nos vieilles dames n'en peuvent plus. Mme Elbard meurt la première, pendant l'appel » ; p51. « Tard le soir, la réponse du revier arrive : les femmes d'un certain âge n'y sont plus admises, elles doivent rester mourir au block ».p51 « Toutes les vieilles grands-mères meurent après quelques jours de maladie » p60
Eléments liés au fait de témoigner	
Commentaire	

Annexe n° 3 Analyse du taux de survie des déportés par mesure de répression. Les données sont issues du travail de synthèse réalisé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, dont les lis tes sont consultables à l'adresse suivante : http://www.bddm.org/liv/thesaurus/thesaurus.php

Camp d'arrivée	N°fiche FMD	Date départ	Lieu du départ	Nombre de déportés	Nombre de déportés rentrés	Taux de survie
Auschwitz	1.42	6 juil 42	Compiègne	1160 hommes	119	41, 02%
	1.74	24 janv 43	Compiègne	1526 hommes, 230 femmes	957	
	1.206	27 avril 44	Compiègne	1652 hommes	798	
	3 convois			4568	1874	
Buchenwald	1.110	25 juin 43	Compiègne	999 hommes	446	50, 11%
	1.131	2 sept 43	Compiègne	947 hommes	417	
	1.136	16 sept 43	Compiègne	941 hommes	457	
	1.145	28 oct 43	Compiègne	935 hommes	445	
	1.161	14 dec 43	Compiègne	934 hommes	510	
	1.171	17 janv 44	Compiègne	1944 hommes	945	
	1.172	22 janv 44	Compiègne	2006 hommes	994	
	1.173	27 janv 44	Compiègne	1584 hommes	867	
	1.211	12 mai 44	Compiègne	2073 hommes	1143	
	1.231	22 juin 44	Grenoble	359 hommes	241	
	1.252	31 juil 44	Toulouse	1088 hommes	695	
	1.264	15 aout 44	Paris	1654 hommes et 543 femmes	838	
	1.265	17 aout 44	Compiègne	1255 hommes	656	
	1.285	5 sept 44	Belfort	177 hommes	80	
	1.289	3 oct 44	Belfort	60 hommes	35	
	15 convois			17499 personnes	8769	

Mauthausen	I.89	Mars avril 43	Paris	166 hommes	95	47,6%
	I 93	16 avril 43	Compiègne	994	484	
	I.94	20 avril 43	Compiègne	997	517	
	I.191	22 mars 44	Compiègne	1218	541	
	I.199	6 avril 44	Compiègne	1489	681	
	5 convois			4864	2318	
Ravensbrück	I.95	28 avril 43	Compiègne	918 hommes, 219 femmes	811	58% (hommes et femmes confondus)
	1.126	29 aout 43	Paris	143 femmes	116	
	I.146	21 oct 43	Paris	43 femmes	35	
	I.175	31 janv 44	Compiègne	959 femmes	742	
	I.185	2 mars 44	Paris	50 femmes	36	
	I.189	16 mars 44	Paris	51 femmes	47	
	I.194	30 mars 44	Paris	48 femmes	42	
	I.200	6 avril 44	Paris	51 femmes	43	
	I.204	18 avril 44	Paris	416 femmes	333	
	I.212	13 mai 44	Paris	552 femmes	426	
	I.252	31 juillet 44	Toulouse	1088 hommes et 103 femmes	695	
	I.261	9 aout 44	Bordeaux	592 hommes, 64 femmes	223	
	I.263	11 aout 44	Lyon	222 hommes et 64 femmes	121	
	I.264	15 aout 44	Paris	1654 hommes et 543 femmes	838	
	I.282	1er sept 44	Belfort	190 femmes	121	
				7970	4629	

Annexe n° 4 : carte des Stalags et Oflags

Annexe 5 : carte des Gaue

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 1944.

TABLEAU XXII.

Régions	Hommes	Femmes	Total	En % par rapport au total des travailleurs étrangers en Allemagne
Prusse Occidentale	15.262	241	15.503	6,6
Haute-Silésie	13.884	200	14.084	8,0
Basse-Silésie	18.108	641	18.749	7,0
Brandebourg	27.582	1.513	29.095	8,6
Berlin	58.015	8.781	66.796	17,8
Poméranie	20.737	233	20.970	9,3
Mecklembourg	6.444	371	6.815	5,6
Schleswig-Holstein	9.410	1.327	10.737	8,0
Hambourg	7.731	547	8.278	13,0
Wesser-Ems	12.092	331	12.423	10,4
Hanovre Est	8.183	805	8.988	8,3
Hanovre Sud (Brunschwig)	21.500	1.180	22.680	9,0
Magdebourg (Anhalt)	17.878	640	18.518	9,1
Halle	15.578	713	16.291	11,7
Saxe	31.735	2.420	34.155	12,7
Pays Sudète	19.167	549	19.716	8,2
Thuringe	21.340	1.165	22.505	12,2
Hesse	11.071	454	11.525	13,6
Westphalie Nord	10.063	237	10.300	7,5
Westphalie Sud	20.584	432	21.016	11,3
Essen	7.716	225	7.941	7,2
Dusseldorf	13.263	543	13.806	10,2
Cologne-Aix-la-Chapelle	10.215	710	10.925	9,4
Moselle	7.903	345	8.248	17,6
Westmark et Lorraine	26.035	3.072	29.107	19,2
Rhin-Main	23.391	2.353	25.744	17,6
Bade-Alsace	13.655	2.049	15.704	12,7
Wurtemberg	23.099	2.608	25.707	13,5
Francfort	3.056	242	3.298	9,4
Franconie	14.351	1.477	15.828	20,5
Bayreuth	8.721	279	9.000	8,2
Munich	19.123	1.725	20.848	17,2
Souabe	4.792	478	5.270	9,4
Vienne	17.695	1.977	19.672	15,9
Bas-Danube	15.189	410	15.599	9,6
Danube supérieur	7.494	589	8.083	7,9
Tyrol	2.987	205	3.192	10,0
Salzbourg	2.231	221	2.452	12,6
Carinthie	1.349	47	1.396	3,6
Styrie	7.007	227	7.234	7,1
Dantzig (Prusse Orientale)	8.042	75	8.117	8,3
District de la Warthe	84	17	101	2,3
Total	603.762	42.654	646.416	10,8

D'après l'Office de statistique du Reich n° 1112 (1944).

Annexe n° 6 : Répartition des travailleurs français en Allemagne au 30 septembre 1944

Annexe n°7 : Convention de Genève de 1929 (SHAT, 2P 64)

PG 14

Cabinet du Secrét.t d'Etat à la Défense

4e Section

P.G.

CONVENTION DE GENÈVE

DU 27 JUILLET 1929

CONVENTION

RELATIVE

AU TRAITEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1940

CONVENTION

RELATIVE

AU TRAITEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE.

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER.

La présente Convention s'appliquera, sans préjudice des stipulations du Titre VII :

1° A toutes les personnes visées par les articles 1er, 2 et 3 du Règlement annexé à la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, du 18 octobre 1907, et capturés par l'ennemi (1);

2° A toutes les personnes appartenant aux Forces armées des Parties belligérantes, capturées par l'ennemi au cours d'opérations de guerre maritimes ou aériennes, sous

---

(1) Règlement annexé : *Art. 1er.* — Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes :

1° d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés;
2° d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance;
3° de porter les armes ouvertement et
4° de se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

Dans les pays où les milices ou des corps de volontaires constituent l'armée ou en font partie, ils sont compris sous la dénomination d'armée.

Art. 2. — La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion, sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article premier, sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Art. 3. — Les forces armées des parties belligérantes peuvent se composer de combattants et de non-combattants. En cas de capture par l'ennemi les uns et les autres ont droit au traitement des prisonniers de guerre.

réserve des dérogations que les conditions de cette capture rendraient inévitables. Toutefois, ces dérogations ne devront pas porter atteinte aux principes fondamentaux de la présente Convention; elles prendront fin dès le moment où les personnes capturées auront rejoint un camp de prisonniers de guerre.

ARTICLE 2.

Les prisonniers de guerre sont au pouvoir de la Puissance ennemie, mais non des individus ou des corps de troupe qui les ont capturés.

Ils doivent être traités, en tout temps, avec humanité et être protégés notamment contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique.

Les mesures de représailles à leur égard sont interdites.

ARTICLE 3.

Les prisonniers de guerre ont droit au respect de leur personnalité et de leur honneur. Les femmes seront traitées avec tous les égards dus à leur sexe.

Les prisonniers conservent leur pleine capacité civile.

ARTICLE 4.

La Puissance détentrice des prisonniers de guerre est tenue de pourvoir à leur entretien. Des différences de traitement entre les prisonniers ne sont licites que si elles se basent sur le grade militaire, l'état de santé physique ou psychique, les aptitudes professionnelles ou le sexe de ceux qui en bénéficient.

TITRE II.

DE LA CAPTURE.

ARTICLE 5.

Chaque prisonnier de guerre est tenu de déclarer, s'il est interrogé à ce sujet, ses véritables noms et grade, ou bien son numéro matricule.

Dans le cas où il enfreindrait cette règle, il s'exposerait à une restriction des avantages accordés aux prisonniers de sa catégorie.

Aucune contrainte ne pourra être exercée sur les prisonniers pour obtenir des renseignements relatifs à la situation de leur armée ou de leur pays. Les prisonniers qui refuseront de répondre ne pourront être menacés, ni insultés, ni exposés à des désagréments ou désavantages de quelque nature que ce soit.

Si, en raison de son état physique ou mental, un prisonniers est dans l'incapacité d'indiquer son identité, il sera confié au service de santé.

Article 6.

Tous les effets et objets d'usage personnel (sauf les armes, les chevaux, l'équipement militaire et les papiers militaires) resteront en la possession des prisonniers de guerre, ainsi que les casques métalliques et les masques contre les gaz.

Les sommes dont sont porteurs les prisonniers ne pourront leur être enlevées que sur l'ordre d'un officier et après que leur montant aura été constaté. Un reçu en sera délivré. Les sommes ainsi enlevées devront être portées au compte de chaque prisonnier.

Les pièces d'identité, les insignes de grade, les décorations et les objets de valeur ne pourront être enlevés aux prisonniers.

TITRE III.

DE LA CAPTIVITÉ.

SECTION I.

DE L'ÉVACUATION DES PRISONNIERS DE GUERRE.

Article 7.

Dans le plus bref délai possible après leur capture, les prisonniers de guerre seront évacués sur des dépôts situés dans une région assez éloignée de la zone de combat pour qu'ils se trouvent hors de danger.

Ne pourront être maintenus, temporairement, dans une zone dangereuse que les prisonniers qui, en raison de leurs blessures ou de leurs maladies, courraient de plus grands risques à être évacués qu'à rester sur place.

Les prisonniers ne seront pas inutilement exposés au danger, en attendant leur évacuation d'une zone de combat.

L'évacuation à pied des prisonniers ne pourra se faire normalement que par étapes de 20 kilomètres par jour, à moins que la nécessité d'atteindre les dépôts d'eau et de nourriture n'exige de plus longues étapes.

Article 8.

Les belligérants sont tenus de se notifier réciproquement toute capture de prisonniers dans le plus bref délai possible, par l'intermédiaire des *bureaux de renseci-*

gnements tels qu'ils sont organisés à l'article 77. Ils sont également tenus de s'indiquer mutuellement les adresses officielles auxquelles les correspondances des familles peuvent être adressées aux prisonniers de guerre.

Aussitôt que faire se pourra, tout prisonnier devra être mis en mesure de correspondre lui-même avec sa famille, dans les conditions prévues aux articles 36 et suivants.

En ce qui concerne les prisonniers capturés sur mer les dispositions du présent article seront observées aussitôt que possible après l'arrivée au port.

SECTION II.

DES CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE.

Article 9.

Les prisonniers de guerre pourront être internés dans une ville, forteresse ou localité quelconque, avec l'obligation de ne pas s'en éloigner au delà de certaines limites déterminées. Ils pourront également être internés dans des camps clôturés; ils ne pourront être enfermés ou consignés que par mesure indispensable de sûreté ou d'hygiène, et seulement pendant la durée des circonstances qui nécessitent cette mesure.

Les prisonniers capturés dans des régions malsaines ou dont le climat est pernicieux pour les personnes venant des régions tempérées seront transportés, aussitôt que possible sous un climat plus favorable.

Les belligérants éviteront, autant que possible, de réunir dans un même camp des prisonniers de races ou de nationalités différentes.

Aucun prisonnier ne pourra, à quelque moment que ce soit, être renvoyé dans une région où il serait exposé au feu de la zone de combat, ni être utilisé pour mettre par sa présence certains points ou certaines régions à l'abri du bombardement.

CHAPITRE PREMIER.

De l'installation des camps.

Article 10.

Les prisonniers de guerre seront logés dans des bâtiments ou dans des baraquements présentant toutes garanties possibles d'hygiène et de salubrité.

Les locaux devront être entièrement à l'abri de l'humidité, suffisamment chauffés et éclairés. Toutes les précautions devront être prises contre les dangers d'incendie.

Quant aux dortoirs : surface totale, cube d'air minimum, aménagement et matériel de couchage, les conditions seront les mêmes que pour les troupes de dépôt de la Puissance détentrice.

CHAPITRE II.

De la nourriture et de l'habillement des prisonniers de guerre.

Article 11.

La ration alimentaire des prisonniers de guerre sera équivalente en quantité et qualité à celle des troupes de dépôt.

Les prisonniers recevront, en outre, les moyens de préparer eux-mêmes les suppléments dont ils disposeraient.

De l'eau potable en suffisance leur sera fournie. L'usage du tabac sera autorisé. Les prisonniers pourront être employés aux cuisines.

Toutes mesures disciplinaires collectives portant sur la nourriture sont interdites.

Article 12.

L'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la Puissance détentrice. Le remplacement et les réparations de ces effets devront être assurés régulièrement. En outre, les travailleurs devront recevoir une tenue de travail partout où la nature du travail l'exigera.

Dans tous les camps seront installées des cantines où les prisonniers pourront se procurer, au prix du commerce local, des denrées alimentaires et des objets usuels.

Les bénéfices procurés par les cantines aux administrations des camps seront utilisés au profit des prisonniers.

CHAPITRE III.

De l'hygiène dans les camps.

Article 13.

Les belligérants seront tenus de prendre toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour assurer la propreté et la salubrité des camps et pour prévenir les épidémies.

Les prisonniers de guerre disposeront, jour et nuit, d'installations conformes aux règles de l'hygiène et maintenues en état constant de propreté.

En outre, et sans préjudice des bains et douches dont les camps seront pourvus dans la mesure du possible, il sera fourni aux prisonniers pour leurs soins de propreté corporelle une quantité d'eau suffisante.

Ils devront avoir la possibilité de se livrer à des exercices physiques et de bénéficier du plein air.

J. 32009-40.

Article 14.

Chaque camp possédera une infirmerie, où les prisonniers de guerre recevront les soins de toute nature dont ils pourront avoir besoin. Le cas échéant, des locaux d'isolement seront réservés aux malades atteints d'affections contagieuses.

Les frais de traitement, y compris ceux des appareils provisoires de prothèse, seront à la charge de la Puissance détentrice.

Les belligérants seront tenus de remettre, sur demande à tout prisonnier traité une déclaration officielle indiquant la nature et la durée de sa maladie, ainsi que les soins reçus.

Il sera loisible aux belligérants de s'autoriser mutuellement, par voie d'arrangements particuliers, à retenir dans les camps des médecins et infirmiers chargés de soigner leurs compatriotes prisonniers.

Les prisonniers atteints d'une maladie grave ou dont l'état nécessite une intervention chirurgicale importante, devront être admis, aux frais de la Puissance détentrice, dans toute formation militaire ou civile qualifiée pour les traiter.

Article 15.

Des inspections médicales des prisonniers de guerre seront organisées au moins une fois par mois. Elles auront pour objet le contrôle de l'état général de santé et de l'état de propreté, ainsi que le dépistage des maladies contagieuses, notamment de la tuberculose et des affections vénériennes.

CHAPITRE IV.

Des besoins intellectuels et moraux des prisonniers de guerre.

Article 16.

Toute latitude sera laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire.

Les ministres d'un culte, prisonniers de guerre, quelle que soit la dénomination de ce culte, seront autorisés à exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires.

Article 17.

Les belligérants encourageront le plus possible les distractions intellectuelles et sportives organisées par les prisonniers de guerre.

CHAPITRE V.

De la discipline intérieure des camps.

Article 18.

Chaque camp de prisonniers de guerre sera placé sous l'autorité d'un officier responsable.

Outre les marques extérieures de respect prévues par les règlements en vigueur dans leurs armées à l'égard de leurs nationaux, les prisonniers de guerre devront le salut à tous les officiers de la Puissance détentrice.

Les officiers prisonniers de guerre ne seront tenus de saluer que les officiers de grade supérieur ou égal de cette Puissance.

Article 19.

Le port des insignes de grade et des décorations sera autorisé.

Article 20.

Les règlements, ordres, avertissements et publications de toute nature devront être communiqués aux prisonniers de guerre dans une langue qu'ils comprennent. Le même principe sera appliqué aux interrogatoires.

CHAPITRE VI.

Dispositions spéciales concernant les officiers et assimilés.

Article 21.

Dès le début des hostilités, les belligérants seront tenus de se communiquer réciproquement les titres et les grades en usage dans leurs armées respectives, en vue d'assurer l'égalité de traitement entre les officiers et assimilés de grades équivalents.

Les officiers et assimilés prisonniers de guerre seront traités avec les égards dus à leur grade et à leur âge.

Article 22.

En vue d'assurer le service des camps d'officiers, des soldats prisonniers de guerre de la même armée, et autant que possible parlant la même langue, y seront détachés, en nombre suffisant, en tenant compte du grade des officiers et assimilés.

Ceux-ci se procureront leur nourriture et leurs vêtements sur la solde qui leur sera versée par la Puissance détentrice. La gestion de l'ordinaire par les officiers eux-mêmes devra être favorisée de toute manière.

CHAPITRE VII.

Des ressources pécuniaires des prisonniers de guerre.

Article 23.

Sous réserve d'arrangements particuliers entre les Puissances belligérantes, et notamment de ceux prévus à l'article 24, les officiers et assimilés prisonniers de guerre recevront de la Puissance détentrice la même solde que les officiers de grade correspondant dans les armées de cette Puissance, sous condition, toutefois, que cette solde ne dépasse pas celle à laquelle ils ont droit dans les armées du pays qu'ils ont servi. Cette solde leur sera versée intégralement une fois par mois si possible, et sans qu'il puisse être fait aucune déduction pour des dépenses incombant à la Puissance détentrice, alors même qu'elles seraient en leur faveur.

Un accord entre les belligérants fixera le taux du change applicable à ce payement; à défaut de pareil accord le taux adopté sera celui en vigueur au moment de l'ouverture des hostilités.

Tous les versements effectués aux prisonniers de guerre à titre de solde devront être remboursés, à la fin des hostilités, par la Puissance qu'ils ont servie.

Article 24.

Dès le début des hostilités, les belligérants fixeront d'un commun accord le montant maximum d'argent comptant que les prisonniers de guerre des divers grades et catégories seront autorisés à conserver par devers eux. Tout excédent retiré ou retenu à un prisonnier sera, de même que tout dépôt d'argent effectué par lui, porté à son compte, et ne pourra être converti en une autre monnaie sans son assentiment.

Les soldes créditeurs de leurs comptes seront versés aux prisonniers de guerre à la fin de leur captivité.

Pendant la durée de celles-ci, des facilités leur seront accordées pour le transfert de ces sommes, en tout ou partie, à des banques ou à des particuliers dans leur pays d'origine.

CHAPITRE VIII.

Du transfert des prisonniers de guerre.

Article 25.

A moins que la marche des opérations militaires ne l'exige, les prisonniers de guerre malades et blessés ne seront pas transférés tant que leur guérison pourrait être compromise par le voyage.

Article 26.

En cas de transfert, les prisonniers de guerre seront avisés au préalable officiellement de leur nouvelle destination; ils seront autorisés à emporter leurs effets personnels, leur correspondance et les colis arrivés à leur adresse.

Toutes dispositions utiles seront prises pour que la correspondance et les colis adressés à leur ancien camp leur soient transmis sans délai.

Les sommes déposées au compte des prisonniers transférés seront transmises à l'autorité compétente du lieu de leur nouvelle résidence.

Les frais causés par les transferts seront à la charge de la Puissance détentrice.

SECTION III.

DU TRAVAIL DES PRISONNIERS DE GUERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Généralités.

Article 27.

Les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers de guerre valides, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers et assimilés.

Toutefois, si des officiers ou assimilés demandent un travail qui leur convient, celui-ci leur sera procuré dans la mesure du possible.

Les sous-officiers prisonniers de guerre ne pourront être astreints qu'à des travaux de surveillance, à moins qu'ils ne fassent la demande expresse d'une occupation rémunératrice.

Les belligérants seront tenus de mettre, pendant toute la durée de la captivité, les prisonniers de guerre victimes d'accidents du travail au bénéfice des dispositions applicables aux travailleurs de même catégorie selon la législation de la Puissance détentrice. En ce qui concerne les prisonniers de guerre auxquels ces dispositions légales ne pourraient être appliquées en raison de la législation de cette Puissance, celle-ci s'engage à recommander à son corps législatif toutes mesures propres à indemniser équitablement les victimes.

CHAPITRE II.

De l'organisation du travail.

Article 28.

La Puissance détentrice assumera l'entière responsabilité de l'entretien, des soins, du traitement et du payement des salaires des prisonniers de guerre travaillant pour le compte de particuliers.

Article 29.

Aucun prisonnier de guerre ne pourra être employé à des travaux auxquels il est physiquement inapte.

Article 30.

La durée du travail journalier des prisonniers de guerre, y compris celle du trajet d'aller et de retour, ne sera pas excessive et ne devra, en aucun cas, dépasser celle admise pour les ouvriers civils de la région employés au même travail. Il sera accordé à chaque prisonnier un repos de vingt-quatre heures consécutives chaque semaine, de préférence le dimanche.

CHAPITRE III.

Du travail prohibé.

Article 31.

Les travaux fournis par les prisonniers de guerre n'auront aucun rapport direct avec les opérations de la guerre. En particulier, il est interdit d'employer des prisonniers à la fabrication et au transport d'armes ou de munitions de toute nature, ainsi qu'au transport de matériel destiné à des unités combattantes.

En cas de violation des dispositions de l'alinéa précédent, les prisonniers ont la latitude, après exécution ou commencement d'exécution de l'ordre, de faire présenter leurs réclamations par l'intermédiaire des hommes de confiance dont les fonctions sont prévues aux articles 43 et 44, ou, à défaut d'homme de confiance, par l'intermédiaire des représentants de la Puissance protectrice.

Article 32.

Il est interdit d'employer des prisonniers de guerre à des travaux insalubres ou dangereux.

Toute aggravation des conditions du travail par mesure disciplinaire est interdite.

CHAPITRE IV.

Des détachements de travail.

Article 33.

Le régime des détachements de travail devra être semblable à celui des camps de prisonniers de guerre, en particulier en ce qui concerne les conditions hygiéniques, la nourriture, les soins en cas d'accident ou de maladie, la correspondance et la réception des colis.

Tout détachement de travail relèvera d'un camp de prisonniers. Le commandant de ce camp sera responsable de l'observation, dans le détachement de travail, des dispositions de la présente Convention.

CHAPITRE V.

Du salaire.

Article 34.

Les prisonniers de guerre ne recevront pas de salaire pour les travaux concernant l'Administration, l'aménagement et l'entretien des camps.

Les prisonniers employés à d'autres travaux auront droit à un salaire à fixer par des accords entre les belligérants.

Ces accords spécifieront également la part que l'Administration du camp pourra retenir, la somme qui appartiendra au prisonnier de guerre et la manière dont cette somme sera mise à sa disposition pendant la durée de sa captivité.

En attendant la conclusion desdits accords, la rétribution du travail des prisonniers sera fixée selon les normes ci-dessous :

a. Les travaux faits pour l'État seront payés d'après les tarifs en vigueur pour les militaires de l'armée nationale exécutant les mêmes travaux, ou, s'il n'en existe pas, d'après un tarif en rapport avec les travaux exécutés;

b. Lorsque les travaux ont lieu pour le compte d'autres administrations publiques ou pour des particuliers, les conditions en seront réglées d'accord avec l'autorité militaire.

Le solde restant au crédit du prisonnier lui sera remis à la fin de sa captivité. En cas de décès, il sera transmis par la voie diplomatique aux héritiers du défunt.

SECTION IV.

DES RELATIONS DES PRISONNIERS DE GUERRE AVEC L'EXTÉRIEUR

Article 35.

Dès le début des hostilités, les belligérants publieront les mesures prévues pour l'exécution des dispositions de la présente section.

Article 36.

Chacun des belligérants fixera périodiquement le nombre des lettres et des cartes postales que les prisonniers de guerre des diverses catégories seront autorisés à expédier par mois, et notifiera ce nombre à l'autre belligérant. Ces lettres et cartes seront transmises par la poste suivant la voie la plus courte. Elles ne pourront être retardées ni retenues pour motifs de discipline.

Dans le délai maximum d'une semaine après son arrivée au camp et de même en cas de maladie, chaque prisonnier sera mis en mesure d'adresser à sa famille une carte postale l'informant de sa capture et de l'état de sa santé. Lesdites cartes postales seront transmises avec toute la rapidité possible et ne pourront être retardées d'aucune manière.

En règle générale, la correspondance des prisonniers sera rédigée dans la langue maternelle de ceux-ci. Les belligérants pourront autoriser la correspondance en d'autres langues.

Article 37.

Les prisonniers de guerre seront autorisés à recevoir individuellement des colis postaux contenant des denrées alimentaires et d'autres articles destinés à leur ravitaillement ou à leur habillement. Les colis seront remis aux destinataires contre quittance.

Article 38.

Les lettres et envois d'argent ou de valeurs, ainsi que les colis postaux destinés aux prisonniers de guerre ou expédiés par eux, soit directement, soit par l'intermédiaire des bureaux de renseignements prévus à l'article 77, seront affranchis de toutes taxes postales, aussi bien dans les pays d'origine et de destination que dans les pays intermédiaires.

Les dons et secours en nature destinés aux prisonniers seront pareillement affranchis de tous droits d'entrée et autres, ainsi que des taxes de transport sur les chemins de fer exploités par l'État.

Les prisonniers pourront, en cas d'urgence reconnue être autorisés à expédier des télégrammes, contre payement des taxes usuelles.

Article 39.

Les prisonniers de guerre seront autorisés à recevoir individuellement des envois de livres, qui pourront être soumis à la censure.

Les représentants des Puissances protectrices et des sociétés de secours dûment reconnues et autorisées pourront envoyer des ouvrages et des collections de livres aux bibliothèques des camps de prisonniers. La transmission de ces envois aux bibliothèques ne pourra être retardée sous prétexte de difficultés de censure.

Article 40.

La censure des correspondances devra être faite dans le plus bref délai possible. Le contrôle des envois postaux devra, en outre, s'effectuer dans des conditions propres à assurer la conservation des denrées qu'ils pourront contenir et, si possible, en présence du destinataire ou d'un homme de confiance dûment reconnu par lui.

Les interdictions de correspondance édictées par les belligérants, pour des raisons militaires ou politiques ne pourront avoir qu'un caractère momentané et devront être aussi brèves que possible.

Article 41.

Les belligérants assureront toutes facilités pour la transmission des actes, pièces ou documents destinés aux prisonniers de guerre ou signés par eux, en particulier des procurations et des testaments.

Ils prendront les mesures nécessaires pour assurer en cas de besoin, la légalisation des signatures données par les prisonniers.

Article 44.

Lorsque les hommes de confiance seront employés comme travailleurs, leur activité comme représentants des prisonniers de guerre devra être comptée dans la durée obligatoire du travail.

Toutes facilités seront accordées aux hommes de confiance pour leur correspondance avec les autorités militaires et avec la Puissance protectrice. Cette correspondance ne sera pas limitée.

Aucun représentant des prisonniers ne pourra être transféré sans que le temps nécessaire lui ait été laissé pour mettre ses successeurs au courant des affaires en cours.

CHAPITRE III.

Des sanctions pénales à l'égard des prisonniers de guerre.

I. — Dispositions générales.

Article 45.

Les prisonniers de guerre seront soumis aux lois, règlements et ordres en vigueur dans les armées de la Puissance détentrice.

Tout acte d'insubordination autorisera à leur égard les mesures prévues par ces lois, règlements et ordres.

Demeurent réservées, toutefois, les dispositions du présent chapitre.

Article 46.

Les prisonniers de guerre ne pourront être frappés par les autorités militaires et les tribunaux de la Puissance détentrice d'autres peines que celles qui sont prévues pour les mêmes faits à l'égard des militaires des armées nationales.

A identité de grade, les officiers, sous-officiers ou soldats prisonniers de guerre subissant une peine disciplinaire ne seront pas soumis à un traitement moins favorable que celui prévu, en ce qui concerne la même peine, dans les armées de la Puissance détentrice.

Sont interdites toute peine corporelle, toute incarcération dans des locaux non éclairés par la lumière du jour et, d'une manière générale, toute forme quelconque de cruauté.

Sont également interdites les peines collectives pour des actes individuels.

Article 47.

Les faits constituant une faute contre la discipline et notamment la tentative d'évasion, seront constatés d'urgence; pour tous les prisonniers de guerre, gradés ou non, les arrêts préventifs seront réduits au strict minimum.

Les instructions judiciaires contre les prisonniers de guerre seront conduites aussi rapidement que le permettront les circonstances; la détention préventive sera restreinte le plus possible.

Dans tous les cas, la durée de la détention préventive sera déduite de la peine infligée disciplinairement ou judiciairement, pour autant que cette déduction est admise pour les militaires nationaux.

Article 48.

Les prisonniers de guerre ne pourront, après avoir subi les peines judiciaires ou disciplinaires qui leur auront été infligées, être traités différemment des autres prisonniers.

Toutefois, les prisonniers punis à la suite d'une tentative d'évasion pourront être soumis à un régime de surveillance spécial, mais qui ne pourra comporter la suppression d'aucune des garanties accordées aux prisonniers par la présente Convention.

Article 49.

Aucun prisonnier de guerre ne peut être privé de son grade par la Puissance détentrice.

Les prisonniers punis disciplinairement ne pourront être privés des prérogatives attachées à leur grade. En particulier, les officiers et assimilés qui subiront des peines entraînant privation de liberté ne seront pas placés dans les mêmes locaux que les sous-officiers ou hommes de troupe punis.

Article 50.

Les prisonniers de guerre évadés qui seraient repris avant d'avoir pu rejoindre leur armée ou quitter le territoire occupé par l'armée qui les a capturés ne seront passibles que de peines disciplinaires.

Les prisonniers qui, après avoir réussi à rejoindre leur armée ou à quitter le territoire occupé par l'armée qui les a capturés, seraient de nouveau faits prisonniers ne seront passibles d'aucune peine pour leur fuite antérieure.

Lorsqu'au cours ou après la fin d'une période de punitions, un prisonnier sera frappé d'une nouvelle peine disciplinaire, un délai de trois jours au moins séparera chacune des périodes d'arrêts, dès que l'une d'elles est de dix jours ou plus.

Article 55.

Sous réserve de la disposition faisant l'objet du dernier alinéa de l'article 11, sont applicables, à titre d'aggravation de peine, aux prisonniers de guerre punis disciplinairement les restrictions de nourriture admises dans les armées de la Puissance détentrice.

Toutefois, ces restrictions ne pourront être ordonnées que si l'état de santé des prisonniers punis le permet.

Aritcle 56.

En aucun cas, les prisonniers de guerre ne pourront être transférés dans les établissements pénitentiaires (prisons, pénitenciers, bagnes, etc.) pour y subir des peines disciplinaires.

Les locaux dans lesquels seront subies les peines disciplinaires seront conformes aux exigences de l'hygiène.

Les prisonniers punis seront mis à même de se tenir en état de propreté.

Chaque jour, ces prisonniers auront la faculté de prendre de l'exercice ou de séjourner en plein air pendant au moins deux heures.

Article 57.

Les prisonniers de guerre punis disciplinairement seront autorisés à lire et à écrire, ainsi qu'à expédier et à recevoir des lettres.

En revanche, les colis et les envois d'argent pourront n'être délivrés aux destinataires qu'à l'expiration de la peine. Si les colis non distribués contiennent des denrées périssables, celles-ci seront versées à l'infirmerie ou à la cuisine du camp.

Article 58.

Les prisonniers de guerre punis disciplinairement seront autorisés, sur leur demande à se présenter à la visite médicale quotidienne. Ils recevront les soins jugés nécessaires par les médecins et, le cas échéant, seront évacués sur l'infirmerie du camp ou sur les hôpitaux.

Article 59.

Réserve faite de la compétence des tribunaux et des autorités militaires supérieures les peines disciplinaires ne pourront être prononcées que par un officier muni de pouvoirs disciplinaires en sa qualité de commandant de camp ou de détachement, ou par l'officier responsable qui le remplace.

Article 63.

Un jugement ne pourra être prononcé à la charge d'un prisonnier de guerre que par les mêmes tribunaux et suivant la même procédure qu'à l'égard des personnes appartenant aux forces armées de la Puissance détentrice.

Article 64.

Tout prisonnier de guerre aura le droit de recourir contre tout jugement rendu à son égard, de la même manière que les individus appartenant aux forces armées de la Puissance détentrice.

Article 65.

Les jugements prononcés contre les prisonniers de guerre seront immédiatement communiqués à la Puissance protectrice.

Article 66.

Si la peine de mort est prononcée contre un prisonnier de guerre, une communication exposant en détail la nature et les circonstances de l'infraction sera adressée au plus tôt, au représentant de la Puissance protectrice, pour être transmise à la Puissance dans les armées de laquelle le prisonnier a servi.

Le jugement ne sera pas exécuté avant l'expiration d'un délai d'au moins trois mois à partir de cette communication.

Article 67.

Aucun prisonnier de guerre ne pourra être privé du bénéfice des dispositions de l'article 42 de la présente Convention à la suite d'un jugement ou autrement.

TITRE IV.

DE LA FIN DE LA CAPTIVITÉ.

SECTION I.

DU RAPATRIEMENT DIRECT ET DE L'HOSPITALISATION EN PAYS NEUTRE.

Article 68.

Les belligérants seront tenus de renvoyer dans leur pays, sans égard au grade ni au nombre, après les avoir mis en état d'être transportés, les prisonniers de guerre grands malades et grand blessés.

Des accords entre les belligérants fixeront en conséquence, aussitôt que possible, les cas d'invalidité ou de maladie entraînant le rapatriement direct, ainsi que les cas entraînant éventuellement l'hospitalisation en pays neutre. En attendant que ces accords soient conclus, les belligérants pourront se référer à l'accord-type annexé à titre documentaire, à la présente Convention.

Article 69.

Dès l'ouverture des hostilités, les belligérants s'entendront pour nommer des commissions médicales mixtes. Ces commissions seront composées de trois membres, dont deux appartenant à un pays neutre et un désigné par la Puissance détentrice; l'un des médecins du pays neutre présidera. Ces commissions médicales mixtes procèderont à l'examen des prisonniers malades ou blessés et prendront toutes décisions utiles à leur égard.

Les décisions de ces commissions seront prises a la majorité et exécutées dans le plus bref délai.

Article 70.

Outre ceux qui auront été désignés par le médecin du camp, les prisonniers de guerre suivants seront soumis à la visite de la commission médicale mixte mentionnée à l'article 69, en vue de leur rapatriement direct ou de leur hospitalisation en pays neutre :

a. Les prisonniers qui en feront la demande directement au médecin du camp;

b. Les prisonniers qui seront présentés par les hommes de confiance prévus à l'article 43, ceux-ci agissant de leur propre initiative ou à la demande des prisonniers eux-mêmes;

c. Les prisonniers qui auront été proposés par la Puissance dans les armées de laquelle ils ont servi ou par une association de secours dûment reconnue et autorisée par cette Puissance.

Article 71.

Les prisonniers de guerre victimes d'accidents du travail, exception faite des blessés volontaires, seront mis, en ce qui concerne le rapatriement ou éventuellement l'hospitalisation en pays neutre, au bénéfice des mêmes dispositions.

Article 72.

Pendant la durée des hostilités et pour des raisons d'humanité, les belligérants pourront conclure des accords en vue du rapatriement direct ou de l'hospitalisation en pays neutre des prisonniers de guerre valides ayant subi une longue captivité.

Article 73.

Les frais de rapatriement ou de transport dans un pays neutre des prisonniers de guerre seront supportés, à partir de la frontière de la Puissance détentrice, par la Puissance dans les armées de laquelle ces prisonniers ont servi.

Article 74.

Aucun rapatrié ne pourra être employé à un service militaire actif.

SECTION II.

DE LA LIBÉRATION ET DU RAPATRIEMENT À LA FIN DES HOSTILITÉS.

Article 75.

Lorsque les belligérants concluront une convention d'armistice, ils devront, en principe, y faire figurer des stipulations concernant le rapatriement des prisonniers de guerre. Si des stipulations à cet égard n'ont pas pu être insérées dans cette convention, les belligérants se mettront néanmoins, le plus tôt possible, en rapport à cet effet. Dans tous les cas, le rapatriement des prisonniers s'effectuera dans le plus bref délai après la conclusion de la paix.

Les prisonniers de guerre qui seraient sous le coup d'une poursuite pénale pour un crime ou un délit de droit commun pourront toutefois être retenus jusqu'à la fin de la

procédure et, le cas échéant, jusqu'à l'expiration de la peine. Il en sera de même de ceux condamnés pour un crime ou un délit de droit commun.

D'entente entre les belligérants, des commissions pourront être instituées dans le but de rechercher les prisonniers dispersés et d'assurer leur rapatriement.

TITRE V.

DU DÉCÈS DES PRISONNIERS DE GUERRE.

Article 76.

Les testaments des prisonniers de guerre seront reçus et dressés dans les mêmes conditions que pour les militaires de l'armée nationale.

On suivra également les mêmes règles en ce qui concerne les pièces relatives à la constatation du décès.

Les belligérants veilleront à ce que les prisonniers de guerre décédés en captivité soient enterrés honorablement et à ce que les tombes portent toutes indications utiles, soient respectées et convenablement entretenues.

TITRE VI.

DES BUREAUX DE SECOURS ET DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LES PRISONNIERS DE GUERRE.

Article 77.

Dès le début des hostilités, chacune des Puissances belligérantes, ainsi que les Puissances neutres qui auront recueilli des belligérants, constitueront un bureau officiel de renseignements sur les prisonniers de guerre se trouvant sur leur territoire.

Dans le plus bref délai possible, chacune des Puissances belligérantes informera son bureau de renseignements de toute capture de prisonniers effectuée par ses armées, en lui donnant tous renseignements d'identité dont elle dispose permettant d'aviser rapidement les familles intéressées, et en lui faisant connaître les adresses officielles auxquelles les familles pourront écrire aux prisonniers.

Le bureau de renseignements fera parvenir d'urgence toutes ces indications aux Puissances intéressées, par l'entremise, d'une part, des Puissances protectrices et, d'autre part, de l'Agence centrale prévue à l'article 79.

Le bureau de renseignements, chargé de répondre à toutes les demandes qui concernent les prisonniers de guerre, recevra des divers services compétents toutes les indications relatives aux internements et aux mutations, aux mises en liberté sur parole, aux rapatriements, aux évasions, aux séjours dans les hôpitaux, aux décès,

ainsi que les autres renseignements nécessaires pour établir et tenir à jour une fiche individuelle pour chaque prisonnier de guerre.

Le bureau portera sur cette fiche, dans la mesure du possible et sous réserve des dispositions de l'article 5 : le numéro matricule, les nom et prénoms, la date et le lieu de naissance, le grade et le corps de troupe de l'intéressé, le prénom du père et le nom de la mère, l'adresse de la personne à aviser en cas d'accident, les blessures, la date et le lieu de la capture, de l'internement, des blessures, de la mort, ainsi que tous les autres renseignements importants.

Des listes hebdomadaires contenant tous les nouveaux renseignements susceptibles de faciliter l'identification de chaque prisonnier seront transmises aux Puissances intéressées.

La fiche individuelle du prisonnier de guerre sera remise après la conclusion de la paix à la Puissance qu'il aura servie.

Le bureau de renseignements sera en outre tenu de recueillir tous les objets d'usage personnel, valeurs, correspondances, carnets de solde, signes d'identité, etc., qui auront été délaissés par les prisonniers de guerre rapatriés, libérés sur parole, évadés ou décédés, et de les transmettre aux pays intéressés.

Article 78.

Les sociétés de secours pour les prisonniers de guerre, régulièrement constituées selon la loi de leur pays, et ayant pour objet d'être les intermédiaires de l'action charitable, recevront de la part des belligérants, pour elles et pour leurs agents dûment accrédités, toute facilité, dans les limites tracées par les nécessités militaires, pour accomplir efficacement leur tâche d'humanité. Les délégués de ces sociétés pourront être admis à distribuer des secours dans les camps ainsi qu'aux lieux d'étape des prisonniers rapatriés, moyennant une permission personnelle délivrée par l'autorité militaire et en prenant l'engagement, par écrit, de se soumettre à toutes les mesures d'ordre et de police que celle-ci prescrirait.

Article 79.

Une Agence centrale de renseignements sur les prisonniers de guerre sera créée en pays neutre. Le Comité international de la Croix-Rouge proposera aux Puissances intéressées, s'il le juge nécessaire, l'organisation d'une telle agence.

Cette agence sera chargée de concentrer tous les renseignements, intéressant les prisonniers, qu'elle pourra obtenir par les voies officielles ou privées; elle les transmettra le plus rapidement possible au pays d'origine des prisonniers ou à la Puissance qu'ils auront servie.

Ces dispositions ne devront pas être interprétées comme restreignant l'activité humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge.

Article 80.

Les bureaux de renseignements jouiront de la franchise de port en matière postale ainsi que de toutes exemptions prévues à l'article 38.

TITRE VII.

DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

A CERTAINES CATÉGORIES DE CIVILS.

Article 81.

Les individus qui suivent les forces armées sans en faire directement partie, tels que les correspondants, les reporters de journaux, les vivandiers, les fournisseurs, qui tomberont au pouvoir de l'ennemi et que celui-ci jugera utile de détenir, auront droit au traitement des prisonniers de guerre, à condition qu'ils soient munis d'une légitimation de l'autorité militaire des forces armées qu'ils accompagnaient.

TITRE VIII.

DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION.

SECTION I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 82.

Les dispositions de la présente Convention devront être respectées par les Hautes Parties Contractantes en toutes circonstances.

Au cas où, en temps de guerre, un des belligérants ne serait pas partie à la Convention, ses dispositions demeureront néanmoins obligatoires entre les belligérants qui y participent.

Article 83.

Les Hautes Parties Contractantes se réservent le droit de conclure des conventions spéciales sur toutes questions relatives aux prisonniers de guerre qu'il leur paraîtrait opportun de régler particulièrement.

Les prisonniers de guerre resteront au bénéfice de ces accords jusqu'à l'achèvement du rapatriement, sauf stipulations expresses contraires contenues dans les susdits accords ou dans des accords ultérieurs, ou également sauf mesures plus favorables prises par l'une ou l'autre des Puissances belligérantes à l'égard des prisonniers qu'elles détiennent.

En vue d'assurer l'application, de part et d'autre, des stipulations de la présente Convention, et de faciliter la conclusion des conventions spéciales prévues ci-dessus, les belligérants pourront autoriser, dès le début des hostilités, des réunions de représentants des autorités respectives chargées de l'administration des prisonniers de guerre.

Article 84.

Le texte de la présente Convention et des conventions spéciales prévues à l'article précédent sera affiché, autant que possible dans la langue maternelle des prisonniers de guerre, à des emplacements où il pourra être consulté par tous les prisonniers.

Le texte de ces conventions sera communiqué, sur leur demande, aux prisonniers qui se trouveraient dans l'impossibilité de prendre connaissance du texte affiché.

Article 85.

Les Hautes Parties Contractantes se communiqueront par l'intermédiaire du Conseil fédéral suisse les traductions officielles de la présente Convention, ainsi que les lois et règlements qu'elles pourront être amenées à adopter pour assurer l'application de la présente Convention.

SECTION II.

DE L'ORGANISATION DU CONTRÔLE.

Article 86.

Les Hautes Parties Contractantes reconnaissent que l'application régulière de la présente Convention trouvera une garantie dans la possibilité de collaboration des Puissances protectrices chargées de sauvegarder les intérêts des belligérants; à cet égard, les Puissances protectrices pourront, en dehors de leur personnel diplomatique, désigner des délégués parmi leurs propres ressortissants ou parmi les ressortissants d'autres Puissances neutres. Ces délégués devront être soumis à l'agrément du belligérant auprès duquel ils exerceront leur mission.

Les représentants de la Puissance protectrice ou ses délégués agréés seront autorisés à se rendre dans toutes les localités, sans aucune exception, où sont internés des prisonniers de guerre. Ils auront accès dans tous les locaux occupés par des prisonniers et pourront s'entretenir avec ceux-ci, en règle générale sans témoin, personnellement ou par l'intermédiaire d'interprètes.

Les belligérants faciliteront dans la plus large mesure possible la tâche des représentants ou des délégués agréés de la Puissance protectrice. Les autorités militaires seront informées de leur visite.

Les belligérants pourront s'entendre pour admettre que des personnes de la propre nationalité des prisonniers soient admises à participer aux voyages d'inspection.

Article 87.

En cas de désaccord entre les belligérants sur l'application des dispositions de la présente Convention, les Puissances protectrices devront, dans la mesure du possible, prêter leurs bons offices aux fins de règlement du différend.

A cet effet, chacune des Puissances protectrices pourra, notamment, proposer aux belligérants intéressés une réunion de représentants de ceux-ci, éventuellement sur un territoire neutre convenablement choisi. Les belligérants seront tenus de donner suite aux propositions qui leur seront faites dans ce sens. La Puissance protectrice pourra, le cas échéant, soumettre à l'agrément des Puissances en cause une personnalité appartenant à une Puissance neutre ou une personnalité déléguée par le Comité international de la Croix-Rouge, qui sera appelée à participer à cette réunion.

Article 88.

Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à l'activité humanitaire que le Comité international de la Croix-Rouge pourra déployer pour la protection des prisonniers de guerre, moyennant l'agrément des belligérants intéressés.

SECTION III.

DISPOSITIONS FINALES.

Article 89.

Dans les rapports entre Puissances liées par la Convention de la Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, qu'il s'agisse de celle du 29 juillet 1899 ou de celle du 18 octobre 1907, et qui participent à la présente Convention, celle-ci complétera le chapitre II du Règlement annexé aux susdites Conventions de la Haye.

Article 90.

La présente Convention, qui portera la date de ce jour, pourra, jusqu'au 1er février 1930, être signée au nom de tous les pays représentés à la Conférence qui s'est ouverte à Genève le 1er juillet 1929.

Article 91.

La présente Convention sera ratifiée aussitôt que possible.

Les ratifications seront déposées à Berne.

Il sera dressé du dépôt de chaque instrument de ratification un procès-verbal dont une copie, certifiée conforme, sera remise par le Conseil fédéral suisse aux Gouvernements de tous les pays au nom de qui la Convention aura été signée ou l'adhésion notifiée.

Article 92.

La présente Convention entrera en vigueur six mois après que deux instruments de ratification au moins auront été déposés.

Ultérieurement, elle entrera en vigueur pour chaque Haute Partie Contractante six mois après le dépôt de son instrument de ratification.

Article 93.

A partir de la date de sa mise en vigueur, la présente Convention sera ouverte aux adhésions données au nom de tout pays au nom duquel cette Convention n'aura pas été signée.

Article 94.

Les adhésions seront notifiées par écrit au Conseil fédéral suisse et produiront leurs effets six mois après la date à laquelle elles lui seront parvenues.

Le Conseil fédéral suisse communiquera les adhésions aux Gouvernements de tous les pays au nom de qui la Convention aura été signée ou l'adhésion notifiée.

Article 95.

L'état de guerre donnera effet immédiat aux ratifications déposées et aux adhésions notifiées par les Puissances belligérantes avant ou après le début des hostilités. La communication des ratifications ou adhésions reçues des Puissances en état de guerre sera faite par le Conseil fédéral suisse par la voie la plus rapide.

Article 96.

Chacune des Hautes Parties Contractantes aura la faculté de dénoncer la présente Convention. La dénonciation ne produira ses effets qu'un an après que la notification en aura été faite par écrit au Conseil fédéral suisse. Celui-ci communiquera cette notification aux Gouvernements de toutes les Hautes Parties Contractantes.

La dénonciation ne vaudra qu'à l'égard de la Haute Partie Contractante qui l'aura notifiée.

En outre, cette dénonciation ne produira pas ses effets au cours d'une guerre dans laquelle serait impliquée la Puissance dénonçante. En ce cas, la présente Convention continuera à produire ses effets, au delà du délai d'un an, jusqu'à la conclusion de la paix et, en tous cas, jusqu'à ce que les opérations du rapatriement soient terminées.

Article 97.

Une copie certifiée conforme de la présente Convention sera déposée aux archives de la Société des Nations par les soins du Conseil fédéral suisse. De même, les ratifications, adhésions et dénonciations qui seront notifiées au Conseil fédéral suisse seront communiquées par lui à la Société des Nations.

Genève, le 27 juillet 1929.

Imprimerie Nationale. — J. 32009-40.

Annexe n° 8 : Das Kriegsgefangenenwesen gemäß der Pläne vom März 1939, schéma extrait de : STEFAN Geck*, Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945*, Hausarbeit, 1998.

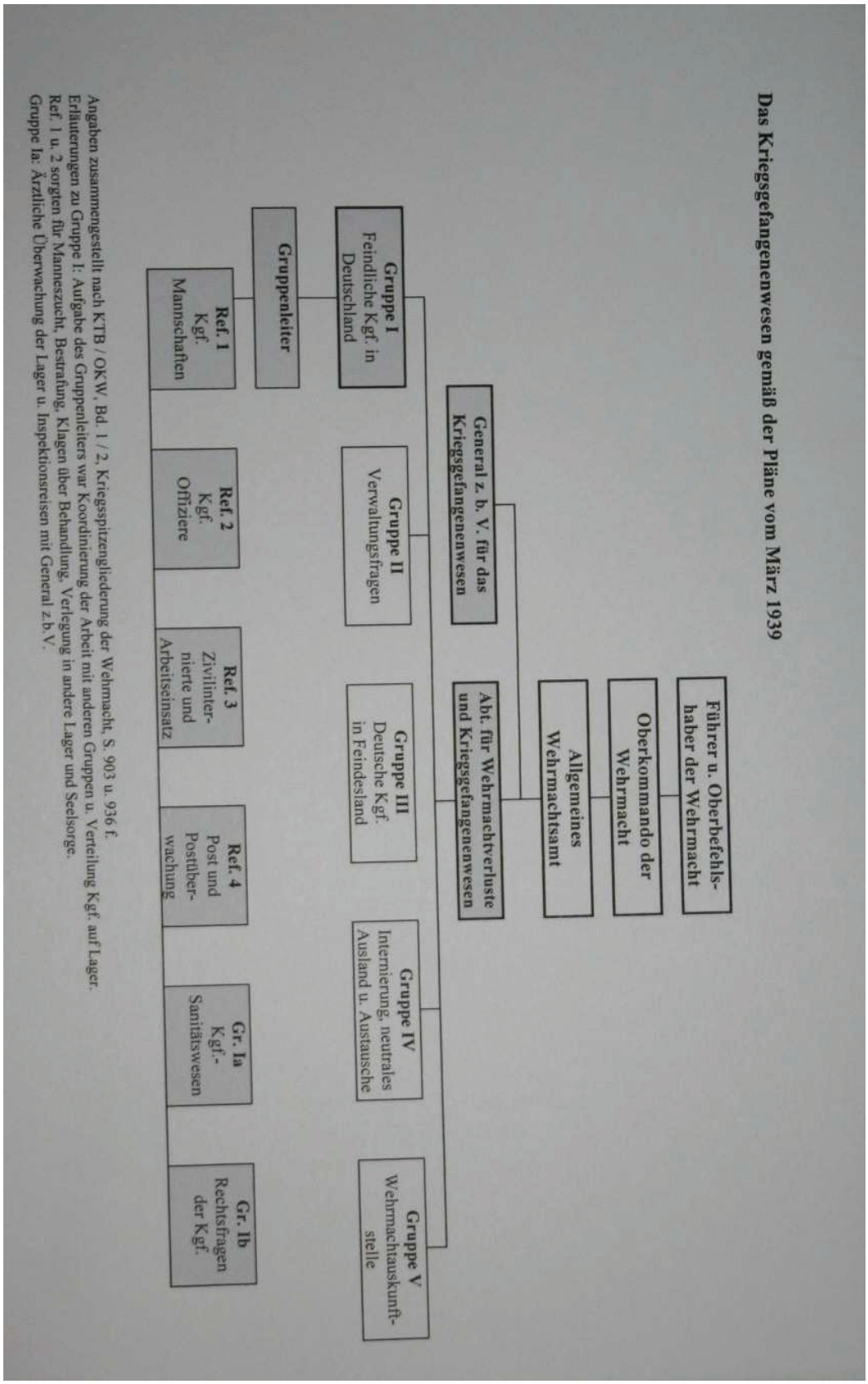

Annexe n° 9 : Organigramme des services allemands gérant la *Betreuung* des étrangers

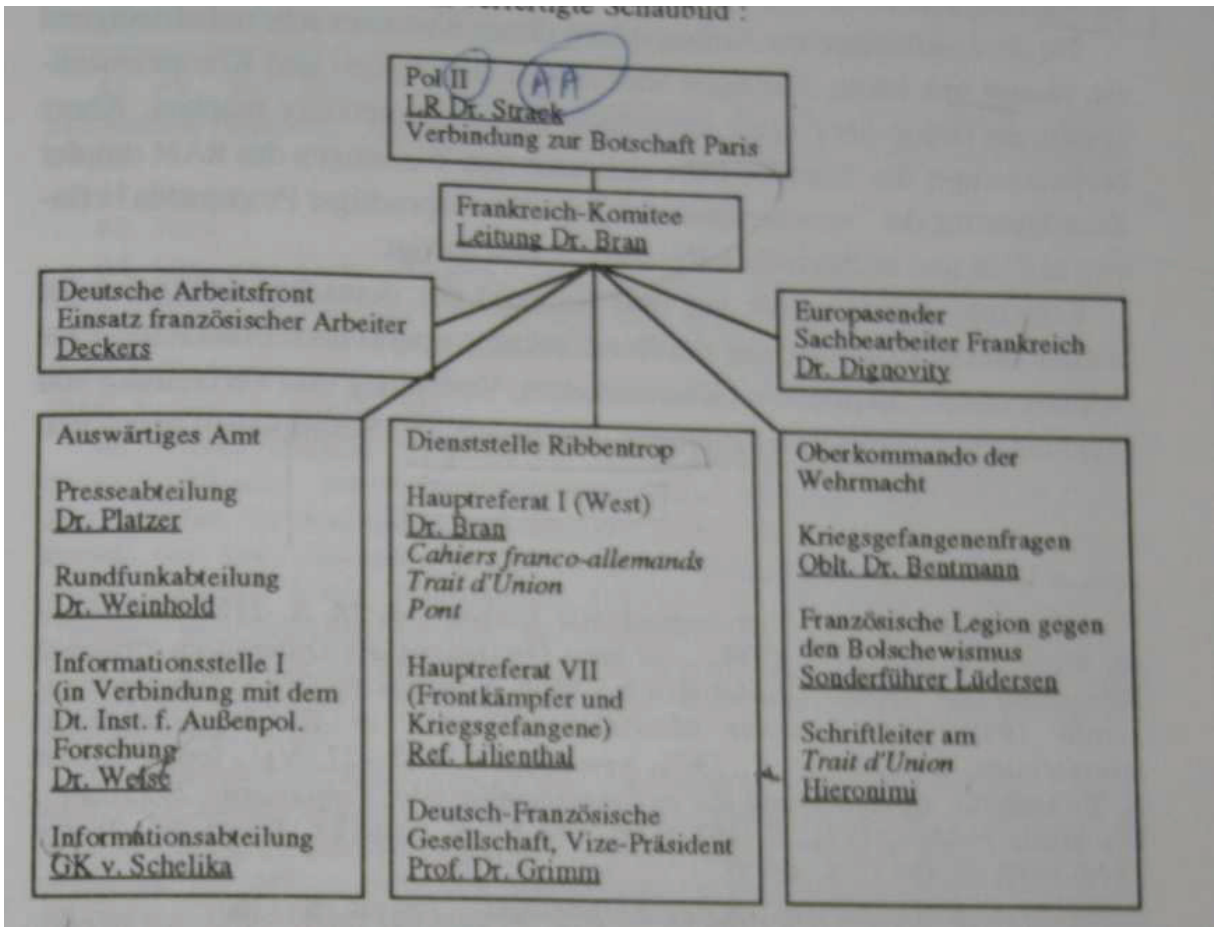

Source : Barbara Unteutsch, « Dr Friedrich Bran- Mittler in Abetz'Schatten" in Hans Manfred Bock, Reinhart Meyer-Kalkus, Michel Trebitsch, *Entre Locarno et Vichy*, Paris, CNRS, 1993, p. 95.

Annexe n° 10 : AN, F/9/2065. Le sport et l'idée olympique, *Le Trait d'Union* n° 54, 2 février 1941, p. 3

Annexe n° 11 : Effectif des *Stalags* et *Oflags* entre 1941 et 1944

camp	Lieu				
		STALAG			
		15 avril 1941	1er novembre 1942	30 juin 1943	12 janvier 1944
Stalag IA	Stablack	37083	31995	28450	20000
Aspilag					
IIA	Neubrandenburg	28383	18647	14713	13314
IIB	Hammerstein	25347	19058	18743	17873
IID	Stargard	27463	22151	19817	16015
IIIA	Luckenwald	39587	31642	28500	9300
IVB	Mülberg	4291	1769	1040	950
IVC	Wistritz	18895	16906	23155	8500
IVD	Neu-Burxdorf	12769	18657	18360	17011
VA	Ludwigsburg	21450	25859	24483	22400
VIG	Bonn-Duisburg	12633	17869	15840	12247
VIJ	Sa-Lager Fichtenhain	14925	13347	29064	23069
VIIA	Moosburg	54041	45083	39898	32656
VIIIC	Sagan	37655	26754	24232	
IXB	Wegscheide	15008		13585	10163
XA	Schleswig	28941	21523	26054	24262
XB	Sandbostel	3465	19293	11815	13000
XIA	Altengrabow	32102	26261	23013	22169
XVIIA	Kaiserteinbruch	21445	24269	24200	13647
XVIIB	Gneixendorf	45240	30535	29767	19983
:	**OFLAG**				
		1er août 1941	1er novembre1942	30 juin 1943	
IIB	Arnswalde		2796	2643	
IID	Gros-Born	3331			
IVB	Königstein	162	159	156	
IVC	Colditz	301	224		
IVD	Elsterhorst	5095	4200	3911	
VIA	Soest	2243	2233	2097	
VID	Munster	1715	2645	2448	
XB	Nienburg	1866		1625	
XD	Fischback	1788			
XIIIA	Nürnberg	4957			
XVIIA	Edelbach	5377	4537	4374	

Les archives utilisées pour concevoir ce tableau sont : SHAT, 2P72, dossier n° 1.

Annexe n° 12 : Festivités à l'Oflag XVIIA (SHAT, 1K 597)

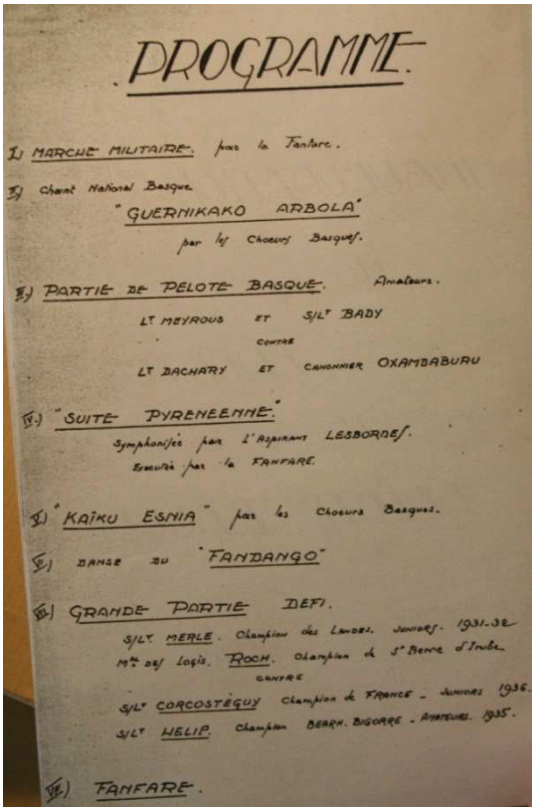

PROGRAMME.

I) MARCHE MILITAIRE. par la Fanfare.

II) Chant National Basque.
"GUERNIKAKO ARBOLA"
par les Choeurs Basques.

III) PARTIE DE PELOTE BASQUE. Amateurs.
LT MEYROUS ET S/LT BADY
contre
LT DACHARY ET CANONNIER OXAMBABURU

IV) "SUITE PYRENEENNE."
Symphonisée par l'Aspirant LESBORDES.
Exécutée par la FANFARE.

V) "KAÎKU ESNIA" par les Choeurs Basques.

VI) DANSE DU "FANDANGO"

VII) GRANDE PARTIE DEFI.
S/LT MERLE. Champion des Landes. Juniors. 1931-32
Mte des Logis. ROCH. Champion de St Benoit d'Irube.
contre
S/Lt CORCOSTÉGUY Champion de FRANCE - Juniors 1936.
S/Lt HELIP. Champion BEARN. BIGORRE - Amateurs. 1935.

VIII) FANFARE.

Annexe n° 13 : programme des rencontres de boxe, Oflag XVIIA (SHAT, 1K597, chemise Oflag XVIIA, sd).

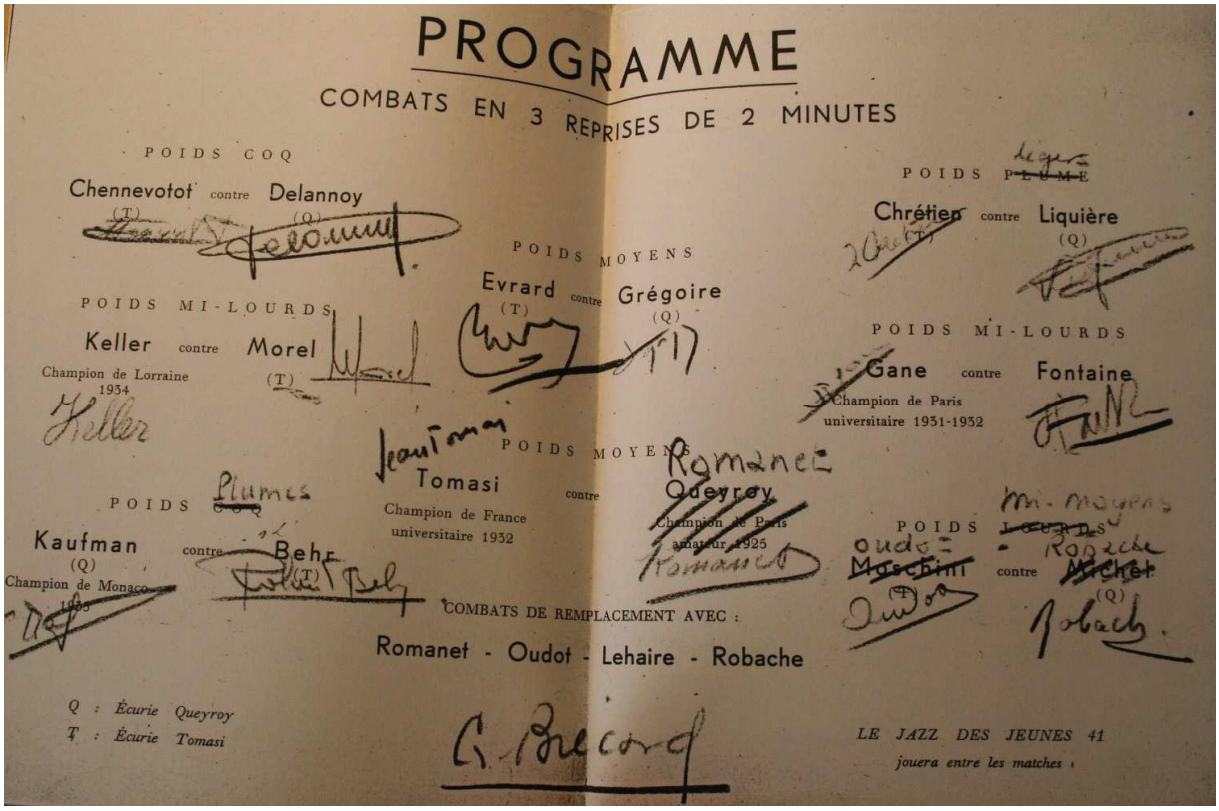

PROGRAMME

COMBATS EN 3 REPRISES DE 2 MINUTES

POIDS COQ

Chennevotot (T) contre Delannoy (Q)

POIDS MI-LOURDS

Keller contre Morel (T)

Champion de Lorraine 1934

POIDS ~~PLUMES~~

Kaufman (Q) contre Behr (T)

Champion de Monaco 1935

POIDS MOYENS

Evrard (T) contre Grégoire (Q)

POIDS MOYENS

Tomasi contre Queyroy

Champion de France universitaire 1932

Champion de Paris amateur 1925

COMBATS DE REMPLACEMENT AVEC :

Romanet - Oudot - Lehaire - Robache

Q : Écurie Queyroy

T : Écurie Tomasi

POIDS ~~PLUME~~ léger

Chrétien contre Liquière (Q)

POIDS MI-LOURDS

Gane contre Fontaine

Champion de Paris universitaire 1931-1932

POIDS ~~LOURDS~~ m. moyens

Oudot - ~~Moschini~~ (T) contre Robache - ~~Michet~~ (Q)

LE JAZZ DES JEUNES 41

jouera entre les matches.

Annexe n° 14 : AN, F/9/2065, « La culture corporelle, élément de régénération » *Le Trait d'Union* n° 76, 20 avril 1941.

CHEZ LE TOUBIB...

La culture corporelle élément de régénération

Nous étudierons aujourd'hui un *Programme pratique* permettant à chacun de nos lecteurs de réaliser facilement une séance efficace de culture physique, soit isolément soit avec un groupe de camarades.

La séance s'étend sur environ une demi-heure, et présente ce caractère particulier de n'exiger aucun engin ni matériel encombrant, à l'exception de quelques balles, ballons et accessoires d'usage courant.

Il est préférable — si celà est possible — de réaliser de telles activités en plein air, et de ne conserver comme vêtement qu'un slip ou une culotte courte, avec sandales ou espadrilles.

La *mise - en - train* comprend tout d'abord un mouvement d'assouplissement général : « *La croix-qui-vire* » (1), effectué pendant quelques minutes de façon à provoquer un début de sudation. Puis vient une *marche avec chant*, à pas soutenu, suivie après quelques instants d'un *pas-gymnastique* bien mené, aprés lequel s'effectue une courte reprise de souffle par une série dosée d'inspirations profondes.

On passe ensuite à la séance proprement dite de *Gymnastique de culture générale*, qui comprend quatre exercices dont l'ensemble suffit à faire travailler les principaux muscles du corps. Les exercices-types de cette série sont : *La Mâchoire* pour les muscles du cou; *les Chaises* pour les bras, le torse et les épaules; *la Torche* pour le dos, le bassin et les cuisses; l'*Ascenseur* pour les genoux, les mollets et les pieds. Une respiration de reprise de souffle clôture cette seconde partie, relativement fatiguante.

On passe alors aux *Jeux de lancer*, sait avec un ballon, des balles lourdes ou de simples objets suffisants pour cet usage. L'entrainement au *Jonglage* est toujours une excellente pratique pour l'éducation des réflexes.

Un fort exercice de *Tirage*, à la corde ou au baton, par équipes ou par paires, permet à chacun de fournir un maximum d'effort salutaire et amusant. Une bonne séance de respiration doit ensuite ramener le calme.

Puis s'effectue la série des *Frictions* énergiques (à mains nues). Sur la poitrine, les bras, le ventre, les reins, les côtés et les jambes. On doit frotter vigoureusement la plus grande surface possible de peau, de façon à provoquer une réaction du sang nettement visible et sensible.

Les dix dernières minutes sont ensuite consacrées à différents *Jeux* de culture physique : porter, saut, grimper, équilibre, etc...; à une *marche active avec chant*, suivie d'une *marche lente* à pas allongés, et d'une dernière séance de reprise de souffle destinée à régulariser les échanges.

Enfin, chacun étant étendu à terre, les muscles relâchés, on termine la demi-heure ainsi bien-employée, par un exercice de *Relaxation* complète des nerfs et des muscles, afin de permettre une détente avant la reprise de l'activité normale.

Une telle série d'activités culturistes, si elle est énergiquement exécutée, avec discipline et bonne humeur, permet d'acquérir de bons et visibles résultats aprés quelques semaines de persévérance; surtout si on ajoute à ce programme la suppression de l'alcool et du tabac, véritables agents corrosifs de la plastique musculaire et de la résistance nerveuse.

Dr. V. médecin-major,

Annexe n° 15 : Programme du concours du CAPEPS

SECRETARIAT d'ETAT
EDUCATION NATIONALE et
à la JEUNESSE

Commissariat Général
à l'Education Générale et aux
Sports

Section de l'Education
Générale et Sportive

2ème BUREAU

RECRUTEMENT des PROFESSEURS

d'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

I - Les épreuves du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive sont divisées en 2 parties :

A - Certificat d'Aptitude au Professorat (Ière Partie) et Concours d'Admission à l'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive :

I° AGE : - 20 ans révolus au 31 Décembre de l'année de l'examen
- Les candidats à l'Ecole Nationale ne devront pas avoir plus de 30 ans au 31 Décembre de l'année de l'examen
Les dispositions précédemment envisagées tendant à fixer une limite d'âge supérieure pour se présenter au C.A. ne seront pas appliquées en 1942.

2° DIPLOMES ou TITRES EXIGES :

a) Brevet Supérieur ou Baccalauréat ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires des jeunes Fill
b) Certificat d'APTITUDE à l'Education Physique (degré élémentaire). Toutefois, la session de Novembre 1941 de ce certificat ayant été supprimée, il est envisagé de ne pas exiger des candidats au Professorat en 1942 qu'ils en soient titulaires.

3° INSCRIPTION des CANDIDATS :

Les candidats sont invités à se faire inscrire, au moins un mois avant la date de l'examen, au bureau du Directeur Régional de l'EGS

4° COMPOSITION du DOSSIER :

- Une demande d'inscription sur papier timbré (petit format, feuille simple)

Les candidats à l'Ecole Nationale ou à une bourse près un institut régional d'E.P. l'indiquent sur leur demande et souscrivent sur papier timbré un engagement de servir pendant 10 ans dans l'enseignement public. S'ils sont mineurs, ils doivent être autorisés par leur père ou leur tuteur à prendre cet engagement. Les signatures du père (ou du tuteur) et du candidat doivent être légalisées.

-un extrait de naissance sur papier timbré datant de moins de 3 mois.
-une copie certifiée conforme des diplômes ou titres universitaires.
-un extrait du casier judiciaire.
-un certificat médical attestant que le candidat est exempt de toute infirmité ou malformation entraînant une incapacité professionnelle, qu'il n'est atteint d'aucune maladie organique chronique ou contagieuse notamment de tuberculose pulmonaire ou maladie de l'appareil circulatoire.
-une fiche biométrique indiquant la taille, le poids, les périmètres thoraciques, la capacité pulmonaire et l'aptitude fonctionnelle cardiaque.
-une note sur papier libre indiquant: profession- domicile- date et lieu d'obtention des diplômes exigés- nombre d'années de services universitaires - antécédents du candidat : établissement où il a fait ses études - fonctions qu'il a remplies.
-l'acte de naissance du père ou à défaut une déclaration sur l'honneur écrite et signée par le candidat attestant qu'il possède la nationalité française à titre originaire et précisant la date et le lieu de naissance de son père.
-une déclaration écrite et signée par le candidat attestant sur l'honneur qu'il ne tombe pas sous le coup de la loi du 3 Octobre 1940 portant Statut des Juifs et ne fait pas partie d'une société définie à l'Article I de la loi du 13 Aout 1940 portant interdiction des sociétés secrètes.
Etant donné les circonstances, les candidats ne pouvant fournir certaines pièces les remplaceront par des attestations sur l'honneur. Dans ce cas l'inscription sera conditionnelle.

5° SESSION :

Une seule session par an, en Juin/Juillet.

.../

6° LIEU des EPREUVES :

a) Les épreuves écrites sont subies au chef-lieu de chaque Académie.
b) Les autres épreuves, à PARIS.

7° PROGRAMME :

Les matières du programme, contenues dans une brochure publiée par la Librairie VUIBERT 63 Bd St Germain PARIS - sont les mêmes que des années précédentes, toutefois,

a) les candidats devront connaître en détail:
- l'instruction du Ier Juin 1941 (brochure relative aux activités d'Education Générale et Sportive éditée par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports)
- Le guide abrégé du Moniteur et de la Monitrice de G. HEBERT (édition 1941)

b) la méthode naturelle sera obligatoirement adoptée pour l'exercice de pédagogie pratique (direction de leçon).

c) le programme limitatif relatif aux épreuves écrites des matières scientifiques (anatomie, physiologie, hygiène) reste en vigueur à la session de 1942.

8° ETABLISSEMENTS OFFICIELS PREPARANT à cet EXAMEN :

Les Instituts Régionaux d'Education Physique qui siègent au chef-lieu de chaque Académie (l'inscription dans ces Instituts n'est pas exigée des candidats au C.A. au Professorat, qui ont la faculté de se préparer librement).

B - Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (2ème Partie).

Les épreuves de la 2ème Partie constituent un concours.

1° AGE : 22 ans révolus au 31 Décembre de l'année de l'examen. Nul ne peut se présenter aux épreuves de ce concours s'il ne possède depuis au moins 2 ans le Certificat d'Aptitude au Professorat (1ère Partie)

2° INSCRIPTION DES CANDIDATS : Les candidats sont invités à se faire inscrire, 1 MOIS au moins avant la date du concours, au bureau du Directeur Régional de l'Education Générale et des Sports

.../

3° COMPOSITION du DOSSIER : Les candidats doivent fourni les mêmes pièces que pour la Ière Partie, mais en ce qui concerne les diplômes, ils ont seulement à justifier qu'ils sont titulaires de la Ière Partie du Professorat depuis 2 ans.

4° SESSION : Une seule session par an en Juin/Juillet.

5° LIEU des EPREUVES :

a) Les épreuves écrites sont subies au chef-lieu de chaque Académie.

b) Les autres épreuves à PARIS.

6° PROGRAMME :

(voir paragraphe 7 relatif au programme de la Ière Partie).

II - TRAITEMENTS des PROFESSEURS d'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

	Seine et Seine et Oise et Centres Régionaux		autres départements	
6ème classe	~~16.000~~	22.000	~~14.000~~	16.000
5ème -	~~20.000~~	26.000	~~17.200~~	20.000
4ème -	~~24.000~~	30.000	~~20.400~~	24.000
3ème -	~~28.000~~	34.000	~~23.600~~	28.000
2ème -	~~32.000~~	38.000	~~26.800~~	32.000
Ière -	~~36.000~~	42.000	~~30.000~~	36.000

PROGRAMME LIMITATIF adopté
pour le CERTIFICAT d'APTITUDE au PROFESSORAT
d'EDUCATION PHYSIQUE - Ière PARTIE

(Session 1942)

mmmmmmmmm

ANATOMIE .-

1°.- Articulation du genou, ses mouvements et les muscles qui la meuvent.

2°.- Articulation scapulo-humérale, ses mouvements et les muscles qui la meuvent.

3°.- Articulation de la hanche, ses mouvements et les muscles qui la meuvent

4°.- Anatomie des muscles fléchisseurs de la cuisse. Décrire leurs fonctions.

5°.- Anatomie des muscles extenseurs et rotateurs de la cuisse. Leurs fonctions.

6°.- Anatomie des muscles de la région antéro-latérale de l'abdomen et leurs fonctions (points faibles de la paroi abdominale)

7°.- Anatomie des muscles inspirateurs, diaphragme excepté - Leurs fonctions.

8°.- Anatomie du muscle diaphragme - Ses fonctions.

9°.- Ce qu'est une articulation - Décrire les différents types articulaires.

- Forme des os - Ossification - lois de la croissance du squelette et influence de l'éducation physique sur cette croissance.

PHYSIOLOGIE .-

1°.- Propriété du muscle - Elasticité - Tonicité et sensibilité - Principes généraux de mécanique animale - Centre de gravité - Bras de levier - Equilibre - Attitudes.

2°.- La fatigue musculaire

3°.- L'acte réflexe - ses caractères - ses lois.

4°.- Le sang - Constitution histologique - propriétés physiques et chimiques.

.../

5°.- La pression artérielle - Ses facteurs - sa régulation - sa mesure ses variations physiologiques - notamment sous l'influence de l'exercice.

6°.- Réactions de l'appareil cardio-pulmonaire au travail et à l'effort

7°.- Phénomènes mécaniques de la ventilation pulmonaire - la mesure de celle-ci et ses variations physiologiques.

8°.- Influence du système nerveux sur les centres respiratoires - mode de fonctionnement

9°.- Rations alimentaires

10°.- Les grandes étapes de la croissance

PEDAGOGIE .-

1°.- Exposer et discuter les principes essentiels de la méthode de gymnastique suédoise.

2°.- " Le sport consiste à déléguer au corps l'énergie, l'audace, la patience ".
Commenter cette définition et préciser le rôle de l'Education Physique dans l'éducation de la volonté.

3°.- Préciser les conditions de l'acquisition des bonnes habitudes motrices en éducation physique.

4°.- Place - choix - conduite des jeux dans les leçons d'éducation physique de 6 à 14 ans.

5°.- La leçon d'éducation physique primaire

6°.- Conditions de l'autorité du Professeur d'éducation physique

7°.- Les sports - valeur - dangers - place en éducation physique

8°.- Votre sport préféré, ses règles, sa technique - ses avantages ses dangers.

9°.- Préparation d'une leçon. Comment la concevez vous ?

10°.- Place de l'éducation physique dans un programme d'éducation générale.

-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

PROGRAMME LIMITATIF adopté
pour le CERTIFICAT d'APTITUDE au PROFESSORAT
d'EDUCATION PHYSIQUE - 2ème PARTIE

(Session 1942)

-:-:-:-:-:-:-

COMPOSITION SCIENTIFIQUE .-

1°.- L'équilibration

2°.- Les différents modes de sensibilité - leur rôle dans les fonctions motrices

3°.- L'entraînement; ses critères

4°.- Etablissement des fiches physiologiques et barèmes de performances.

5°.- L'essoufflement : ses raisons ; moyens de l'atténuer

6°.- La fonction posturale et le sens musculaire

7°.- Vitesse et détente ; leurs éléments; leur éducation dans les différents sports.

8°.- Le tonus musculaire

9°.- Contraction cinétique; contraction statique et tonus, décontraction. Leur rôle et leur importance dans l'exercice musculaire

10°.- Les variations morphologiques pendant la croissance . Les différents types morphologiques de l'homme adulte.

11°.- a) effets de la lumière; l'ensoleillement; ses avantages, ses accidents.

b) effets de l'hydrothérapie, son emploi dans les sports Indications et contre - indications.

-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

COMPOSITION de PEDAGOGIE .-

I°.- Préciser l'influence de Ling dans l'évolution de l'éducation physique

2°.- Préciser l'influence de Jahn dans l'évolution de l'éducation physique

3°.- Préciser l'influence d'Amorès dans l'évolution de l'éducation physique

4°.- L'oeuvre de Demeny en éducation physique - en particulier indiquer ses principes et les analyser.

5°.- l'Evolution de la gymnastique suédoise depuis Ling

6°.- La place et la valeur des agrès dans l'éducation physique aux différents âges.

7°.- Que doit être une méthode de gymnastique adaptée au travail leur manuel, au sédentaire.

8°.- La souplesse . Exercices qui contribuent à la développer

9°.- Comment passe-t-on du mouvement naturel au geste sportif? Valeur des éducatifs.

IO°.- Comment s'apprend et s'enseigne un mouvement?

II°.- l'Entraînement sportif. Comment le comprenez vous ? Quelle est sa valeur non seulement pour l'acquisition de la technique mais encore pour le perfectionnement de l'individu?

-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

Annexe n° 16 : certificats de scolarité de Monsieur Charbonneau. Oflag XVIIA. Source : Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel, « *XVIIA. Certificat de scolarité* » et mise en ligne à l'adresse suivante : http://www.memoireetavenir.fr/

CENTRE D'ETUDES DE L'OFLAG XVII A

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

I. — INDICATIONS OBLIGATOIRES

Monsieur (1) MARCHAND Roger, Emile né le 21 Juillet 1909 à Besançon

(2) Lieutenant au 171e R.I.F.

(3) Professeur d'éducation physique et Sportive

Directeur des études d'éducation physique *au Centre d'Etudes de l'Oflag XVII A.*

certifie que Monsieur (1) CHARBONNEAU Jacques, Yves né le 30 Septembre 1912 à Courcelles (Sh.-Inf.re).

(2) Lieutenant au 8e R.I.

(4) Officier d'Active

a suivi régulièrement les cours de préparation au professorat d'éducation physique 1re partie.

Professeurs : (5)
- Lieutenant Barque Pierre DMCF. Directeur de l'Institut de H.P.I. Instituteur à Arras.
- Lieutenant Abbine Marius DM 41e½ RCP instituteur assistant du Dr HM Tny - Diplôme psychiat.
- Capitaine Delesse Maurice 5e BM Dr es lettres - prof. Collège Lavoisier Paris.
- Lieutenant Dagaly Inspecteur primaire à Brest.
- Lieutenant Marchand Roger 171e RIF 2e partie du professorat d'EP.
- Lieutenant Dombinger 12e RIF moniteur d'EP. entraîneur de l'U.S. Belfort.
- Lieutenant Vivien 41 BM assistant Athlétisme à Ste. Geneviève Paris. Biologie expérimentale.

Programmes suivis et questions traitées : (6) Programme des brevets d'Aptitude à l'éducation physique (1re partie professorat) établi par Schaeffer Lefebvre.

Durée des cours (dates) et horaires hebdomadaires.
- Début : 3.10.1941 - Fin : 27.9.1942.
- Anatomie : 1 heure.
- Physiologie : 2 heures.
- Psychologie et Pédagogie : 1 heure.
- Technique sportive : 1 heure.
- Pédagogie de l'éducation physique : 1 heure.
- Technique de l'éducation physique : 4 heures.

Travaux faits par l'intéressé (exposés, leçons, travaux écrits). (7)

1 devoir d'Anatomie
1 devoir de Physiologie

(1) Nom et prénoms, date et lieu de naissance. — (2) Grade et affectation militaire. — (3) Titres universitaires. — (4) Situation universitaire avant la captivité. — (5) Nom, prénoms, grade et affectation militaire, titres universitaires de chacun des professeurs. — (6) Donner des indications précises. — (7) S'il y a lieu.

II. — APPRÉCIATIONS

du Directeur d'Etudes ou des Professeurs sur l'assiduité, la valeur des travaux, les aptitudes, les résultats obtenus (8) :

A) Consciencieux, le Lieutenant Chambonneau a fourni un très gros travail, et a réalisé des progrès marquants, esprit curieux, aime beaucoup l'Education physique et les sports, a suivi les cours avec une assiduité continue, participe aux activités sportives à l'Oflag. Le Lt Chambonneau doit faire un excellent éducateur.

B) Notes obtenues à l'examen final de moniteur

écrit		= 6/20	
oral	anat	= 1/2/5	
	physio	= 2 1/2/5	
	EPS	= 6 1/2/10	
épreuves pratiques sur 20	assoupl.	= 13	1000m = 13
	80m	= 11	BT = 15
	poids	= 10	Bpdy = 12
	corde	= 11	
	saut H	= 9	
pédagogie pratique		= 15	

III. — OBSERVATIONS

a suivi avec succès les épreuves passées au camp de la 1re partie du professorat d'Education physique qui a eu lieu du 15 au 27 septembre 1942, épreuves mentionnées dans le rapport fourni par nos soins au Ministère de la guerre.

Il s'est classé 7e sur 11 candidats admis avec 150 points 1/2 (minimum 130)

Dirige régulièrement une des leçons ayant lieu chaque jour au camp

A l'Oflag XVII A, le 1 novembre 1942

Certifié exact :

Le Représentant Général des Prisonniers de Guerre

d'Arlij

Le Directeur des Etudes

Manpart

Les Professeurs

Manpart

Coulin

Manpart

UNIVERSITÉ DES CAPTIVITÉ OFLAG XVII A

Visé par lettre 9001 — 5/CAB en date du 13 juin 1943 du Secrétaire Général à la Défense Nationale.

(8) Ces indications *ne sont pas obligatoires*, mais il est *recommandé* de les fournir complètes et motivées, toutes les fois qu'il sera possible de le faire.

Annexe n° 17 : Listing des envois de matériel (dont sportif) par le Comité d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en captivité (SHAT, 2P 67).

1er Octobre 1942

COMITE CENTRAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE EN CAPTIVITE

ENVOIS DE LIVRES, JEUX ET ARTICLES DE SPORT
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
depuis Octobre 1940

Camps de France :

	Livres	Jeux et articles de sport
Noël 1940	30.000	7.000
Janvier 1941	1.945	2.800
Pâques		5.320
Mai - Juin	3.085	2.239
Juin-Juillet	1.432	576
Juillet-Août	758	726
Sept. Octobre	500	600
Novembre-Déc.	1.061	510
Janvier 1942	761	120
Février	1.533	163
Mars	711	165
Avril	307	260
Mai	372	227
Juin	533	142
Juillet	203	63
Août	202	264
Septembre	40	27

Camps d'Allemagne :

Noël 1940	38.670	15.000
Janvier 1941	35.970	5.400
1er envoi Pâques	34.480	6.900
2° envoi Pâques	24.010	2.000
Mai-Juin	69.776	7.667
Juillet-Août	82.747	7.491
Sept. Octobre	73.122	7.050
Envois Noël 1941	131.410	18.837
28 Novembre	7.092	83
Décembre	39.163	2.869
Janvier 1942	81.971	3.836
Février	123.383	878
Mars	630	185
Mai	148.269	838
Juin	72.273	523
Juillet	90.087	2.153
Août	31.500	884
Septembre	327.783	1.512

(sans compter journaux et revues techniques)

TOTAL GENERAL

Livres : 1.455.721 — Jeux et Sports : 105.345 — Instr. Musique : 2.096

Annexe n° 18 : Listing des envois effectués par les YMCA (Archives des YMCA, X 391.2 (43)

I.- SPORTARTIKEL (Fortsetzung)

	TOTAL	an Briten	an Franz.	an Polen	an Serben	Belg. & andere	an Zivil gefangene
Tennis-Schläger	54	14	18	8	-	6	8
Boxhandschuhe (Paare)	591	125	284	90	12	72	8
Boxbirnen	1	-	1	-	-	-	-
Tischtennis-Schläger	1.549	308	726	225	60	140	90
do. Netze	1.178	240	520	150	60	118	90
do. Bälle	1 .115	3.250	7.445	2.460	645	1.350	965
Ringtennis-Ringe	506	105	230	65	-	61	45
do. Netze	17	4	6	3	-	2	2
Badminton	76	25	12	16	+	14	9
Boccia	154	-	154	-	-	-	-
Cricket	31	24	-	-	-	2	5
Hockey- & Golfschläger	209	166	-	-	-	18	25
Shuttlecocks	524	336	-	38	-	86	64
Dartboards	180	140	-	-	-	-	40
Darts	1.125	750	-	-	-	-	375
Kegelspiele	79	16	35	12	3	8	5
Stosskugeln	72	18	28	14	2	7	3
Hanteln	34	8	12	6	-	4	4
Diskusse	65	16	25	6	2	12	4
Speere	1	-	1	-	-	-	-
Springschnüre	261	55	85	60	-	36	25
Schlittschuhe	100	20	30	30	-	10	10
Expanders	21	9	8	2	-	-	2
Stoppuhren	1	1	-	-	-	-	-
Bandmaße	43	12	20	4	-	5	2
Verschieden.	1.153	225	503	185	103	69	68
Fußball-Strümpfe	1.250	625	-	580	-	45	-
do. Schuhe	877	435	-	370	-	72	-
Sportschuhe	-	-	-	-	-	-	-
Turnschuhe	-	-	-	-	-	-	-
Sport-Leibchen	1.273	725	-	485	-	63	-
" -Hosen	1.593	920	-	580	-	93	-
" -Schlüpfer	1.673	904	-	636	-	133	-
Übertrag von Seite 10 . . .	4.558	921	1.970	727	287	425	228
	35.364	10.397	12.113	6.752	1.174	2.851	2.077

II.- THEATER-AUSRÜSTUNG

Annexe n° 19 : article du journal Ecrit sur le sable : Lieutenant Digne, « Glissez mortels ! », *Ecrit sur le Sable* n° 18, janvier 1942, p. 20-21. (Archives familiales Jacheet).

Glissez Mortels !

par le Lt. DIGNE.

Fig.1 Dehors gauche avant.

La patinoire du camp étant ouverte depuis une quinzaine de jours, nous avons pensé qu'il serait intéressant pour un certain nombre de nos camarades de trouver ici quelques conseils sur le patinage de figures.

CONSEILS GENERAUX POUR LES FIGURES (1)

Dans toutes les figures, le patineur n'a qu'un seul patin en contact avec le sol, sur lequel repose tout le poids du corps. Le pied qui glisse sur la glace est appelé "pied porteur"; l'autre est le"pied libre".

Fig.2 Dehors droit en arrière.

Dès le début, il est nécessaire d'éviter les vilaines attitudes, en particulier:

1/ Ne pas lancer le pied libre à grands coups d'arrière en avant.

2/ Ne pas chercher à pousser avec la pointe du patin libre.

3/ Ne pas pencher la tête en avant en regardant le sol.

Il faut observer les règles suivantes:

- Se déplacer avec le plus grand calme, et éviter tout mouvement violent, anguleux ou raide.
- Se tenir droit sur les hanches et les genoux, sans raideur, tenir la tête droite.
- Garder le pied libre derrière le pied porteur; les genoux sont légèrement fléchis.
- Les bras prennent une position naturelle, les coudes ne s'éloignent pas trop du corps, les mains à peu près à la hauteur de la taille.

Les mouvements des bras seront tels qu'ils entraîneront le déplacement de la ligne des épaules et par suite de tout le corps.

Il faut que la figure donne l'illusion d'être exécutée sans la moindre peine.

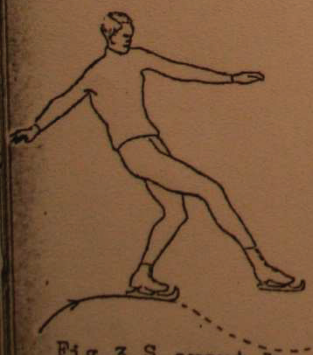

Fig.3 S avant le changement de carre (dedans gauche avant, jambe droite ramenée en avant)

FIGURES PRINCIPALES -

Toutes les figures de patinage se ramènent à une série de courbes. Il y a cinq figures fondamentales:

1/ La courbe simple, qui peut être exécutée de quatre façons différentes:

- Dehors en avant (Figure 1)
- Dedans en avant
- Dehors en arrière (figure 2)
- Dedans en arrière.

Dans le dedans, non représenté ici, la jambe libre est la jambe intérieure à la courbe décrite.

- 20 -

2/ Le changement de carre (ou courbe en S) est fait de la succession d'un dehors et d'un dedans, ou l'inverse exécuté sur le même pied porteur. On change simultanément de direction et d'arête du patin (ou carre). Le passage d'une carre sur l'autre s'opère par une sorte de balancement saccadé en avant et en arrière de la jambe libre (voir fig. 3 et 4).

Fig.4 - S après le changement de carre (on passe en dehors gauche avant.)

3/ Le trois est un changement de carre accompagné d'une volte-face, sur le même patin: on passe par exemple (fig.5) d'un dehors droit avant à un dedans droit arrière.

4/ Le double trois est composé de deux trois réunis exécutés d'un seul trait sur le même patin (Fig. 6)

5/ La boucle est la plus difficile des figures fondamentales. Nous nous contenterons de la dessiner (Figure 7). Elle s'exécute aussi sur un même patin.

Chacune des cinq figures principales ci-dessus peut être exécutée en dessinant un huit formé de deux courbes symétriques, le pied porteur dans la première moitié du huit devient pied libre dans la deuxième moitié, et réciproquement.

Lt. DIGNE.

Fig.5 - Trois.

Fig.6 - Double-trois.

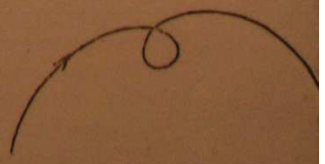

Fig. 7 - Boucle.

(1) Nous y ajoutons personnellement celui d'être prudent; conseil qui vaut non seulement pour les figures mais pour les postériques.

E.L.S.

Annexe n° 20 : Programme *Les Stages d'EGS dans les camps de prisonniers de guerre (*AN, F/44/39).

LES STAGES D'ÉDUCATION GÉNÉRALE

DANS LES CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE
ET AUX SPORTS.

SECTION D'ÉTUDES GÉNÉRALES
N° 2461. S.E.A.V.

Vichy, le 10 mars 1942.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX SPORTS,

à MM. les Officiers et hommes de confiance dans les camps de prisonniers de guerre.

OBJET : **Organisation de stages d'éducation générale dans les camps.**

Tous les rapports qui parviennent des camps de prisonniers de guerre signalent la place importante tenue dans les activités des prisonniers par la pratique de l'éducation physique et des sports.

La faveur marquée dont jouissent, parmi vos camarades de captivité, les exercices du corps, essentiellement formateurs du caractère et de la volonté, les remarquables réalisations auxquelles ils ont donné lieu dans la plupart des camps, m'engagent à vous entretenir d'une question particulièrement importante pour l'avenir de la jeunesse française.

Le Gouvernement de la Révolution Nationale a apporté une réforme importante dans l'éducation de la jeunesse par l'introduction, dans les programmes et emplois du temps des établissements d'enseignement, de disciplines nouvelles appelées : « Activités d'éduction générale ».

Le Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports, chargé de l'application de cette réforme a immédiatement entrepris d'organiser des stages d'information pour les éducateurs, instituteurs et professeurs des divers ordres d'enseignement, en vue de les préparer aux tâches nouvelles qui leur incombaient.

A cet effet, des Centres régionaux ont été créés, dans lesquels instituteurs et institutrices, professeurs de l'enseignement secondaire et technique, inspecteurs primaires, inspecteurs d'académie viennent s'initier à la direction des activités d'éducation générale et sportive.

Ces stages sont certainement utiles, mais ils sont nécessairement très courts (un mois environ), en raison du nombre considérable des maîtres et professeurs à informer et des inconvénients d'un trop long détachement.

J. 31368-42.

Il m'est apparu que les milliers d'instituteurs et professeurs des divers degrés d'enseignement, actuellement prisonniers de guerre, pourraient, à leur rentrée en fonctions, donner une impulsion décisive à l'œuvre de rénovation éducative entreprise par le Gouvernement, en consacrant dès maintenant une part de leur temps disponible à s'initier à la direction pédagogique des activités d'éducation générale.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander d'envisager dans votre camp l'organisation de stages d'éducation générale et sportive à l'intention de vos camarades professeurs et instituteurs. L'instruction jointe vous guidera dans le choix, parmi vos camarades qualifiés, d'un Directeur de stage. Les instructions détaillées, les ouvrages pédagogiques et techniques, qui font l'objet d'un premier envoi de documentation donneront à ce Directeur toutes les indications nécessaires pour l'organisation d'un stage, le choix des professeurs, l'établissement des programmes et la conduite des leçons.

J'ajoute que, si ces stages sont plus particulièrement destinés aux membres du corps enseignant, tous ceux de vos camarades dont la profession comporte à un titre quelconque un rôle éducatif de la jeunesse les suivront avec fruit, ainsi que tout camarade volontaire, dans la mesure où les possibilités matérielles le permettront.

Je sais combient les prisonniers ont le désir de contribuer à la rénovation de notre Patrie, aussi suis-je certain que tous, instituteurs et professeurs, se prépareront, dans toute la mesure que les circonstances leur permettront, à l'accomplissement des nouvelles tâches que leur assigne la Révolution Nationale.

Le Commissaire général
à l'Éducation générale et aux Sports,
BOROTRA.

ANNEXE à la Circulaire du 10 mars 1942 N° 2461
aux Officiers et hommes de confiance des camps de prisonniers de guerre.

CHOIX D'UN DIRECTEUR DE STAGE.

Il est très utile que le Directeur du stage possède de sérieuses connaissances et une pratique approfondie de l'éducation physique, du sport, et de leur enseignement.

Mais il est indispensable qu'il possède un certain nombre de qualités générales essentielles : autorité, sens de l'organisation, entrain, ainsi qu'une formation intellectuelle et morale suffisante pour qu'il réalise, aux yeux de ses camarades, un type aussi complet que possible, de l'homme d'action. C'est à cette condition qu'il sera un animateur, écouté et suivi, et, par conséquent, un exemple de cet « éducateur général » que le stage se propose de former.

Le choix de Directeur du stage sera donc délicat, mais des expériences faites avec succès dans certains camps, il semble résulter qu'il doit être possible de

trouver dans chaque camp plusieurs prisonniers de guerre ayant les aptitudes nécessaires pour remplir le rôle de Directeur de stage (en particulier, officiers du cadre de Joinville, professeurs d'éducation physique, professeurs agrégés ou licenciés, ou instituteurs, possédant des connaissances approfondies d'éducation physique et du sport, quelles que soient, par ailleurs, leurs spécialités intellectuelles).

Une bonne solution peut consister à choisir un Directeur du stage ayant des qualités générales éminentes, jointes à une compétence suffisante, et de placer auprès de lui, pour le seconder, un Directeur adjoint, ayant une connaissance approfondie des techniques.

Le Directeur du stage une fois nommé choisira lui-même ses collaborateurs : professeurs, moniteurs, etc.

Les officiers et hommes de confiance des camps doivent de toute façon être convaincus que de la désignation du Directeur dépendra, pour la plus grande part, le succès du stage.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE
ET AUX SPORTS.

SECTION D'ÉTUDES GÉNÉRALES
N° 2462. S. E.-I. V.

Vichy, le 11 mars 1942.

INSTRUCTION

SUR L'ORGANISATION DE STAGES D'ÉDUCATION GÉNÉRALE DANS LES CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE.

Les stages d'éducation générale et sportive organisés dans les camps de prisonniers de guerre s'adressent essentiellement à tous les membres du corps enseignant (enseignement public et libre) des différents degrés : primaire, technique, secondaire et supérieur. Suivront également les stages avec profit, tous ceux dont la profession comporte une mission d'éducation de la jeunesse.

Le but poursuivi par les stages est d'instruire les instituteurs et professeurs de leur rôle d'organisation et de direction des activités d'éducation générale. Il s'agit, par cette formation, de faire de « l'éducateur intellectuel » un « éducateur général » (1).

PROGRAMME DU STAGE.

Le programme détaillé du stage, comportant des conférences ou cours théoriques et des séances d'études et d'applications pratiques, figure en

---

(1) Cf. Instruction, Tome I « Les activités d'éducation générale », 1re partie. L'éducation générale, p. 7 et suivantes.

annexe I à la présente instruction. Ce programme est en vigueur dans les Centres régionaux d'Éducation générale et Sportive où instituteurs et professeurs hommes et femmes en fonctions font des stages (2).

Compte tenu des conditions particulières à chaque camp, le Directeur du stage devra s'efforcer de se rapprocher le plus possible de ce programme, dans l'organisation des cours et des séances.

Des indications sont données ci-après sur les modalités qui permettront de concilier au mieux les exigences du programme avec les possibilités offertes par chaque camp, aux différents points de vue : personnel instructeur, moyens matériels, horaires, adaptations nécessaires aux conditions générales de la vie dans les camps.

Le Directeur du stage devra en tout cas se pénétrer du principe suivant : *il s'agit d'abord d'acquérir des notions et des idées générales nettes sur toutes les matières d'éducation générale et sportive figurant au programme, et ensuite de pénétrer dans le détail des techniques, dans toute la mesure où le temps, le personnel et les moyens le permettront.*

PERSONNEL INSTRUCTEUR NÉCESSAIRE.

Le Directeur du stage choisira lui-même ses collaborateurs, professeurs, moniteurs, conférenciers, etc... en utilisant au mieux les connaissances, les aptitudes et les qualités qu'il peut rencontrer chez ses camarades.

Le professeur d'anatomie, physiologie, hygiène, sera pris parmi les médecins du camp (on choisira de préférence un médecin sportif).

Les professeurs d'éducation physique et sportive : à défaut de professeurs de carrière, on pourra s'adresser à des moniteurs du cadre de Joinville, à des candidats au professorat d'éducation physique ayant déjà une préparation sérieuse, ou même à des camarades qualifiés, pris hors de l'enseignement. (On recrutera de la même manière les chefs de groupe des stagiaires.)

Le professeur de chant choral. — Tout camp possède généralement une chorale. Son chef, qu'il soit professeur ou amateur fervent, sera tout indiqué pour être professeur du stage.

Les autres instructeurs : danses, travaux manuels, spécialistes de certains sports, conférenciers, etc. seront trouvés dans la plupart des camps avec facilité.

MOYENS MATÉRIELS.

D'une façon générale, le Directeur du stage s'entendra avec l'officier ou homme de confiance du camp, pour organiser l'utilisation, au profit du stage, des salles, terrains, installations et matériel sportif dont dispose le camp.

---

(2) 13 centres fonctionnent actuellement en France. Le plan en cours de réalisation prévoit un centre par Académie.

Cette utilisation sera réglée en fonction de l'horaire du stage, en tenant compte de l'intérêt élevé que celui-ci présente, les besoins du stage devront, en principe, primer les convenances particulières.

Le Commissariat général, en collaboration avec la Croix-Rouge Française, s'est efforcé dans la mesure des possibilités actuelles, de procurer aux camps de l'équipement et du petit matériel sportif. Des répartitions ont déjà eu lieu, d'autres seront encore effectuées. Il est recommandé d'assurer, sur ces envois, la priorité à la satisfaction des besoins des stages.

Par ailleurs les Directeurs de stage s'efforceront de compléter leur dotation indispensable, grâce aux ressources du camp et aux réalisations qui pourront être entreprises grâce à l'ingéniosité de leurs camarades.

En ce qui concerne l'initiation sportive, la place la plus large sera donnée, bien entendu, à ceux des sports inscrits au programme pour lesquels des installations satisfaisantes auront pu être mises à la disposition des stagiaires. Les sports qui ne pourront pas faire l'objet de séances pratiques pourront utilement être étudiés dans des conférences théoriques d'information, données par des pratiquants qualifiés.

HORAIRES.

Les conditions dans lesquelles le stage pourra être exécuté étant essentiellement variables selon les camps, et dépendant notamment du temps journalier qui pourra être consacré aux séances, aucune indication précise ne saurait être donée quant à l'établissement d'un horaire.

Il appartiendra au Directeur de stage, assisté de ses collaborateurs, de répartir les séances consacrées aux diverses matières du programme, en s'inspirant des possibilités pratiquées et avec le souci d'éviter tout surmenage préjudiciable aux stagiaires et aux résultats mêmes de l'enseignement.

Pour chacune des matières, le Directeur du stage fixera :

1° Le temps qui y sera consacré ;

2° La forme sous laquelle elle sera présentée aux élèves ;

3° Le nombre d'élèves participant à une même séance ;

4° L'instructeur responsable.

Il sera alors possible de déterminer l'emploi du temps hebdomadaire et journalier, soit qu'il s'agisse d'activités réunissant à la fois tous les élèves, soit qu'il faille prévoir une permutation entre plusieurs groupes.

Le problème de la répartition des séances dans le temps devra être étudié avec le plus grand soin. Dans un Centre régional, où la durée du stage est fixée à l'avance et où les stagiaires sont entièrement disponibles, le travail demandé doit être intensif pour permettre de passer en revue toutes les matières, même de façon assez superficielle.

Au camp, il y aura intérêt, même si le temps journellement disponible permettait une semblable intensité, à diminuer celle-ci au profit de la formation plus profonde et plus intimement assimilée que donne un travail moins hâtif et plus dilué dans le temps.

Ce n'est donc qu'à titre purement indicatif et pour fixer les idées sur la proportion à respecter dans les heures à attribuer aux divers cours et activités, qu'il est fait mention du tableau ci-dessous donnant une répartition horaire pour une semaine.

6 heures de séances d'entraînement;
3 heures d'études pratiques des activités d'éducation générale;
3 heures de sports individuels;
3 heures de sports collectifs;
2 heures de danses;
10 heures de conférences;
12 heures de travail personnel.

ORGANISATION.

A. **Direction.** — Le Directeur du stage pourra s'entourer des conseils d'un Comité de direction, mais il devra néanmoins consacrer, chaque jour, une part importante de son temps à l'organisation et à la bonne marche du stage.

Un secrétaire de stage sera nécessaire pour tenir à jour inscriptions et émargements aux séances, emplois du temps, etc.

A ce secrétariat sera adjoint un dessinateur qui pourra reproduire au tableau certaines planches (anatomie, par exemple), permettant aux stagiaires de mieux suivre une conférence.

B. **Enseignement.** — Un Centre régional suit, dans l'organisation de son enseignement, les grandes lignes tracées par le Commissariat général, qui lui laisse cependant une certaine indépendance.

Pour les raisons déjà mentionnées plus haut, le camp de prisonniers se trouve dans des conditions telles qu'une indépendance plus grande encore est nécessaire. C'est le Directeur du stage, assisté éventuellement de son Comité de direction, ou aidé de ses principaux collaborateurs, qui, s'inspirant du programme d'un Centre régional, fixera le travail du stage.

Sous réserve des possibilités qui lui sont offertes, le Directeur du stage pourra s'inspirer utilement des indications suivantes sur l'organisation de l'enseignement.

La pratique quotidienne de l'*éducation physique* comportera :

1° Leçons de démonstration, données par les professeurs;

2° Leçons répétant la leçon de démonstration, exécutées dans chaque groupe par les stagiaires et commandées par l'un d'eux, afin d'apprendre à chaque stagiaire le maniement, le commandement d'un groupe;

3° Séances d'études;

4° Leçons composées avec les éléments appris au cours des séances d'études, et dirigées par les stagiaires sous le contrôle des chefs de groupes;

5° Séances d'études dirigées par des stagiaires.

Ce mécanisme pouvant se répéter pour les leçons d'éducation physique de chaque âge.

1er cycle :

6-13 ans, école primaire;
6-8 ans, petits, cours préparateurs;
8-11 ans, moyens, cours élémentaire et moyen;
11-13 ans, grands, cours moyen et supérieur.

2e cycle : 13-16 ans.

Leçons d'athlétisme à partir de 18 ans.

a. *L'initiation sportive* peut être faite sur le plan suivant, pour un sport déterminé : le football par exemple :

1° Exposé en salle : historique, technique et tactique du jeu, la leçon d'entraînement;

2° Séances d'entraînement dirigé, sur le terrain;

3° En salle : l'arbitrage au tableau;

4° Application d'arbitrage et démonstration commentées, et exercices pratiques en direction effective de jeux par les stagiaires.

Le nombre des séances est à fixer pour chaque sport par le Directeur du stage.

S'il existe au camp un spécialiste, un technicien connaissant parfaitement bien un sport, par exemple, un « international » doublé d'un éducateur, il y a intérêt à étudier de façon approfondie sa spécialité et d'y consacrer par conséquent un plus grand nombre de séances.

b. *L'athlétisme* s'étudiera de même en salle, puis sur le terrain par des séances d'entraînement dirigé. Des notions précises seront données également sur les terrains de sport, les organisations de réunions sportives, le rôle des juges.

c. *La « danse »* régionale est une des distractions des camps, distraction à la fois pour les spectateurs et pour les danseurs. L'étude par les stagiaires des danses de plusieurs provinces sera souvent rendue possible par la présence dans les camps de prisonniers connaissant le folklore de leur région. Le Directeur du stage pourra instituer une sorte d'école de danses et chants folkloriques où bourrées limousines, gavottes bretonnes, crin-crin basque, farandoles se succèderont. Les stagiaires auront d'ailleurs eux-mêmes le désir de se constituer un cahier de chants et danses régionales où seront notés les pas et les figures.

d. *Le travail manuel* fait partie intégrante de la vie du prisonnier pour l'amélioration de son installation, de sa nourriture, et il va de l'aménagement du stade jusqu'aux travaux de couture; dans certains camps fonctionnent des ateliers de reliure, de décors et accessoires de théâtre, de menuiserie, etc. Le Directeur du stage utilisera au mieux les compétences et les ressources locales pour familiariser ses camarades avec l'exécution puis la direction des travaux manuels. De petites expositions pourront être organisées.

e. *Les travaux agricoles* prennent de même une place naturelle dans certains camps où il est possible d'améliorer un peu le menu par les produits d'un jardin.

f. Pour *l'initiation à la vie de plein air,* aux jeux d'extérieur, la direction du stage pourra avoir recours en particulier aux camarades qui sont familiarisés avec les travaux et jeux d'une des trois fédérations scoutes.

g. *La mise en scène,* les divers métiers de la scène (décorateur, régisseurs, électriciens, habilleurs, souffleurs, etc.) pourront être étudiés ; il s'est révélé dans chaque camp des metteurs en scène de valeur, qui pourront apprendre leurs procédés aux stagiaires.

h. En cours de stage d'ailleurs, un certain nombre de « journées des stagiaires » pourront être prévues au cours desquelles ceux-ci pourront présenter à leurs camarades : pièce de théâtre, auditions de chant choral, danses, démonstrations et concours d'éducation physique et de sports, exposition de travaux manuels, etc. qui résumeront les activités d'un stage d'éducation générale.

DOCUMENTATION.

Au cours des derniers mois, le Commissariat général à diverses reprises, a adressé aux camps des documents divers.

En outre il sera fait envoi, le plus tôt possible d'une documentation destinée à fournir aux Directeurs de stage et à leurs collaborateurs tous les éléments nécessaires à l'établissement des cours et leçons qui seront professés durant le stage (envoi fait grâce au bienveillant concours de la Croix-Rouge Française).

On trouvera en *annexe II* la nomenclature de la documentation que le Commissariat général s'efforce à l'heure actuelle de réunir.

Celle-ci est destinée à constituer une bibliothèque de stage. Les ouvrages entrant dans sa composition devront être réservés, par priorité, aux professeurs, instructeurs et conférenciers du stage pour la mise au point de leurs leçons. Les Directeurs de stage détermineront dans quelle mesure ces ouvrages, ou certains d'entre eux, pourront faire l'objet de prêts aux stagiaires pour les besoins de leur travail. En tout état de cause, ils prendront toutes dispositions utiles pour assurer la bonne conservation de l'instrument de travail essentiel que constitue cette bibliothèque et en éviter la dispersion sans profit.

SANCTION DES STAGES.

Créer et suivre un stage nécessite, en captivité, un effort réel, une assiduité auxquels la vie des camps, ne prédispose pas, mais que les prisonniers de guerre intéressés s'imposeront, car ils ont compris, mieux que quiconque, l'importance et la nécessité de l'œuvre entreprise.

Connaissant le dévouement des prisonniers à cette œuvre de rénovation nationale, le Commissaire général a décidé de valoriser l'effort qui sera fourni par les Directeurs de stage, leurs collaborateurs et les stagiaires, par l'attribution à ces derniers, à défaut d'un diplôme officiel, d'un « *Certificat de Scolarité* ».

Celui-ci sera délivré, avant la libération, à tout stagiaire ayant fait preuve d'une assiduité suffisante, par les soins du Directeur du stage, sans qu'un examen subi au camp soit nécessaire. La proportion d'assiduité de 80 p. 100, vérifiée par un émargement à chaque séance peut être exigée pour l'obtention de ce certificat.

Le modèle du « Certificat de Scolarité » à délivrer, conforme au modèle général de l'Instruction publique, figure en *annexe III*, à la présente instruction.

Le Directeur du stage devra mentionner avec le plus grand soin, aux emplacements réservés à cet effet sur le certificat, toutes indications et appréciations sur la valeur du travail fourni par le stagiaire et sur les résultats obtenus, ces renseignements étant indispensables pour juger de l'aptitude du stagiaire, à remplir lors de son retour, les fonctions d'éducateur général.

Le Directeur du stage, de son côté, fournira utilement au Commissariat général, après sa libération, un rapport, documenté le plus largement possible, sur l'organisation et le fonctionnement du stage qu'il aura dirigé.

Enfin, des démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir la nomination, auprès de la Mission française des prisonniers de guerre, à Berlin, d'un officier qualifié, délégué du Commissariat général. Ce délégué aurait pour mission de s'employer à faciliter la tâche des Directeurs de stage, en les aidant de ses conseils lors de visites dans les camps, en s'efforçant de résoudre les difficultés éventuellement rencontrées, et en assurant, par le canal de la Mission, une liaison avec le Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports.

Les renseignements qui pourront être obtenus par ces diverses voies, joints à la conscience professionnelle des Directeurs de stage, de leurs collaborateurs et des stagiaires, permettront d'attribuer aux « Certificats de Scolarité » délivrés une valeur certaine.

Leurs titulaires ayant fait l'objet d'appréciations satisfaisantes, pourront alors être admis, dès leur retour de captivité, à bénéficier des avantages auxquels peuvent prétendre leurs camarades en fonction, à l'issue des stages organisés dans les Centres régionaux d'éducation générale et sportive.

Les indications relatives à ces avantages figurent en *annexe IV*, à la présente instruction.

ANNEXE I.

MATIÈRES DU PROGRAMME.

A. PRINCIPES DE BASE.

Les appels du Maréchal.
Directives du Maréchal au sujet de l'éducation nationale.
Instructions, tome 1° « Les activités d'éducation générale ».

B. PSYCHOLOGIE ET PÉDAGOGIE.

Nature et caractère de l'enfant.
Son besoin d'action.
Éducation par l'action et dans la joie.
L'individu et le groupe. Les responsabilités.
NOTA. — L'étude des activités ne se limitera pas à leur caractère technique et sera constamment orientée vers leur utilisation pédagogique.

C. CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES.

1° Biologie.

a. Anatomie et morphologie.
Notions du développement physique normal.
Étude sommaire des différents types morphologiques.
b. Physiologie.
Les grandes fonctions et leurs relations avec l'éducation physique. La croissance. La puberté. La fatigue.
c. Mécanisme des mouvements.
Etude sommaire du mécanisme des mouvements.
Recherche des effets d'un exercice au point de vue morphologique. Exemples d'application de ces effets en réadaptation et en rééducation.

2° Hygiène.

Rappel des principes élémentaires d'hygiène générale.
Hygiène naturelle. Activité et repos. Au soleil. Alimentation.
Développement des résistances organiques.
Utilisation des contraires. Froid. Chaleur.
Hygiène du vêtement, de l'habitation.
Prophylaxie et prévention des maladies.

3° Contrôle médical.

Ce qu'il indique à l'éducateur.
Relations entre le contrôle médical et le contrôle des progrès physiques.

D. ACTIVITÉS.

1° Éducation physique (étude et pratique).

a. La méthode de base : méthode naturelle.
Caractères.
Types de séances.
Plan d'une leçon. Dominantes.
Le plateau.
Le dosage.
Les familles d'exercices naturels.
Le contrôle des progrès : performances cotées.
b. La gymnastique corrective.
Les terrains.
Réadaptation fonctionnelle : respiration, circulation, digestion, système nerveux, nutrition générale.

Réadaptation structurale : squelette et musculature, attitudes et stations correctes, exercices correctifs :

1° De la méthode naturelle;

2° Des méthodes analytiques.

2° Initiation sportive.

— Sports individuels :

Athlétisme.

Natation, lutte, boxe.

Canoë, kayak, aviron, voile, ski.

Cyclisme et cyclotourisme, camping. etc.

Tennis, pelote basque, etc.

— Sports collectifs :

Rugby, football, hockey, hand-ball, volley-ball, etc.

3° Jeux.

a. Activité physique.

b. Jeux de mémoire.

c. Attention et maîtrise de soi.

d. Estimation : détermination de hauteurs, distances, poids, nombre.

e. Observations : jeux de tracés, de pistes.

f. Connaissance de la nature et activités qui en résultent : collections, travaux utiles.

g. Orientation. Topographie. Cosmographie.

h. Météorologie.

4° Éducation par le rythme.

a. Danse :

— exercices rythmés.

— exercices rythmiques.

— danses populaires, danses régionales.

b. Chant :

— chants nationaux.

— chants de route.

— chants de jeunesse.

— chants populaires. Chants régionaux.

— chants mimés. Chœurs.

5° Travaux manuels et agricoles.

A l'intérieur : pliage et découpage, vannerie, tissage, bois découpé, petits jouets, poteries, travail du bois, sculpture du bois.

Théâtre : mise en scène, décors, etc.

A l'extérieur : bûcheronnage, terrassement, entretien des terrains d'entraînement et de jeux, etc.

Travaux agricoles : jardin potager, floral, animaux domestiques, etc.

6° Activités en plein air.

Préparation des sorties, contact avec le pays.

La vie de plein air.

7° Secourisme.

Traitement des accidents légers qui peuvent se présenter au cours des séances d'éducation physique : crampe, entorse, claquage, coup de soleil, insolation, coup de chaleur, les premiers soins.

Pansements aseptiques et antiseptiques.

Hémorragies veineuses et artérielles : soins.

Garrots, attelles, plaies, fractures.

Fabrication d'une civière.

Précaution à prendre pour le transport d'un blessé.

Étude des maladies courantes. Symptômes.

ANNEXE II.

OUVRAGES DE DOCUMENTATION.

Les activités d'éducation générale. Instructions, tome I (Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports).

Anatomie ..... ROUVIÈRE.
La machine humaine..... HITIER.
Corps humain et anatomie artistique..... RICHER.
L'homme, cet inconnu..... CARREL.
Anatomie. Physiologie. Hygiène (classe et philo)..... PIZON.
L'éducation physique virile et morale par la méthode naturelle ..... HÉBERT.
Guide abrégé du moniteur..... HÉBERT.
Leçon type d'entraînement..... HÉBERT.
Code de la Force..... HÉBERT.
Plein air, abrégé pratique..... ÉDITION E. D. F.
Vigueur et cran, édition 1939 des E. D. F..... LAFITTE.
Histoire des exercices physiques..... C' BERNARD.
L'éducation physique en Suède..... LEFÈVRE.
La gymnastique suédoise..... THUBIN.
La vie par le stade..... TISSIÉ.
Précis de gymnastique rationnelle..... THAORIS.
Les Cahiers d'athlétisme (8) F. F. A.....
Le livre des jeux (Arc tendu)..... GUILLEN.
Les jeux dans l'éducation physique (Lavauzelle)..... BAISSAC.

Chants, danses travaux manuels.

Le coq, chansonnier scout (Hénestrel, 2 *bis*, rue Vivienne).
La fleur au chapeau (1er et 2e recueils), Lerolle et Cie, 29, rue d'Astorg, Paris.
Recueil, Roland.
Montjoie, Proune, 5 rue de Mézières, Paris.
Anthologies, scolaires et post-scolaires (1 par province).
Rondes et danses populaires. C-gé-C, Bruel.
Chante, chante. Chansonnier de la Jeune France.
La clé des chants.
Chante Jeunesse (Arc Tendu).
Chansonnier au scoutisme. ZIMMERMAN.
Les chansons de Bob et Bobette, 2 vol..... BOUCHER.
Chansons de France..... KANROFF.
Recueil de chants..... BOTREL.
Les chansons de chez nous.....
Recueil de chants des Auberges de la Jeunesse. CANTELOUBE.
Chant des terroirs français..... Paul SARRET et Simone PRAGNON.
La chansonnerie ..... CANCHIE.

15 chansons françaises.....
Rondeau et chanson du pays d'Oc.
Bourrées d'Auvergne.
Rondes et danses populaires de tous pays. Jeanjean SIRVEN.
Vieilles rondes et vieilles chansons françaises..... BOEKHOLT.
Tours de mains..... BOEKHOLT.
Mains habiles ..... TISSOT.
Recueil de chants.....

ANNEXE III.

STAGE D'ÉDUCATION GÉNÉRALE.

Centre de stage du camp.....

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ.

I. Indications obligatoires.

Monsieur (1) .....
(2) .....
(3) .....
Directeur des études..... ou Professeur d.....
au Centre de.....
(1)
(3) .....
(4) .....
Certifie que Monsieur.....
a suivi régulièrement les cours de.....
Professeurs (5) .....
Programmes suivis et questions traitées (6).....
.....
Durée des cours (dates) et horaires hebdomadaires.....
.....
Travaux faits par l'intéressé (exposés, leçons, travaux écrits).....
.....

II.

Appréciations du Directeur d'études ou des Professeurs sur l'assiduité, la valeur des travaux, les aptitudes, les résultats obtenus (8).

III. Observations.

A..... le..... Signature :

---

(1) Nom et prénoms.
(2) Grade et affectation militaire.
(3) Titres universitaires.
(4) Situation universitaire avant la captivité.
(5) Nom, prénoms, grade et affectation militaire, titres universitaires de chacun des professeurs.
(6) Donner des indications précises.
(7) S'il y a lieu.
(8) Ces indications *ne sont pas obligatoires*, mais il est *recommandé* de les fournir, complètes et motivées, toutes les fois qu'il sera possible de le faire.

ANNEXE IV.

AVANTAGES
RÉSERVÉS AUX PROFESSEURS ET INSTITUTEURS ÉDUCATEURS GÉNÉRAUX.

I. Professeurs.

Tout professeur des disciplines intellectuelles peut être « Maître volontaire d'éducation générale » et prendre part à ce titre à la direction des activités d'éducation générale de l'établissement.

Les professeurs, proposés par leur chef d'établissement, peuvent être nommés Maîtres assistants d'éducation générale, puis Maîtres d'éducation générale, par le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, après avis du Commissaire général à l'Éducation générale et aux Sports.

Il est prévu, à l'heure actuelle, dans chaque établissement : un maître d'éducation générale, quel que soit l'effectif, et un maître assistant jusqu'à 400 élèves. Au delà de cet effectif, un maître assistant supplémentaire est désigné, par groupe de 200 élèves.

Les maîtres d'éducation générale bénéficient des avantages suivants :

1° Réduction du service hebdomadaire allant de 6 à 8 heures.

2° Prime annuelle, pour l'attribution de laquelle un texte est en préparation. et qui sera vraisemblablement comprise, suivant catégories, entre 2.500 et 9.000 francs.

Les maîtres assistants bénéficient de :

1° La réduction du service hebdomadaire, selon la charge supplémentaire qui leur est imposée par la conduite des disciplines d'éducation générale.

2° La prime annuelle, qui variera de 1.200 à 2.500 francs dans les mêmes conditions.

Pour les maîtres et maîtres assistants, le taux de la prime est fonction des services rendus, de l'effectif de l'établissement, de la résidence, etc.

II. Instituteurs.

Tous les instituteurs sont maîtres d'éducation générale dans leur classe.

Ceux qui sont titulaires du certificat d'aptitude à l'éducation physique (degré supérieur) et ceux qui ont satisfait au stage dans un centre régional (éventuelement dans un centre de stage au camp) bénéficient de primes annuelles qui peuvent varier de 500 francs à 3.000 francs, selon la qualité de la distinction de leur enseignement des disciplines d'éducation générale.

Imprimerie Nationale. — J. 31368-42.

Annexe n° 21 Evolution de la population étrangère dans l'économie allemande

Source :
Ce graphique est initialement édité par Ulrich Herbert, « Apartheid nebenan. Erinnerungen an die Fremdarbeiter im Ruhrgebiet“, in : „*Die Jahre weiß man nicht, wo man die heute hinsetzen soll“. Faschismuserfahrungen im Ruhrgebiet*, LUSIR Bd.1, Berlin/Bonn 1983, p. 234. Il est repris par Helga Elisabeth Bories- Sawala, *op. cit.,* p. 38.

Annexe n° 22 : Organisation des différents services de l'OKW. Document extrait du travail de Stefan Geck, Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945, Hausarbeit, 1998 : *Die Amtsgruppe Chef des Kriegsgefangenenwesens im März 1942*

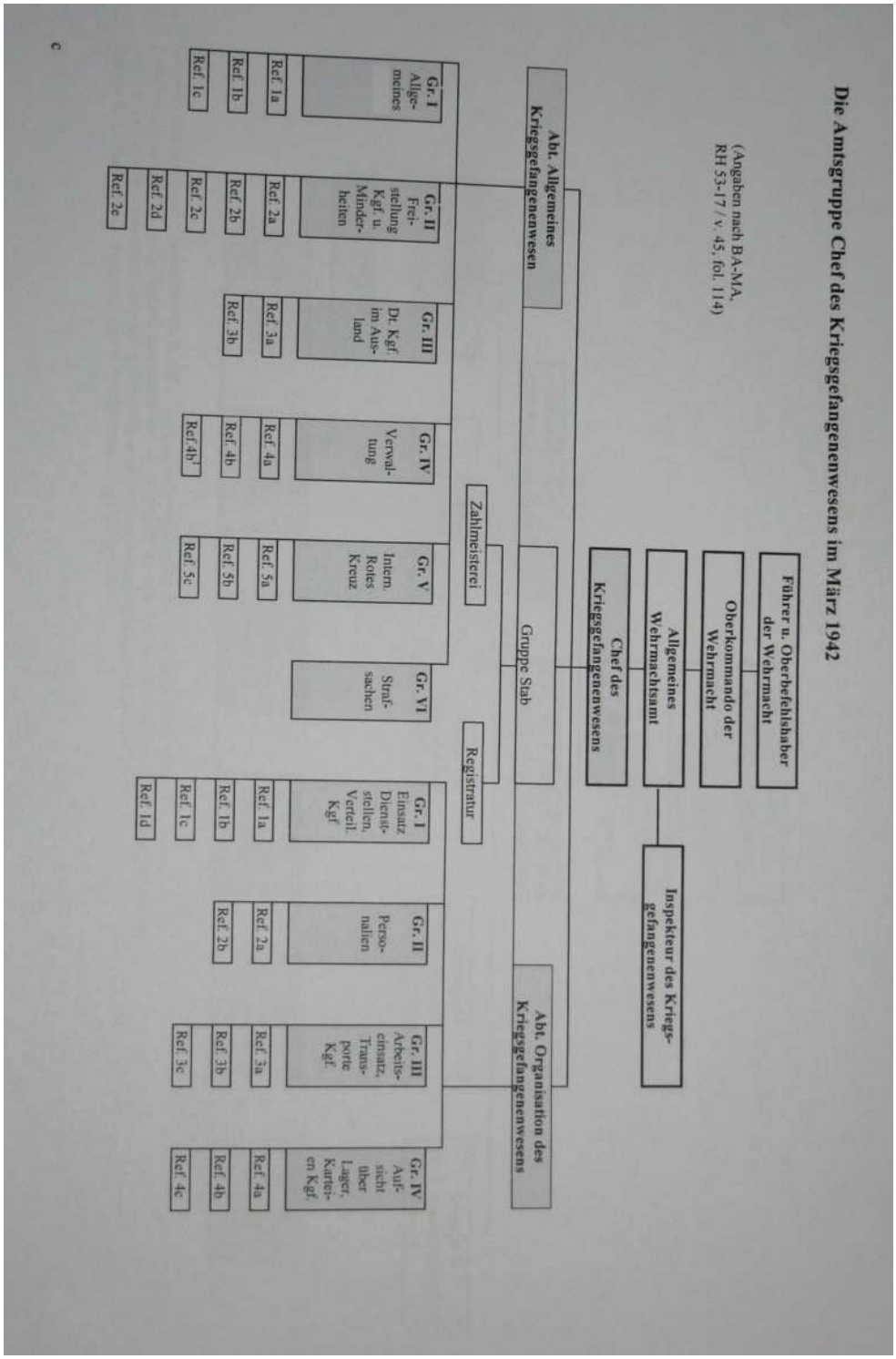

Annexe n° 23: F. Sauckel, Appel aux prisonniers de guerre français et belges, 13 avril 1942

(AN, F/9/2909)

APPEL

aux Prisonniers de Guerre français et belges.

Prisonniers de guerre,

Le sort de la guerre, la faute des déclarants de la guerre et la puissance du Reich vous ont amenés en captivité. Chacun de vous autres, en ce temps, où le Reich se bat pour la conservation de l'Europe et pour sa civilisation, doit savoir ce qui suit:

Le peuple allemand n'a contre vous aucune haine ni sentiments de revanche.

La guerre pourtant dure encore, les lois martiales doivent être en vigueur. Ces lois demandent de l'ordre, de la dureté et de la discipline.

C'est de cette claire logique que résulte ce qui suit:

Celui qui se montre sage, discipliné et assidu ne doit pas seulement s'attendre à un traitement correct, mais aussi honnête. Les prisonniers de guerre refusant le travail seront punis pour indiscipline suivant les termes du règlement en vigueur pour l'armée allemande et déplacés dans un camp se trouvant dans le territoire occupé de l'Est.

Un bon rendement de travail et une bonne conduite pourront entraîner des améliorations supplémentaires.

L'Allemagne combattant pour l'existence de l'Europe, celui qui montrera une mauvaise volonté subira le traitement mérité. Le Reich ne souffrira pas que pendant cette lutte fatale de l'Europe des paresseux et des fainéants, des saboteurs et des ennemis prolongent la guerre. **Ce principe se rapporte aussi aux prisonniers de guerre.**

Prisonniers de guerre, la manière dont vous serez traités et tenus dépend de vous mêmes. C'est aussi de vous autres que dépend la réalisation de votre espoir de revoir vos familles bientôt et en bonne santé.

Le Reich ne combat pas contre vous autres, mais pour l'Europe. Ce combat pourtant exige un ordre martial et par conséquent des lois martiales et des mesures de guerre.

Songez-y dans votre conduite de dans vos actions!

Le Reich continuera cette marche jusqu'à la victoire définitive.

C'est de la victoire allemande que dépend votre sort.

Le Directeur général pour le Travail

Berlin, le 13 avril 1942.

signé Fritz Sauckel.

Annexe n°24 : Organigrammes et organisation du Commissariat Général à la Main-d'œuvre française en Allemagne (CGMAFA). AN, 83aj/5.

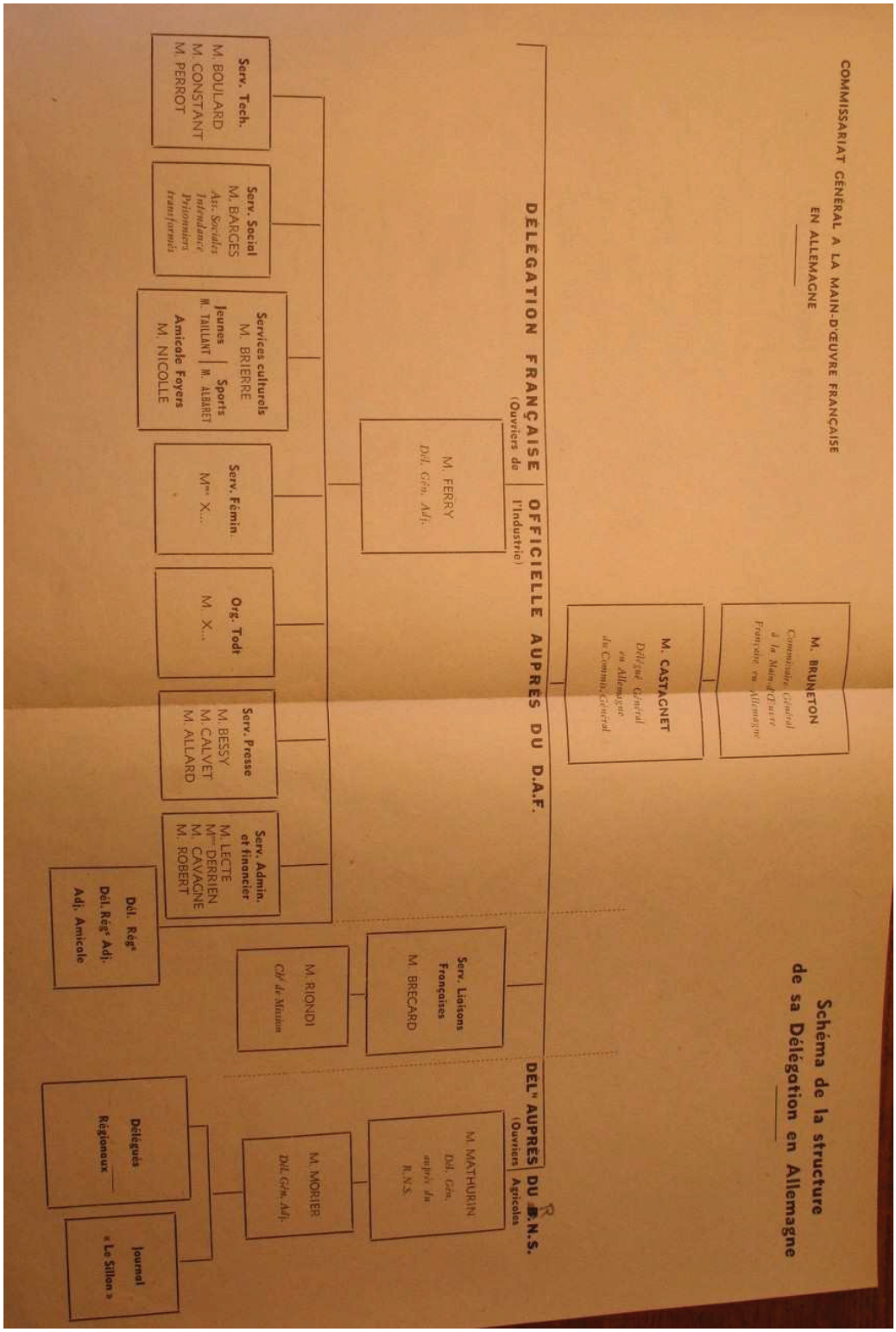

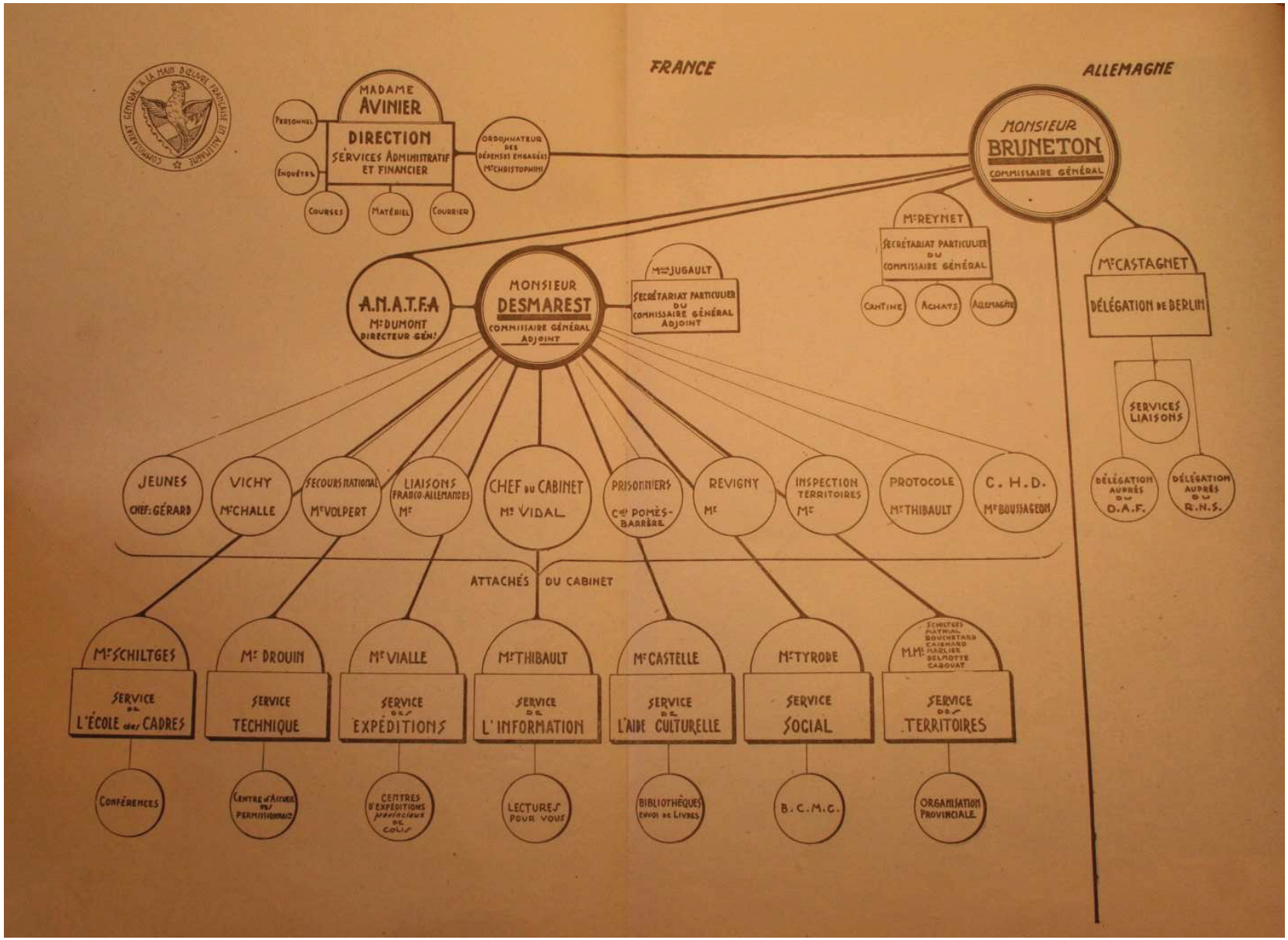
COMMISSARIAT CENTRAL A LA MAIN D'ŒUVRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE
FRANCE
ALLEMAGNE
MADAME AVINIER
DIRECTION
SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER
PERSONNEL
ENQUÊTES
COURSES
MATÉRIEL
COURRIER
ORDONNATEUR DES DÉPENSES ENGAGÉES Mr CHRISTOPHINI
MONSIEUR BRUNETON
COMMISSAIRE GÉNÉRAL
Mr REYNET
SECRÉTARIAT PARTICULIER DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
CANTINE
ACHATS
ALLEMAGNE
Mr CASTAGNET
DÉLÉGATION DE BERLIN
SERVICES LIAISONS
DÉLÉGATION AUPRÈS DU D.A.F.
DÉLÉGATION AUPRÈS DU R.N.S.
A.N.A.T.F.A
Mr DUMONT DIRECTEUR GÉN.
MONSIEUR DESMAREST
COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Mme JUGAULT
SECRÉTARIAT PARTICULIER DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
JEUNES CHEF: GÉRARD
VICHY Mr CHALLE
SECOURS NATIONAL Mr VOLPERT
LIAISONS FRANCO-ALLEMANDES Mr
CHEF DU CABINET Mr VIDAL
PRISONNIERS Cte POMÈS-BARRÈRE
REVIGNY Mr
INSPECTION TERRITOIRES Mr
PROTOCOLE Mr THIBAULT
C. H. D. Mr BOUSSAGEON
ATTACHÉS DU CABINET
Mr SCHILTGES
SERVICE DE L'ÉCOLE des CADRES
CONFÉRENCES
Mr DROUIN
SERVICE TECHNIQUE
CENTRE d'ACCUEIL PERMISSIONNAIRES
Mr VIALLE
SERVICE DES EXPÉDITIONS
CENTRES D'EXPÉDITIONS provinciaux DE COLIS
Mr THIBAULT
SERVICE DE L'INFORMATION
LECTURES POUR VOUS
Mr CASTELLE
SERVICE DE L'AIDE CULTURELLE
BIBLIOTHÈQUES ENVOI DE LIVRES
Mr TYRODE
SERVICE SOCIAL
B.C.M.C.
MM. SCHILTGES MAYMAC BOUCHETARD CAIRMAND MARLIER DELMOTTE CABOUAT
SERVICE DES TERRITOIRES
ORGANISATION PROVINCIALE

DELÉGATION OFFICIELLE FRANÇAISE AUPRES DU REICHESNÄHRSTAND
BETREUERSTELLE FÜR FRANZ LANDWIRTSCHAFTE ARBEITSKRÄFTE

Bureau Central de Berlin

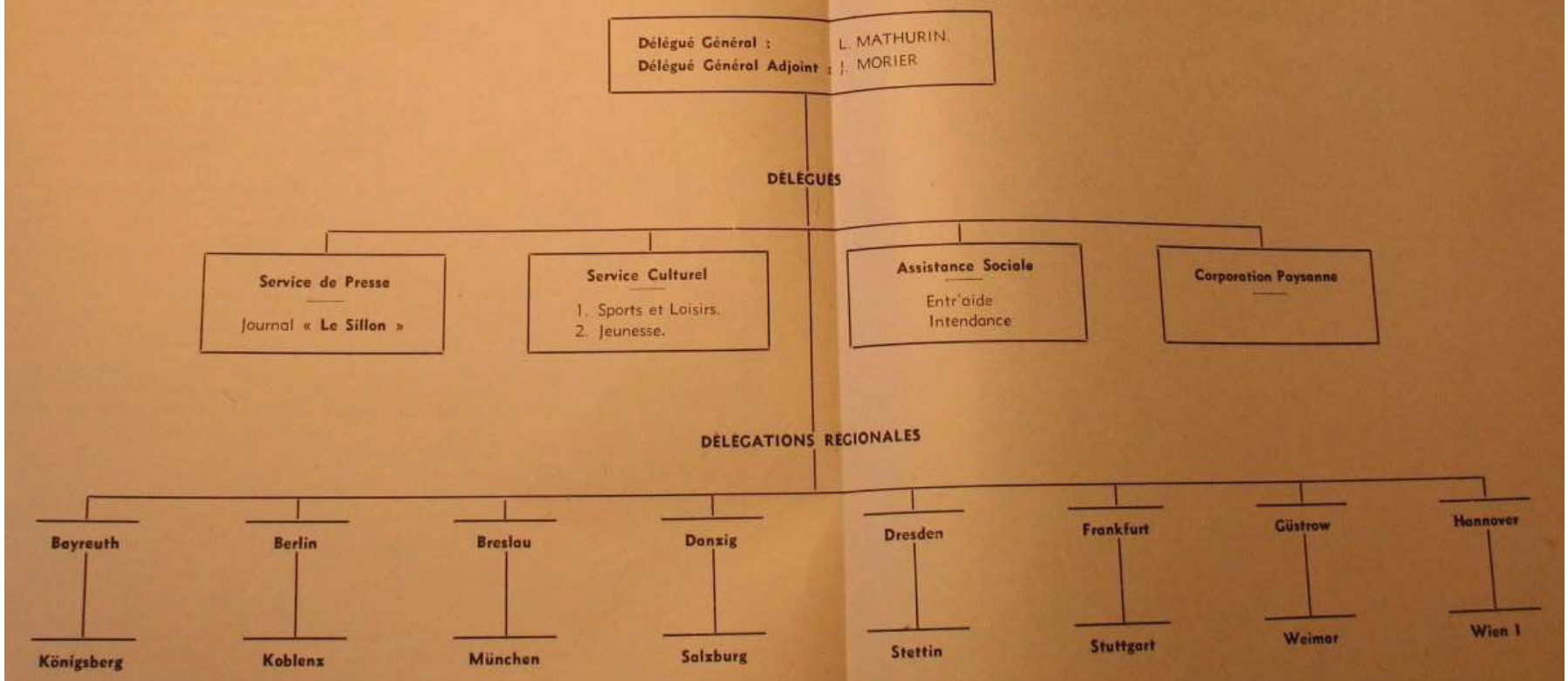

COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA MAIN-D'ŒUVRE FRANÇAISE
EN ALLEMAGNE

Schéma de la structure de sa Délégation en Allemagne

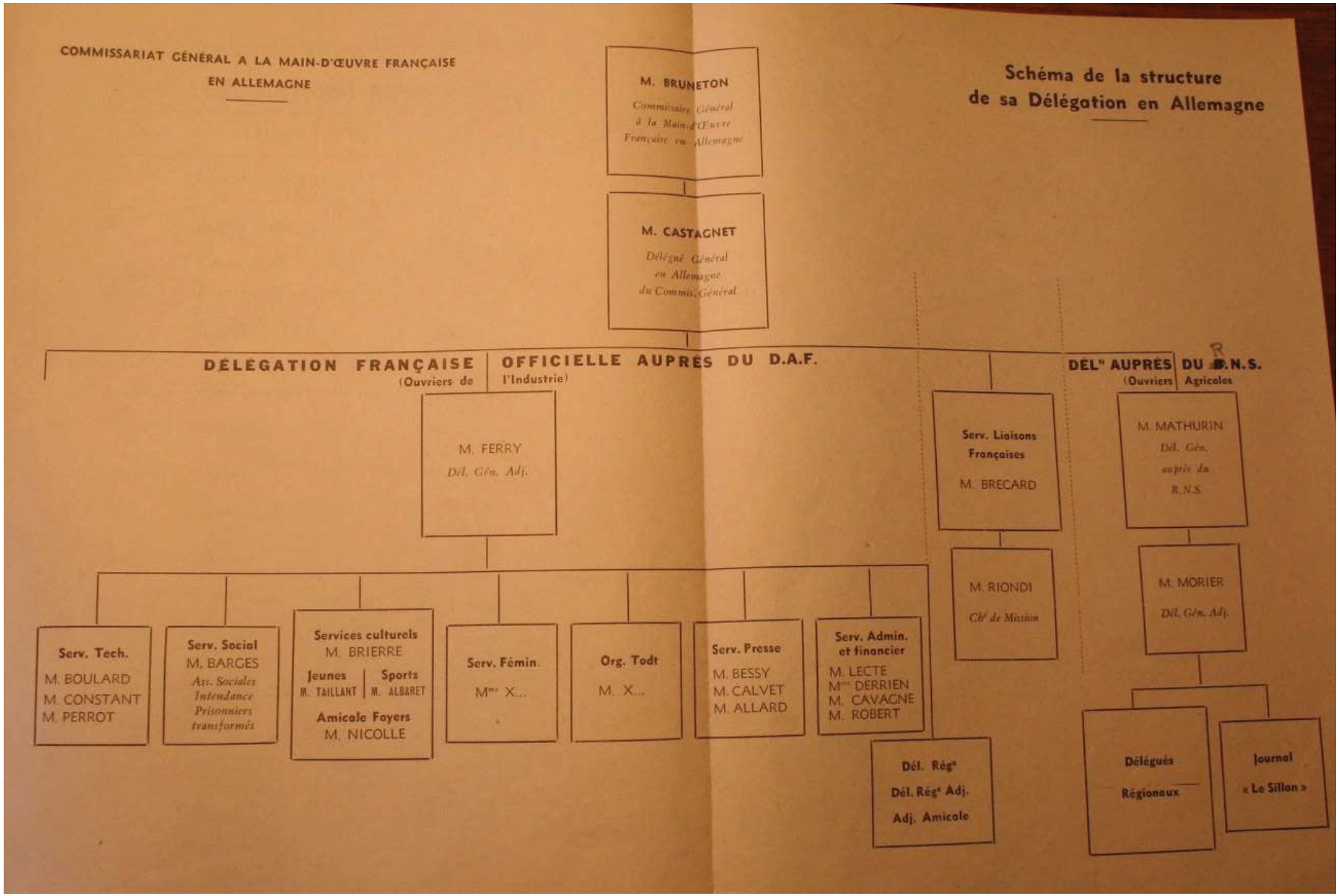

Annexe n°25 : création de la Délégation du Commissariat Général aux Sports à Berlin (AN, F/17/14462)

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE
ET AUX SPORTS

PARIS, le 26 mai 1943

- Cabinet -
NS 485 Cab/P

INSTRUCTION

relative à la création d'une délégation permanente du Commissariat Général aux Sports près le Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne

Il est créé à Berlin, à compter du 1er juin 1943, une délégation permanente du Commissariat Général aux Sports près le Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne.

La délégation est placée sous l'autorité de M. CHUMBOL, Inspecteur de l'Education Générale et des Sports, Directeur Régional pour l'Académie de LYON. M. ALBARET, Rédacteur à l'Administration Centrale est adjoint au chef de la Délégation.

Mission de la Délégation

Cette délégation a pour mission de prendre en charge l'organisation et le contrôle dans les foyers et camps d'ouvriers français en Allemagne, de toutes les activités relevant du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports. La Délégation établira les relations nécessaires avec le Ministère Allemand des Affaires Etrangères, les services sportifs du Front allemand du travail et les Fédérations sportives allemandes.

Après avoir pris les contacts utiles et recueilli sur place toutes informations, le chef de la Délégation établira un projet d'organisation de ses services

Cette organisation entrera en vigueur après approbation par les Commissaires Généraux intéressés et par les autorités allemandes.

Rattachement et subordination :

La Délégation sera installée à BERLIN au Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne. Elle sera placée sous l'autorité administrative du Commissaire Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne et relèvera techniquement du Commissaire Général aux Sports.

Personnel :

La Délégation sera complétée, tant en personnel de l'Administration Centrale qu'en personnel des services extérieurs (Inspecteurs, Inspecteurs-Adjoints, Professeurs, Moniteurs, etc....) suivant les besoins qui se manifesteront. Le personnel composant la Délégation continuera à être payé par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports; les indemnités différentielles de séjour seront fixées par entente entre le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports et le Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne.

.../...

Les bases de son fonctionnement pratique

Equipement Sportif :

Le matériel d'équipement sportif nécessaire sera fourni par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports sur son contingent. Estimant que les travailleurs français en Allemagne méritent un traitement de faveur, il leur sera réservé un pourcentage important de l'allocation globale qui est consentie par le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle.

Le Commissaire Général aux Sports :

signé : PASCOT.

Pour ampliation
Le Chef de Cabinet :

signé : VERRUNI

DESTINATAIRES

- Administration Centrale
- Services Extérieurs
- Contrôle des Dépenses Engagées
- Education Nationale (pour information)
- M. le Commissaire Général à la Main-d'Oeuvre Française en Allemagne

Annexe n° 26. Mise en place du tournoi des camps, 30 juin 1944, AN, F/9/2855

30 Juin 1944.

CROIX-ROUGE FRANCAISE

COMITE CENTRAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE EN CAPTIVITE

Section "Bibliothèques et Jeux"

31, Boulevard de la Tour-Maubourg, Paris VII°

-:-:-:-:-:-

DIRECTION DES PRISONNIERS DE GUERRE
COURRIER
12 JUIL 1944
40.595
Remis à 7e BUREAU

Commission de l'Aide Intellectuelle

-:-

Sous-Commission des Sports

A Monsieur l'Homme de Confiance

Par notre lettre du 6 Juin 1944, nous vous avons tenu au courant des premiers travaux de la Sous-Commission des Sports de notre Comité, créée à la demande du Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre, et nous vous avons adressé le règlement du "Tournoi des Camps de Volley-Ball" en vous annonçant l'envoi prochain des règlements d'autres Tournois.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le second et le troisième de ces règlements, relatifs aux "Tournoi des Camps de Basket-Ball" et au "Tournoi des Camps de Boules" avec les règlements de ces sports.

Prière de nous faire connaître le plus rapidement possible pour envoi des breloques :

- Si votre Camp participe à ces deux Tournois
- Dans l'affirmative, si les différents B.A.B. et Kommandos de votre Camp peuvent participer aux compétitions ou en combien de compétitions différentes ces Tournois seront fractionnés.

Pièces jointes :

- Règlement du Tournoi des Camps de Basket-Ball
- Règlement du Tournoi des Camps de Boules
- Règlement officiel "Basket-Ball"
- Règlement officiel "Boules"

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

Tournoi des Camps 1944 de Basket-Ball.

REGLEMENT.

1° - La Fédération Française de Basket-Ball, 28, Place St-Georges, PARIS (IX°) organise à l'intention des Prisonniers sous le patronage de la Croix-Rouge Française - Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité à une épreuve de Basket-ball intitulée "Tournoi des Camps 1944 de Basket-Ball".

2° - Dans chaque camp sera constitué le plus grand nombre possible d'équipes de huit joueurs, dont 3 remplaçants, par Kommando, Baraque, Service, Block etc ... Un joueur qui aura participé à cette compétition pour le compte d'une équipe ne pourra pas jouer avec une autre équipe dans cette même épreuve. L'Homme de Confiance du Camp assisté du délégué chargé des sports assurera l'organisation matérielle du tournoi. Les engagements sont gratuits. Tous les matchs seront joués sous les règles prévues aux codes et règlements de la F.F.B.B.

3° - En principe les équipes se rencontreront deux à deux par voie de tirage au sort et sous forme d'élimination directe jusqu'à ce qu'une seule équipe reste en lice. Pour tenir compte des possibilités locales, toute autre formule pourra être utilisée à la diligence de l'homme de confiance, du délégué aux Sports ou de la Commission compétente.

Dans le cas ou les difficultés des déplacements ne permettraient pas de désigner une seule équipe victorieuse pour le stalag ou l'oflag l'homme de confiance pourra fractionner la compétition en groupement ou région. Toutefois il ne saurait y avoir plus de 4 équipes victorieuses pour l'ensemble du stalag ou de l'oflag.

4° - Cette compétition sera organisée, dans le temps de telle façon que les finales se disputent le dimanche 24 Septembre 1944.

5° - La durée des matchs sera de quarante minutes; en cas de résultat nul, des prolongations de 5 minutes seront jouées, le match étant arrêté après la prolongation donnant un résultat. Le maximum de prolongation à jouer est de trois.

Pour les prolongations une équipe ne se présentant pas sur le terrain est déclarée battue par forfait. Une feuille de match réglementaire conforme au modèle annexé au présent règlement sera établie pour chaque rencontre.

6° - Les arbitres ainsi que les marqueurs et chronométreurs seront désignés par l'homme de confiance du camp sur proposition du délégué chargé des sports.

.../...

7° - Il sera décerné une breloque souvenir à chacun des joueurs de l'équipe victorieuse de chaque camp ou fraction de camp ainsi qu'à l'organisateur du Tournoi.

Une coupe sera mise en compétition entre les camps. Elle sera attribuée à celui qui, par rapport à l'effectif total aura le plus grand nombre d'équipes participantes. Le résultat d'ensemble comptant pour l'attribution de la coupe sera communiqué aux hommes de confiance des stalags et des oflags.

9° - A cet effet l'homme de confiance du camp ou son délégué chargé des sports fera parvenir à la Fédération, par le canal de la Croix-Rouge - Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre en captivité - la liste des équipes participantes. Les résultats complets (éliminatoires avec le score, composition des équipes finalistes, compte rendu sommaire des épreuves) et, en général, tous renseignements utiles.

NOTA - Au cas où certains camps ne pourraient pas organiser le tournoi de Basket-Ball faute des ballons nécessaires, des demandes d'attributions de ballons pourront-être adressées à la Délégation de Berlin du Service Diplomatique des Prisonniers de guerre, par l'intermédiaire des Officiers de Confiance des Régions militaires.

La Délégation de Berlin du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports s'efforcera de donner satisfaction à ces demandes dans la mesure de ses disponibilités et compte tenu des distributions faites antérieurement aux camps intéressés.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Annexe n° 27 : Gestion du matériel par les YMCA. Nouvelles mesures, 1944 (AN, F/9/3463).

Direktor: Erik Christensen

Direktor-Stellv. Othmar J. Linke

RIEGSGEFANGENENHILFE DES WELTBUNDES
C.V.J.M. - Y.M.C.A. - U.C.J.G.

An den Vertrauensmann

Name Sergt. G. Richard

Nation Fr.

Lager : Stalag VA

HAUPTSTELLE für DEUTSCHLAND
SAGAN, N.S., Datum des Poststemp.
SEMINARSTR. 3
RUF Nr. 819

Bestätigung

Damit eine zweckmäßige Benutzung und Verteilung aller durch die Kriegsgefangenenhilfe der YMCA gewünschten und an Ihr Lager gesandten Gegenstände gewährleistet erscheint, werden wir Wunschzettel von einzelnen Kriegsgefangenen nur dann berücksichtigen, wenn diese von Ihnen als Vertrauensmann gegengezeichnet sind. Wir ziehen es vor, daß Wünsche überhaupt nur durch Sie und an uns und nicht an die Zentrale in Genf gesandt werden.

Wie Ihnen bekannt sein dürfte, bleiben alle Gegenstände unser Eigentum und sind dazu bestimmt, der Allgemeinheit des Lagers zu dienen. Wenn besondere Entscheidungen zu treffen sind, wollen Sie es gefälligst mit unseren Reisesekretären tun, oder an unsere Hauptstelle nach Sagan schreiben.

Wir ersuchen Sie, sowohl das Lager wie auch die Arb. Kdo. von diesem gewünschten Verfahren in Kenntnis setzen zu wollen.

In order to assure efficient utilization and distribution of all material sent by the War Prisoners' Aid of the YMCA into your Camp, we shall accept requests from individual PsOW only, if such are countersigned by you as the Man of Confidence. We prefer to receive requests only through you which ought to be forwarded to this office and not to Geneva Central.

We assume that you understand that all material remains our property which is supposed to serve the community within the camp. In case special decisions have to be taken, please, consult with our Field Secretary, or communicate with our Main Office in Sagan.

We beg to ask you to inform the Camp and Working Detachments of this desirable procedure.

De manière à assurer une utilisation et répartition adéquates des matériaux demandés à l'Aide aux Prisonniers de Guerre des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG/YMCA), et envoyés dans votre camp, nous nous permettons de vous informer que des demandes formulées par des p.d.g. particuliers ne seront pas acceptées par nous sans la contre-signature de vous en tant qu'Homme de Confiance. Nous préférons recevoir les listes de demandes de vous directement. Lesdites listes et la correspondance respective devront être transmises à notre bureau ici et non pas à notre siège central à Genève.

Comme vous le savez, le matériel remis à vos bons soins reste notre propriété. Ce matériel est destiné à servir la communauté dans votre camp. En cas que des décisions spéciales seraient à prendre en vue, veuillez consulter notre secrétaire visitant votre camp, ou communiquer avec notre bureau principal à Sagan.

CVJM YMCA UCJG

Annexe n° 28 : Fonds Gérard Sylvain, tract de propagande pour le travail en Allemagne (AN, 72aj/2112)

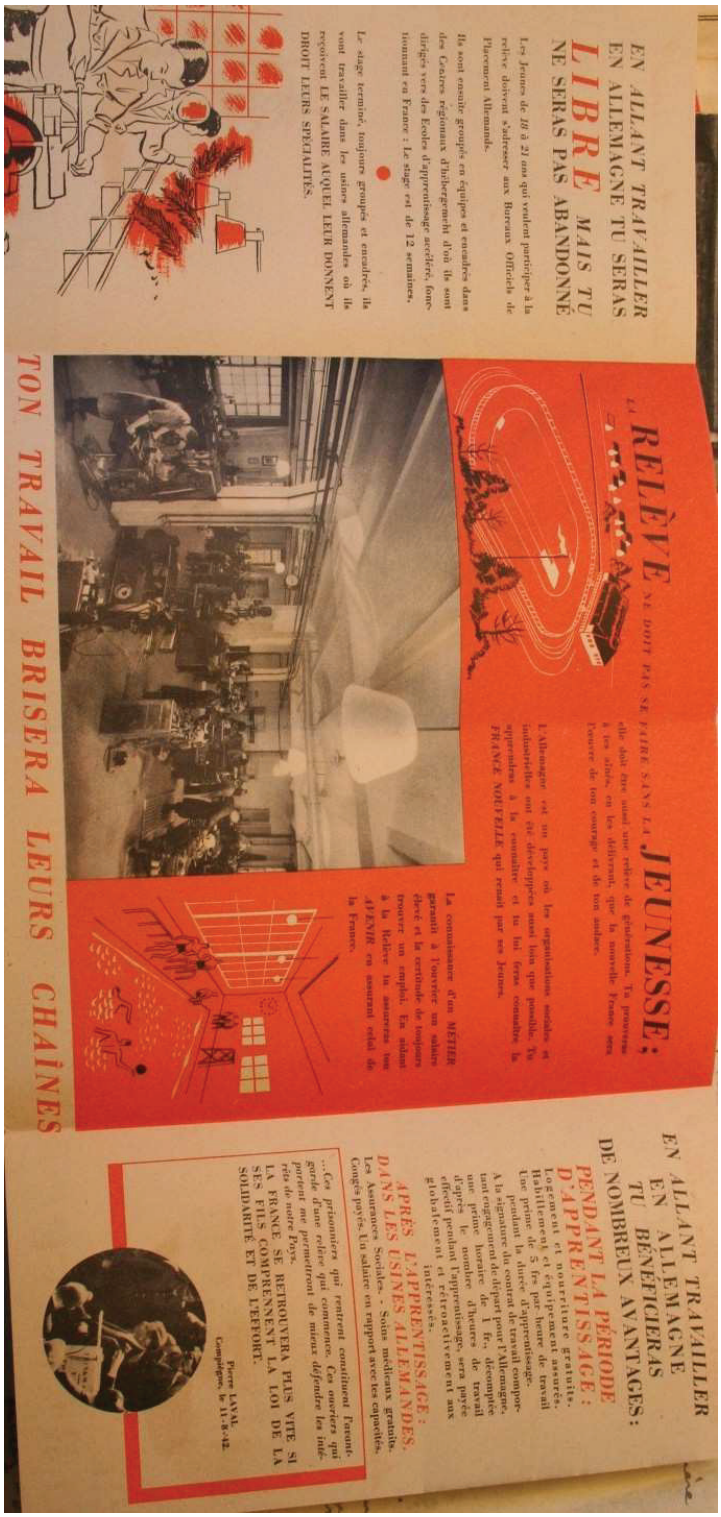

EN ALLANT TRAVAILLER EN ALLEMAGNE TU SERAS LIBRE MAIS TU NE SERAS PAS ABANDONNÉ

Les Jeunes de 18 à 21 ans qui veulent participer à la relève doivent s'adresser aux Bureaux Officiels de Placement Allemands.

Ils sont ensuite groupés en équipes et emmenés dans des Centres régionaux d'hébergement d'où ils sont dirigés vers des Ecoles d'apprentissage accélérés, fonctionnant en France : Le stage est de 12 semaines.

Le stage terminé, toujours groupés et encadrés, ils vont travailler dans les usines allemandes où ils recevront LE SALAIRE AUQUEL LEUR DONNENT DROIT LEURS SPÉCIALITÉS.

TON TRAVAIL BRISERA LEURS CHAÎNES

LA RELÈVE NE DOIT PAS SE FAIRE SANS LA JEUNESSE;

elle doit être aussi une relève de générations. Tu pourrons à ces dires, en les délivrant, que la nouvelle France sera l'œuvre de ton courage et de ton amitié.

L'Allemagne est un pays où les organisations sociales et industrielles ont été développées aussi loin que possible. Tu apprendras à la connaître et tu lui feras connaître la FRANCE NOUVELLE qui renaît par ses Jeunes.

La connaissance d'un METIER garantit à l'ouvrière un salaire élevé et la certitude de toujours trouver un emploi. En aidant à la Relève tu assureras ton AVENIR en assurant celui de la France.

EN ALLANT TRAVAILLER EN ALLEMAGNE TU BÉNÉFICIERAS DE NOMBREUX AVANTAGES:

PENDANT LA PÉRIODE D'APPRENTISSAGE:

Logement et nourriture gratuits.
Habillement, équipement assurés.
Une prime de 5 fcs par heure de travail pendant la durée d'apprentissage.
A la signature du contrat de travail comportant engagement de départ pour l'Allemagne, une prime horaire de 1 fcs, décomptée d'après le nombre d'heures de travail effectif pendant l'apprentissage, sera payée globalement et rétroactivement aux intéressés.

APRÈS L'APPRENTISSAGE: DANS LES USINES ALLEMANDES.

Les Assurances Sociales - Soins médicaux gratuits.
Congés payés. Un salaire en rapport avec les capacités.

...Ces prisonniers qui rentrent constituent l'avant-garde d'une relève qui commence. Ces ouvriers qui portent mes paroles me permettront de mieux défendre les intérêts de notre Pays.
LA FRANCE SE RETROUVERA PLUS VITE SI SES FILS COMPRENNENT LA LOI DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EFFORT.

Pierre LAVAL
Compiègne, le 11-8-42.

Annexe n 29 : AN, 83aj/24. Mende, *Organisation der Überlagermässigen Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte,* DAF, Amt für Arbeitseinsatz, 6 Juli 1943.

Die Deutsche Arbeitsfront

Amt für Arbeitseinsatz

D1 CLASSE ARCHIVES

Berlin, den 6. Juli 1943
T/Ge.- 091.023

Betrifft: Organisation der überlagermässigen Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte.

Um den überlagermässigen Verkehr und die überlagermässige Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte (mit Ausnahme der Ostarbeiter und Polen) einheitlich zu steuern, wird angeordnet:

I. Verantwortlichkeit der Gaue und Kreiswaltungen.

Die Schaffung der erforderlichen Einrichtungen für den ausserlagermässigen Verkehr und die überlagermässige Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte ist Aufgabe der Deutschen Arbeitsfront.

Um eine einheitliche Lenkung der lagermässigen und überlagermässigen Freizeitgestaltung zu sichern, untersteht die überlagermässige Freizeitgewtaltung in der Gauwaltung der DAF dem Gaubeauftragten für die Lagerbetreuung, in den Kreiswaltungen dem Kreisobmann bzw. dem Kreisbeauftragten für die Lagerbetreuung.
Die Kreiswaltungen der DAF werden beauftragt, gemeinsam mit den Staatspolizei- (Leit-) Stellen die notwendigen Einrichtungen zu schaffen und zu überwachen. In den Stadtgauen Berlin, Hamburg und Wien werden diese Aufgaben von den Gauwaltungen selbst durchgeführt, die für Einzelaufgaben der Betreuung die Kreiswaltungen heranziehen können.

II. Verkehrslokale und Heime.

In allen Städten, in denen Ausländer in grösserer Zahl eingesetzt sind, werden Treffpunkte für die einzelnen Nationen geschaffen.

1. Verkehrslokale.

Um jeden nicht unbedingt notwendigen organisatorischen und materialmässigen Aufwand zu vermeiden, sollen nach Möglichkeit aus den vorhandenen Gaststätten Verkehrslokale bestimmt werden, die der deutsche Inhaber auf eigene Rechnung weiter betreibt. Soweit es zur Vermeidung von Differenzen nötig erscheint, schliesst die Kreiswaltung der DAF mit den Inhabern der Verkehrslokale Abkommen über die Bereitstellung von Räumen für Besprechungen, Versammlungen und Veranstaltungen. Wenn diese Abkommen finanzielle Aufwendungen oder Garantien der Deutschen Arbeitsfront umfassen bedürfen sie der Genehmigung der Gauhauptabteilung Arbeitseinsatz und der Gausachwaltung.

2. Kennzeichnung.

Die Verkehrslokale der ausländischen Arbeiter werden unter ihren bisherigen Namen weitergeführt und sind ausserdem durch eine Tafel kenntlich zu machen, die in deutscher und der betreffenden ausländischen Sprache die Aufschrift trägt: "Verkehrslokal der Deutschen Arbeitsfront für ..... Arbeiter". ../..

dem deutschen Text ist das DAF-Abzeichen, über dem ausländischen Text, soweit polizeilich zulässig, das Wappen oder die Farben der betreffenden Nation anzubringen.

Wenn mehreren kleinen Nationalitätengruppen ein gemeinsames Verkehrslokal zugewiesen wird, können für die Benutzung durch die einzelnen Nationen bestimmte Wochentage festgelegt werden.

3. Heime.

Wenn geeignete Verkehrslokale nicht zur Verfügung stehen, können stillgelegte Lokale oder andere geeignete Räumlichkeiten gepachtet und als Heime für die ausländischen Arbeiter zur Verfügung gestellt werden.

Für jedes Ausländerheim ist von der Kreiswaltung der DAF ein Leiter zu benenne, der für die Beachtung der durch die Deutsche Arbeitsfront und die polizeilichen Stellen gegebenen Anweisungen verantwortlich ist.

Die Heime sind entsprechend den Bestimmungen für die Verkehrslokale zu kennzeichnen.

4. Ausgestaltung.

Die Vereinszimmer und Veranstaltungsräume in den Verkehrslokalen und die Räumlichkeiten der Heime können mit den nationalen Farben und Symbolen geschmückt werden, soweit nicht polizeiliche Anweisungen entgegenstehen.

5. Kosten.

Für die Ausstattung der Heime und Verkehrslokale können vom Amt für Arbeitseinsatz Mittel zur Verfügung gestellt werden. Die Anträge der Kreiswaltungen sind mit genauen Unterlagen über die Gauhauptabteilung Arbeitseinsatz einzureichen. Die laufenden Kosten für die Erhaltung der Heime und für die Durchführung von Veranstaltungen müssen aus Eintrittsgeldern und Umlagen gedeckt werden.

III. Freizeitgruppen.

Die überlagermässigen ausländischen Freizeitgruppen (z.B. Sport-, Musik-, Gesang-, Theater- und Spielgruppen, Arbeitsgemeinschaften für sprachliche und geistige Fortbildung usw.) sollen im allgemeinen aus den Reihen der privat wohnenden und in Kleinunterkünften ohne deutschen Lagerführer untergebrachten Ausländern gebildet werden. Sie unterstehen der zuständigen Kreiswaltung der Deutschen Arbeitsfront und haben ihren Sitz in dem von der Kreiswaltung bestimmten Verkehrslokal oder Heim der betreffenden Nation.

Die Leiter der einzelnen Freizeitgruppen werden von der Kreiswaltung der Deutschen Arbeitsfront ernannt, Ausserdem kann die Kreiswaltung für jede Nation einen ausländischen Beauftragten für die Durchführung der Freizeitgruppen ernennen, dem die Leiter der einzelnen Freizeitgruppen unterstellt sind. Die Ernennung von ausländischen Mitarbeitern erfolgt nur im engsten Einvernehmen und mit Zustimmung der Staatspolizei- (Leit-) Stellen.

Die Freizeitgruppen finanzieren sich aus Unkostenbeiträgen ihrer Angehörigen und Eintrittsgeldern für Veranstaltungen. ../..

Die Ausgabe von Mitgliedskarten und die Erhebung von regelmässigen Mitgliederbeiträgen ist nicht statthaft.

. Dienstverkehr und Werbung.

Die ausländischen Beauftragten für die Freizeitgestaltung und die Leiter der Freizeitgruppen erhalten Anregungen und Unterlagen für ihre Tätigkeit durch ihre Gauverbindungsmänner. Die Verantwortung für die Durchführung der überlagermässigen Freizeitgestaltung trägt die Kreiswaltung der Deutschen Arbeitsfront.

Die Bekanntgabe der Verkehrslokale, der Verkehrszeiten und der Veranstaltungen erfolgt durch Anschlag oder Plakataushang in den Betrieben und Lagern sowie durch die Presse.

Die Führung besonderer Anschriftenverzeichnisse der ausländischen Arbeiter bei den Beauftragten und Leitern der Freizeitgruppen ist nur für den Kreis der ständigen aktiven Teilnehmer der einzelnen Gruppen erlaubt.

Bei allen überlagermässigen Freizeitveranstaltungen der Ausländer tritt grundsätzlich die Deutsche Arbeitsfront mit der NS.-Gemeinschaft "Kraft durch Freude" als Veranstalter auf. Bei der Mitwirkung zwischenstaatlicher Verbände oder ähnlicher Organisationen werden diese gemeinschaftlich mit der DAF genannt. Besprechungen und Vereinbarungen dieser Verbände mit den ausländischen Beauftragten und Freizeitgruppenleitern können nur über die verantwortliche Kreiswaltung der Deutschen Arbeitsfront durchgeführt werden.

Um die mit dem Ausländereinsatz notwendig verbundenen volkspolitischen, sicherheitsmässigen, gesundheitlichen und anderen Gefahren auf ein Mindestmaß zu beschränken, muß das Bestreben aller Dienstellen dahin gehen, die ausländischen Arbeitskräfte in geschlossenen Gemeinschaftslagern unterzubringen und sie auch in der Freizeit nach Möglichkeit dort zu beschäftigen. Die Schaffung von überlagermässigen Freizeiteinrichtungen und Verkehrslokalen darf deshalb nicht dazu führen, daß auf die Erstellung von Veranstaltungsräumen und anderen Einrichtungen für die Freizeitgestaltung im Lager verzichtet wird.

Die Bildung lagereigener Freizeit-, Sport- und Spielgruppen ist gegenüber den überlagermässigen bevorzugt zu fördern. Gute überlagermässige Freizeitgruppen sollen zur Feierabendgestaltung in den Lagern angesetzt werden. Ausserdem muss mit den zuständigen Polizeistellen abgestimmt werden, daß durch entsprechende Handhabung der polizeilichen Genehmigung und der Festsetzung zu Gunsten von lagereigenen Veranstaltungen eingeschränkt wird.

Die Verteilung von Eintrittskarten soll bei den lagermässig untergebrachten Ausländern nicht über den Betrieb, sondern über das Lager erfolgen.

Bei der Verteilung von Einlaßkarten für gute und beliebte überlagermässige Veranstaltungen sind die Angehörigen der Lagergemeinschaften, vor allem der kleinen Lager ohne eigene Freizeitveranstaltungen, gegenüber den privat Wohnenden bevorzugt zu berücksichtigen.

Diese Anordnung ist mit dem Reichssicherheitshauptamt abgestimmt

.../

und den Staatspolizei- (Leit-) Stellen zugestellt worden. Die vom Reichssicherheitshauptamt zu erlassende besondere Anordnung wird den Gauwaltungen durch das Amt für Arbeitseinsatz demnächst zugestellt. Ich bitte, sogleich mit den Staatspolizei- (Leit-) Stellen Fühlung zu nehmen und die Durchführung der Anordnung zu besprechen.

gez. M e n d e

Annexe n° 30. Réglementation concernant la Betreuung sportive des travailleurs étrangers, signée Breitmeyer (AN, 83aj/24).

Le Commissaire Général des Sports en Allemagne

Réglementation pour la "Betreuung" sportive des Travailleurs Français en Allemagne.

En accord avec le Front du Travail Allemand, Amt für Arbeitseinsatz, et du Ministre de l'Information et de la Propagande, il a été décidé ce qui suit pour la Betreuung sportive des Travailleurs étrangers :

1. a) La Betreuung sportive des travailleurs étrangers en Allemagne a été confiée au Front du Travail Allemand. Elle sera exécutée suivant les instructions du Commissaire Général aux Sports.

   b) L'activité générale sportive des travailleurs étrangers dans les camps est exclusivement l'affaire de la DAF.

   c) Les tournois sportifs entre travailleurs étrangers, entre équipes d'un ou de plusieurs camps du même endroit seront organisés et surveillés par la DAF.

   d) Pour organiser des fêtes et spectacles locaux, auxquels le public peut assister, il faut avoir l'autorisation du Commissaire Sportif du Kreis ou du Gau du NSFL ainsi que du Service de Propagande compétent.

   e) Les tournois dans le Gau entre équipes de travailleurs étrangers ensemble et contre des équipes sportives allemandes ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation du Commissaire des sports local compétent pour le Kreis ou le Gau.

   f) Pour organiser des tournois avec des équipes sportives venant de l'étranger, il faut avoir l'autorisation de la "Reichsführung" du NSFL.

2. La présentation de sportifs professionnels étrangers ou allemands devant des travailleurs étrangers à l'intérieur ou à l'extérieur des camps demande l'autorisation du Service des Sports du Reich, qui s'occupe avec la surveillance sportive (présentation des équipes, fixation des gages, mise en place des arbitres) des corporations professionnelles du Sport allemand.

3. a) En accord avec la DAF et en raison de ces instructions des spectacles sportifs peuvent être organisés en dehors des camps par le Ministère de l'information et de la propagande et les groupements internationaux

   b) Le Front du Travail Allemand est l'organisateur et le représentant économique des spectacles sportifs. Les tournois de groupes du NSFL contre des équipes de travailleurs étrangers sont exceptés. Dans ces cas c'est le groupe compétent du NSFL qui est exclusivement l'organisateur. Pour les tournois de groupes NSFL contre des travailleurs étrangers l'indemnité sur les travailleurs étrangers est à payer à la caisse des fonds culurels de la Gauwaltung compétente.

4. L'information politique et propagandiste des spectacles sportifs des travailleurs étrangers doit être faite en accord avec les services du Ministère de l'information et de la propagande,

signé : Breitmeyer

Annexe n° 31 : Analyse comparative des signatures d'Alix Caillet

FRANCE-SPORTS

OFLAG II D - GROSS-BORN - POMÉRANIE

No 206

MONSIEUR Recouvreur

MEMBRE ACTIF

Le Trésorier, Le Président,

Source : Archives de l'Amicale de l'Oflag IID-IIB.

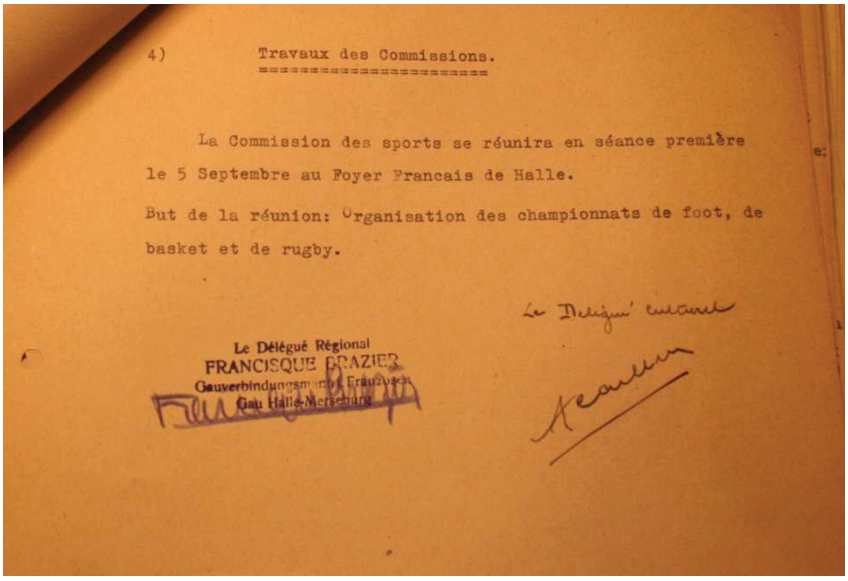
4) Travaux des Commissions.

La Commission des sports se réunira en séance première le 5 Septembre au Foyer Francais de Halle.

But de la réunion: Organisation des championnats de foot, de basket et de rugby.

Le Délégué Régional
FRANCISQUE FRAZIER

Source : AN, 83aj/21. Dossier Gau Halle. Rapport du délégué culturel, aout 1944.

Annexe n° 32. Nombre de pratiquants sportif par *Gau* et spécialités pratiquées au plus tard en avril 1944

Gau	Population (nombre de travailleurs français)	football	rugby	basket	handball	boxe	lutte	volley	athlé et cross	natation et waterpolo	culture physique	escrime	montagne et ski	ping pong	sports aériens	total pratiquants
Magdeburg, 2 janv 44	18518	?	??	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	1560
Wien mars 44	19672	1000	200	250		100	60	200	670	100	700	10	250	0	0	3540
Sud Hannover avril 44	22680	1150	50	280	15	120	0	100	250		300	35	50	50	0	2400
Schwaben mars 44	5270	320	0	50	0	15	0	50	140	40	40		150	200	0	1005
Ostpreussen mars 44	15503	264	3	22	77	6	0	20	40	0	Non indiqué	20		60	0	512
Oberschlesien 1er avril 1944	14084	1000	250	150	0	60	10		100	0	0	0	0	0	0	1570
Niederdonau, 17 mars 44	15599	600	50	30	14	32	12	15	358	75	450	15		0	50	1701
Halle mars 1944	16291	690	70	256		140	6	60	180	55	520	0	0	0	0	1977
Hamburg avril 1944	8278	229	18	78	0	27	18	10	49	0	70	0	0	0	0	499
Total	135895	5253	641	1116	106	500	106	455	1787	270	2080	80	450	310	50	14764

Les archives utilisées figurent toutes dans le dossier suivant : AN, 83aj/26. Ce sont les rapports qu'adresse soit le délégué culturel soit le délégué des sports à la DOF. Elles sont classées par Gau. Les dates indiquées ci-dessus correspondent à celle mentionnée sur le rapport

Annexe n° 33 : Liste des délégués des sports dans les *Gaue* à l'été 1944

Gau	Date et source de l'information	Délégué aux sports	Autres Délégués			
			Délégué régional	Délégué jeunesse	Délégué culturel	Délégué adjoint
Bayreuth	Nom	Pas de délégué	André Dutreux			
	Date et source	AN, 83aj/26, 29 juillet 1944	AN, 83aj/26, 29 juillet 1944 ; 1K301 carton 10, fin 1944			
Baden	Nom		E. Georges		F. Bardet	
	Date et source		83aj/21, mars 1944		83aj/21, juillet1944	
Danzig	Nom	Böhle	Chevalier	Hubert	Nourry Bernard	
	Date et source	AN, 83aj/26,26 juillet 1944	1K301 carton 10	1K301 carton 10, fin 1944	83aj/21, 9 mars 1944	
Berlin	Nom	Rigoulot		De Kerangal		
	Date et source	AN, 83aj/21, septembre 1944		1K301 carton 10, fin 1944		
Düsseldorf	Nom	Jacques Dussolier	A. Fargeau			
	Date et source	AN, 83aj/26,3 mai 1944	AN, 83aj/26,3 mai 1944			
Essen	Date et source	Bené	Jacques Guise		Viry	
	Nom	AN, 83aj/26,23 juillet 1944	AN, 83aj/26,23 juillet 1944		AN, 83aj/26,23 juillet 1944	
Franken	Date et source	Riou Duboc				
	Nom	AN, 83aj/26, 21 juillet 1944				
Halle	Nom	Alix Caillet	Brazier			
	Date et source	AN, 83aj/26, 28 mai 1944	AN, 83aj/26, 28 mai 1944			
Hamburg	Nom					
	Date et source					
Hessen-Nassau	Nom		Damian Jean			
	Date et source		PIERRE MARTIN			

Köln-Aachen	Nom	Louis Leridez	Pierre Chatel		Louis Leridez	
	Date et source	AN, 83aj/26, 31 aout 1944 Est arrivé au début du mois de juillet (AN, 83aj/21 ph 116)	AN, 83aj/26, 31 aout 1944		AN, 83aj/26, 31 aout 1944	
Kurhessen	Nom	L. Nouaille	Dumont	Adj. Bertrand		
	Date et source	AN, 83aj/26,21 juillet 1944	1K301 carton 10, fin 1944	1K301 carton 10, fin 1944		
Mecklenburg	Nom	André Durand	N. Plouhinec		André Durand	
		83aj/21, juillet 1944	83aj/21, 29juin 1944 ; 1K301 carton 10, fin 1944		83aj/21, juillet 1944 (à priori nommé en juin ph 255)	Un seul délégué adjoint depuis le 19 aout 1943 ph 258ph 270 auparavant respons d'amicale
Mark Brandenburg	Nom	Commissaire adjoint Paul Muguet	Charles Bochter	Ass. Trève		
	Date et source	AN, 83aj/21, 31 juil 1944 (ph 207)	AN, 83aj/21, 31 juil 1944	1K301 carton 10, fin 1944		
Mainfranken	Nom	Rykaert			Rykaert	
	Date et source	AN, 83aj/26, 25 juillet 1944			AN, 83aj/26, 25 juillet 1944	
Niederdonau	Nom	Lanoux	Ginesty/ La Celle			
	Date et source	AN, 83aj/26, 1er mars 1944	PIERRE MARTIN/PIERRE MARTIN			
München	Nom	R. Layer		Com. Ass Josse		
	Date et source	AN, 83aj/26,1er aout 1944		1K301 carton 10, fin 1944		
Oberdonau	Nom	R. Lavergne				

Obserschliesen	Nom	R. Camon avant R. Bras	Louis Gilbert Avant Roger Damel	Marcel Tomeno		
	Date et source	AN, 83aj/26, 14 aout 1944 AN, 83aj/22, jui 1944	An, 83aj22, acut 1944	An, 83aj22, aout 1944		
Ost Hannover	Nom	Jacques Latour	Gricourt	Moiret Paul		
	Date et source	AN, 83aj/26, 25 juillet 1944	1K301,carton 10, fin 1944	1K301,carton 10, fin 1944		
Sachsen	Nom	Maurice Delage		L Bergère		Maurice Delage
	Date et source	AN, 83aj/26, 28 aout 1944		AN, 83aj/22, 13 juillet 1944		AN, 83aj/26, 28 aout 1944
Scheswig-Holstein	Nom	G. Fontaine				G. Fontaine
	Date et source	AN, 83aj/26, 20 juillet 1944				AN, 83aj/26, 20 juillet 1944
Schwaben	Nom	François Fayol	Gilbert Mahot			
	Date et source	AN, 83aj/26, 24 juillet 1944	AN, 83aj/26, 24 juillet 1944			
Graz Steiermark	Nom	Maldent	Daguenet	Bedel jacques	Roget Guy	
	Date et source	AN, 83aj/22, sept 44 (ph 215)	AN, 83aj/26, 1er aout 1944	PIERRE MARTIN	AN, 83aj/26, 1er aout 1944 et 83aj/22, aout 44 ph 231	
Süd Hannover	Nom	Marc Dugrès	Fougnies			
	Date et source	AN, 83aj/26, 1er mai 1944				
Südetenland	Nom	Maurice Delage (qui s'occupe aussi de saxe et de Thüringe)	Dentan	Rivière	Mahot Gigot	
	Date et source		1K301,carton 10, fin 1944	83aj/22, février 44 ph 155 (éloges) 1K301,carton 10, fin 1944	83aj/22, 25 aout 1944 83aj/22, avril 44	

Tirol	Nom	Fusillier Roger	Oudin	Bernadoy Eugène		
	Date et source	AN, 83aj/26, 14 aout 1944	1K301,carton 10, fin 1944	PIERRE MARTIN		
Weser Ems	Nom	Martin	Perette	Auvray		
	Date et source	AN, 83aj/26, octobre 1944	1K301,carton 10, fin 1944	1K301,carton 10, fin 1944		
Westfalen nord	Nom	Pas de délégué	Boissard			
	Date et source	AN, 83aj/26, 1er aout 1944	AN, 83aj/26, 1er aout 1944			
Westfalen Süd	Nom		Douru		Juge	
	Date et source		AN, 83aj/26, 30 aout 1944		AN, 83aj/26, 30 aout 1944	
Wien	Nom	R. Marchand		Ginesty		
	Date et source	AN, 83aj/26, 26 juillet 1944		PIERRE MARTIN		
Pommern	Nom	Pas de délégué un certain Bohl mais on ne peut plus compter sur lui (juin 44)	M. Prévot	J. Dillon	Roussel jean jacques	Verrier
	Date et source		83aj 22, 26 juillet 1944	83aj 22, juin 1944	83aj 22, juin 1944 et PIERRE MARTIN	83aj 22, juin 1944
Magdeburg	Nom		Delatre	Combes lucien		
	Date et source		1K301,carton 10, fin 1944	1K301,carton 10, fin 1944		
Würtemberg	Nom		Penel christian			
	Date et source		1K301,carton 10, fin 1944			

Annexe n°34 : Bilan financier camp de Blechammer, aout-septembre 1944 (AN, 83aj/22)

Amicale Foyer de Dombrowa
Camp: Wiesnlager

Foyer de: Blechhammer
Camp: Wiesnlager
Ville:
Kreis: Cosel
Nom du responsable et prénoms:
LEYRIT FERNAND

Bilan pour la période du 15 Août au 30 Septembre 1944

Entrées			Sorties		
Fonds de caisse permanent		500.-	Achats matériel		
Manifestations publiques			Théâtre	44.20	
Théâtre	1.262.-		Sports	30.-	
Sports	1.200.-		Programmes	-.-	74.20
Kermesse	-.-				
Ventes aux enchères	-.-	2.462.-	Journaux		
			Achats (abut)	1.886.20	1.886.20
Journaux			Livres	-.-	
Ventes	858.40	858.40			
			Déplacements		
Participations aux concours			Théâtre	15.40	
de Ping-Pong	-.-		Sports	10.50	
de cartes	112.-	112.-	Orchestre	-.-	25.90
Divers			Divers achats		
bières	...		Bières	42.-	
gâteaux	...		(Gâteaux) frais	1.313.-	1.355.-
remboursé de frais	574.45	574.45			
			Concours lotteries		
			Ping-Pong	-.-	
			Cartes	149.-	149.-
			Total:		3.490.30
			Bénéfices versés au service d'entraide		516.55
			Fonds de caisse permanent		500.-
		4.506.85			4.506.85

Vu le: 8.10.44
Le chef de camp: [illegible]
Certifie avoir reçu la somme
de: cinq cent seize marks cinquante cinq
Le trésorier du Service d'entraide:
Vu le: 1er Octobre 1944 à Blechhammer
transmis: Le Kreisverbindungsmann
[illegible]

Certifie conforme
A Blechhammer le 1er Octobre 1944
Le trésorier
Marie

Annexe n° 35 : brochure de propagande : Gagner davantage, vivre mieux

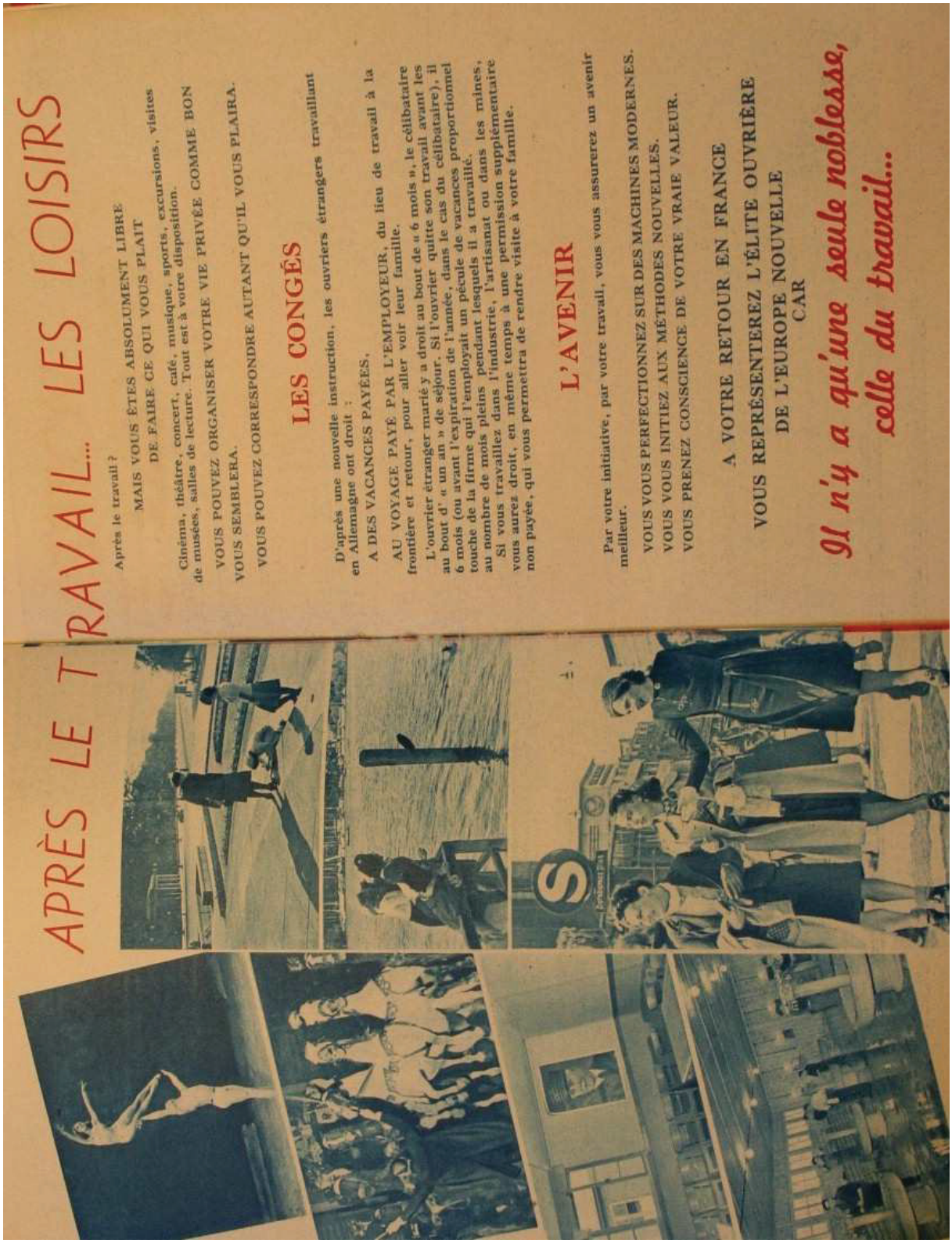

APRÈS LE TRAVAIL... LES LOISIRS

Après le travail ?

MAIS VOUS ÊTES ABSOLUMENT LIBRE

DE FAIRE CE QUI VOUS PLAÎT

Cinéma, théâtre, concert, café, musique, sports, excursions, visites de musées, salles de lecture. Tout est à votre disposition.

VOUS POUVEZ ORGANISER VOTRE VIE PRIVÉE COMME BON VOUS SEMBLERA.

VOUS POUVEZ CORRESPONDRE AUTANT QU'IL VOUS PLAIRA.

LES CONGÉS

D'après une nouvelle instruction, les ouvriers étrangers travaillant en Allemagne ont droit :

A DES VACANCES PAYÉES.

AU VOYAGE PAYÉ PAR L'EMPLOYEUR, du lieu de travail à la frontière et retour, pour aller voir leur famille.

L'ouvrier étranger marié y a droit au bout de « 6 mois », le célibataire au bout d' « un an » de séjour. Si l'ouvrier quitte son travail avant les 6 mois (ou avant l'expiration de l'année, dans le cas du célibataire), il touche de la firme qui l'employait un pécule de vacances proportionnel au nombre de mois pleins pendant lesquels il a travaillé.

Si vous travaillez dans l'industrie, l'artisanat ou dans les mines, vous aurez droit, en même temps à une permission supplémentaire non payée, qui vous permettra de rendre visite à votre famille.

L'AVENIR

Par votre initiative, par votre travail, vous vous assurerez un avenir meilleur.

VOUS VOUS PERFECTIONNEZ SUR DES MACHINES MODERNES.

VOUS VOUS INITIEZ AUX MÉTHODES NOUVELLES.

VOUS PRENEZ CONSCIENCE DE VOTRE VRAIE VALEUR.

A VOTRE RETOUR EN FRANCE

VOUS REPRÉSENTEREZ L'ÉLITE OUVRIÈRE

DE L'EUROPE NOUVELLE

CAR

Il n'y a qu'une seule noblesse, celle du travail...

Annexe n° 36 : photos de propagande (fonds Sylvain, AN, 72aj/2112).

Annexe n° 37. Règlement du championnat de football du Gau Mainfranken, saison 43-44 (AN, 83aj/21)

CHAMPIONNAT DE FOOTBAL 1943/44

des AMICALES DU G A U - M A I N F R A N K E N

DATES ET HORAIRES DES MATCHS ALLER	LE MATCH	LE MATCH	DATES ET HORAIRES DES MATCHS RETOUR	OBSERVATIONS
MARS 15,30	ERLENBACH ASCHAFFENBURG	LOHR WILDFLECKEN	16 AVRIL 16 H.	
12 MARS 15,30	ASCHAFFENBURG LOHR	WILDFLECKEN THÜNGEN	23 AVRIL 16 H.	
19 MARS 15,30	ASCHAFFENBURG WILDFLECKEN	THÜNGEN ERLENBACH	30 AVRIL 16 H.	
26 MARS 15,30	WILDFLECKEN ERLENBACH	~~THÜNGEN~~ ~~LOHR~~ THÜNGEN	7 MAI 16 H.	
2 AVRIL 15,30	THÜNGEN ASCHAFFENBURG	ERLENBACH LOHR	14 MAI 16 H.	

Finale pour les 1 et 2em Places et 3 et 4em places a WURZBURG le Dimanche de la PENTECOTE. RECETTE aun profit des COMITES SOCIAUX.
Repos pour PAQUES et le Dimanche 21 mai 1944.

DIRECTION DES AMICALES DU GAU MAINFRANKEN

Le Comité Sportif communique:
REGLEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FOOTBALL 1943/44

Article 1

§1 Le Comité Sprotif organise un championnst-association qui sera disputé en match aller et retour à dater du 5 mars 1944 en 2 poules de 5 équipes chaqune,avec finale entre les gagnants de chaque poule par 1ère et 2ième place, 3ième et 4ième place.

§2 Les matches se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes sur les terrains et aux heures indiquées par le calendrier officiel.

§3 Le classement des clubs se fera par addition de points: match gagné donnant droit à 2 points, match nul à 1 point et match perdu 0 point.

§4 Droit d'engagement pour ces championnats RM 10.— par équipe et par championnat.

§5 La clôture des engagements aura lieu le 20 février 1944.

§6 Chaque club devra indiquer, lors de son engagement, les nom, prénoms et adresse du dirigeant responsable du club.

§7 Ne pourront être dans la composition des équipes que deux joueurs français et belges, ces derniers dans un maximum de 5 joueurs. Toutefois, il pourra être accordé une dérogation sur autorisation préalable du Comité.

§8 Chaque corner devra être indiqué par un piquet et le terrain tracé si possible.

Article 2

§1 Tout joueur participant à un match devra être licencié. Voir circulaire nº WBG/AM/MR/176. La carte d'assurance du Sportant servira de licence.

§2 Les joueurs du club dissout au cours de la saison feront directement leur demande de mutation au Comité Sportif.

§3 Tout manque de présentation de licence entraînera une amende de 2.-- RM par licence manquante, dont le club supportera les frais.

Article 3

§1 Les matches seront arbitrés par les arbitres désignés sur le calendrier officiel. En cas de carence d'arbitre chaque club proposera un remplaçant et il sera tiré au sort entre eux deux. Les frais d'arbitrage seront partagés par moitié entre le club visiteur et le club recevant Chaque club fournira un juge de touche.

§2 Chaque club, lors de l'engagement, devra fournir un arbitre et mentionner ses nom, prnoms et adresse.

Article 4

§1 Les réclamations faites par l'arbitre sur l'un ou plusieurs joueurs seront sanctionnées par le Comité Sportif.

§2 Tout joueur fautif sera sévèrement sanctionné, soit par une suspension, soit par une amende, sont le club sera responsable.

- 2 -

§3 Tout club qui fera jouer un joueur suspendu aura match perdu.

§4 Tout joueur sanctionné au cours d'un match contre lequel l'arbitre aura fait une réclamation sera considéré comme suspendu jusqu'à comparution devant le Comité Sportif.

Article 5

§1 Toute équipe devra être à l'heure exacte sur le terrain; il lui sera toléré pour raison valable un battement de 1 heure maximum, faute de quoi, il sera déclaré comme forfait, l'heure de la gare étant l'heure officielle.

§2 Elle sera également déclarée forfait, si elle se présente à moins de 7 joueurs sur le terrain.

§3 Un club déclarant forfait en match retour en sa charge les frais du match aller.

Article 6

§1 Les clubs indisponibles devront prévenir leurs adversaires, le Comité Sportif et l'arbitre désigné, au moins le mercredi précédent le match au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, sous peine de sanction de 4.— RM.

§2 La feuille de match est fournie par le club recevant, toute feuille non réglementaire sera sanctionnée. (1.—RM)

§3 La feuille de match devra être envoyée par le club gagnant et, en cas de match nul par le club recevant, le lundi soir au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, sous peine de sanctions (4.-- RM)

§4 Toute réclamation avant le match ou pendant le match devra être transformée et parvenir à Monsieur Pataud Robert, DAF-Gemeinschaftslager, Würzburg, Eppstrasse, pour le jeudi matin suivant le match, au plus tard avec la somme de 2.-- RM. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue valable.

Article 7

§1 Chaque équipe supportera ses frais de déplacement.

§2 Chaque équipe, en principe, devra apporter un ballon sur le terrain. Si les ballons deviennent inutilisables en cours de partie, le match sera rejoué.
L'arbitre devra toujours être neutre.

§3 Le Comité Sportif se réunira toutes les semaines, le mardi à 20 au lieu suivant: Cantine Gemeinschaftslager, Eppstrasse, Würzburg.

§4 Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par le Comité Sportif ~~de Würzburg~~.

Le Président du Comité Sportif, Würzburg:

Thomas

Délégué sportif: Thomas Pierre
Président administratif: Pataud Robert
Sélectionneur: Heim Jacques
Secrétaire: Roche René

Directeur: M. Rykaert

Spécificités selon les Gaue à l'été 1943 : analyse comparative des Gaue Tirol et Südetenland (AN, 83aj/26. Rapport n°87 et 87b).

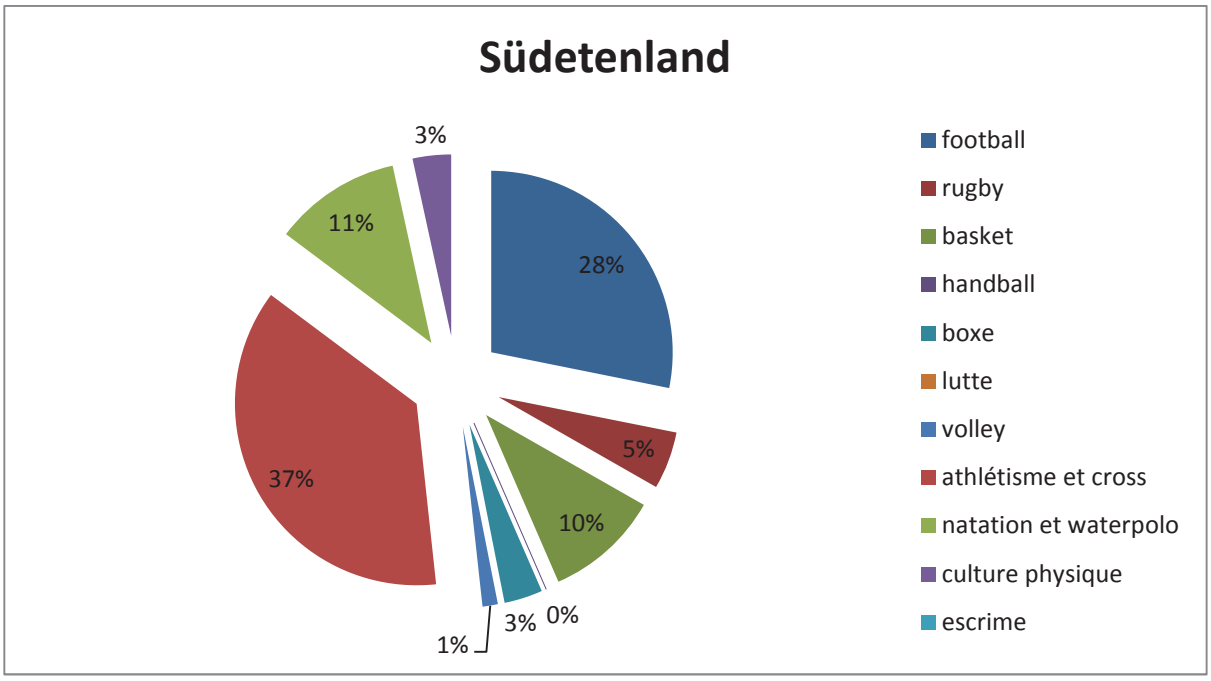

Figure 1 : Répartition des sportifs dan le Gau Südetenland

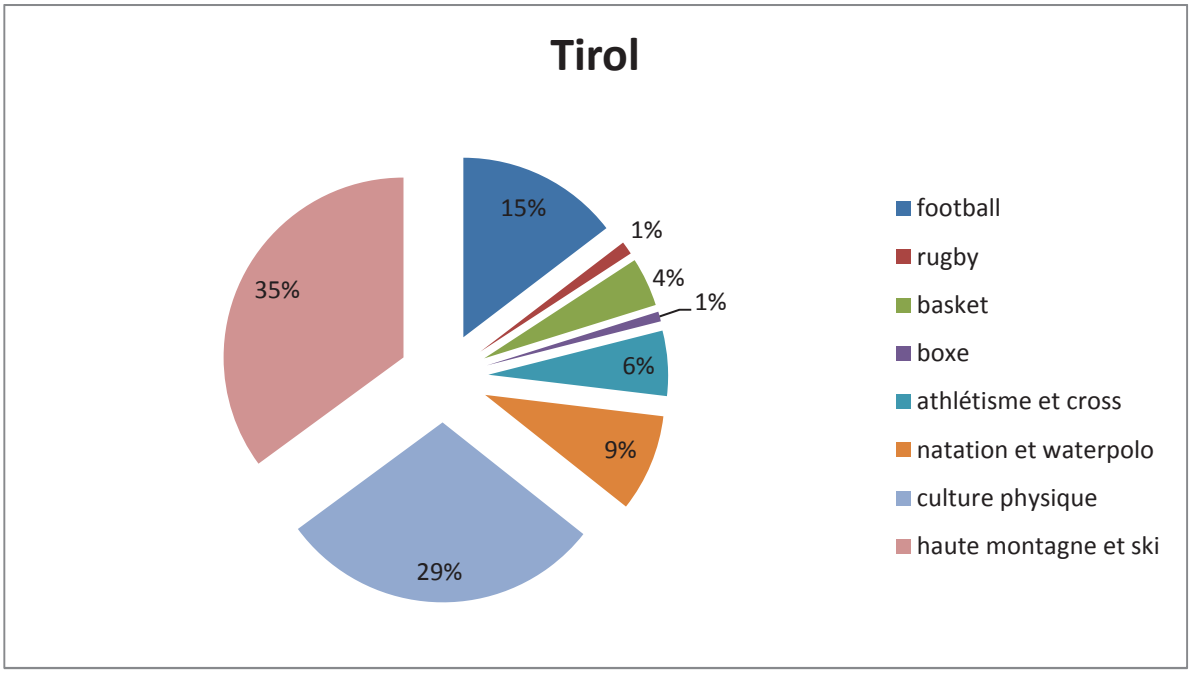

Figure 2 : répartition des sportifs Gau Tirol

Annexe n°38 : *Sporttag* (AN, 83aj/24).

SPORTTAG

der ausländischen Arbeiter in den Lagern

1944

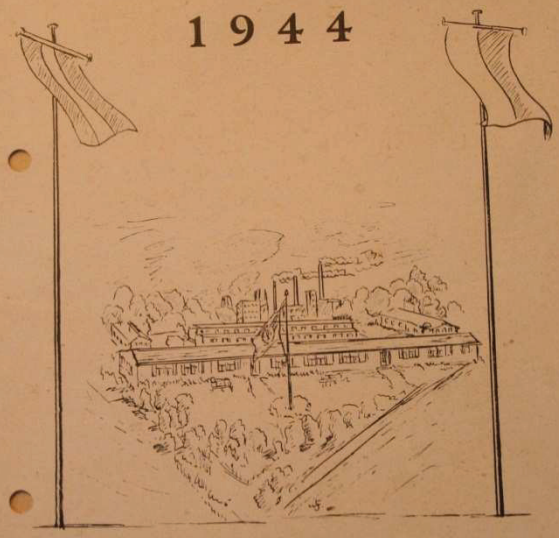

Ausschreibung und Richtlinien für die Durchführung

Die Deutsche Arbeitsfront – NS-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" Sportamt

Zum Sporttag

der ausländischen Arbeiter in den Lagern

Die in vielen Lagern der Ausländer festgestellte Sportfreudigkeit veranlaßte das Amt für Arbeitseinsatz in Verbindung mit dem Sportamt der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" der Deutschen Arbeitsfront im vorigen Jahre erstmalig einen Sporttag der ausländischen Arbeiter auszuschreiben.

Über 1000 Lager und mehr als 200 000 ausländische Arbeiter beteiligten sich aktiv an den verschiedenen sportlichen Übungen, Spielen und Vorführungen, abgesehen von der noch weit größeren Zahl der ausländischen Zuschauer besonders bei Großveranstaltungen, die des öfteren in Verbindung mit dem Sporttag durchgeführt wurden.

Es erscheint selbstverständlich, daß in diesem Jahre der Sporttag wiederholt wird. Mit der vorliegenden Broschüre veröffentlicht das Sportamt der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" im Einvernehmen mit dem Amt für Arbeitseinsatz in Form eines Vorschlages die Ausschreibung und Durchführungsbestimmungen für den

Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern im Kriegsjahr 1944

Die Auswahl der sportlichen Spiele, Wettkämpfe und Vorführungen bleibt in Rücksicht auf die ganz verschiedenen Verhältnisse jedem einzelnen Lager überlassen, so daß jeder Lagerführer in der Lage ist, ein lagereigenes Programm durchzuführen.

Das zu erreichende Ziel soll die möglichst hundertprozentige Beteiligung der Lagerbelegschaft sein. Zu dem Zweck ist der Sporttag als

Wettbewerb zwischen den Lagern ausländischer Arbeiter im Deutschen Reich

ausgeschrieben.

Die Gesamtteilnehmerzahl jedes teilnehmenden Lagers an den Spielen und Vorführungen wird gewertet. Die erfolgreichsten Lager werden durch den Leiter der Deutschen Arbeitsfront besonders ausgezeichnet.

Außerdem enthält die Ausschreibung einen

Mannschafts-Dreikampf,

der zwischen den einzelnen Abteilungen, Baracken, Sportgruppen oder entsprechenden lagerorganisatorischen Gliederungen auszutragen ist.

Die besten Mannschaften in den einzelnen Leistungskämpfen können durch die betreffende Betriebsführung oder den Lagerführer mit Preisen ausgezeichnet werden.

Der Sporttag der ausländischen Arbeitskräfte gibt jeder Lagerbelegschaft die Gelegenheit, körperliche Tüchtigkeit und Leistungsfähigkeit als die notwendigste Forderung der Zeit herauszustellen. Er soll ferner der Lagerbelegschaft die gewünschte Abwechslung und Freude in der Freizeit bringen.

Der Sporttag muß das große Ereignis des Lagers sein, von dem wochenlang vorher und nachher gesprochen wird; es kommt darauf an, im Wettbewerb der Lager der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich im Kriegsjahre 1944 als Kreis-, Gausieger oder als bestes Lager im Reichsgebiet ausgezeichnet zu werden.

Amt für Arbeitseinsatz
Arbeitsgebiet
Lagerbetreuung und Versorgung

Die Deutsche Arbeitsfront
Sportamt der NS.-Gemeinschaft
„Kraft durch Freude"

Sporttag

der ausländischen Arbeiter in den Lagern

Ausschreibung

Im Hinblick auf den Erfolg des vorjährigen Sporttages und in Verbindung mit den Wünschen der ausländischen Arbeitskräfte in den Lagern nach Wiederholung, schreibt das Sportamt der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" der Deutschen Arbeitsfront den

Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern 1944

aus.

Der Sporttag ist in der Zeit vom

1. Mai bis 30. September 1944

durchzuführen.

Um eine allgemeine Beteiligung der Lagerbelegschaft zu ermöglichen, sollen in allen Nationalitäten bekannte sportliche Übungen, Wettkämpfe und Vorführungen stattfinden.

Die Veranstaltung steht im Zeichen eines Wettbewerbes der ausländischen Arbeiter, der zwischen allen Lagern im Deutschen Reich auszutragen ist.

Jedes teilnehmende Lager führt den Wettbewerb intern, also innerhalb des eigenen Lagers, durch.

Gewertet wird die Zahl der aktiven Teilnehmer an den Übungen, Spielen und Vorführungen. Das Verhältnis der Gesamtteilnehmerzahl zur Belegschaftsstärke des Lagers wird prozentual festgestellt. Die Lager, die in diesem Wettbewerb die besten Gesamtergebnisse erzielen, werden durch die Deutsche Arbeitsfront ausgezeichnet.

1. Wettbewerb zwischen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich

Sportliche Übungen und Vorführungen

75-m-Pendelstaffel
Tauziehen
Medizinball-, Stein- oder Kugelzielstoßen
Sport- und Spielvorführungen
Fußball

Baskettball (Korbball)
Volleyball (Flugball)
1000-m-Mannschaftslauf
10× Halbrundenstaffel
Heimatliche Tänze
Musik -und Gesanggruppen
Trachtengruppen
Artistik

Die Übungsfolge ist als Vorschlag anzusehen. Wenn die Lagerverhältnisse es als notwendig erscheinen lassen, können auch weniger Übungen, Vorführungen und Mannschaftskämpfe ausgewählt werden. Außerdem können — der nationalen Eigenart der ausländischen Arbeitskräfte besonders entsprechend — auch andere als die hier vorgeschlagenen Übungen usw. vom Lagerführer im Einvernehmen mit seinem Organisationsstab bestimmt werden.

2. Mannschafts-Dreikampf zwischen den Abteilungen, Baracken, Sportgruppen oder entsprechenden Gliederungen des Lagers

Übungen

Pendelstaffel
Tauziehen
Medizinball-, Stein- oder Kugelzielstoßen.

Dieser Dreikampf soll einen besonderen Anreiz geben, außer dem Hauptwettbewerb zwischen den Lagern im Deutschen Reich noch einen Mannschaftswettbewerb zwischen den einzelnen Abteilungen, Baracken, Sportgruppen oder entsprechenden Gliederungen des Lagers durchzuführen.

Es bleibt dem Lager überlassen, andere als die vorgeschlagenen Übungen, gegebenenfalls auch als Mannschafts-Vierkampf oder -Fünfkampf, auszuschreiben.

Leitung und Durchführung

Der Sporttag ist eine interne Veranstaltung aller im Lager untergebrachten ausländischen Arbeiter. Der deutsche Lagerführer ist der verantwortliche Leiter des Sporttages. Der Lagerführer setzt sich mit der Betriebsführung (Betriebsführer, Betriebsobmann) des Betriebs, in welchem die ausländischen Arbeiter jeweils tätig sind, in Verbindung, um die Durchführung des Sporttages zu sichern.

Zur Organisation der Veranstaltung bildet der Lagerführer einen Organisationsstab aus den Sportwarten, Übungswarten, Betriebsverbindungsmännern, Dolmetschern und geeigneten Männern (Frauen) des Lagers.

Dem Lagerführer sollen der Betriebssportwart sowie dessen Beauftragte, wie Übungswarte, Kampfrichter zwecks fachlicher und technischer Beratung und tatkräftiger Unterstützung von der Betriebsführung zur erfolgreichen Abwicklung des Sporttages zur Verfügung gestellt werden. Es bleibt dem Lagerführer überlassen, im Einverständnis mit der Betriebsführung dem Betriebssportwart die technische Durchführung des Sporttages verantwortlich zu übergeben.

Der Sporttag kann auch als gemeinsame Veranstaltung mehrerer am gleichen Ort gelegener Lager, gegebenenfalls als Großveranstaltung, durchgeführt werden. In diesem Fall beauftragt im Einvernehmen mit dem Gauobmann der Gaubeauftragte des Amtes für Arbeitseinsatz den Gausportwart der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" mit der verantwortlichen sportlichen Leitung. Eine Belastung der öffentlichen Verkehrseinrichtungen darf durch solche Veranstaltungen nicht erfolgen.

Kampfrichter

Zum Wettbewerb zwischen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich ist der Obmann des Kampfgerichts im Einvernehmen mit der zuständigen Kreisdienststelle zu bestimmen. Der Obmann des Kampfgerichts muß einem anderen Lager angehören. Seine Entscheidungen sind maßgebend.

Für den Mannschafts-Dreikampf und die einzelnen Wettkämpfe können die Kampfrichter der eigenen Lagerbelegschaft entnommen werden, sofern deutsche Kampfrichter seitens des interessierten Betriebes nicht oder in nicht genügender Zahl zur Verfügung gestellt werden können. Um die Neutralität zu sichern, soll jeder Kampfrichter möglichst einer anderen als der am jeweiligen Wettkampf beteiligten Abteilungen, Baracken, Sportgruppen angehören.

Teilnehmerkreis

Teilnahmeberechtigt sind alle ausländischen Arbeitskräfte in den Lagern.
Dem Lagerführer melden die vom Lagerführer eingesetzten Übungswarte

der einzelnen Abteilungen, Baracken oder die Sportwarte der nationalen Sportgruppen möglichst die gesamte Lagerbelegschaft zur aktiven Teilnahme an den Übungen des Sporttages.

Die Auswahl der Teilnehmer an den Mannschaftskämpfen, Spielen und Vorführungen übernehmen die Sportwarte bzw. die Übungswarte sowie die Leiter der Tanz-, Gesang-, Artistik- und Trachtengruppen im Einvernehmen mit dem Lagerführer (Organisationsstab).

Internationale Mannschaften sind nicht erwünscht. Bei einer Großveranstaltung mehrerer Lager zum Sporttag können in den Leistungswettkämpfen und Vorführungen gegebenenfalls nationale Splittergruppen eines Lagers mit Splittergruppen gleicher Nationalität anderer benachbarter Lager zu einer Mannschaft zusammengestellt werden. Um gegebenenfalls besondere Spitzenleistungen zu zeigen, ist es zulässig, nationale Auswahlmannschaften örtlicher Lager antreten zu lassen.

Meldung

Die Meldung der Teilnehmerzahl haben die Sportwarte und die Leiter der Tanz-, Gesang-, Artistik- und Trachtengruppen an den Lagerführer zum festgesetzten Termin schriftlich abzugeben.

Termine

Der Sporttag ist außerhalb der Arbeitszeit zur Abwicklung zu bringen.

Der Lagerführer setzt den Tag der Durchführung in Rücksicht auf die betrieblichen und örtlichen Verhältnisse fest.

Der Lagerführer meldet über den Gau- bzw. den Kreisbeauftragten des Amtes für Arbeitseinsatz an den Gau- bzw. den Kreissportwart des Sportamtes der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude":

1. die beabsichtigte Durchführung 14 Tage vor dem Sporttag,
2. spätestens 14 Tage nach der Durchführung des Sporttages einen Erfahrungs- und Teilnehmerzahlenbericht.

Finanzierung

Die bei der Durchführung des Sporttages entstehenden Kosten trägt das Lager, sofern durch die Betriebsführungen keine andere Regelung erfolgt.

Jahressportkarte

Durch den Besitz der „Jahressportkarte für ausländische Arbeiter", in der die jeweils gültige Jahreswertmarke zu 0,30 RM geklebt sein muß, haben die teilnehmenden ausländischen Staatsangehörigen Anspruch auf die Leistungen des Unfallversicherungsschutzes des Sportamtes der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude".

Der Erwerb der Jahressportkarte (von der Kreisdienststelle des Sportamtes) wird daher empfohlen. Es darf jedoch kein Zwang ausgeübt werden.

Durchführung des Wettbewerbs

Sportplatz

Zur Durchführung des Wettbewerbs genügt, falls keine Sportplatzanlage vorhanden ist, eine Geländefläche von der Größe eines Fußballfeldes.

Gegebenenfalls ist die Bereitstellung eines Sportplatzes vom Lagerführer in Verbindung mit der zuständigen Gau- oder Kreisdienststelle des Sportamtes zu sichern.

Der mit dem Lager verbundene Betrieb wird, wenn er über sportliche Übungsstätten, Geräte usw. verfügt, diese für die Veranstaltung möglichst zur Verfügung stellen.

Wichtig ist die rechtzeitige Vorbereitung der Übungsstätte, so daß die ordnungsgemäße Durchführung des Wettbewerbs gewährleistet ist.

Umfang der Beteiligung

Es kommt darauf an, daß die gesamte Belegschaft sich am Wettbewerb beteiligt. Mindestens an einer sportlichen Übung oder Vorführung soll jeder ausländische Arbeiter teilnehmen, seine Teilnahme an einer Übung wird schon gewertet; er sichert damit den Erfolg der Lagerbelegschaft im Wettbewerb der Lager.

An Übungen, wie Pendelstaffellaufen, Tauziehen, Medizinball-, Kugel- oder Steinstoßen soll sich jeder — ob alt oder jung — beteiligen. Zu diesem Zweck führt das Lager mit 3 dieser Übungen — neben dem Hauptwettbewerb — einen **Dreikampf zwischen den einzelnen Abteilungen, Baracken, Blocks, Sportgruppen oder ähnlichen Gliederungen durch.**

Vor- und Entscheidungskämpfe

Die Durchführung mit einer größeren Anzahl von Mannschaften erfordert Vorkämpfe, die gegebenenfalls aus technischen Gründen an anderen Tagen außerhalb der Arbeitszeit bzw. am Vormittag des Sporttages stattfinden müssen.

Am Nachmittag des Sporttages sind Entscheidungsspiele und -kämpfe sowie Vorführungen durchzuführen.

Beispiel

für eine Zeit- und Reihenfolge von Spielen, Wettkämpfen und Vorführungen

6 Baracken des Lagers mit 450 Teilnehmern

Vormittags

Zeitfolge	Wettbewerb
9.00 Uhr	Aufstellung der Barackenbelegschaften
9.15 „	Medizinball-, Stein- oder Kugelzielstoßen
9.30 „	Tauziehen (Vorkämpfe)
10.00 „	Fußball (Vorrunden, je Spiel 2×15 Minuten)

Nachmittags

14.45 „	Aufmarsch aller Teilnehmer
14.55 „	Begrüßungsansprache
15.00 „	75-m-Pendelstaffel (oder 50-m-Pendelstaffel)
15.10 „	Spiel- und Sportvorführungen, wie Medizinballspiele, Staffeln mit und ohne Gerät, sportliche Nationalspiele, Pyramiden, Turnen, Boxen, Ringen, Artistik usw.
15.30 „	1000-m-Mannschaftslauf (je Mannschaft 8 Teilnehmer)
15.40 „	Tauziehen (Entscheidung)
15.50 „	Heimatliche Tänze, Trachtengruppen, Gesang
16.15 „	Basketball oder Volleyball (Entscheidung, 2×10 Minuten)
16.40 „	10× Halbrundenstaffel
17.00 „	Fußball (Entscheidung, 2×20 Minuten)
17.50 „	Siegerverkündung.

Spielrunden

In Lagern mit einer größeren Zahl von Abteilungen, Baracken oder Sportgruppen wird es sich als notwendig erweisen, z. B. Fußball, Basketball, Volleyball und Tauziehen in mehreren Runden durchzuführen. In diesem Fall ist die Reihenfolge der Mannschaften jeder Runde auszulosen. Ist die letzte Losnummer in der Reihenfolge eine ungerade Zahl, so daß die betreffende Mannschaft keinen Gegner hat, dann erhält diese Mannschaft kampflos die Teilnahmeberechtigung in der nächsten Runde.

Nach jeder Runde scheidet der Verlierer in der betreffenden Übung aus.

Beispiel

bei Teilnahme von 6 Baracken

Reihenfolge der Mannschaften nach Auslosung

Los-Nr.	1. Runde	2. Runde	3. Runde	Sieger
1	Baracke I	1 Baracke III	1 Baracke V	Baracke II
2	Baracke III	2 Baracke V	2 Baracke II	
3	Baracke VI	3 Baracke II Freilos		
4	Baracke V			
5	Baracke II			
6	Baracke IV			

Spielregeln

Fußball, Basketball und Volleyball sind nach den allgemein bekannten Regeln zu spielen.

1000 - m - Mannschaftslauf

Ist die Mannschaftsstärke auf 8 (6) Teilnehmer festgesetzt, dann darf eine Mannschaft den Lauf mit weniger als 8 (6) Teilnehmern nicht beginnen. Von 8 (6) Teilnehmern müssen 6 (4) Mann möglichst geschlossen durchs Ziel laufen. Die Zeit des als Sechsten (Vierten) einlaufenden Mannes wird als Mannschaftszeit gewertet.

Halbrundenstaffel

Jeder Mann einer Mannschaft läuft eine halbe Runde auf dem Sportplatz. Der Staffelstab ist dem nächsten Läufer jeweils in der Mitte der Längsseiten des Platzes zu übergeben.

Spielvorführungen

Es sind nur solche Spiele auszuwählen, die sich auf kleiner Geländefläche durchführen lassen, denn die gesamte Belegschaft soll gleichzeitig spielen.

Die Einteilung der Spielfelder ist rechtzeitig vor Beginn der Veranstaltung vorzunehmen. Auf Kommando des Übungsleiters begeben sich die einzelnen Spielmannschaften mit den betreffenden Geräten auf die markierten Spielflächen. Spieldauer etwa 10—15 Minuten. Besonders wirkungsvoll sind Medizinballspiele im Kreis, Medizinballstaffeln, Pyramiden, gegebenenfalls heimatliche Spiele der Nationalitäten sowie Boxen, Judo, Ringen. Nach dem Schlußkommando des Übungsleiters verlassen die Spielgruppen sofort den Innenraum.

Heimatliche Tänze, Musikgruppen, Sängergruppen, Trachtengruppen, Artistik

Die Art und Weise des Auftretens der einzelnen Gruppen ist Sache des betreffenden Lagers. Die Gruppen können gesondert, gegebenenfalls auch gemeinsam, auftreten. Wirkungsvoll kann auch der Einsatz von Gruppen während der sportlichen Spielvorführungen sein.

Tauziehen

Das Tau ist in der Mitte farbig markiert. Von der Mittelmarkierung des Taues ist in 2 m Abstand nach beiden Seiten ebenfalls eine farbige Markierung anzu-

bringen. In den gleichen Abständen hat die Markierung durch Striche am Boden zu erfolgen. Der Ziehkampf beginnt bei aufgenommenem entspanntem Tau auf Pfiff. Sieger ist diejenige Mannschaft, die den Gegner mit der Mitte des Taues über die seitliche 2-m-Grenze zieht. Die beiden Gegner führen zwei Ziehkämpfe mit Seitenwechsel durch. Gewinnt jeder einen Kampf, dann entscheidet ein dritter Kampf.

75-m-Pendelstaffel

Je eine Laufbahn hat eine Länge von 75 m und eine Breite von 1,50 m. In der Mitte der Startlinie einer Bahn befindet sich ein Ablaufpfosten für den Stabwechsel. Je die Hälfte der Teilnehmer einer Mannschaft nehmen an den sich gegenüberliegenden Startgrenzen der 75-m-Strecke Aufstellung.

Jeder Teilnehmer läuft eine Bahnlänge und gibt danach den Staffelstab mit der rechten Hand hinter dem Pfosten an den folgenden Kameraden weiter. Einen verlorenen Stab darf nur der Verlierer wieder aufnehmen, um weiterzulaufen. Verstöße sind:

1. Umreißen des Ablaufpfostens während des Stabwechsels.
2. Überlaufen der Ablaufgrenze ohne Stab.

Wird der Verstoß durch die Mannschaft wiederholt, dann erfolgt die Disqualifikation der Mannschaft in dieser Übung.

Wertung nach Zeit.

Medizinball-, Stein- oder Kugelzielstoßen

Ist als Zielstoßen von einer Abstoßlinie auszuführen; wer das Ziel trifft, erzielt 1 Treffer. Nach der Zahl der erzielten Treffer jeder Mannschaft erfolgt die Placierung.

Das Ziel ist von der Abstoßlinie aus durch Querstriche mit folgenden Abmessungen zu markieren:

Medizinballstoß	3 kg	innerhalb	8—10 m als Ziel
„	2 kg	„	10—13 m „ „
Kugelzielstoß	5 kg	„	8—10 m „ „
„	7¼ kg	„	6— 8 m „ „
Steinzielstoß	etwa 10 kg	„	5— 7 m „

Wertung

1. Wettbewerb zwischen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich

Gewertet wird nach Punkten.

Die Kampfrichter melden jeweils die Anzahl der Teilnehmer einer Lagerbelegschaft an den einzelnen Übungen, Spielen und Vorführungen, so daß der Obmann des Kampfgerichts die Gesamtteilnehmerzahl am Sporttag des Lagers feststellen kann.

Zur Feststellung der Teilnehmerzahl zählt jeder Teilnehmer nur einmal, auch wenn er an mehreren Übungen, Vorführungen usw. aktiv teilnimmt.

Auf Grund der Gesamtteilnehmerzahl ist das prozentuale Verhältnis zur Belegschaftsstärke des Lagers zu errechnen.

1 Prozent zählt gleich 1 Punkt,
100 Prozent gleich 100 Punkte als Höchstleistung.

Beispiel:

Stärke der männlichen und weiblichen Lagerbelegschaften der Maschinenfabrik Kalle	980 Ausländer
am Sporttag nahmen aktiv teil	790 Ausländer

Das sind gegenüber der gemeldeten Belegschaftsstärke 80,61% = 80,61 Punkte*). Im Wettbewerb zwischen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich erzielte das Lager der Maschinenfabrik Kalle

80,61 Punkte.

2. Mannschafts-Dreikampf

zwischen den Abteilungen, Baracken oder Sportgruppen des Lagers.

Nach Möglichkeit soll jede Mannschaft mindestens aus 10 Teilnehmern (einschließlich Mannschaftsführer) bestehen.

Die Mannschaften sollen eine viel größere Anzahl von Teilnehmern zu einem Wettbewerb stellen, wenn die gegnerische Mannschaft jeweils die gleiche Teilnehmerzahl aufweist.

Es kommt für die Wertung darauf an, daß jede Abteilung, Baracke usw. eine Mannschaft zu jeder Übung des Dreikampfes stellt. Die Abteilung, Baracke usw. kann gegebenenfalls für jede Übung andere Männer antreten lassen.

*) Bruchstellen von weniger als ein Hundertstel werden nicht gezählt.

Gewertet wird jeder Wettkampf wie folgt:

Rangfolge	Punkte
1. (Sieger)	7
2.	5
3.	4
4.	3
5.	2
6.	1

Die Abteilung, Baracke, Sportgruppe usw., die mit ihren Mannschaften in den verschiedenen Wettbewerben die meisten Punkte erzielt, ist Sieger im Dreikampf.

Beispiel

Wettbewerb	Baracke I	Baracke II	Baracke III	Baracke IV	Baracke V	Baracke VI
	Erzielte Punkte					
Pendelstaffel	7	3	1	5	4	2
Tauziehen	3	1	2	7	5	4
Medizinball-, Stein- oder Kugelzielstoßen	1	5	4	3	7	2
Insgesamt	11	9	7	15	16	8

Sieger: Baracke V.

Auszeichnung

im Wettbewerb zwischen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich

Auf Grund der von den Lagern erzielten Punktzahlen werden Kreis- und Gausieger festgestellt und vom Sportamt der NS.-Gemeinschaft „Kraft durch Freude" der Deutschen Arbeitsfront durch Verleihung von Urkunden ausgezeichnet.

Bedingungen

Kreissieger. Die 2 punktbesten Lager im zuständigen DAF-Kreis werden Kreissieger.

Gausieger. Die 4 punktbesten Lager im zuständigen DAF-Gau werden Gausieger.

Sonderauszeichnung der 10 besten Lager im Reichsgebiet

Auf Grund der vorliegenden Ergebnisse aller teilgenommenen Lager im Reichsgebiet werden die 10 besten Lager festgestellt und für die hervorragende Sport- und Kameradschaftsleistung im Kriegsjahr 1944 mit der Verleihung einer Urkunde durch den Leiter der Deutschen Arbeitsfront besonders ausgezeichnet.

Richtlinien für den Lagerführer

1. Dem deutschen Lagerführer ist mit der Organisation des Sporttages eine sehr wichtige soziale Aufgabe gestellt, deren Erfüllung als von weitreichender Bedeutung für die Förderung und Erhaltung der Arbeitskraft und Arbeitsfreude seiner Lagerbelegschaft anzusehen ist. Eine Aufgabe, die den ganzen Einsatz seiner Persönlichkeit erfordert.

2. Wenn es dem Lagerführer gelingt, den Sporttag zu einem Mittelpunkt oder zum Ausdruck umfassender Freizeitgestaltung zu machen und die gesamte Lagerbelegschaft zu aktivieren, dann wird er wesentlich zur Gesunderhaltung und Leistungssteigerung der von ihm betreuten Menschen beitragen.

3. Der Lagerführer soll jedoch stets davon ausgehen, daß der gesundheits- und leistungsfördernde Faktor durchaus nicht in der zur Erschöpfung führenden körperlichen Anstrengung liegen darf, sondern vielmehr in der natürlichen Freude am sportlichen Spiel, Tanz, Gesang und an der Musik.

4. Im Hinblick auf die vielseitige Inanspruchnahme des Lagerführers sowie die sportfachlichen Belange soll sich jeder Lagerführer die geeignete Unterstützung dadurch schaffen, daß er rechtzeitig einen Organisationsstab bildet.

5. Bei dem Verständnis, das viele Betriebsführer dem Sport ihrer Gefolgschaften entgegenbringen, wird es nicht schwer sein, nicht nur die Unterstützung, sondern auch die Initiative des Betriebsführers zur Organisation des Sporttages zu erlangen. Zu dem Zweck sind rechtzeitige Besprechungen mit dem Betriebsführer, Betriebsobmann, Betriebssportwart notwendig.

6. Der Sporttag ist großzügig zu gestalten. Die Lager- und Sportstätten tragen, soweit möglich, Flaggenschmuck! Betriebsführung und Vertreter der Presse und Bildpresse sind einzuladen. Die Schriftleitungen der Lagerzeitungen (Fremdsprachen-Verlag G. m. b. H., Mylau (Vogtl.) sind zu verständigen bzw. sind Berichte von der Lagerveranstaltung über die Gauverbindungsmänner an die Redaktionen zu leiten.

7. Da zur Zeit Sportkleidung oft fehlen wird, ist besonders darauf hinzuweisen, daß jeder ausländische Arbeiter trotzdem teilnehmen kann (z. B. an den Spielvorführungen, Tauziehen und Medizinball-, Stein- und Kugelzielstoßen, Pendelstaffel).

   Der Lagerführer soll darauf sehen, daß Oberkleider und Hüte abgelegt werden. Nicht beengende Kleidung (wie Berufskleidung, Monteuranzüge usw.) ermöglichen die Teilnahme an allen Übungen.

8. Die Gaubeauftragten des Amtes für Arbeitseinsatz geben den Lagerführern Gelegenheit, im Rahmen von Tagungen, Schulungen, Arbeitsbesprechungen über die verschiedenen Möglichkeiten der Organisation und technischen

Durchführung des Sporttages näheres durch die Gausportwarte und Kreissportwarte der NSG. „Kraft durch Freude" zu erfahren.

9. In den Fällen, wo ein Betrieb aus zeitbedingten Gründen keine Betriebssportgemeinschaft oder verkehrsmäßig keine Bindung mit dem betreffenden Lager hat, setzt sich der Lagerführer über den Gaubeauftragten des Amtes für Arbeitseinsatz mit der zuständigen Gau- bzw. Kreisdienststelle des Sportamtes in Verbindung, um eine Übungsstätte und möglicherweise auch Sportgeräte zu erhalten.

   Eine weitere Möglichkeit, eine Sportstätte zu erhalten, ist dann gegeben, wenn der Lagerführer auf seinem Lagergelände die Herrichtung einer Sportstätte durch seine Belegschaft außerhalb der Arbeitszeit vornehmen läßt.

   Allen Schwierigkeiten zum Trotz wird der Lagerführer, der den Lagersport durchsetzen will, Erfolg haben.

10. Kleinere Lager unter 100 Mann Belegschaft können, wenn sie sich am Sporttag zwjschen den Lagern der ausländischen Arbeiter im Deutschen Reich beteiligen wollen, zu diesem Zweck örtlich zusammenfinden und gemeinsam eine Kameradschaftsgruppe über 100 Mann bilden, die teilnahmeberechtigt ist. Verantwortlicher Leiter ist in diesem Fall der Lagerführer, der die stärkste Belegschaft hat.

    Selbstverständlich kann sich ein kleineres Lager als Sportgruppe im Rahmen des Sporttages eines großen Lagers am Wettbewerb zwischen den Abteilungen, Baracken usw. beteiligen, wenn der Lagerführer dieses Lagers damit einverstanden ist und örtlich Verkehrsmöglichkeit besteht. Natürlich können auch Männer- und Frauenlager ausländischer Arbeiter des betreffenden Betriebes den Sporttag gemeinsam durchführen, im Hauptwettbewerb gemeinsam gewertet und ausgezeichnet werden.

11. Die siegenden Mannschaften der Abteilungen, Baracken, Sportgruppen usw. werden es sehr begrüßen, wenn Ehrenpreise, Erinnerungszeichen o. ä. vom Lagerführer überreicht werden. Der Lagerführer soll sich deswegen bemühen, von den verschiedenen in Frage kommenden Stellen (wie Betriebsführung, Betriebsobmann) Stiftungen zu erhalten.

    Geeignete Preise sind sportliche Gebrauchsartikel, wenn sie zu erhalten sind.

Herausgeber: Propagandaamt der DAF. — Verantwortlich für den Inhalt: Sportamt der NSG. „Kraft durch Freude". Fachliche Bearbeitung: Sportlehrer Abraham. Verlag der Deutschen Arbeitsfront GmbH., Berlin — D 8177.

C/0752

Annexe n° 39 : Nombre de pratiquants et nombre de sportifs réels suivant les Gaue à l'été 1944.

Gau	Population française dans le Gau	Nombre de « pratiquants »		Nombre de sportifs dans les groupements	
		En chiffre	Taux de pratique	En chiffre	Taux de pratique
Halle	16291	3084	18,9%	2694	16,5%
Kurhessen	?	1204		968	
Mecklenburg	6815	440	6,4%	885	13%
Sudetenland	19716	1759	8,9%	2200	11%
Bayreuth	9000	4017	40,6%	2072	23%
Dantzig	8117	865	10,6%	910	11,2%
Essen	7716	2265	29,3%	1502	19,4%
Franken	15828	1375	8,6%	930	5,8%
Köln Aachen	10925	955	8,7%	811	7,42%
Markbrandenburg	29095	3265	11,2	2392	8,22%
München	20848	?	?	2200	10,5%
Oberdonau	8083	3187	39,4	2991	37%
Oberschliesen	14084	1875	13,3%	2640	18,7%
Ost Hannover	8988	?	?	1086	12%
Sachsen	34155	7148	20,9	6090	17,8%
Salzburg	2452	616	25,1	405	16,5%
Schleswig	10737	2478	23,07	1862	17,3%
Schwaben	5270	1179	22,3	835	15,8%
Tirol	3182	1710	53,7	610	19,1%
Wesfalen Nord	10300	2800	27,1	2166	21%
Wesfalen Süd	21016	4277	20,3	2572	12,2%

Les sources ayant servi à la création de ce tableau sont les suivantes :

- Pour le nombre de Français du Gau : document rédigé par l'Office de statistique du Reich n°1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga -Elisabeth Bories Sawala, *Dans la gueule du loup, op. cit.,* annexe n°1.1.
- Le nombre de « pratiquants » correspond à la somme des licenciés de chaque activité sportive du Gau. Ces chiffres sont disponibles dans les rapports n°87 bis. Le nombre de « sportifs » du Gau a été établi en additionnant le nombre de sportifs déclarés dans

chaque Amicale ou Foyer du Gau. Ces chiffres sont disponibles dans les rapports n°87.

- Les rapports 87 et 87 bis proviennent de : AN, 83aj/26.Chemise *Gau* Bayreuth. *Rapports n°87 et 87 bis* du délégué régional André Dutreux, 29 juillet 1944 ; AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Dantzig. *Rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué régional, 26 juillet 1944 ; AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Essen, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué culturel M. Viry, 23 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Franken, *rapport n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports Riou Budoc, 21 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Halle, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports, A. Caillet, 25 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Köln, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué régional Chatel, 31 aout 1944 ; AN, 83aj/26,chemise *Gau* Mark Brandenburg, *rapports n°87 et 87 bis,* 17 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Mecklenburg, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports André Durand, 20 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* München, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports R. Layer, 1er aout 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Obderdonau, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports Pierre Lavergne, 30 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Oberschlesien, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué des sports Robert Camon, 14 aout 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Ost-Hannover, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports Jacques Latour, 25 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Sachsen, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports Maurice Delage, 10 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Salzburg, *rapports n°87 et 87 bis* datés du 26 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise Gau Schlewig Holstein, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports G. Fontaine le 20 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Schwaben*, rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports François Fayol, 24 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Tirol, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué aux sports Roger Fusillier, 14 aout 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Westfalen-Nord, *rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué régional De Boissard, 9 aout 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Westfalen-Süd*, rapports n°87 et 87 bis* signés par le délégué culturel Jacques Juge, le 30 aout 1944

Annexe n°40. Photos prises dans les camps de prisonniers de guerre par les délégués du CICR durant leurs visites. (Archives du CICR).

Patinoire du camp de Stargard, 1944. CICR, . *V-P-HIST-01568-13*

Football à l'Oflag VID de Munster, juillet 1943. CICR, *V-P-HIST-01800-18A.*

Volley-ball au Stalag IVB de Mühlberg. CICR, *V-P-HIST-01824-11*

Escrime au Stalag IVB de Mühlberg, 1943. CICR, *V-P-HIST-01824-15*

Annexe n° 41 : Triangles des détenus dans les camps de concentration nazis (4ème de couverture de l'ouvrage de Eugen Kogon, *L'Etat SS*, Paris, Edition de la Jeune Parque, 1947).

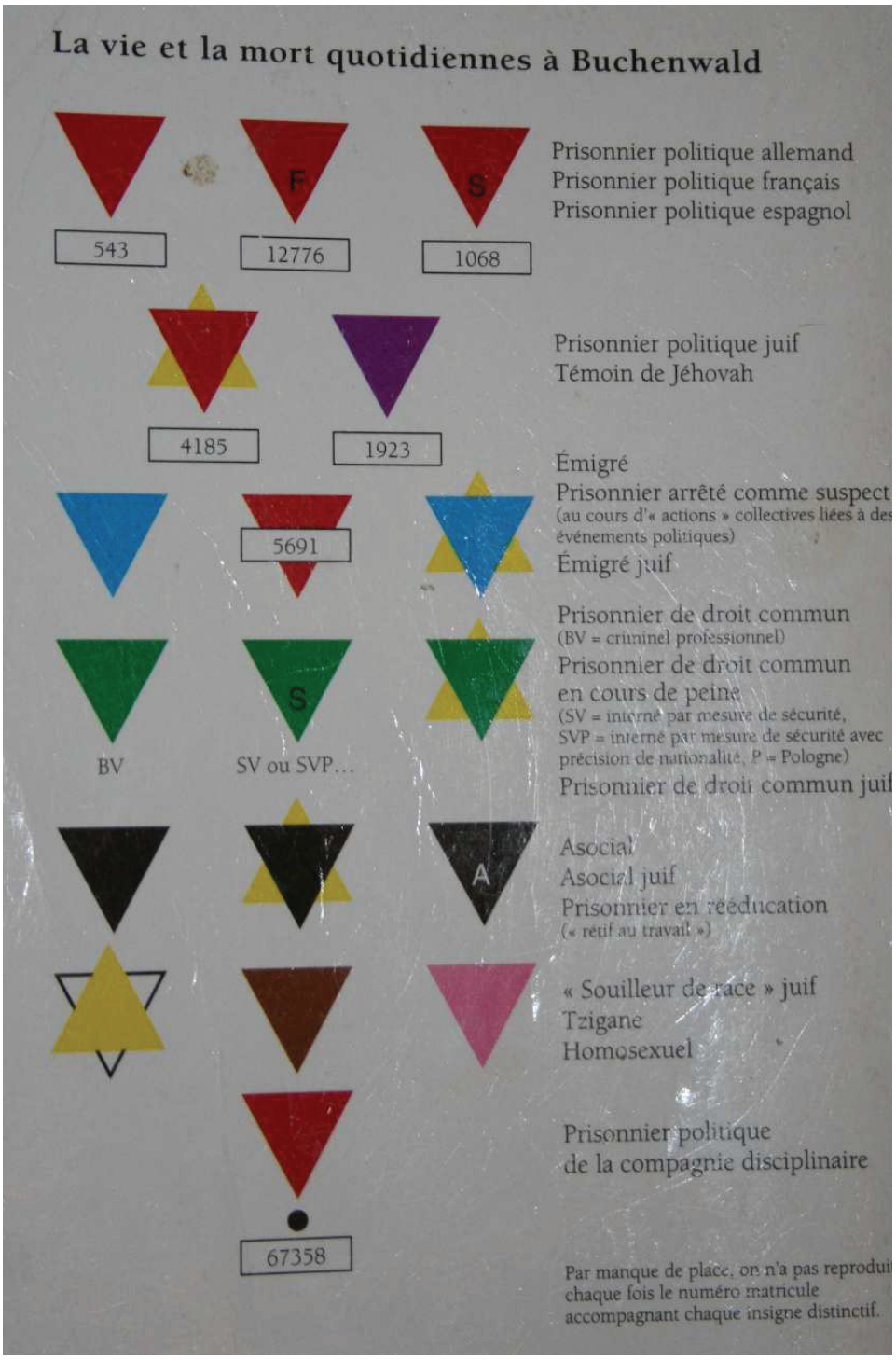

Annexe n° 42 : „Organisationsschema des KZ Dachau 1933 bis 1934“

Source : Barbara Distel, Gabriele Hammermann, Stanislav Zamecnik, Jürgen Zarusky, Zdenek Zofka, *Konzentrationslager Dachau 1933 bis 1944, Text- und Bilddokumente zur Ausstellung,* Comité International de Dachau, 2005, p. 92.

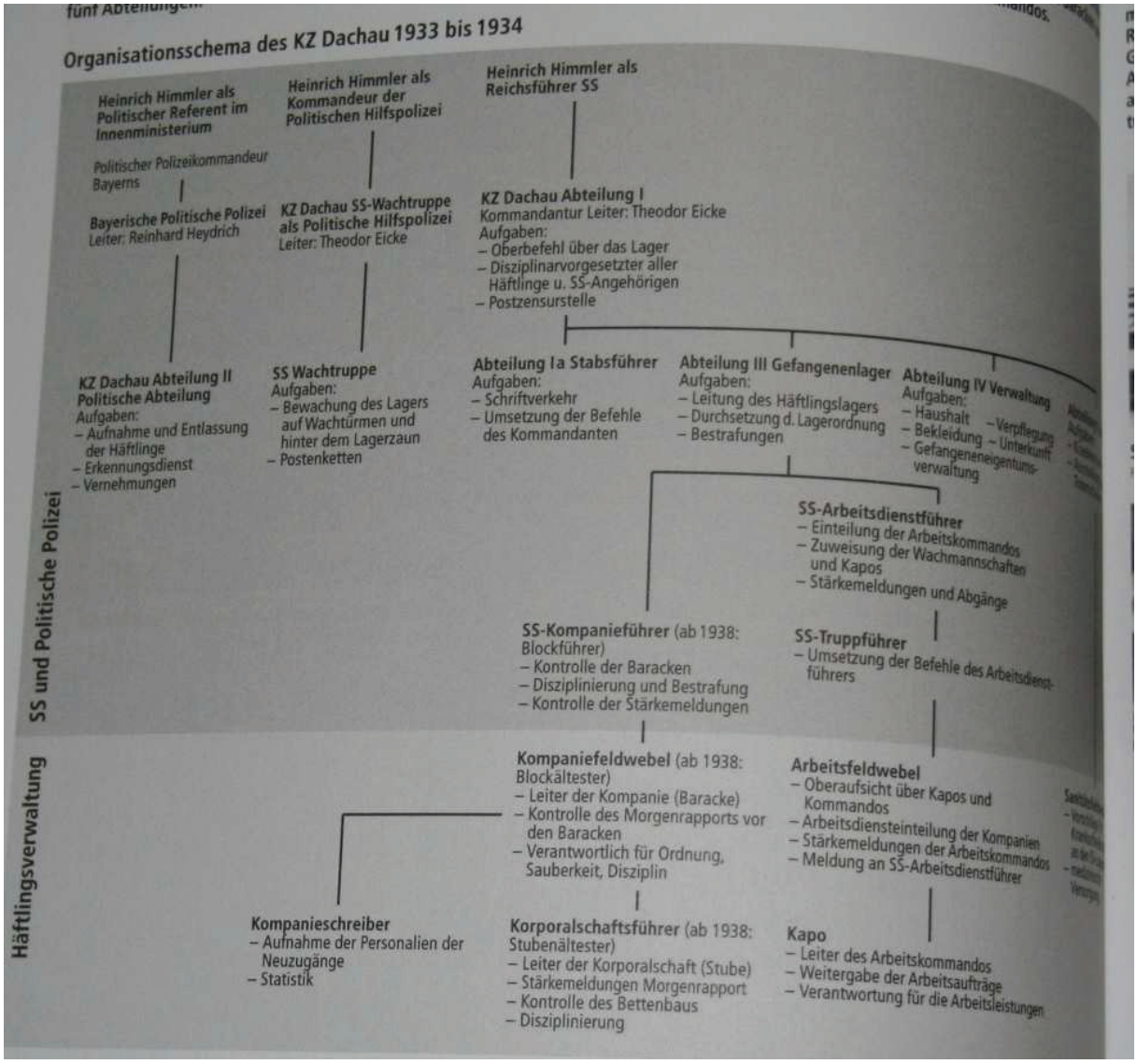

Annexe n° 43 : Règlement du camp de Natzweiler. BA, NS4 Na 8. *Allgemeine Hinweise über das Verhalten der Häftlinge im Schutzhaftlager bei der Arbeit und während der Freitzeit,* sd.

4

Allgemeine Hinweise
über das Verhalten der Häftlinge im Schutzhaftlager
bei der Arbeit und während der Freizeit!

1) Verhalten der Häftlinge beim Betreten eines Vorgesetzten in das Schutzhaftlager und in die Baracken:

Alle SS-Angehörigen sind Vorgesetzte und werden durch Abnehmen der Mütze und Annehmen einer militärisch strammen Haltung gegrüsst.
Jede Antwort hat kurz, laut und deutlich zu erfolgen. Nach Erledigung, kurze Kehrtwendung und verschwinden.
Angesprochen wird der SS-Angehörige im Lager mit "Herr Blockführer" bis einschliesslich Hauptscharführer, darüber hinaus mit der jeweiligen Charge.
Ausserhalb des Lagers werden alle SS-Angehörigen mit dem Dienstgrad angesprochen.
Betritt ein SS-Angehöriger den Block, so hat bei Nichtanwesenheit des Block- oder Stubenältesten der Nächststehende laut "Achtung" zu rufen und Meldung zu erstatten. - Die Belegschaft nimmt eine militärische Haltung an, Front zum Vorgesetzten.
In den Baracken sind die nächst Vorgesetzten die Block- und Stubenältesten, bei der Arbeit die Capos.

2) Posteinlauf und Postauslauf:

Das Schreiben von Bettelbriefe an Angehörige, Verwandte und Bekannte ist verboten.
Briefe, welche nicht klar und deutlich aufgefasst und deren Sinn und Inhalt nicht ohne jede Schwierigkeit zu verstehen sind, werden vernichtet.
Abkürzungen jeder Art, ganz gleich, ob es sich um Eigennamen oder allgemeine Begriffe handelt, sind verboten.
Briefe, sowie Karten von und an Häftlinge müssen mit Tinte geschrieben sein.
Kopierstifte dürfen im Lager nicht verwendet werden.
Ebenfalls ist verboten, brieflich bei Verwandten, Bekannten oder anderen Personen über den Verbleib oder Ergehen von Häftlingen Nachfrage zu halten, die von hier in ein anderes Lager oder sonstigen Aufenthaltsort überstellt wurden.
Häftlinge, die ihre Angehörigen im Ausland wohnhaft haben, und mit ihnen im Briefverkehr stehen, haben deren Anschrift auf der hiesigen Postzensurstelle abzugeben. - Die Briefe, für die im Ausland wohnenden Angehörigen, werden automatisch am 2. Sonntag des Monats geschrieben und somit fällt ein Einreichen eines Rapportgesuches weg.
Pakete können keine empfangen werden.
Es wurde in letzter Zeit wiederholt festgestellt, dass bei der abgehenden Häftlingspost der Briefbogen mit Zeichnungen, Skizzen und dergleichen bemalt war.- Derartige Briefe werden in Zukunft vernichtet und der betreffende Häftling bestraft.
Ab sofort haben diejenigen Häftlinge, welche weder lesen noch schreiben können, ihre Briefe nur unter Aufsicht des Block- bezw. Stubenältesten schreiben zu lassen.- Die jeweiligen Blockältesten werden für die entsprechende Beaufsichtigung verantwortlich gemacht und haben bei Verstoss mit einer strengen Lagerstrafe zu rechnen.

) Rapportgesuche - Zeitungsbestellungen:

Rapportgesuche sind auf das äusserste Mass einzuschränken. - Nur in ganz dringenden Fällen, wie Briefe an Behörden, Rechtsanwälte

-2-

NSG Na 8

und an Gerichte, werden als Rapportbrief zugelassen.
Rapportgesuche müssen vor allem tadellos leserlich mit Tinte geschrieben sein und müssen - ganz gleich welcher Art - auf dem Dienstwege erfolgen.
Zuwiderhandelnde werden in Zukunft bestraft.
Rapportgesuche für Zeitungsbestellungen werden nicht mehr angenommen. - Gemeinschaftliche Haltung von Zeitungen, Zeitschriften und Illustrierten auf Stuben und Blöcken ist nicht gestattet. - Eine persönliche Zeitungsbestellung für eigenen Bedarf, sowie ein Weitergeben derselben an Mithäftlinge ohne jegliche Gefälligkeit und Entschädigung ist erlaubt.

4) Instandhaltung der Block- und Stubeneinrichtungen in den Baracken:

Es wird darauf hingewiesen, dass die Öfen besser behandelt werden. Es ist besonders darauf zu achten, dass die Glutflächen nur etwa die Hälfte mit Kohlen überdeckt werden, damit keine übergrosse Rauchentwicklung entsteht, die zu einer Explosion führen kann.
Es ist verboten: das Herumfuschen an Spülkästen, Wasserleitungen, Klosetts und anderen Einrichtungen in der Baracke;
in den Waschanlagen das Aufrechtstellen von Wasserhähnen, um dieselben als Brause zu benützen,
das Abnehmen von Handrädern und Druckknöpfen an den Klosetts, sowie Auslaufhähnen und Spüler;
das Verwenden von steifen Papier, das Hineinwerfen von Zigarettenschachteln und anderen Gegenständen, die zu einer Verstopfung führen könnten.
Bei Schäden dieser Art, sind, soweit der Betreffende nicht ermittelt werden kann, die ganze Stubenbelegschaft ersatzpflichtig.
Böswillige Beschädigungen von Barackeneinrichtungen, Werkzeugen, Maschinen, Kleider und sonstigem Lagereigentum wird als Sabotage an Staatseigentum bestraft und ausserdem noch gerichtlich geahndet.

5) Allgemeine Verbote:

Es wurde jedem Einzelnen bei seiner Einlieferung in das Lager bekanntgegeben, dass Verstösse und Nichteinhalten der Lagervorschrift mit empfindlichen Lagerstrafen geahndet wird und jede Lagerstrafe die Schutzhaft automatisch verlängert.
Häftlinge dürfen sich nur auf ihren Blockgassen und auf der Lagerstrasse aufhalten.
Besuche auf andere Blocks sowie Spaziergänge in anderen Blockgassen ist verboten.
Jegliche Unterhaltung mit Häftlingen, die im Revier liegen, sei es durchs Fenster oder auf andere Art, ist wegen Ansteckungsgefahr, verboten.
Jeder Verkehr mit Insassen der isolierten Blocks, sowie das Zustecken von Lebensmitteln ,Rauchwaren und dergleichen wird strengbestraft.
Handeln, Schachern, Leihen und Verleihen, Aufbewahren von Lebensmitteln und dergleichen für andere Häftlinge ist verboten.
Das Rauchen in der Baracke und beimder Arbeit ist verboten.
Es ist schon strafbar, wenn ein Häftling während der Arbeitszeit - sei es innerhalb oder ausserhalb des Lagers - Rauchwaren bei sich führt.
Das Sammeln von Zigarren- und Zigarettenstummeln, sowie das Herumsuchen in Abfall- und Aschentonnen wird streng bestraft.
Es ist streng verboten, dem Stuben- oder Blockältesten sowie dem Capo Geschenke anzubieten; dies gilt als Bestechungsversuch.
Obengenannte haben bei derartigen Vorkommnissen sofort Meldung zu erstatten.

-3-

NSG Na 8

Das Arbeiten für andere Häftlinge, wie Schuhe putzen, Kleider reinigen und dergleichen ist verboten.

Es ist verboten, Mittags- oder Abendkost von anderen Häftlingen zu erbetteln.

Es wird nochmals darauf hingewiesen, auf das Verbot des Wassertrinkens, sei es innerhalb oder ausserhalb des Lagers.

Katzen halten im Lager ist verboten.

Die Grenze des Lagers ist der Graben (neutrale Zone!).

Das Sitzen oder Liegen auf Randsteine oder Rasenflächen ist verboten und wird als Sabotage geahndet.

Es ist streng verboten, mit unbekleidetem Oberkörper, sei es im Lager, oder ausserhalb bei der Arbeit, herumzulaufen.

Für Schäden, die durch Sonnenbrand entstehen, hat der Häftling selbst aufzukommen und wird obendrein noch bestraft.

Verunreinigung der Lagergassen, Lagerstrasse sowie Appellplatz mit Papier, Zigarettenschachtel oder Verrichtung der Notdurft an diesen Stellen, wird bestraft.

Das Ein- und Aussteigen durch die Fenster der Baracken, ist nicht gestattet.

Ein Besitz von Taschenmesser, Feuerzeuge ist strafbar.

Die Blockältesten haben ständig Kontrollen durchzuführen und bei dem geringsten Verstoss, Meldung zu erstatten.

Streitereien, Schlägereien, Politisieren, sowie Cliquenbildung wird streng bestraft.

Mitwisser von Diebstählen und sonstigen Vorkommnissen werden bei Unterlassung einer Meldung wie der Täter selbst bestraft.

6) <u>Körperliche Reinigung, Reinigung der Baracken und Kleider:</u>

Aufstehen erfolgt beim ersten Sirenensignal.

Für die Aufräumung der Strohsäcke ist jeder selbst verantwortlich.

Anschliessend erfolgt sofort die körperliche Reinigung bei entblösstem Oberkörper.

Nach der Reinigung wird gemeinschaftlich Kaffee getrunken.

Die Block- und Stubenältesten sind verantwortlich, dass die Kost unter der Belegschaft gerecht verteilt wird.

Die vom Blockältesten zum Kosttragen eingeteilten Häftlinge bringen die Esskübel zur Küche zurück.

Zu dem wöchentlichen Baden ist jeder verpflichtet, ausser solchen, die Verbände tragen. Drücken wird bestraft.

Beim Baden hat grösste Ruhe zu herrschen, den Anordnungen des Bademeisters ist Folge zu leisten.

Bei Nichtmelden von Ungeziefer oder ansteckenden Krankheiten wird der Häftling streng bestraft.

Jeder Einzelne hat täglich vor dem Schlafengehen, seine Füsse zu waschen.

Für die Reinhaltung der Stuben ist jeweils der vom Blockältesten eingeteilte Stubendienst verantwortlich.

Das gleiche gilt für die Reinhaltung der Blockgassen.

Für die Reinhaltung der Schränke ist jeder selbst haftbar.

Das Aufheben von Speise- und Getränkeresten in den Schränken ist verboten.

Schuhe müssen mindestens einmal in der Woche durch den Handballen eingefettet werden.

Nur in sauberem Zustande dürfen die Schuhe in den Schränken oder Regalen aufbewahrt werden.

Vorzeitig schmutzige Hand- und Taschtücher müssen gewaschen werden.

-/4-

Auf saubere Rasur und Haarschnitt ist besonders zu achten.

Für die von der Kammer gefassten Bekleidungsstücke und Gegenstände haftet der Häftling bei Verlust und mutwilliger Beschädigung.

Die Kleider hat jeder selbst in sauberem Zustand zu halten; kleinere Schäden werden sofort selbst beseitigt; sonst Umtausch in der Kammer.

Jeder Häftling darf nur Kleider mit den für ihn bestimmten Abzeichen und Nummern tragen. - Zerissene Abzeichen oder unkenntliche Nummern müssen in der Kammer umgetauscht werden.

Jedes selbstständige Anbringen von Bildern, Landkarten und sonstigen Gegenständen auf den Blocks bezw. Stuben ist verboten.

Bei Nichteinhalten dieser Anordnung werden die betreffenden Block- und Stubenältesten zur Verantwortung gezogen.

Zu Appellen, Vernehmungen u.s.w. hat der Häftling vollständig angezogen zu erscheinen.

Beim ersten Abendsignal haben sich sämtliche Häftlinge auf ihre Blocks zu begeben.

Beim zweiten Signal herrscht vollkommene Ruhe im Lager.

Zur Durchführung dieser genannten Punkte sind die Block- und Stubenältesten verpflichtet.

7. <u>Verhalten der Häftlinge beim Aufmarsch zum Zählappell und bei der Arbeit:</u>

Antreten erfolgt immer in tadelloser reiner Kleidung und vollständigem Anzug.

Antreten erfolgt in der Früh beim zweiten Signal zum Morgenzählappell, zugleich auch zur Arbeit. - Mittags beim ersten Signal wieder zur Arbeit und abends nach Arbeitsschluss zum Abendzählappell.

Das Antreten hat auf dem schnellsten Wege zu erfolgen; jeder der Grösse nach auf seinem Platz.

Der Aufmarsch zum Appellplatz sowie der Appell selbst, gehen in allergrösster Ruhe vor sich. - Jede Unterhaltung hat zu unterbleiben und wird bestraft.

Der Aufmarsch erfolgt im Gleichschritt, strammer Haltung, Armbewegung, Finger lang, Blick geradeaus. - Jeder Einzelne hat auf die Kommandos aufzupassen.

In der Marschkolonne wird die Mütze nur auf Kommandos abgenommen.

Auf das Kommando "Arbeitskommando formiert" begibt sich ein jeder Häftling auf dem schnellsten Wege zu seinem zugewiesenen Arbeitskommando.

Unerlaubter Kommandowechsel wird bestraft; Austausch von Kommando zu Kommando erfolgt durch den Arbeitseinsatz. - Bei Änderung des Kommandos ist dem Stubenältesten, bezw. dem Blockschreiber sofort Meldung zu erstatten.

In Arbeitskommando übernimmt der Capo das Kommando und ist somit der Vorgesetzte. - Das Kommando untersteht dem Kommandoführer (Häftlingsgehöriger) der auch als solcher angesprochen wird. -Die Posten werden nach ihrem Dienstgrad angesprochen.

Muss ein Häftling austreten, so hat er sich vorschriftsmässig beim Kommandoführer abzumelden; etwa so: "Schutzhaftgefangener Karl Müller bittet den Kommandoführer gehorsamst austreten zu dürfen". Nach Erledigung meldet er sich wieder zurück: "Schutzhaftgefangener Karl Müller meldet sich vom Austreten zurück!".

NS 4 Nr 3

Jede zugewiesene Arbeit hat der Gefangene ohne Widerrede sauber und schnell auszuführen. - Bei Nichtbefolgen erfolgt Meldung wegen Arbeitsverweigerung, was besonders schwer bestraft wird. Das gleiche gilt für Drücken von der Arbeit.

Alle Kommandos von einer Häftlingsstärke von 10 Häftlingen aufwärts haben zur Arbeitsstelle und von der Arbeitsstelle zu singen. Sobald das Kommando beim Ausrücken den Posten am Schutzhaftlager überschritten hat, wird gesungen. Beim Einrücken wird vor dem Posten das Singen eingestellt.

Das Mitnehmen von Werkzeugen, Materialien oder sonstigen Gegenständen von der Arbeitsstelle ohne Erlaubnis ist verboten.

Jede Verbindung mit Zivilisten ist verboten und wird besonders streng bestraft.

Capos oder andere Häftlinge auf der Arbeitsstelle dürfen keinerlei Auskunft erteilen über Fachkräfte bezw. Berufe von Häftlinge bei SS-Dienststellen und Privatfirmen. - Werden Berufe von diesen obengenannten Stellen benötigt, bezw. angefordert, so hat dies nur über den Schutzhaftlagerführer oder Arbeitseinsatz zu erfolgen. - Verstösse gegen diese Anordnung werden in Zukunft streng bestraft.

Einen Fluchtversuch zu unternehmen, d.h. sich ohne abzumelden von der Arbeitsstelle zu entfernen, ist nicht ratsam. - Die Posten haben strenge Anweisung beim geringsten Fluchtversuch von der Waffe Gebrauch zu machen.

Es wird nochmals darauf hingewiesen, dass kein Häftling Stroh, Papier, Lumpen oder Sonstiges unter seinen Kleidern tragen darf.

Es ist in letzter Zeit wiederholt vorgekommen, dass Häftlinge von der Arbeitsstelle verschiedenen Unrat wie zum Beispiel: verdorbene Speisereste und dergleichen mit ins Lager schleppten. - Die Capos sind verantwortlich, dass derartige Vorkommnisse unterbunden werden. Zuwiderhandelnde sind zur Meldung zu bringen.

Beim Aus- sowie beim Einrücken von der Arbeit muss jeder vollständig angezogen sein. Sein erster Weg ist in die Baracke, wo er sich beim Stubenältesten von der Arbeit zurück meldet.

Bei Unfällen hat der Capo eine vorschriftsmässige schriftliche Meldung auf dem schnellsten Wege dem diensthabenden Rapportführer zu übergeben.

8) <u>Kantineneinkauf!</u>

Die Kantineneinkäufer haben ihre Einkaufsbücher jeden Sonntag dem diensthabenden Rapportführer zur Kontrolle vorzulegen.

Für den Kantineneinkäufer ist es in Zukunft verboten! in der Kantine gekaufte Waren im Spind aufzubewahren.

Es dürfen nur soviele Waren gekauft werden, wie von den Häftlingen angefordert und verbraucht werden. - Ein Mehreinkaufen ist nicht gestattet.

Aufgespeicherte Waren werden beschlagnahmt.

Es ist verboten! in der Kantine gekaufte Waren an andere Kantineneinkäufer weiterzugeben oder umzutauschen. - Ferner ist es verboten, dass Häftlinge, welche Raucher bezw. Geldempfänger sind, für Nichtraucher oder Nichtgeldempfänger, auf dessen Namen Rauchwaren zu bestellen.

9) Arztmeldungen:

Meldungen zum Arzt erfolgen abends nach dem Zählappell, ausser Samstags.

Wenn die Meldung erfolgt ist, muss der betreffende Häftling abends zur Voruntersuchung im Revier erscheinen. Erst hier wird bestimmt, ob er zum Arzt vorgelassen wird. Am nächsten Morgen tritt der Häftling bei den Arztmeldungen an.

Simulieren, unberechtigte Arztmeldungen gelten als Drücken von der Arbeit.

Versuchte Selbstmorde, Verstümmelungen werden bestraft.

Verbände dürfen nicht abgenommen oder selbst erneuert werden.

10) Verhalten der Häftlinge bei Alarm (Lager-, Flieger-und Feueralarm) bei Tag, während der Arbeit und bei Nacht:

Bei Ertönen der Sirene (Fliegeralarm) oder Hornsignale (Lager- oder Feueralarm) haben sämtliche Häftlinge, die im Schutzhaftlager sich aufhalten, der Blockälteste und die Stubenälteste) sowie die im Bereich des Schutzhaftlagers beschäftigten Häftlinge, sich sofort-soweit vom Schutzhaftlager keine weiteren Anordnungen ergehen- in die für sie bestimmten Baracken zu begeben. - Das Verlassen der Baracken vor Beendigung des Alarms, welcherdurch die Lautsprecheranlage bekanntgegeben wird, ist strengstens für sämtliche Häftlinge verboten. - Das Schutzhaftlager verweist hierbei nochmals besonders auf die bereits mündlich an die Blockältesten ergangenen Anordnungen, wonach jeder Häftling, der während des Alarms die Baracke verlässt, ohne Anruf abgeschossen wird.

Sollte durch Unachtsamkeit von Häftlingen oder durch besondere Vorkommnisse im Lager Feuer ausbrechen, so hat die für jede Stube bestimmte Brandwache mit allen Mitteln dafür zu sorgen, dass das Feuer erstickt wird und somit ein weiteres Umsichgreifen des Brandherdes vermieden wird. - Der Blockälteste hat unbedingt darfü zu sorgen, dass die Häftlinge, die nicht in dem gefährdeten Teil untergebracht sind, sich in ihren Stuben aufhalten und dass daselbst Ruhe und Ordnung herrscht. - Es darf kein Häftling die Baracke verlassen, da er sonst ohne Anruf abgeschossen wird.

Die im Bereich der Kommandantur und der Standarte arbeitenden Häftlinge rücken auf Anordnung der Kommandoführer während desTages bei jedem Alarm sofort ein.- Nach Passieren des Dienstgebäudes und Abzählen des Kommandes durch den Blockführer begeben sich die Häftlinge auf schnellstem Wege in die Baracken und haben sich dort wie oben angeführt zu verhalten. - Bei Alarm in der Nacht, gleich ob Flieger- oder Lageralarm, darf kein Häftling, vorausgesetzt, dass vom Schutzhaftlagerführer keine andere Weisung ergeht, sein Bett oder die Baracke verlassen. -In den einzelnen Baracken und Stuben darf kein Licht brennen, sowie das Hantieren mit offenem Feuer (Streichholz)ist streng verboten.-

Der Blockälteste bestimmt namentlich für jede Stube die BRANDWACHE: 1 Häftling zur Bedienung des Minimax, 5 Häftlinge zur Bedienung der Wassereimer, 5 Häftlinge zur Bedienung der Wasserkannen und 6 Häftlinge für die Decken zum Ersticken des Feuers.-

Auch die Revierbaracken haben Brandwachen zu bestimmen.

Blockeinteilung
und Lagerordnung im K.L.Natzweiler

Blockeinteilung im Schutzhaftlager :

Jedem Block ist ein Blockältester und 2 Stubenälteste sowie ein Friseur zugeteilt.Dieselben haben für Ordnung und Sauberkeit innerhalb ihres Blockes zu sorgen. Jn der Baracke sind die nächsten Vorgesetzten der Blockälteste und die beiden Stubenältesten.Über besondere Vorkommnisse, Verstösse gegen die Lagerordnung usw. innerhalb des Blockes, hat der Blockälteste sofort eine schriftliche Meldung zu machen. Unterlässt er absichlich eine Meldung,so hat er mit einer Bestrafung zu rechnen. Bei jedem Antreten hat der Blockälteste seinen Block genau abzuzählen.Zum Zählappell führt er den Block geschlossen auf den Appellplatz und macht dem diensthabenden Blockführer Meldung über die Häftlingsstärke seines Blockes.

Allgemeines :

Jeder SS-Angehörige hat das Recht, von der Schusswaffe Gebrauch zu machen bei einem persönlichen Angriff, bei Meuterei, Widerstand und Fluchtversuch.Alle SS-Angehörige sind Vorgesetzte und werden durch Abnehmen der Mütze und Annehmen einer strammen Haltung gegrüsst. Jede Antwort hat kurz, laut und deutlich zu erfolgen. Nach Erledigung kurze Kehrtwendung und Abtreten. Angesprochen wird der SS-Angehörige im Lager mit Herr Blockführer bis einschliesslich SS-Hauptscharführer.Darüberhinaus mit der jeweiligen Charge. Ausserhalb des Lagers werden alle SS-Angehörige mit dem Dienstgrad angesprochen (siehe Dienstgradverzeichnis in den Stuben) . Jn den Baracken sind die nächsten Vorgesetzten die Blockältesten und Stubenältesten, bei der Arbeit die Capos. Die Grenze des Lagers ist die neutrale Zone. Bei Betreten derselben wird ohne Anruf geschossen. Der Aufenthalt zwischen der neutralen Zone und den Baracken ist verboten, es sei denn, dass dort gearbeitet wird. Handeln, schachern, Leihen und Verleihen von Lebensmitteln mitanderen Häftlingen ist streng verboten. Das Rauchen in den Baracken und während der Arbeitszeit ist untersagt. Streng untersagt ist ebenfalls das Schreiben von Kettenbriefen, besonders an Geistliche, gleich welcher Konfession, ebenso Glücks- und Kartenspiele gleich welcher Art.Der Aufenthalt in der Baracke ist während der Arbeitszeit verboten, ausgenommen die vom Arzt bestätigten Bettruhen oder Zimmerdienst oder die vom Rapportführer bestätigten Ausnahmen.Für die von der Kammer gefassten Gegenstände haftet der Gefangene für Verlust und mutwillige Beschädigung. Es ist streng verboten,den Block- oder Stubenältesten Geschenke anzubieten.Dies gilt als Bestechungsversuch und wird streng bestraft. Block- und Stubenälteste sind verpflichtet, sofort Meldung zu machen. Das Sitzen oder Liegen auf den angelegten Rasenflächen ist verboten und wird als Sabotage geahndet.Böswillige Beschädigungen von Baracken-Einrichtungen, Werkzeugen, Maschinen und Kleider oder sonstigen Lagereigentum wird als Sabotage an Staatseigentum bestraft und ausserdem gerichtlich geahndet. Verunreinigungen des Appellplatzes, der Lagerstrassen und Lagergassen mit Papier, Zigarettenschachteln oder Verrichtung der Notdurft wird streng bestraft.

Blatt II.

Böswilliges Umtauschen von Kleidungsstücken, Schuhen usw. wird bestraft. Jeder Häftling darf nur Kleidung mit der für ihn bestimmten Nummer und Abzeichen tragen. Zerrissene oder unkenntliche Nummern oder Abzeichen müssen ausgetauscht werden. Das Mitnehmen von Rauchwaren, Streichhölzern oder Feuerzeug zur Arbeit ist verboten. Besuche in anderen Blocks oder Lagergassen sind verboten. Zum Appell, Vernehmungen usw. hat der Häftling vollständig angezogen zu sein, d.h. zu erscheinen. Selbstständiges Herumhantieren an Wasserhähnen, Brausen oder Lichtleitungen ist verboten. Mitwisser von Diebstählen oder Schwulereien werden bei Unterlassung der Meldungen wie die Täter selbst bestraft. Politisieren sowie Cliquen-Bildung ist streng verboten. Streitereien, Schlägereien sind verboten. Betritt ein SS-Angehöriger den Block, so hat bei Abwesenheit des Block- oder Stubenälteste der Höchststehende laut und deutlich Achtung zu rufen, worauf ein Jeder eine strenge militärische Haltung anzunehmen hat.

Körperliche Reinigung, Reinigung der Baracken und Kleider !

Aufstehen erfolgt beim ersten Pfeiffen-Signal. Für die Aufräumung der Strohsäcke ist Jeder selbst verantwortlich. Anschliessend erfolgt sofort die körperliche Reinigung bei emblösstem Oberkörper. Bei Nichtmelden von Ungeziefer oder ansteckenden Krankheiten wird der Gefangene streng bestraft. Jeder Häftling hat mindestens zwei Mal in der Woche seine Füsse zu waschen. Zu dem öffentlichen Baden ist jeder verpflichtet, ausser solchen, die Verbände tragen. Drücken wird bestraft. Beim Baden hat grösste Ruhe zu herrschen, den Anordnungen des Bademeisters ist Folge zu leisten. Für die Reinhaltung der Baracken ist der jeweils eingeteilte Zimmerdienst voll verantwortlich. Das gleiche gilt für die Reinhaltung der Lagerstrasse. Die Kleider hat jeder selbst in sauberem Zustande zu halten, kleine Schäden werden sofort selbst beseitigt. Sonst Umtausch in der Kammer. Umtausch ist täglich von 11-12 Uhr. Für tadellose Reinhaltung der Schränke ist Jeder selbst haftbar. Schuhe müssen jede Woche mindestens einmal gewaschen und eingefettet werden. Nur in sauberem Zustande dürfen die Schuhe in den Schränken aufbewahrt werden. Vorsätzig schmutzige Hand- und Waschtücher (Geschirrtücher) müssen gewaschen werden. Haarschneiden ist jede Woche einmal in der Baracke, Rasieren einmal wöchentlich an dem festgesetzten Tag, ebenfalls in der Baracke. Selbstrasierer können die notwendigen Utensielien in der Kantine kaufen. Das Aufheben von Speise- und Getränke-Resten in den Schränken ist verboten.

Verhalten bei der Arbeit !

Antreten erfolgt immer mit sauberen Schuhen. Antreten in der Frühe beim zweiten Signal zum Zählappell. Dieses hat auf dem schnellsten Wege zu erfolgen und Jeder tritt auf dem für ihn bestimmten Platz der Grösse nach an. Das Antreten, der Abmarsch zum Appellplatz sowie der Appell selbst, gehen in allergrösster Ruhe vonstatten. Jede Unterhaltung hat zu unterbleiben und wird bestraft. Der Aufmarsch erfolgt im Gleichschritt, strammer Haltung, Armbewegung, Finger lang, Nase gerade aus. Jeder hat auf die Kommandos aufzupassen. In der Marschkolonne wird die Mütze nur auf Kommando abgenommen. Auf das Kommando: Arbeitskommandos formiert ", begibt sich ein Jeder sofort zu dem angewiesenen Arbeitskommando. In Arbeitskommande übernimmt der Capo das Kommando und ist somit der Vorgesetzte. Das Kommando untersteht dem Kommandoführer (SS-Angehöriger), der auch als solcher angesprochen wird. Die Posten werden nach ihrem Dienstgrad angesprochen. Muss ein Häftling austreten, so hat er sich vorschriftmässig beim Kommandoführer abzumelden. Etwa so : Schutzhaftgefangener Karl Müller, bittet den Herrn Kommandoführer gehorsamst austreten zu dürfen. Nach Erledigung meldet er sich zurück. Schutzhaftgefangener Müller meldet sich vom Austreten zurück.

Blatt III.

Jede zugewiesene Arbeit hat der Gefangene ohne Widerrede sauber und schnellauszuführen-Bei Nichtbefolgung erfolgt Meldung wegen Arbeitsverweigerung, was besonders schwer bestraft wird. Das Gleich gilt für Drücken von der Arbeit. Das Mitnehmen von Werkzeugen, Materialien oder sonstigem von der Arbeitsstätte ist verboten. Unerlaubter Kommandowechsel wird bestraft. Austausch von Kommando zu Kommando erfolgt durch die Arbeitseinteilung. Bei Änderung des Kommandos ist demStubenältesten sofort Meldung zu erstatten Jede Verbindung mit Zivillisten ist verboten. Beim Einrücken von der Arbeit muss jeder Häftling vollständig angezogen sein. Sein erster Weg ist in die Baracke, wo er sich beim Stubenältesten von der Arbeit zurückmeldet.

Arztmeldungen.

Arztmeldungen erfolgen in der Frühe beim Stubenältesten, ausser am Samstag. Wenn die Meldung erfolgt ist, muss der Betreffende abends in der Revierstube zur Voruntersuchung erscheinen. Erst hier wird bestimmt, ob er zum Arzt vorgelassen wird. Erst dann am anderen Tage in der Frühe zur Arztmeldung vorgelassen. Simulieren, unberechtige Arztmeldungen, gelten als Drücken von der Arbeit. Verbände dürfen nicht abgenommen werden oder selbst erneuert werden. Die Revierstunden müssen unbedingt eingehalten werden. Anträge auf Zahn-Prothesen müssen an die Lagerverwaltung gerichtet werden.

Einkauf in der Kantine und Schreiben :

Pakete können empfangen werden, desgleichen sind Geldsendungen zulässig. Die eingehenden Geldbeträge werden dem Häftling auf ein für ihn angelegtes Konto gutgeschrieben, Bargeld wird nicht an den Häftling ausgezahlt. Neuzugänge dürfen erstmalig bis zu RM. 30.- von Kantinenbeständen einkaufen. Revierkranke können monatlich bis zu RM. 10.- aus den Kantinenbeständen einkaufen (ausser Rauchwaren).Ebenso gilt das Gleiche für die Schonungskranke. Für fleissige Arbeiter werden Prämienscheine ausgegeben, mit denen sie sich dann von der Kantine Zigaretten und sonstige aufliegende Esswaren kaufen können. Jeder Häftling, ausser Russen und NN.-Häftlingen dürfen monatlich zweimal schreiben und auch zwei Briefe empfangen. Feldpostbriefe dürfen uneingeschränkt geschrieben werden und werden von Fall zu Fall dem Kommandanten vorlegt.

Annexe n° 44 : Formation des recrues SS en 1937. BAB, NS 31/372. Befehltsblatt Nr. 6 (64), 1937

BArch/Wienhold

NS 31/372

Befehlsblatt Nr. 6

Nr.12 : Dienststellenbezeichnung des F/SS-TV.

Es gibt heute noch Führer in den SS-Totenkopfverbänden, die unmittelbare Eingaben an den Inspekteur oder an die Inspektion der SS-TV richten. Es dürfte allmählich bekannt sein, daß die hiesige Dienststelle seit dem 1.4.1936 die Bezeichnung: "Der Führer der SS-TV" trägt.

Nr.13 : Gliederung der SS.

Die SS gliedert sich in Allgemeine-SS, SS-Verfügungstruppe und SS-Totenkopfverbände. Die Bezeichnung "Heimat-SS", womit ein Sturmbann die Allgemeine-SS meint, gibt es nicht.

Nr.14 : Rekrutenwerbung.

Wenn auf dienstliche Anfragen an Privatpersonen eine Antwort erforderlich ist und benötigt wird, ist es statthaft, der Anfrage einen Freiumschlag beizufügen.

Nr.15 : Anzug der Unterführer.

Die Unterführer tragen häufig im Dienst zur erdbraunen oder feldgrauen Uniform schwarze Mützen. Der Anzug muß gleichmäßig sein; zur vorgenannten Uniform müssen erdbraune oder feldgraue Mützen getragen werden. Es ist weiter unstatthaft, wenn Unterführer im Drillichrock ohne Rangabzeichen, lediglich mit Schirmmütze, zum Dienst antreten. Sterne und Streifen sind am Kragen anzubringen.

Nr.16 : Strafbücher.

Zu der Führung der Strafbücher, die den unterstellten Totenkopfsturmbannen und Lagerkommandanturen nach Prüfung durch den Führer der SS-TV zugingen, wird noch zusammenfassend bemerkt, daß die Form der Eintragungen im Allgemeinen mit größerer Sorgfalt zu geschehen hat. Die SS-Führer wollen sich die Anlage 2 der DBO genau ansehen und in Zukunft ihre Eintragungen entsprechend vornehmen. Eine noch saubere Führung der Strafbücher wird erwartet.

Schulungsabtlg. SS-TV.

Nr.17 : Schulung der SS-Rekruten-Einheiten.

Die Verstärkung der SS-TV versetzt ihren Führer in die Lage, die neu einzustellenden Rekruten in Rekrutenhundertschaften zusammen zu fassen. Damit ist eine gründliche Ausbildung dieser Männer von den kleinsten Anfängen in jeder Hinsicht gewährleistet und garantiert gleichzeitig bei richtiger Handhabung die Formung der Männer in soldatischer als vor allem auch in weltanschaulicher Hinsicht zu dem politischen Soldaten des Führers, wie er gerade innerhalb der SS-TV unbedingt

./.

BArch/Wienhold

NS 31/372

Seite Befehlsblatt Nr. 6.

notwendig ist. Die Grundausbildung wird sich etwa über eine Zeitspanne von 6 Monaten erstrecken. In dieser Zeit hat dem jungen Staffel-Anwärter klar zu werden, daß seine Dienstzeit in den SS-TV eine Zeit der Erziehung und der dauernden Arbeit an sich selbst ist. Schon in diesen wenigen Monaten seiner Zugehörigkeit zu uns muß dem jungen Menschen die Erkenntnis kommen, daß innerhalb der SS-TV auf jedem Einzelnen, vom einfachen Anwärter bis zum Führer der SS-TV, eine große Verantwortung ruht, die ihn zwingt, ein Leben zu führen, das in Bezug auf Härte gegen sich selbst, auf Pflichterfüllung, freiwilligen Gehorsam und Verantwortungsfreudigkeit an ihn die größten Anforderungen stellt.

Die Erziehung der Männer ist Angelegenheit des Führer- und Unterführerkorps in seiner Gesamtheit durch das von ihnen zu gebende Beispiel und Vorbild in der Auffassung des nationalsozialistischen Gedankengutes. Die Einführung in die Gedankengänge des durch unsere Weltanschauung gegebenen Denkens und Handelns ist die Aufgabe der Schulungsführer. Die Schulung der Rekruteneinheiten ist während der erwähnten 6 Monate dauernden Grundausbildung von dem Schulungsführer des Sturmbannes durchzuführen. Nachstehender Plan ist der Schulung der Rekruteneinheiten zu Grunde zu legen:

1. Die Geschichte der NSDAP einschl.Parteiprogramm ,
   a) Die Entwicklung als Parteiorganisation,
   b) Die Bewegung im Kampf um die Macht im Staat,
   c) Die Einwirkung der NSDAP auf Volk und Staat und die sich hieraus ergebende geistige Umformung des gesamten Volkes.
   d) Einheit Nationalsoz.Bewegung und Staat .

2. Die Geschichte der Schutzstaffel ,
   a) Die Entwicklung der SS und ihr Aufbau, unter besonderer Berücksichtigung der SS-TV ,
   b) Die SS als Schutzwall des Nationalsozialismus (SS-TV, SS-VT, SD-Hauptamt),
   c) Die SS als Stoßtrupp des Nationalsozialismus (Vorkämpfer um die Wiedererneuerung des deutschen Volkes: - Auslese, Verlobungsbefehl -) ,
   d) Der Blutsgedanke in der SS (Verbindung Blut und Boden, Vererbung, hiermit in Verbindung die einschlägigen Gesetze, RuS-Hauptamt) ,

3. Die Feinde des Nationalsozialismus ,
   a) Judentum
   b) Freimaurerei
   c) Bolschewismus
   d) Polit. Kirche
   e) Reaktion, Marxismus usw.

Es ist selbverständlich, daß während dieser Zeit von den Männern das Buch des Führers "Mein Kampf" gelesen und mit ihnen durchgearbeitet wird.

Nach Ablauf dieser Grundschulung der Rekruteneinheiten ist den Männern das Ideengut der nationalsozialistischen Weltanschauung in großen Zügen klar gemacht

./.

Annexe n° 45 : situation géographique du camp de Rawa-Ruska

Rawa-Ruska et ses sous-camps

BEREZOVICA	KAMENKA
RZESZOW	BIALA
KAMIONKA	SAMBOR
BIALA -PODLASKA	KOBIERCZYN (Kommando)
SIEDLCE	BOUKNIEGARZKOW
SKOLE	BRODY
KOLOMEA	STANISLAV
CHOLM	KRAKOW (Fliegerhorst)
STENZYKA	CRASNE
STRYJ	DEMBLIN-JRENA
MIELEC	SWIETOSLAW
DENISSON	MINSK-MAZOWIESKI
TARNOPOL	DOLINA
LWOW (Fliegerhorst)	TOMASZOW
DORNFELD	NESTEROV
TREMBOWLA	DYNOW
OLOSKO	ZAMOSC
GRODECK	POLITICI
ZLOCZOW	JAROSLAW
PRZEMYSL	ZWIERZYNNIEC
JEZIERNA	ROGATIN

Annexe n° 46 : AN, F/9/5622. Fichier familiale. Fiche de Victor Perez

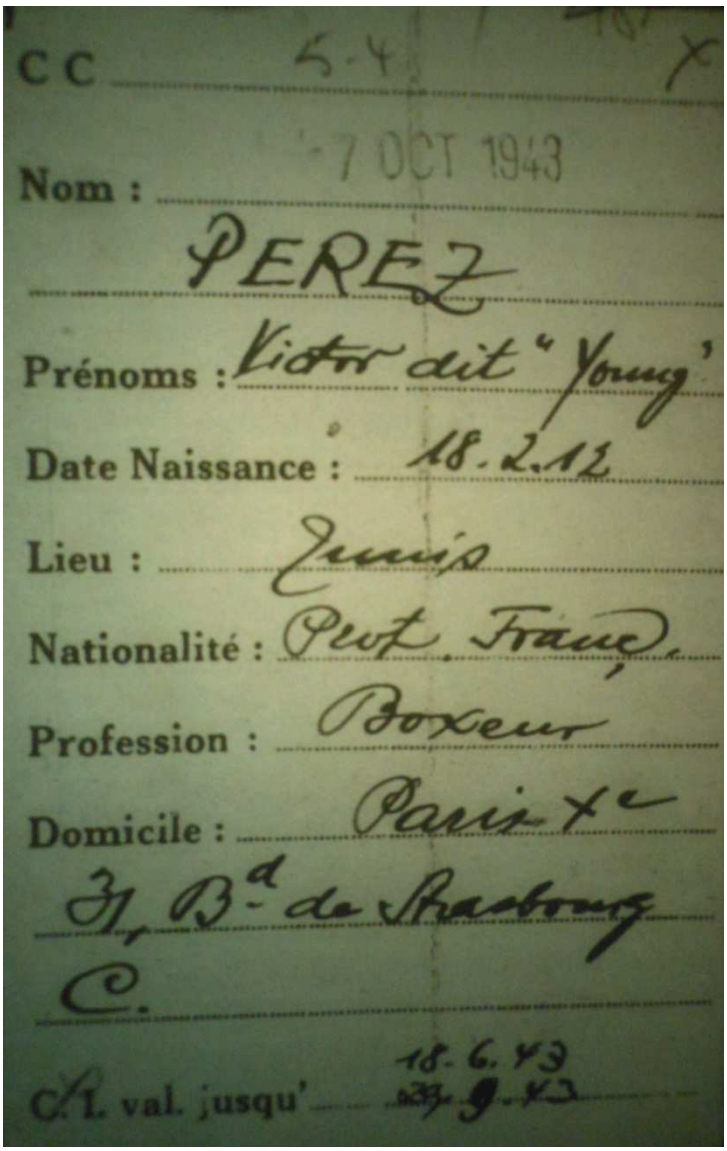

CC 5-4 X

-7 OCT 1943

Nom : PEREZ

Prénoms : Victor dit "Young"

Date Naissance : 18.2.12

Lieu : Zurich

Nationalité : Ext. Française

Profession : Boxeur

Domicile : Paris 1e

31, Bd de Strasbourg

C.

C.I. val. jusqu' 18.6.43 ~~23.9.43~~

NOM : PEREZ

PRÉNOMS : Victor

Date et lieu de naissance : 18-3-12 Tunis

N° du Dossier juif : 10.885

SEXE :

NATIONALITÉ : protégé fs

PROFESSION : Fixeur

ADRESSE : 31 Bd de Strasbourg

SITUATION de famille :

CONJOINT :

	Prénoms	Date et lieu de naissance	Nationalité
ENFANTS de moins de 15 ans et à charge			

Nancy 18-3-43 Déf. d'urg

INFIRMITÉS : Nancy 29-9-43

SERVICES de GUERRE : Ao

N° de la carte d'identité :

REMARQUES PARTICULIÈRES :

Annexe n° 47 : AN, F/9/5622. Fichier familiale. Fiche de Alfred Nakache et de Paule El Bèze Nakache

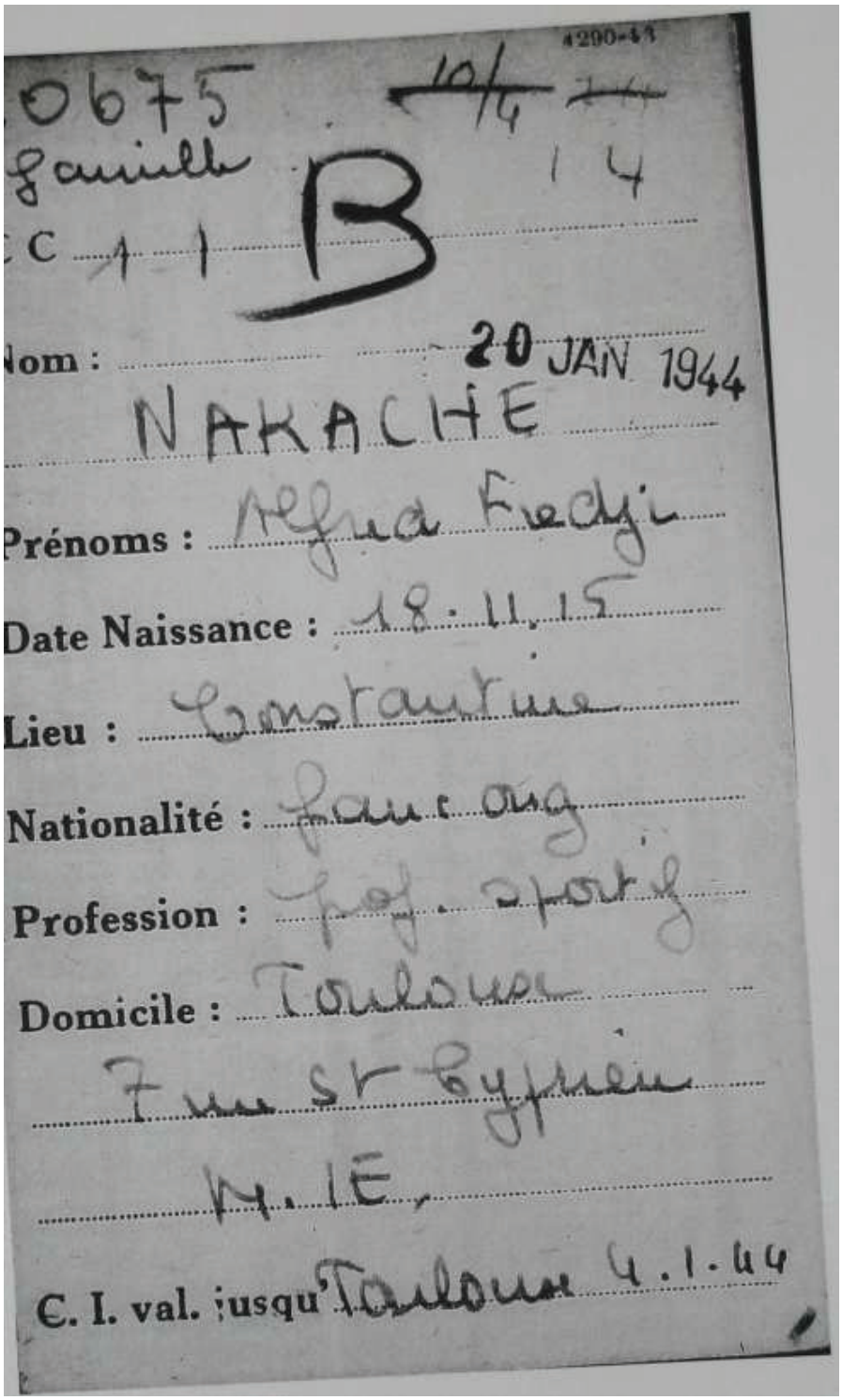

4290-43

0675 10/4 14

famille

C 1 1

B

20 JAN 1944

Nom : NAKACHE

Prénoms : Alfred Freddy

Date Naissance : 18.11.15

Lieu : Constantine

Nationalité : Franç. aug

Profession : Prof. sportif

Domicile : Toulouse

7 rue St Cyprien

M. IE.

C. I. val. jusqu'Toulouse 4.1.44

Annexe n° 48 : plan d'Auschwitz I (document extrait de Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'éxtension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, A*uschwitz 1940-1945, Volume I, La construction et l'organisation du camp*, Oswiecim, Musée d'Etat d'Oswiecim, 2011, p. 102.

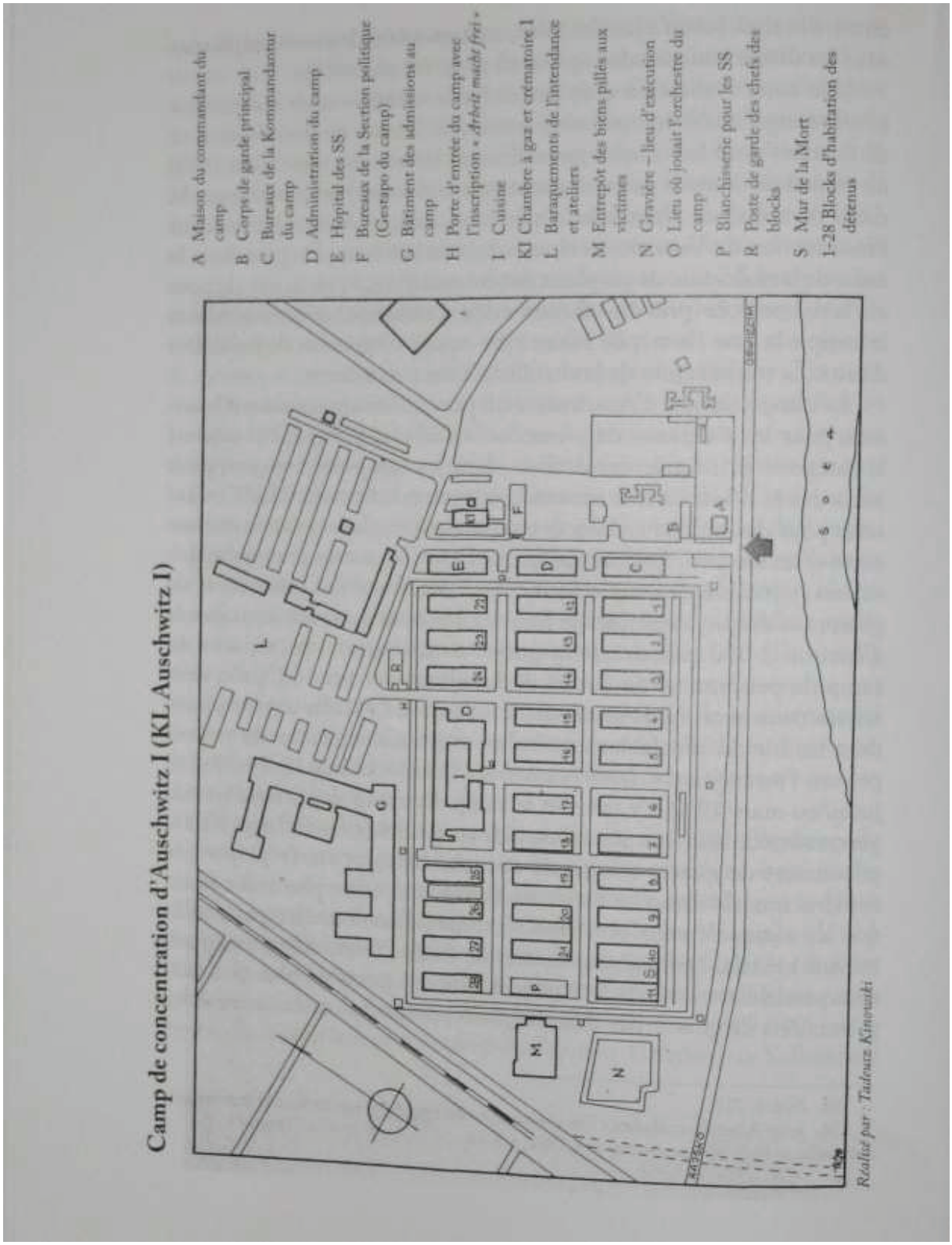

A Annexe n° 49.Plan du Stalag 369 (AC, 22 P 3015)

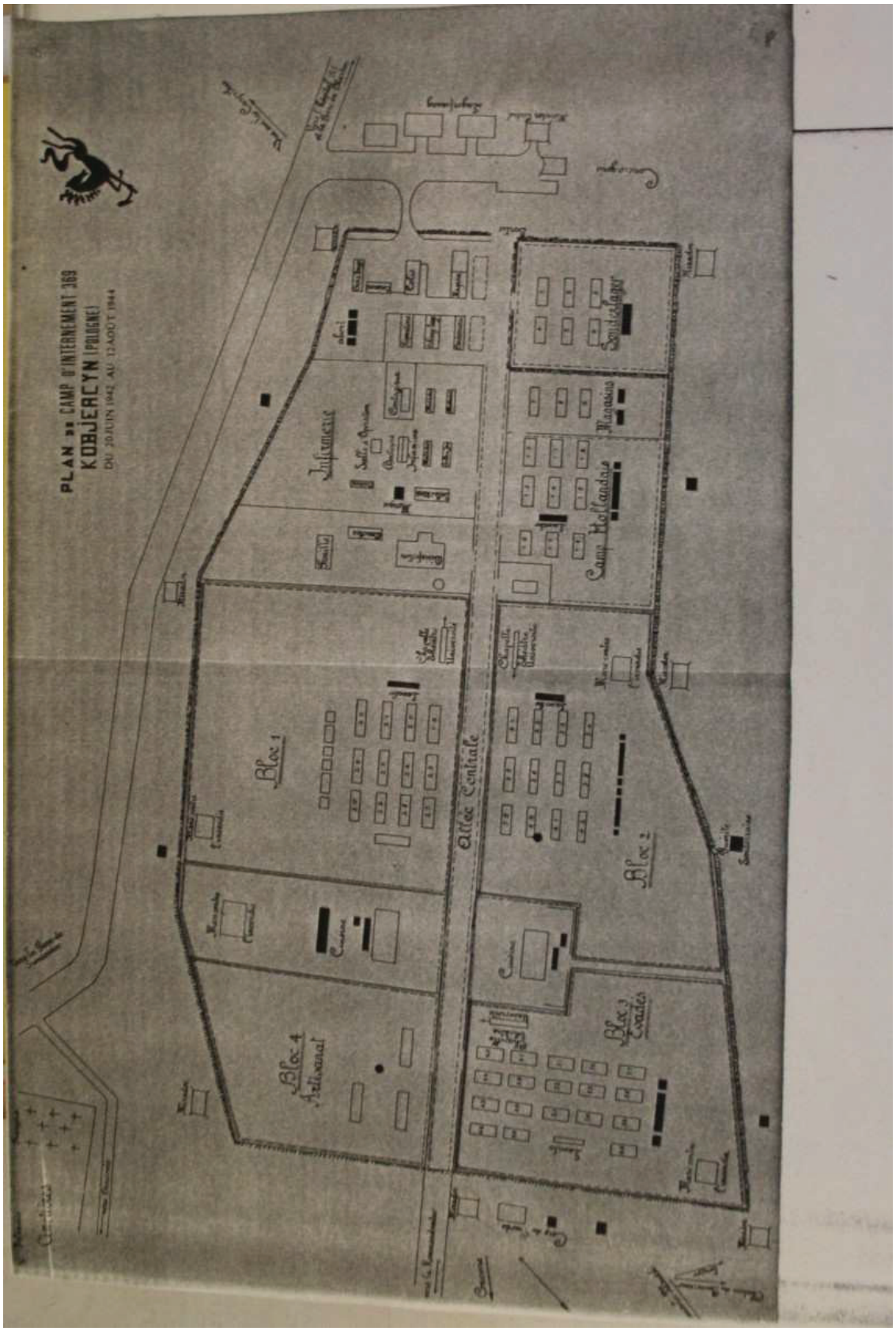

Annexe n° 50 : dossier de déportation d'Alfred Nakache (AC, dossier de déportation).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE de TOULOUSE

N° 31-981

Application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. Décret n° 49-427 du 25 mars 1949.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE { DÉPORTÉ (1) / ~~INTERNÉ~~ (1) } RÉSISTANT

70.469

présentée par le déporté ~~ou l'interné lui-même~~ (1).
présentée au nom du déporté ~~ou de l'interné décédé ou disparu~~ (1)
par { Monsieur / ~~Madame~~ } NOM : NAKACHE PRÉNOMS : Alfred
Adresse : 1 rue Philippe Féral Toulouse
En qualité de (2) ...

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

I. — RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ.

Colonne réservée à l'Administration.

NOM (Monsieur, ~~Madame~~, ~~Mademoiselle~~) [1] : NAKACHE né (3) : ...
(En lettres majuscules.)
PRÉNOMS : Alfred Date de naissance : 18 Novembre 1915
(Joindre un extrait sur papier libre de l'acte de naissance.)
Lieu de naissance. { Commune : Constantine / Département : Constantine
Profession : Professeur d'Education Physique
Nationalité : Française Éventuellement, date de naturalisation : ...
(Joindre copie du décret.)
Adresse au moment de l'arrestation : 7 Rue des Amediers St Cyprien
à TOULOUSE Département : Hte Garonne
Décorations pour faits de guerre (1). { Légion d'honneur, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec références au *Journal Officiel*) : ... / Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-18 : ... / Décorations étrangères : ... / Croix de guerre, ordre n° ...

A. SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ LUI-MÊME.

Situation de famille au moment de l'arrestation (célibataire, marié, veuf, divorcé) [1] : Marié
Adresse actuelle : 1 rue Philippe Féral TOULOUSE
... Département : Hte Garonne
Joindre trois photographies du format d'identité en vue de l'établissement de la carte.

(1) Rayer le ou les mentions inutiles.
(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.
(3) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

J. Z. 136184. [27628]

16 MARS 1956

STATISTIQUE

Colonne réservée à l'Administration.

B SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

En cas de décès : Date : ..... Lieu : .....

Le décès a-t-il été officiellement établi { Par un acte (1). / Par un jugement (1).

Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles : .....

.....

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) [1] : ..... né (2) : .....

PRÉNOMS : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance { Commune : ..... / Département : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicile : ..... Département : .....

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et PRÉNOMS du conjoint survivant : .....

Adresse { Commune : ..... / Département : .....

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

1. ..... né le .....
2. ..... né le .....
3. ..... né le .....
4. ..... né le .....
5. ..... né le .....
6. ..... né le .....

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du *ou* des tuteurs) : .....

.....

.....

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand père ou de la grand'mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants : .....

..... Département : .....

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : .....

..... Département : .....

(1) Rayer la *ou* les mentions inutiles.

(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille

IV. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DÉPORTÉS OU INTERNÉS MEMBRES DES F.F.C., DES F.F.I. OU DE LA R.I.F. (1)

Colonne réservée à l'Administration.

1. Pour les F.F.C., réseaux dans lesquels l'intéressé a servi :

..... du ..... au .....
..... du ..... au .....
..... du ..... au .....
..... du ..... au .....

2. Pour les F.F.I., périodes de combat auxquelles l'intéressé a participé. Lieux successifs (localité, département) :

..... du ..... au .....
..... du ..... au .....
..... du ..... au .....
..... du ..... au .....

3. Pour la R.I.F., formations ou mouvements dans lesquels l'intéressé a servi :

Légion Anti Axe du 1941 au 1945
Mouvement Résistance Jeu du ..... au .....
Camp de Mauthausen du 30/12/43 au 11/4/1945
..... du ..... au .....

V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION.

Date : 20/12/1943 Lieu : TOULOUSE

Autorité qui a procédé à l'arrestation (2) : GESTAPO

Circonstances : Arrêté avec ma famille et accusé de propagande anti-allemande

Situation au moment de l'arrestation (3) : /

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :

a. Des témoins de l'arrestation : .....

b. Des personnes impliquées dans la même affaire : .....

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal ? ..... Date : /

Si oui, lequel ? : .....

Peine prononcée ? : .....

Motif de la condamnation : .....

(1) Si un grade d'assimilation n'a pas déjà été attribué, une demande peut être présentée à cet effet ; elle doit être jointe à la présente demande accompagnée de toutes attestations de personnes qualifiées de la Résistance permettant de fixer la durée et la nature des services ainsi que les responsabilités ou commandements assumés (art. 27 du décret du 25 mars 1949).

(2) Gestapo, Sichereitsdienst, Feldgendarmerie, S.S. Wehrmacht, Milice, Police française, etc.

(3) Préciser si le déporté ou l'interné était alors prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travailleur requis en France ou hors de France, travailleur volontaire, réfractaire au travail obligatoire.

Colonne réservée à l'Administration.

B. INTERNEMENT EN FRANCE, EN INDOCHINE OU EN TUNISIE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

..... (1) du ..... au ..... Mlle .....

..... (1) du ..... au ..... Mlle .....

..... (1) du ..... au ..... Mlle .....

..... (1) du ..... au ..... Mlle .....

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu de l'exécution : .....

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

Date de libération : .....

MOTIF (2).
- Par l'avance alliée : .....
- A la suite d'une mesure collective de libération anticipée : .....
- A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée : .....

Un certificat d'internement (MODÈLE A) a-t-il été délivré ? .....

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré ?) : .....

A quelle date ? .....

Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou à défaut deux attestations au moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI.

Date de départ en déportation : 20 Janvier 1944

Lieu de départ : PARIS (camp de Drancy)

Lieux successifs de déportation : Camp de Mauthausen et de Buchenwald

Mauthausen (3) du ..... au .....

Mauthausen (3) du 25/1/1944 au 4/1/1945

Buchenwald (3) du 11/1/1945 au 11/4/1945

..... (3) du ..... au .....

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

(1) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.

(2) Rayer les mentions inutiles

(3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisons, donner si possible le nom exact et l'adresse de chacune d'elles. Pour les camps qui n'ont pas procédé à l'immatriculation, fournir toutes indications relatives à leur situation géographique.

Date de libération : 11 avril 1945

Colonne réservée à l'Administration.

MOTIF (1)..... Par l'avance alliée : .....

À la ~~suite d'une mesure collective de libération anticipée~~ : .....

À ~~la suite d'une mesure de libération individuelle dont la cause devra être~~ précisée : .....

Un certificat de déportation (MODÈLE A ou M) a-t-il été délivré? .....

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré?) :

.....

À quelle date ? .....

Si non, joindre deux attestations au moins de personnes qui, par leur situation ou leurs fonctions, ont été à même de connaitre la déportation et sa durée.

VI. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE À L'ENNEMI QUI A ÉTÉ LA CAUSE DÉTERMINANTE DE L'EXÉCUTION DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

Indiquer ci-après, en vous reportant à l'article 2 du décret du 25 mars 1949, joint au présent formulaire, le ou les actes qualifiés de résistance à l'ennemi qui ont été la cause déterminante de l'exécution, de l'internement ou de la déportation, et préciser à quelle rubrique dudit article ils se rapportent (2) :

Arrêté et interrogé par la gestapo
Je me suis vu inculpé de propagande
anti-allemande par le fait de continuer
à battre les records sportifs des magasins
allemands —

Pièces à fournir :

Dans le cas où une pension a été concédée au titre de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité, la copie certifiée conforme de la notification de la décision de pension.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) *Exemple :* Destruction de voies ferrées à (indiquer le lieu), prévue au 5 (g) du 4° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949.

Colonne réservée à l'Administration.

Dans le cas où une pension n'a pas été concédée au titre de l'ordonnance du 3 mars 1945 précitée :

a. Si l'acte qualifié de résistance est celui visé au 1° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

une copie certifiée conforme de la notification d'homologation de grade, de l'attestation ou du certificat d'appartenance délivrés par l'autorité militaire.

b. Dans le cas où l'acte qualifié de résistance est celui visé au 2° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

une attestation (1) circonstanciée émanant du chef du réseau, de la formation ou du mouvement reconnu au titre des F. F. C., des F. F. I. ou de la R. I. F.

c. Dans le cas où l'acte qualifié de résistance est l'un de ceux visés au 3°, 4° et 5° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

au moins deux témoignages (1) circonstanciés établis soit par des personnes notoirement connues pour leur activité dans la résistance contre l'ennemi, et appartenant aux F. F. I., F. F. C. ou à la R. I. F., soit par les personnes ayant assisté à l'acte de résistance accompli isolément ou ayant participé à l'acte de résistance qui a motivé l'arrestation.

VII. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LIEN DE CAUSE À EFFET ENTRE L'ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE CI-DESSUS INVOQUÉ ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

Si l'acte qualifié de resistance est celui visé au 1° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949, la copie certifiée conforme du certificat d'appartenance doit être accompagné d'une attestation circonstanciée (1) émanant du chef du mouvement ou de la formation et établissant le lien de cause à effet.

L'exécution ou l'arrestation immédiatement suivie d'internement ou de déportation a-t-elle eu lieu lors de l'accomplissement de l'un des actes qualifié de Résistance visés aux 2°, 3°, 4° ou 5° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949? .....

Dans la négative, les attestations et témoignages exigés au paragraphe 6 doivent prouver l'existence du lien de cause à effet. Ils sont alors à fournir même en cas de concession de pension au titre de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945

Fait à TOULOUSE, le 5 Décembre 1955

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire, d'une condamnation non amnistiée.

Ayant pris connaissance de l'article 19 du décret n° 49-427 du 25 mars 1949, je déclare en outre être, selon l'ordre fixé par ce texte, la personne qualifiée pour formuler la présente demande. Je certifie sur l'honneur que le déporté ou l'interné décédé ou disparu (2) au nom duquel j'agis n'a pas fait l'objet d'une condamnation non amnistiée, en application des textes visés ci-dessus

Signature : [illegible]

(1) Les attestations ou témoignages doivent être certifiés sur l'honneur. Ils engagent la responsabilité de leurs signataires et de ceux qui les utilisent dans les conditions prévues par l'article 161 du Code pénal (loi n° 48-1329 du 27 août 1948).

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 100.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1° aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

(2) Biffer ce paragraphe lorsque la demande est présentée par le déporté ou l'interné lui-même

Détail des pièces jointes :

Colonne réservée à l'Administration.

✓ Certificat de Déporté Rapatrié
✓ Carte de Résistant du mouvement anti-ate
✓ 7 exemplaires de Tracts diffusés sous l'occupation
✓ Attestation de Mr Fouchet Crétean chef du Mouvement anti-Ate
✓ Attestation de Mr NAITZ chef de l'organisation clandestine du camp de Mauriritz —

LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE :

1° Si le demandeur réside en France, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence (un tableau des départements faisant partie de la circonscription de chaque Directeur interdépartemental avec les adresses correspondantes est fourni avec le formulaire de demande).

2° Si le demandeur réside dans les territoires d'outre-mer, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre du département de la Seine (11, rue Étienne-Marcel prolongée, Paris-IIIe).

3° Si le demandeur réside à l'Étranger, au Ministre des Anciens combattants et Victimes de la guerre (Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVIe) par l'intermédiaire du Consulat dont il relève.

4° Si la demande concerne une personne arrêtée ou exécutée par l'ennemi, en Tunisie, à Monsieur le Résident général, ou, en Indochine, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française.

5° Si la demande concerne une personne arrêtée par l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel l'arrestation a eu lieu.

En cas d'arrestation hors du territoire français, la demande doit être adressée directement au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVIe.

DOCTEUR ROBERT WAITZ
Professeur à la Faculté de Médecine
67, ALLÉE DE LA ROBERTSAU
STRASBOURG

SUR RENDEZ-VOUS
Tél. 513.85

le 17 decembre 1950

Arrivée n°

Je soussigné, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, ancien Déporté de la Résistance au camp de la Monowitz (Auschwitz III) certifie que durant tout son séjour dans ce camp Monsieur Alfred NAKACHE y a fait partie de l'organisation clandestine française de résistance que je dirigais.

Il a ainsi contribué à l'organisation de l'entraide matérielle, se procurant aliments et médicaments. Il a contribué activement au sabotage des sélections pour la chambre à gaz et à la préparation d'une insurrection éventuelle.

Sans cesse il y a fait preuve des plus belles qualités de dévouement à ses camarades et de courage dans la lutte contre les géoliers S.S.

Il l'a fait dans aucune hésitation malgré les dangers considérable que cela présentait à Auschwitz.

Strasbourg, le 17 décembre 1950

R. Waitz

Chef régional du Mouvement Franc-Tireur pour l'Auvergne
Membre du Directoire des MUR d'Auvergne
Commandant F.F.I.
Chevalier de la Légion d'Honneur,
croix de guerre 1939-45, rosette
de la Résistance

Vu pour certification matérielle
de la signature de
M. R. WAITZ

Strasbourg, le 19 DEC 1950
Le Commissaire de Police
du 5 arrondissement

POLICE D'ETAT DE STRASBOURG * Commissariat du 5e Arrond.

4290-43

10676 famille

CC 1.1 B 20 JAN. 1944

Nom : NAKACHE née Elbaz

Prénoms : Paule Edmée

Date Naissance : 12.10.15

Lieu : Constantine

Nationalité : Fran

Profession : prof. education physique

Domicile : Toulouse

7 rue St Cyprien

M.I.E.

C. I. val. jusqu'Toulouse 4.1.44

Annexe n° 51 : Témoignage d'Alfred Nakache sur sa déportation dans le petit cahier de Roger Foucher-Créteau

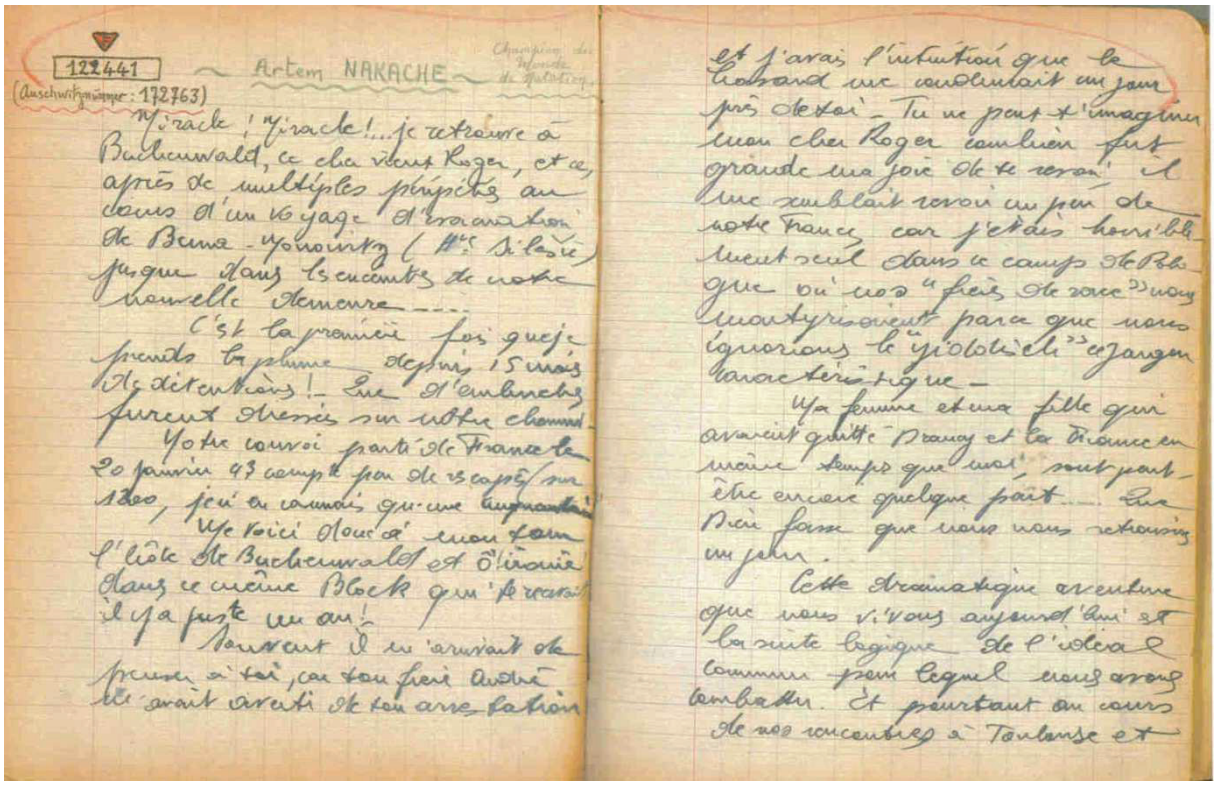

122441
(Auschwitz-Buna-Monowitz : 172763)

Artem NAKACHE

Miracle ! Miracle !... je retrouve à Buchenwald, ce cher vieux Roger, et ce, après de multiples péripéties au cours d'un voyage d'aventure de Buna-Monowitz (Haute Silésie) jusque dans les couloirs de notre nouvelle demeure ...

C'est la première fois que je prends la plume depuis 15 mois de détention ! – Que d'embûches furent dressés sur notre chemin.

Notre convoi parti de France le 20 janvier 43 compte pour de s'évader sur 1200, peu en comptais qu'une trentaine.

Me voici donc à mon tour à l'école de Buchenwald et d'ironie dans ce même Block qu'il y a juste un an !

Souvent il m'arrivait de penser à toi, car ton frère André m'avait averti de ton arrestation et j'avais l'intuition que le hasard me conduirait un jour près de toi. – Tu ne peut t'imaginer mon cher Roger combien fut grande ma joie de te revoir ! il me semblait revoir un peu de notre France, car j'étais horriblement seul dans ce camp de Pologne où nos "frères de race" nous martyrisaient parce que nous ignorions le "yiddisch" et jargon caractéristique –

Ma femme et ma fille qui avaient quitté Drancy et la France en même temps que moi, sont peut-être encore quelque part ... Que Dieu fasse que nous nous retrouvions un jour.

Cette dramatique aventure que nous vivons aujourd'hui est la suite logique de l'idéal commun pour lequel nous avons combattu. Et pourtant au cours de nos rencontres à Toulouse et

à Nice avec ses fils Jean et André aucun de nous ne pensait à l'arrestation pleine d'injustices dont nous pourrions du jour au lendemain être les victimes.

Cependant la même épée de Damocles, entre les mains du même homme ab, qui se prétendait être notre ami, était suspendue sur nos têtes. Ah! Parfois certaines physionomies sont révélatrices!...

... Vois un jour viendra, Ya Allah, les souffrances, les tortures, les cendres des crématoires appellent la justice et une vengeance inéluctable s'abattra alors sur les bourreaux.

Il nous reste encore de durs moments à passer, mais c'est plein de résolution que nous aborderons le nouveau chemin que se verra tracé l'humanité nouvelle.

K.L.B. 26-1-45

A. Gonzalès

Tout s'achève et nous ne sommes que jouets de la volonté de Dieu.

العبد
فاتح
وكتوبر
بسم الله
الله

Annexe n° 52 : dossier de déportation de Young Perez (AC, dossier de déportation).

Transmettre DPAC Seine

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE de .....

14 JAN 1954 SECRETARIAT N° .....

Application de la loi n° 48-1405 du 9 septembre 1948. Décret n° 50.345. du 1er mars 1950.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE { DÉPORTÉ (1) / ~~INTERNÉ (1)~~ } POLITIQUE.

23671 15257

~~présentée par le déporté ou l'interné lui-même (1).~~

présentée au nom du déporté ~~ou de l'interné~~ décédé ou ~~disparu~~ (1)

par { ~~Monsieur~~ / Madame } NOM : Mme PÉREZ née NIZARD Khamsa Marcelle Nizard veuve René Perez

Adresse : 5 Av Marcelin Berthelot, 5 Tunis

En qualité de (2) Ascendant

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

Colonne réservée à l'Administration.

I. — RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ ~~OU L'INTERNÉ.~~

NOM (Monsieur, ~~Madame~~, Mademoiselle) [1] : ~~Victor~~ PEREZ ~~young~~ 20 Mars 1911
(En lettres majuscules.)

Prénoms : Messaoud Haï Victor Date de naissance : .....
(Joindre un extrait sur papier libre de l'acte de naissance.)

Lieu de naissance { Commune : ..... / Département : Tunis

Profession : ex Champion du Monde de boxe

Nationalité : Tunisienne Éventuellement, date de naturalisation : .....
(Joindre copie du décret.)

Adresse au moment de l'arrestation (4) : 31 Boulevard de Strasbourg Paris

Département : .....

Décorations pour faits de guerre (1). { Légion d'honneur, Croix de la Libération, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec références au *Journal Officiel*) : Médaille d'Or E. Physique
Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-18 : .....
Décorations étrangères : .....
Croix de guerre, ordre n° .....

A. SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ LUI-MÊME.

Situation de famille au moment de l'arrestation (célibataire, ~~marié, veuf, divorcé~~) [1] : .....

Adresse actuelle : 5 Av Marcelin Berthelot Tunis

Département : .....

Joindre trois photographies du format d'identité en vue de l'établissement de la carte.

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.
(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.
(3) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.
(4) Si le déporté ou l'interné est de nationalité étrangère, la preuve de sa résidence en France au 1er septembre 1939 doit être apportée.

J. Z. 936395. [23667]

4 JUIL 1957

STATISTIQUE

Colonne réservée à l'Administration.

B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

En cas de décès : Date : Décédé le 18 janvier 1945 Lieu : à la forêt de ~~Rastibor~~ Rahlane (Allemagne)

Le décès a-t-il été officiellement établi { Par un acte (1). ~~Par un jugement~~ (1).

Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles :

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) [1] : née (2) :

Prénoms : Date de naissance :

Lieu de naissance { Commune : Département :

Profession : Nationalité :

Domicile : Département :

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et Prénoms du conjoint survivant : Vve Marcelle Perez (mère du défunt)

Adresse { Commune : 5 Av Maurice Berthelot - Tunis Département :

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

1. né le
2. né le
3. né le
4. né le
5. né le
6. né le

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du ou des tuteurs) :

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand'mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants : Département :

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : Département :

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.
(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

Colonne réservée à l'Administration.

V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU MOTIF DE L'EXÉCUTION, DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

Pièces à fournir (pour le cas où elles n'ont pas été jointes précédemment à une demande de certificat modèle A ou M) :

a. Si ces faits ont eu lieu postérieurement au 16 juin 1940 : au moins deux attestations (1) de personnes ayant été à même d'en connaître par leur situation ou leurs fonctions.

b. Si l'internement a eu lieu antérieurement au 16 juin 1940 et a été maintenu après cette date : deux attestations (1) de personnes ayant été à même de connaître, par leur situation ou leurs fonctions, le motif du maintien de l'internement. (Ces attestations doivent établir le danger qu'aurait présenté pour l'ennemi la libération de l'interné du fait de son activité antérieure).

Fait à ....., le .....

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire, d'une condamnation non amnistiée.

Ayant pris connaissance de l'article 19 du décret n° 49-427 du 25-3-49 je déclare en outre être, selon l'ordre fixé par ce texte, la personne qualifiée pour formuler la présente demande. Je certifie sur l'honneur que le déporté ou l'interné décédé ou disparu (2) au nom duquel j'agis n'a pas fait l'objet d'une condamnation non amnistiée, en application des textes visés ci-dessus.

Signature : Peres

Détail des pièces jointes : ci-joint : 3 photos
1 Bulletin de naissance
1 Bulletin de décès

(1) Les attestations ou témoignages doivent être certifiés sur l'honneur. Ils engagent la responsabilité de leurs signataires et de ceux qui les utilisent dans les conditions prévues par l'article 161 du Code pénal (loi n° 48-1319 du 27 août 1948).

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 100.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1° aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

(2) Biffer ce paragraphe lorsque la demande est présentée par le déporté ou l'interné lui-même.

Nous avons - SECTION " DOCUMENTATION-RECHERCHES " -

BUREAU 125

NOM : PEREZ dit Jung

Prénoms : Victor

Né le : 8-3-12

à Tunis

Adresse : 31, Bd de Strasbourg

Arrêté le :

à

Mle

Arrivé le : 10.10.43

à Auschwitz

Mle 157.128

Venant de : RS.H.A. IVB.401-3833/41G/1085

Mle

Transféré le :

à

Mle

Transféré le :

à

Mle

Transféré le :

à

Mle

Transféré le :

à

Mle

Libéré le :

à

Décédé le :

à

Cause du décès :

Référence :

1) fiche d'entrée à Auschwitz (cl. 18.)

2) liste des arrivées à Auschwitz (cl 1)

3)

4)

5)

OBSERVATIONS :

Le 13.5.66

Signature :

H Cantar

Docteur [illegible]
12, Rue Albert Thuret
CHEVILLY-LARUE
(Seine)

Tél. Robinson 08-20

Chevilly le 3/12/45

Mon Cher ami,

C'est d'une mission pénible dont je voudrais te charger, mais les raisons ne t'échapperont pas pour lesquelles je n'ose écrire directement à la famille. Il s'agit de notre compatriote Young PEREZ, dont la popularité était si grande dans le monde des sports. Le pauvre garçon n'est plus aujourd'hui du monde des vivants. Lorsque j'étais à BUCHENWALD, j'ai été chargé en Janvier 1945 d'accueillir pour lui prodiguer mes soins, une colonne d'évacués du camp d'AUSCHWITZ; jamais de ma vie je n'oublierai ce spectacle de pauvres fantômes errants, arrivant d'un camp de mort pour échouer dans un autre camp de mort. J'ai souvenir de quelques déportés qui n'ont pas tarri d'éloges sur la conduite dévouée et secourable de Young PEREZ au cam d'AUSCHWITZ. Il y travaillait aux cuisines et c'est ce QUI LUI A permis, au détriment de sa sécurité, déjà si compromise, de venir en aide à tous ses camarades en leur distribuant des rations supplémentaires de soupe. Cela lui a valu d'ailleurs, d'être expulsé de ce Kommando et affecté à un Kommando beaucoup plus pénible. Le Champion de nage NACCACHE l'y a très bien connu. Lors de l'avance Russe, l'ordre a été donné de faire évacuer le camp d'AUSCHWITZ; les colonnes des condamnés à mort se sont ébranlées sur les routes et ont dû couvrir, à pied, le premier jour, 70 kilomètres. Le deuxième jour, il y eut une halte à G'LEIWICZ où tous les épuisés furent massacrés sur le carreau; notre ami NACCACHE est venu aujourd'hui

...../

pour me confirmer la mort de Young PEREZ survenue dans ce lieu. Tu sauras mieux que moi, étant sur place, apporter cette douloureuse nouvelle aux parents, avec tous les ménagements souhaitables. Voilà, ce que je désire ainsi que FACCACHE qui fut son ami direct d'infortune et de misère c'est que la communauté Tunisienne sache la conduite humaine et héroïque de Young PEREZ au camp d'AUSCHWITZ.

Nous restons à la disposition de la famille pour tout ce qu'elle pourrait désirer.

En te disant merci, je t'exprime ma bonne vieille amitié.

Signature illisible.

Pour copie certifiée conforme
Tunis, le 8 octobre 1948
Le Contrôleur Civil de Tunis,

CONSULAT DE FRANCE TUNIS

Annexe n° 53 : Lettre du Chef des Chantiers de Jeunesse Paul Mazars à F. Gimenez écrite à l'infirmerie du camp de concentration de Gusen peu avant son décès.

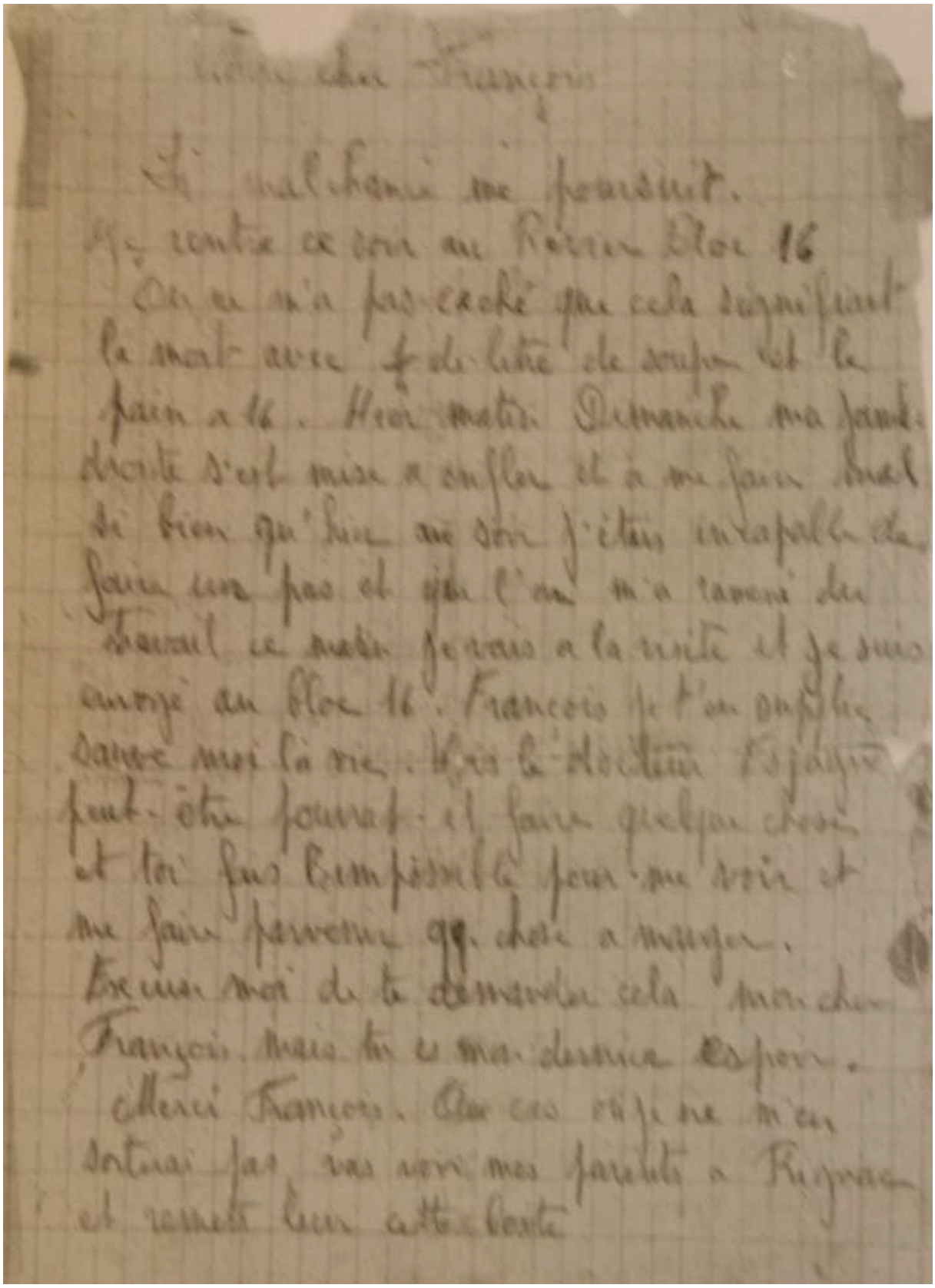

Mon cher François

Je malchance me poursuit.
Je rentre ce soir au Revier Bloc 16
On ne m'a pas caché que cela signifiait la mort avec ½ de litre de soupe et le pain à 16. Hier matin Dimanche ma jambe droite s'est mise à enfler et à me faire mal si bien qu'hier au soir j'étais incapable de faire un pas et que l'on m'a ramené du travail ce matin je serais à la visite et je suis envoyé au Bloc 16. François je t'en supplie sauve moi la vie. Vers la cloture tu pourrais peut-être pourvoir et faire quelque chose et toi pas Rumpissille pour me voir et me faire parvenir qq. chose à manger.
Excuse moi de te demander cela mon cher François mais tu es ma dernière espoir.
Merci François. Que ces vœux ne m'en sortirai pas vas voir mes parents à Rignac et remets leur cette lettre

SOMMAIRE GENERAL

SOMMAIRE DU TOME 1 5
INTRODUCTION 7
CAMPS ET PRATIQUES CORPORELLES, TENTATIVE DE DEFINITION 11
Les camps, une pluralité de structures possédant des fonctions rigoureusement définies 11
Les Français dans les camps : des réalités extrêmement disparates 13
Les pratiques corporelles des détenus, tentative de définition et délimitation de l'objet 18
REVUE DE LITTERATURE 20
De la difficulté de mener à bien des recherches sur les victimes du nazisme 20
Littérature portant sur l'histoire des pratiques corporelles des Français prisonniers de guerre 23
Littérature portant sur les travailleurs requis pour le travail 28
Littérature portant sur les déportés dans les camps de concentration et les pratiques corporelles 32
Littérature offrant une analyse comparative 36
CONSTRUCTION DES CADRES D'ANALYSE 38
Une histoire culturelle ouverte sur la sociologie 38
Construction d'une modélisation permettant l'étude comparative des camps 46
Modélisation des conditions de détention suivant les camps 46
Construction des « idéal-types » de pratiques corporelles communes à l'étude des différents camps 52
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 56
Choix des camps 56
Les camps de concentration 56
Les camps de prisonniers de guerre 60
Les requis pour le travail 61
ARCHIVES ET TEMOIGNAGES 62
PROJET D'ETUDE 64

PREMIERE PARTIE 68
ENTRE PRATIQUES PALLIATIVES ET PRATIQUES DISTRACTIVES 68
LE QUOTIDIEN DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS 68
(1940-1942) 68
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE 69
CHAPITRE I : 71
PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS ET INSTITUTIONS DE TUTELLE EN 1940 : ETAT DES LIEUX 71
INTRODUCTION 71
1.1 DROIT INTERNATIONAL ET LES PRISONNIERS DE GUERRE 72
1.1.1 Les textes fondateurs 72
1.1.2 La législation s'appliquant aux prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale : la Convention de Genève de 1929. 73
1.2 LES INSTITUTIONS FRANÇAISES EN CHARGE DES PRISONNIERS DE GUERRE 77
1.2.1 La France devient Puissance protectrice de ses propres prisonniers 77
1.2.1.1 Des institutions qui fonctionnent dans un contexte d'occupation 77

1.2.1.2 Les premières remises en cause de la puissance protectrice 79
1.2.1.3 La France, Puissance Protectrice de ses propres prisonniers : création du SDPG et de la Délégation de Berlin 81
1.2.2 L'organisation de l'aide dans les deux zones 82
1.2.2.1 Les services d'aide aux prisonniers de guerre en zone non occupée : la Direction du Service des Prisonniers de Guerre (DSPG) et la Croix-Rouge Française 82
1.2.2.2 Les services d'aide aux prisonniers de guerre en zone occupée : la sous-direction des prisonniers de guerre et le Comité Central d'Assistance 83
1.3 LES SERVICES ALLEMANDS DE GESTION DES CAPTIFS, ORGANISATION ET ENJEUX 85
1.3.1 Des prisonniers gérés par l'OKW, mais encadrés politiquement par l'A*uswärtiges Amt* 85
1.3.1.1 Des prisonniers sous triple tutelle 85
1.3.1.2 Les membres de l'Auswärtiges Amt et de la Dienstelle Ribbentrop: des personnes impliquées durant l'Entre-deux-guerres dans les mouvements souhaitant un rapprochement franco-allemand 88
1.3.1.3 La place incontournable du Docteur Bran dans la gestion « morale » des prisonniers de guerre. 89
1.3.1.4 Le sport et l'éducation physique, des bases de la formation de la jeunesse nazie 91
1.3.2 Les services déconcentrés dans les camps 93
1.3.2.1 L'administration des camps : la Kommandantur 93
1.3.2.2 La Betreuung, service d'encadrement idéologique des activités des prisonniers de guerre 93
1.3.2.3 Surveillance, travail et contacts avec l'extérieur 94
1.4 LES ORGANISMES DE SECOURS HUMANITAIRES AUX PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS : ETAT DES LIEUX 96
1.4.1 Le rôle joué par le CICR dans la réduction des problèmes alimentaires 96
1.4.2 Les YMCA et l'aide intellectuelle et sportive 98
1.4.2.1 La place singulière des YMCA dans les secours aux prisonniers de guerre 98
1.4.2.2 L'aide en matière de sport et d'éducation physique des YMCA dans les camps de prisonniers français 102
1.5* PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CAPTIFS ET CONDITIONS DE DETENTION DANS LES *STALAGS*, *OFLAGS* ET *KOMMANDOS 104
1.5.1 Une captivité de masse et des profils très variés 104
1.5.1.1 Plus d'1,8 million de personnes de toutes classes sociales et de tous âges 104
1.5.1.2 Les questions d'effectifs 105
1.5.1.3 Les petites sociétés bourgeoises des Oflags 108
1.5.1.4 L'hétérogénéité de la population des Stalags et Kommandos 110
1.5.2 Localisation des camps et conditions de détention 111
1.5.2.1 Des camps disséminés sur tout le Reich 111
1.5.2.2 Des conditions de logement très hétérogènes 113
CHAPITRE II 118
NAISSANCE DES PRATIQUES CORPORELLES DURANT LA PERIODE TRAUMATIQUE D'ENTREE EN CAPTIVITE : PROCESSUS ET ENJEUX SOUS-JACENTS 118
(MAI 1940- FIN DE L'HIVER 1940) 118
INTRODUCTION 118
2.1 LE TRAUMATISME DE LA DEFAITE, UNE DONNEE ESSENTIELLE A PRENDRE EN COMPTE POUR APPREHENDER LES PREMIERS MOIS DE CAPTIVITE 119
2.1.1 Les pratiques corporelles des officiers : des marches imposées aux premières traces d'éducation physique 119

2.1.1.1 Les marches, premières formes de pratique 119
2.1.1.2 La torpeur des premiers jours dans l'Oflag 122
2.1.1.3 Une volonté de réagir toutefois fortement limitée par la faiblesse des rations alimentaires 123
2.1.1.4 Une discipline dure mais pas de punitions corporelles basées sur les activités physiques 127
2.1.1.5Une évolution salutaire des conditions de vie à partir de la fin de l'été 1940 128
2.1.2 Grande diversité de situations chez les hommes de troupe (juin-septembre 1940) 128
2.1.2.1 Les marches, première forme d'épreuve physique pour les soldats 129
2.1.2.2 Les épreuves conjuguées des appels et de la faim 131
2.1.2.3 L'éducation physique obligatoire, une vexation supplémentaire 132
2.1.2.4 Les premières formes d'activités physiques et sportives 134
2.1.2.5 De la « guerre d'eunuque » au statut de Stücke ou la perte de la virilité 137
2.2 DES PRATIQUES CORPORELLES INTEGREES DANS UNE LOGIQUE DE PROPAGANDE (AUTOMNE ET HIVER1940) 140
2.2.1 En Oflag : émergence des sports et de l'éducation physique grâce aux premières formes de sociabilité 140
2.2.1.1 Une volonté de s'organiser dès l'automne 1940 140
2.2.1.2 Des initiatives saluées par les Autorités allemandes 142
2.2.1.3 Mise en place d'une éducation physique éclectique, encadrée par des experts français 144
2.2.1.4 Emergence et développement des pratiques sportives 147
2.2.2 En *Stalag*, des hommes de troupe défavorisés 153
2.2.2.1 Des conditions de vie difficiles dans les Stalags rendant inconsistantes les promesses allemandes en matière de loisir 153
2.2.2.2 Une sollicitude allemande annoncée mais peu assumée 155
2.2.2.3 L'éducation physique obligatoire : une réalité pour les camps de base des Stalags 157
2.2.2.4 Timide développement des pratiques physiques et sportives dans les Stalags 160
2.2.3 L'absolue pauvreté des pratiques corporelles des hommes placés dans les *Kommandos* de travail 164
2.2.3.1 Des conditions d'existence variables, mais le plus souvent difficiles 164
2.2.3.2 Une absence d'éducation physique obligatoire ou de pratiques sportives 165
2.2.3.3 Une vie de labeur et de fatigue physique 166
2.2.4 Des pratiques à la croisée entre deux cultures sportives 169
2.2.4.1 Les leçons d'éducation physique : entre imposition allemande et habitus corporel des militaires français 169
2.2.4.2 Des pratiques sportives aux racines culturelles doubles. 172
CONCLUSION 175
CHAPITRE III 177
DEVELOPPEMENT CONSEQUENT DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE. UN PHENOMENE COMPLEXE MARQUE PAR LA PROPAGANDE NAZIE 177
(DEBUT DU PRINTEMPS 1941-AUTOMNE 1941) 177
INTRODUCTION 177
3.1 EXPLOSION DES PRATIQUES DE SPORT ET D'EDUCATION PHYSIQUE DANS LES *OFLAGS* 178
3.1.1 Les instances officielles du sport et de l'éducation physique dans les camps 178
3.1.1.1 Un service des sports dans chaque Oflag 178
3.1.1.2. Des clubs, des cercles, des associations 179
3.1.1.3 D'une société organisée à la construction d'espaces sportifs 180

3.1.2 Une épidémie d'éducation physique aux formes plurielles 185
3.1.2.1 Une généralisation de la pratique d'éducation physique 185
3.1.2.2 Une éducation physique encadrée par des professionnels français de la discipline 186
3.1.2.3 Des leçons variées s'appuyant sur des méthodes différentes 187
3.1.3 Une multitude de pratiques sportives régulières 188
3.1.3.1 Des conditions de vie favorables 188
3.1.3.2 Un développement exponentiel des pratiques sportives 189
3.1.3.3 Le Brevet sportif du prisonnier de l'Oflag IID. 197
3.1.4 Des évènements sportifs 198
3.1.4.1 Les inaugurations d'installations sportives 198
3.1.4.2 Les spectacles et galas 201
3.1.5 Cours, professorat d'Education physique et stage d'éducation générale 204
3.1.5.1 Les cours et conférences sur les activités physiques 204
3.1.5.2 Formation au professorat d'éducation physique 205
3.1.5.3 Une initiative émanant des Oflags : les Stages d'EGS 206
3.2 LES CAMPS « MERE » DES *STALAGS*, UNE PALE COPIE DES *OFLAGS* 208
3.2.1 Les réalisations des prisonniers français : mise en place de comité des sports et construction d'espaces sportifs 208
3.2.1.1 La naissance des services des sports 208
3.2.1.2 .L'aménagement d'espaces pour la pratique sportive 210
3.2.2 Une éducation physique obligatoire et encadrée 212
3.2.2.1 Des responsables français compétents en éducation physique 212
3.2.2.2 Eclectisme des méthodes d'éducation physique 215
3.2.2.3 Le brevet sportif du prisonnier 216
3.2.3 Des pratiques sportives de loisir inégalement développées suivant les *Stalags* 217
3.2.3.1 Un développement très variable des sports 217
3.2.3.2 Des pratiques de sport internationalisées et programmées 220
3.3 TRES TIMIDES APPARITIONS DE PRATIQUES SPORTIVES DANS LES *KOMMANDOS* 224
3.3.1 Etat des lieux des conditions de vie en *Kommandos* 224
3.3.2 Pauvreté généralisée des pratiques sportives dans les *Kommandos* jusqu'à la fin de l'année 1941 225
3.3.3 Emergence de quelques traces de pratiques dans certains *Kommandos* 227
3.3.3 Le cas particulier des *Kommandos* du *Stalag* IID 231
3.4 DES PRATIQUES CORPORELLES AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE PLURIELLE 233
3.4.1 Une diversité de motivations répondant à une pluralité de conditions de détention 233
3.4.1.1 Les sports, une saine distraction 233
3.4.1.2 De la distraction vers la préservation de la santé, de la vitalité et de la virilité 237
3.4.1.3 Etre ou devenir un professionnel dans l'encadrement des sports et de l'éducation physique 238
3.4.2 Services des sports et dynamique sociale 239
3.4.2.1 La fondation de sociétés captives 240
3.4.2.2 La sociabilité sportive des camps : une création à la croisée d'un contexte et d'un passé 241
3.4.2.3 Les conditions de détention, un facteur limitant 243
3.4.3 L'indiscutable présence des Autorités allemandes 245
3.4.3.1 La bienveillance des Autorités : une croyance nécessaire à la propagande 245
3.4.3.2 Le rôle incontournable du Betreuer dans les camps 246

3.4.3.3 Le Trait d'Union, un journal de propagande qui aborde la question des pratiques corporelles 248
3.4.4 Une propagande allemande facilitée par les difficultés rencontrées par les organismes d'aide 253
3.4.4.1 Des aides matérielles insuffisantes de la part des services français 253
3.4.4.2 Une faible prise en compte des initiatives émanant des camps par les services français 256
3.4.4.3 L'implication de Jean Borotra 258
3.4.3.4 Les difficultés des YMCA 260
3.4.5 Une conscience politique qui se cherche dans les camps 262
CONCLUSION 264
CHAPITRE IV 266
DES PRATIQUES CORPORELLES AU CŒUR D'ENJEUX POLITIQUES PLURIELS 266
AUTOMNE 1941-1942 266
INTRODUCTION 266
4.1 SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE, TEMOINS DES TENSIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE LA CAPTIVITE DES OFFICIERS 268
4.1.1 1941-1942 : une année charnière dans la captivité des officiers 268
4.1.1.1 Une crise de moral dans les Oflags 268
4.1.1.2 Des raisons plurielles 269
4.1.1.3 Des communautés qui se divisent sur le plan politique 270
4.1.2 Un malaise qui se révèle dans le domaine des sports et de l'éducation physique 274
4.1.2.1 L'évasion, une solution au mal-être des officiers 274
4.1.2.2 La remise en cause des structures françaises, une autre manifestation du *malaise* 277
4.1.3 Une dynamique renouvelée dans le domaine des sports et de l'éducation physique 279
4.1.3.1 Les « sanctions Giraud », et l'exception sportive 279
4.1.3.2 Des services des sports plus imposants et efficaces pour des adhérents plus nombreux 281
4.1.3.3 Des évènements sportifs très fréquents 283
4.1.3.4 L'éducation physique quotidienne, une habitude ancrée dans le quotidien des officiers 286
4.1.4 Recrudescence des formations de cadres pour l'éducation physique 287
4.1.4.1 Multiplication des formations au professorat d'éducation physique 287
4.1.4.2 Généralisation des stages d'éducation générale 291
4.2 DANS LES *STALAGS*, UNE DYNAMIQUE IMPORTANTE SOUS COUVERT DE LA REVOLUTION NATIONALE 294
4.2.1 Le *Stalag*, une antenne de la Révolution nationale 294
4.2.1.1 La création des cercles Pétain dans les Stalags 294
4.2.1.2 Les Centres Pétain et l'institutionnalisation des activités physiques 296
4.2.1.3 Les « Centre Pétain » et les évènements sportifs du camp 299
4.2.2 Développement généralisé des sports dans les *Stalags* 303
4.2.2.1 Une offre de pratique plurielle, généralisée et organisée 303
4.2.2.2 Une multitude de compétitions 307
4.2.2.3 Des fêtes sportives associées à une logique de secours 311
4.2.2.4 Un léger engouement pour la passation du Brevet Sportif 314
4.2.2.5 La place des sportifs dans le camp 316
4.2.3 Les paradoxes de l'éducation physique 319
4.2.3.1 Pratiques d'éducation physique peu apparentes 319
4.2.3.2 Sensibilisation aux bienfaits de l'éducation physique et préconisations 320

4.2.3.3 Généralisation des stages d'Education Générale et Sportive 321
4.3 L'EXTREME DIVERSITE DES SITUATIONS DANS LES *KOMMANDOS* 328
4.3.1 Mise en place d'une surveillance relâchée 328
4.3.2 Les liaisons entre le *Stalag* et les *Kommandos* : un facteur touchant les pratiques sportives 330
4.3.2.1 Des hommes de troupe précédemment isolés dans les Kommandos 330
4.3.2.2 Une volonté d'établir des liaisons entre les Kommandos et le camp 332
4.3.2.3 Les compétitions sportives, une occasion de liaison entre le camp et les Kommandos 334
4.3.2.4 Les aides matérielles et organisationnelles : une autre forme de liens entre le Stalag et les Kommandos 338
4.3.3 L'importance des institutions sportives dans le développement des sports des *Kommandos* 339
4.3.3.1 Le Stalag IIID et l'organisation centralisée des loisirs sportifs 340
4.3.3.2 Les Kommandos privilégiés du Stalag IA 341
4.3.3.3. La dynamique des grands Kommandos 343
4.3.4 Les vicissitudes de la vie dans les petits *Kommandos* 346
4.3.4.1 Timides distractions des Kommandos isolés 346
4.3.4.2 Des difficultés matérielles parfois insurmontables 348
4.3.4.3 Les charges de travail, une contrainte réellement discriminante 350
4.4 L'ENCADREMENT IDEOLOGIQUE DES PRISONNIERS DE GUERRE, UN ENJEU PREGNANT 353
4.4.1 Mise en place d'un service de propagande efficace 353
4.4.1.1 Les inquiétudes du Gouvernement de Vichy 353
4.4.1.2 La mise en place progressive d'une stratégie de propagande depuis la France 354
4.4.1.3 La redéfinition des missions de la Délégation de Berlin 356
4.4.1.4 Le texte du 18 mars 1942, une synthèse des décisions en termes de propagande française 359
4.4.2 Des missions d'aide et d'information qui touchent le secteur du sport et de l'éducation physique 360
4.4.2.1 Contenter les prisonniers en répondant à leurs besoins 361
4.4.2.2 Informer les prisonniers des réformes en matière d'éducation physique et de sport 362
4.4.3 Une mission de réinsertion professionnelle assumée par le CGEGS 369
4.4.3.1 Les stages d'éducation générale : une initiative reprise par le CGEGS 369
4.4.3.2 Des stages répondant aux attentes des prisonniers ? 371
CONCLUSION 373
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 375

SECONDE PARTIE 379
LES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS ET DES PRISONNIERS FRANÇAIS DE L'ETE 1942 A LA LIBERATION : 379
ENTRE DISTRACTIONS ET ENCADREMENT IDEOLOGIQUE 379
SOMMAIRE DU TOME II 380
INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE 382
CHAPITRE I : 382
REQUIS POUR LE TRAVAIL ET PRISONNIERS. 384
SITUATION EN 1942. 384

INTRODUCTION DU CHAPITRE I 384
1.1 UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE RENOUVELE ENTRAINANT UNE DIVERSIFICATION DE STATUTS DES FRANÇAIS DETENUS DANS LE REICH 385
1.1.1 Une fin d'année 1941 difficile pour les forces de l'Axe 385
1.1.2 La France s'engage dans la « collaboration totale » 386
1.1.3 Une réorganisation des institutions d'occupation en France 388
1.1.4 Novembre 1942, une nouvelle physionomie de la guerre 389
1.1.5 « Guerre Totale », réquisition de main-d'œuvre étrangère et conditions d'existence en Allemagne 391
1.2 LES INSTITUTIONS DE TUTELLE DES PRISONNIERS DE GUERRE 394
1.2.1 Continuités et ruptures constatées dans les services français gérant les prisonniers de guerre à partir de 1942 394
1.2.1.1 Une mise sous contrôle de la Croix-Rouge Française et du CCA 394
1.2.1.2 En Allemagne, une délégation plus étoffée qui tente de préserver son rôle auprès des prisonniers 397
1.2.2 Présence affirmée des services de police et des services de la main-d'œuvre allemands 399
1.2.2.1 Les services de gestion des prisonniers de guerre de l'O.K.W dans un contexte de guerre totale 399
1.2.2.2 Une présence confirmée des services de propagande de l'Auswärtiges Amt 400
1.2.2.3 Les exigences de Fritz Sauckel à l'égard des prisonniers 401
1.2.3 La création du statut de prisonnier transformé 402
1.2.3 1 Un nouveau statut à mi-chemin entre prisonnier et travailleur civil 402
1.2.3.2 Le statut de prisonnier transformé 405
1.2.3.3 Un accueil très diversifié dans les camps 406
1.3 LES REQUIS POUR LE TRAVAIL : MESURES ET INSTITUTIONS 409
1.3.1 Les exigences allemandes et les importantes concessions françaises 409
1.3.1.1 Le temps des départs volontaires (été 1940-printemps 1942) 409
1.3.1.2 La Relève, dernier truchement avant les départs forcés 409
1.3.1.3 La loi du 4 septembre 1942 et les premiers départs forcés 411
1.3.1.4 La mise en place du STO en février 1943 412
1.3.1.5 Les dernières exigences de Sauckel 413
1.3.2 Les statuts du « travailleur de l' Ouest » et les instances allemandes sous- jacentes 414
1.3.2.1 Les particularités du statut du travailleur français requis pour le travail 414
1.3.2.2 Les instances allemandes : la DAF et l'Auswärtiges Amt 416
1.3.2.3 Kraft durch Freude, une organisation incontournable pour appréhender les loisirs des travailleurs. 418
1.3.2.4 L'encadrement des Français à l'échelle locale 424
1.3.3 Les institutions françaises : protection et éducation des travailleurs français en Allemagne 424
1.3.3.1 La mise en place des services gérant le requis 424
1.3.3.2 La DOF, un service efficace à partir de 1943 427
1.3.3.3 Une délégation possédant des services décentralisés 430
1.4 LA DELEGATION PERMANENTE DU CGEGS A BERLIN : UNE STRUCTURE SINGULIERE GERANT LES ACTIVITES SPORTIVES DES REQUIS ET DES PRISONNIERS DE GUERRE 432
1.4.1 La mise en place d'une Délégation permanente à Berlin du C.G.E.G.S en faveur des travailleurs français 432

1.4.2 Une délégation responsable de l'ensemble des questions relatives au sport tant pour les ouvriers que pour les prisonniers 433
CHAPITRE II 436
SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE : 436
DES PRATIQUES QUI PERMETTENT DE SUPPORTER UNE CAPTIVITE QUI S'ETERNISE ?
LE CAS DES OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE AYANT GARDE LEUR STATUT DE PRISONNIER DE GUERRE
INTRODUCTION DU CHAPITRE II 436
2.1 DANS LES *OFLAGS*, DES PRATIQUES PHYSIQUES AFFRANCHIES DE LA PROPAGANDE, MAIS TRIBUTAIRES DES AIDES EXTERIEURES. 438
2.1.1 Une société captive apaisée et organisée 438
2.1.1.1 Départs des « collaborateurs » et accalmie des tensions politiques 438
2.1.1.2 Redistribution du pouvoir dans les Oflags 440
2.1.2 Une multitude d'activités physiques organisées 441
2.1.2.1 Des installations sportives conséquentes qu'il convient d'entretenir 442
2.1.2.2 Massification et diversification des pratiques sportives 446
2.1.2.3 Des pratiques surveillées médicalement 449
2.1.2.4 Des pratiques régulières et encadrées pour tous 451
2.1.2.5 Pratiques nouvelles et modes dans les camps 453
2.1.2.6 Les leçons quotidiennes d'éducation physique 454
2.1.2.7 Le brevet sportif dans les Oflags 457
2.1.3 Des évènements sportifs multiples 459
2.1.3.1 Des évènements qui jalonnent la vie des officiers 459
2.1.3.2 Fêtes, compétitions sportives et logique d'entr'aide 461
2.1.3.3 Le « Tournoi des camps de l'été » 1944 463
2.1.3.4 Des manifestations qui s'affranchissent progressivement de la propagande pétainiste 465
2.1.4 Préparation de concours ou d'examens 465
2.1.4.1 Les préparations aux métiers de l'enseignement de l'EPS 466
2.1.4.2 Des formations spécifiques dans différentes disciplines sportives 468
2.1.4.3 Le cas des formations en sports aériens 471
2.1.4.4 Le cas des formations de chef des chantiers de jeunesse et de moniteur d'éducation physique des Chantiers 473
2.1.4.5 Participation à des concours pour captifs 477
2.1.5 Des difficultés plurielles liées à la captivité 479
2.1.5.1 Le sport et les sanctions prises par les Autorités allemandes 479
2.1.5.2 Le cas de l'escrime 481
2.2 DANS LES *STALAGS*, DES PRATIQUES DIVERSIFIEES ET TOURNEES VERS LES *KOMMANDOS* 483
2.2.1 Une réorganisation des *Stalags* sous l'égide de la « Confiance » 483
2.2.1.1Une baisse importante des effectifs qui déstructure les différentes activités 483
2.2.1.2 Une nouvelle ambiance politique 488
2.2.1.3 Une mission repensée des équipes de la « Confiance » incluant les sports et l'éducation physique 489
2.2.2 Des activités physiques et sportives nombreuses, mais confrontées à des obstacles majeurs 492
2.2.2.1 Des activités multiples gênées par un matériel déficient 492
2.2.2.2 Education physique : une pratique discrète dans les Stalags 498

2.2.2.3 Les compétitions sportives, un loisir souffrant de la réduction des effectifs 499
2.2.2.4Les fêtes sportives, matchs internationaux et les kermesses : des évènements qui préservent de l'intérêt aux yeux des prisonniers 502
2.2.2.5 Un déterminisme social interrogé dans les Stalags 505
2.2.3 Une activité résolument tournée vers les Kommandos de travail 510
2.2.3.1 Les comités des sports : une petite ligue multisports incitant à la pratique 510
2.2.3.2 Les tournées sportives : un contact direct avec les prisonniers des Kommandos permis par les « camions croix rouge » 512
2.2.3.3 Le brevet sportif, une occasion de rassembler les Kommandos et les responsables du Stalag 515
2.2.3.4 Des comités des sports qui gèrent le matériel sportif des Kommandos 516
2.3 DANS LES KOMMANDOS : UN DEVELOPPEMENT PILOTE PAR LES SERVICES DES STALAGS SOUFFRANT DE FAÇON PRONONCEE D'UN MANQUE DE MATERIEL 518
2.3.1 Vue d'ensemble sur les pratiques des Kommandos 518
2.3.1.1 Un nombre plus important de pratiquants géré par un « chargé des sports » 518
2.3.1.2 Des activités très peu diversifiées 519
2.3.1.3 L'éducation physique, une grande absente 522
2.3.1.4 Des conditions très hétérogènes 522
2.3.2 Les matchs de football, activités phares des Kommandos 524
2.3.2.1 Une multitude de matchs de football 524
2.3.2.2 Les fêtes sportives, un véritable évènement 526
2.3.3 Conditions de détention, installations, assouplissement de la garde et matériels : les quatre grands freins au développement des pratiques sportives 527
2.3.3.1 Des conditions de vie demeurant parfois incompatibles avec les pratiques sportives 528
2.3.3.2 « L'Auflockerung », une mesure à géométrie variable 530
2.3.3.3 Le problème des installations sportives 532
2.3.3.4 Un matériel défaillant 534
2.3.3.5 Le sport, une activité distinctive ? 535
2.4 ANALYSE DES ACTIVITES CORPORELLES DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS : UNE CAPTIVITE QUI SE PROLONGE INDEFINIMENT, DES SERVICES D'AIDE QUI NE PEUVENT PALLIER LES BESOINS 537
2.4.1 Un état d'esprit très différent entre les camps et les *Kommandos* 537
2.4.1.1 Une vie entre parenthèses derrière les barbelés 537
2.4.1.2 Une distraction nécessaire dans les Kommandos 539
2.4.2 Une politique sportive du CGS intégrée dans la logique des actions du CCA qui se répercute jusque dans les camps 541
2.4.2.1 Les concours, une nouvelle forme de proposition d'activité lancée par le CCA qui est exploitée par le CGEGS 541
2.4.2.2 Les sports aériens, une activité préconisée, défendue et aidée par le CGS 544
2.4.2.3 Les « tournois des camps », une initiative du CCA supportée par le CGS et les fédérations 545
2.4.2.4 Diplômes et stages fédéraux 548
2.4.3 Les espoirs déçus suscités par le CGS et l'heureuse présence des Y.M.C.A 459
2.4.3.1 L'épineux dossier des aides matérielles 459
2.4.3.2 Les déboires des formations mises en place 554
2.4.3.3 Absence de suivi des brevets sportifs 557

2.4.3.4 L'heureuse présence des Y.M.C.A au côté des prisonniers de guerre 559
CONCLUSION DU CHAPITRE II 562
CHAPITRE III : 564
DES PRATIQUES ENCADREES ET OUVERTES SUR L'EXTERIEUR 570
(ETE 1942-LIBERATION)
ANALYSE DES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS POUR LE TRAVAIL ET DES PRISONNIERS TRANSFORMES
INTRODUCTION DU CHAPITRE III 564
Remarque préliminaire : des archives riches, mais à manipuler avec précaution 566
3.1 LES REQUIS POUR LE TRAVAIL : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET LIEUX DE VIE 568
3.1.1 La propagande franco-allemande : « vie saine et Europe sociale » 568
3.1.1.1 Une propagande franco-allemande présentant aux citoyens français des conditions de travail idéales en Allemagne (1940-1942) 568
3.1.1.2 La défense de la citadelle Europe (1942 1944) 571
3.1.2 Vers un profil sociologique des travailleurs requis 572
3.1.2.1 Des hommes et des femmes 573
3.1.2.2 Des personnes jeunes 574
3.1.2.3 Des ouvriers en majorité tant chez les hommes que chez les femmes 575
3.1.2.4 Les jeunes en uniforme et encadrés : des requis protégés 577
3.1.3 Lieux et conditions de vie des Français en Allemagne 583
3.1.3.1 Des destinations très variées 583
3.1.3.2 Des logements très hétérogènes 584
3.1.3.3 L'environnement géographique 587
3.1.3.4 Des rations alimentaires pauvres mais suffisantes 588
3.2 DES PRATIQUES SPORTIVES INTEGREES A LA *BETREUUNG* QUI SE STRUCTURENT SOUS L'EGIDE DE LA DOF (FEVRIER 1943-AVRIL 1944) 590
3.2.1 Les loisirs des Français, des activités mises sous la tutelle de la DOF par la DAF 590
3.2.1.1 La Betreuung des travailleurs français entre les services de la DAF et de la DOF 590
3.2.1.2 Une délégation au service de la Révolution nationale 593
3.2.1.3 Mise en place d'une structure pyramidale basée sur les Amicales pour gérer les loisirs sportifs des travailleurs 598
3.2.1.4 Sur le terrain, une première vague de création d'Amicales et Foyers aux profils très variés 602
3.2.2 Mettre en place la pratique des sports, 607
3.2.2.1 Le sport, une activité appréciée pour développer la Betreuung des travailleurs étrangers 607
3.2.2.2 Création d'un mouvement sportif français hiérarchisé en territoire étranger 608
3.2.2.3 Recruter des cadres spécialistes des activités physiques et sportives parmi les prisonniers de guerre 609
3.2.3 Le faible taux d'activités sportives officielles : 10% de pratiquants qui structurent progressivement leurs pratiques 614
3.2.3.1 Moins de 10% de pratiquants sportifs 614
3.2.3.2 Activités pratiquées : le football roi des sports chez les travailleurs français 615
3.2.3.3 Les groupements sportifs, des structures finalement assez homogènes 617
3.2.3.4 Des compétitions officielles en phase de structuration 621
3.2.3.5 Des activités sportives pilotées par la DAF 625
3.2.3.6 Les jeunes encadrés, des requis privilégiés ? 628

3.2.4 Les activités physiques personnelles et les spectacles sportifs : des loisirs touchant une population plus vaste 633
3.2.4.1 Les activités physiques personnelles : meubler le temps libre et partir à la découverte d'un pays 639
3.2.4.2 Les spectacles sportifs : un loisir apprécié 645
3.2.5 Entre aides et freins, le contexte singulier des pratiques sportives des Français durant l'année 1943 642
3.2.5.1 Une contribution essentielle des différentes instances allemandes à l'accès aux installations sportives 642
3.2.5.2 Les charges et conditions de travail, une source de difficultés réelles 649
3.2.5.3 L'inextricable problème des équipements sportifs 659
3.2.5.4 Le problème de l'encadrement : une difficulté secondaire, mais révélatrice 660
3.2.5.5 L'Auto, une courroie de transmission singulière de la propagande en faveur des réquisitions ? 663
3.3 DES PRATIQUES SOUS HAUTE SURVEILLANCE (PRINTEMPS ET ETE 1944) 670
3.3.1 Le sport, une activité centrale dans la nouvelle « doctrine culturelle » de la DOF 670
3.3.1.1 Une DOF de plus en plus puissante 670
3.3.1.2 Une Betreuung culturelle au service de la Betreuung sociale 674
3.3.1.3 La standardisation des statuts des communautés françaises 679
3.3.1.4 Encadrer et contrôler les loisirs 683
3.3.1.5 Une présence allemande qui ne se dément pas 685
3.3.1.6 Le sport, une activité intégrée dans la doctrine culturelle au service de la formation d'un « Homme nouveau » surveillée par les Allemands 686
3.3.2 Des structures plus nombreuses et mieux encadrées offrant des choix de pratiques diversifiés aux requis 689
3.3.2.1 Des cadres plus nombreux et une tentative de décentralisation 690
3.3.2.2 Des communautés plus nombreuses, qui ne respectent pas forcément les exigences de la DOF 691
3.3.2.3 Des groupements sportifs en nombre plus important et davantage structurés 693
3.3.3 Davantage de pratiquants mais des situations très hétérogènes 696
3.3.3.1 Un taux de pratique en augmentation 696
3.3.3.2 Une palette de choix plus étoffée 700
3.3.3.3 Les femmes françaises en marge de ces évolutions 701
3.3.4 Des pratiques diversifiées et davantage encadrées 710
3.3.4.1 Une répartition plus diversifiée par rapport à 1943 710
3.3.4.2 Entre transposition des pratiques antérieures et découverte de nouvelles activités, le cas du football, de l'athlétisme et de la montagne 712
3.3.4.3 L'éducation physique : une pratique conditionnée par la présence de cadres 718
3.3.4.4 Des compétitions de mieux en mieux organisées tentant de s'adapter aux conséquences de la « Guerre totale » 722
3.3.4.5 La présence allemande sur la scène sportive 728
3.3.5 Les jeunes requis « encadrés » : une population favorisée dans le domaine des activités sportives 733
3.3.5.1 Une organisation spécifique 733
3.3.5.2 Des résultats enviables dans les camps organisés et encadrés 739

3.3.6 Des freins multiples qui se répercutent de façon très différente suivant les *Gau*e, les camps, les usines, le genre 743
3.3.6.1 Le matériel sportif, une difficulté constante et décourageante 743
3.3.6.2 Les tracasseries allemandes, un souci supplémentaire 750
3.3.6.3 La peur d'être vassalisé par des institutions politisées 752
3.3.6.4 Le contexte de guerre et les activités sportives 753
3.3.6.5 Des études de cas pour mieux appréhender la variété des situations 756
3.3.6.6 Les déplorables conditions de vie des femmes 760
CHAPITRE IV. EPILOGUE : 765
UNE DISPARITION PROGRESSIVE DES LOISIRS CHEZ LES PRISONNIERS ET LES REQUIS AVEC L'ECROULEMENT DU IIIE REICH
INTRODUCTION DU CHAPITRE IV 765
4.1 INSTITUTIONS DE TUTELLE DES PRISONNIERS ET REQUIS DANS UN CONTEXTE POLITIQUE NOUVEAU 767
4.1.1 Une nouvelle donne politique 767
4.1.2 Les institutions délocalisées gérant les prisonniers de guerre en Allemagne 768
4.1.2.1 Le limogeage de Georges Scapini remplacé par le Général Bridoux 768
4.1.2.2 Des prisonniers refusant majoritairement l'autorité de la nouvelle SDPG 768
4.1.3 La DOF et le choix de la collaboration 771
4.1.3.1 Maintien de la DOF en place 771
4.1.3.2 Des réactions plus hétérogènes à l'échelle locale 775
4.2 DES LOISIRS QUI DISPARAISSENT PROGRESSIVEMENT 777
4.2.1 Une raréfaction importante des loisirs chez les prisonniers de guerre 777
4.2.1.1 Ralentissement progressif dans les Oflags en raison de la faim 777
4.2.1.2 Arrêt progressif des activités sportives chez les hommes de troupe 778
4.2.2 Les loisirs des requis, des pratiques qui disparaissent malgré les souhaits réitérés des responsables culturels 780
4.2.2.1 Une désorganisation du système des Amicales et foyers 780
4.2.2.2 Raréfaction des activités sportives 783
4.3 DES FRANÇAIS CONFRONTES A DES CONDITIONS DE VIE DE PLUS EN PLUS CRITIQUES 787
4.3.1 L'endémique problème de la faim 787
4.3.2 Angoisses et destructions provoquées par les bombardements 791
4.3.3 Conditions de travail difficiles et chantiers de fortification 793
4.3.4 Transfert et surpopulation 795
4.3.5 Arrestation, emprisonnement, déportation 797
CONCLUSION DU CHAPITRE III 808
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE 805

TROISIEME PARTIE 809
LES PRATIQUES CORPORELLES DES ENNEMIS DU REICH DE 1940 A 1945: SANCTIONS, REPRESSIONS, EXTERMINATION
SOMMAIRE DU TOME III 810
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE 812
CHAPITRE I : 814
PLACE ET TRAITEMENT DES ENNEMIS DU REICH DANS LES DIX PREMIERES ANNEES DU REGIME (1933-1942) 814
INTRODUCTION 814
1.1 LUTTER CONTRE LES ENNEMIS « DE L'INTERIEUR », UN OBJECTIF POLITIQUE, DES MOYENS REPRESSIFS (1933-1938) 816
1.1.1 Les ennemis de l'intérieur 816
1.1.1.1 Des « ennemis » politiques et sociaux 816
1.1.1.2 Les ennemis « raciaux » des parias à exclure de la Volksgemeinschaft 819
1.1.2 Les camps de concentration de 1933 à 1938 : un moyen de répression utilisé contre les « ennemis » politiques et sociaux. 821
1.1.2.1 Mise en place progressive d'un système répressif dans les mains de la SS 821
1.1.2.2 L'alignement tardif du système concentrationnaire des femmes 825
1.1.2.3 Les ennemis « raciaux », des êtres qui ne méritent même pas d'être « rééduqués » ? 826
1.2 LE « MODELE DE DACHAU » : UNE BASE ELABOREE PAR T. EICKE LORS DE LA PREMIERE PHASE DE L'HISTOIRE DES CAMPS 827
1.2.1 Dachau, un modèle d'organisation des camps de concentration 827
1.2.1.1 La spécificité du camp de Dachau 827
1.2.1.2 L'organisation du camp et les différentes sections 829
1.2.1.3 La mise en place de postes délégués aux détenus 832
1.2.2 Mise en place d'une « culture concentrationnaire » depuis l'exemple de Dachau 835
1.2.2.1 La création d'un règlement gérant les camps de concentration 835
1.2.2.2 La culture commune des surveillants et de leurs supérieurs : une haine sur laquelle se construisent les habitus concentrationnaires 837
1.2.3 Une culture qui intègre les exercices corporels 844
1.2.3.1 Le sport : une vitrine de propagande masquant les exactions 845
1.2.3.2 Les exercices punitifs 849
1.2.3.3 Les stations debout prolongées 854
CONCLUSION 861
CHAPITRE II : 863
LES TRAITEMENTS SPECIFIQUES RESERVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE « ENNEMIS DU REICH »
INTRODUCTION 863
2.1 LE PERIPLE DES ASPIRANTS 864
2.1.1 Les Aspirants, un groupe singulier de prisonniers 864
2.1.1.1 Le statut d'Aspirant 864
2.1.1.2 Les caractéristiques du groupe des Aspirants prisonniers 865
2.1.1.3 Un début de captivité analogue à celui des officiers (été à automne 1940) 866
2.1.2. Brimades et exercices punitifs (automne 1940- juin 1941) 868
2.1.2.1 Transfert douloureux dans les Stalags 868
2.1.2.2 Brimades et vexations au Stalag IA (mars 1941- juin 1941) 871

2.1.3 L'Aspilag, un camp universitaire de formation des élites pour la Révolution nationale (juillet-automne 1941) 875
2.1.3.1 Les origines troubles du camp universitaire 875
2.1.3.2 Les enjeux entourant la création de l'Aspirantlager 877
2.1.3.3 L'institut d'éducation physique 879
2.1.3.4 Expansion des sports 882
2.1.3.5 L'éducation physique quotidienne 884
2.1.4 L'Aspilag, un camp modèle de la Révolution nationale? 885
2.1.4.1 Evasions et dysfonctionnements de l'Université 885
2.1.4.2 Une formation en éducation physique qui s'organise début 1942 886
2.1.4.3 Intensification des pratiques sportives et de l'éducation physique avec les beaux-jours 888
2.1.4.4 Un encadrement idéologique très présent 891
CONCLUSION 893
2.2 EVADES RECIDIVISTES ET AUTRES HOMMES DE TROUPE « ENNEMIS » DU REICH : DES *KOMMANDOS* DISCIPLINAIRES A RAWA-RUSKA 895
2.2.1 L'épreuve des *Kommandos* disciplinaires 895
2.2.1.1 Les évadés, un groupe très hétérogène 895
2.2.1.2 Les Kommandos disciplinaires 897
2.2.2 Le camp de Rawa- Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives 900
2.2.2.1Des conditions de vie très difficiles jusqu'à l'été 1942 901
2.2.2.2 Les brimades corporelles, une facette incontournable des mauvais traitements 904
2.2.2.3 Une société captive qui résiste et s'organise 906
2.2.2.4 Amélioration des conditions de détention et émergence des sports durant l'été 1942 907
2.2.2.5 Une captivité qui reste toutefois douloureuse jusqu'à l'évacuation du camp 909
CONCLUSION 911
2.3 LES REFRACTAIRES AU TRAVAIL, DES « ENNEMIS » A REEDUQUER 913
2.3.1 Mauvais traitements et exercices punitifs : le régime des sous- officiers « réfractaires » en début de captivité 913
2.3.1.1 Absence de respect de la Convention de Genève et premières brimades dès le début de la captivité (Automne- hiver 1940) 913
2.3.1.2 La rébellion du printemps 1941 915
2.3.1.3 Recrudescence des mauvais traitements à partir de l'automne 1941 917
2.3.1.4 Une pression très forte maintenue sur les sous- officiers au printemps et à l'été 1942 919
2.3.2 Kobjercyn *Stalag* 369, camp des officiers réfractaires 921
2.3.2.1 Timide émergence des pratiques sportives dans des conditions de vie précaire 922
2.3.2.2 Développement conséquent des activités physiques et sportives jusqu'en 1944 927
CONCLUSION 929
2.4 LES OFFICIERS « *INDOMPTABLES* » : DES PRISONNIERS ISOLES, MAIS TRAITES SANS EXACTION MAJEURE 931
2.4.1 Colditz, *Oflag* IVC, le camp des « fortes têtes » 931
2.4.1.1 La forteresse de Colditz, un Oflag international 931
2.4.1.2 Des distractions physiques peu nombreuses 934
2.4.1.3 La promenade et les appels : deux sanctions fréquentes 938
2.4.1.4 Une « académie de l'évasion » 940
2.4.2 *L'Oflag* XC, un *Sonderlager* pour les officiers « communistes, gaullistes, juifs » 942

2.4.2.1 Une société composée d'officiers antiallemands 942
2.4.2.2 Une discipline de fer sans exaction majeure 944
2.4.2.3 Une vie spartiate dénuée de distraction, mais une appétence pour les sports 946
CONCLUSION 950
2.5 COMPRENDRE LES TRAITEMENTS RESERVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE « ENNEMIS » DU REICH 951
2.5.1 Une convention de Genève partiellement respectée 951
2.5.2 Une volonté systématique d'exploiter la main d'œuvre étrangère tout en limitant les couts en termes de garde 952
2.5.3 L'idéologie nazie du travail et la lutte contre les « Arbeitsscheue » 954
2.5.4 Des services français englués dans des tensions internes et des obligations diplomatiques 957
CONCLUSION **960**
CHAPITRE III 962
PUNIR ET EDUQUER LES TRAVAILLEURS CIVILS RECALCITRANTS DANS LES AEL 962
INTRODUCTION 962
3.1 LES *ARBEITSERZIEHUNGSLAGER* (AEL) DES CAMPS SPECIFIQUES POUR TRAVAILLEURS RECALCITRANTS 962
3.1.1 Les A.E.L, des camps de rééducation pour travailleurs récalcitrants 962
3.1.1.1 Des structures gérées par la Gestapo 962
3.1.1.2 AEL ou camp de concentration ? 965
3.1.2 Profil des travailleurs français condamnés à un séjour en AEL 966
3.1.2.1 Le nombre de travailleurs civils français ayant vécu un séjour en AEL : une donnée méconnue 967
3.1.2.2 Profils des internés et raisons les ayant conduits dans un AEL 967
3.2 LES EXERCICES CORPORELS PUNITIFS ET LE TRAVAIL FORCE, BASE DES METHODES EMPLOYEES DANS LES AEL 971
3.2.1 De l'arrestation à l'entrée dans l'AEL : le processus de déshumanisation 970
3.2.1.1 La vie dans les geôles de la Gestapo : interrogatoire, immobilité et trace d'exercices physiques punitifs 970
3.2.1.2 La violence de l'accueil au camp : une déshumanisation par les coups, les brimades et les exercices corporels 972
3.2.2 Les exercices corporels et la vie en AEL : une souffrance constante couplée à des conditions de vie très difficiles 976
3.2.2.1 Des conditions de vie extrêmes 977
3.2.2.2 Travail exténuant, exercices corporels et punitions diverses 980
3.2.2.3 Des conséquences lourdes sur la santé physique et morale des requis internés 986
CONCLUSION 987
CHAPITRE IV : 992
ENTRE EXECUTION ET DISTRACTIONS : LES PRATIQUES CORPORELLES DES DEPORTES FRANÇAIS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS
INTRODUCTION 992
4.1 DEPORTES PAR MESURE DE REPRESSION, DEPORTES PAR MESURE DE PERSECUTION : DEUX DESTINS TRAGIQUES, MAIS SINGULIERS, DANS LE SYSTEME CONCENTRATIONNAIRE 992
4.1.1 Les déportés par mesure de répression, une force de travail à exploiter 992
4.1.1.1 Politique répressive en France et déportation 992
4.1.1.2 Une pluralité de raisons conduisant à la déportation par mesure de répression 996

4.1.1.3 Plutôt des hommes, jeunes, de catégories sociales diverses 999
4.1.1.4 Le cas des personnes déjà présentes sur le sol allemand 1001
4.1.2 Les déportés « raciaux », des êtres à exterminer 1004
4.1.2.1 De la répression à l'extermination 1004
4.1.2.2 Organisation de la déportation des Juifs de France 1008
4.1.2.3 Le profil des Juifs de France déportés 1011
4.1.3 Les camps de concentration en 1943 : des structures internationales dans lesquelles la dimension économique croise celle de l'extermination 1013
4.1.3.1 Une population concentrationnaire en nette augmentation 1013
4.1.3.2 Dimension rééducative ou dimension économique ? 1015
4.1.3.3 Un système conçu pour briser l'être humain 1017
4.1.3.4 La société concentrationnaire, un univers singulier 1022
4.2 LES EXERCICES DU CORPS DES CAMPS DE TRANSIT A LA QUARANTAINE : DES MARQUEURS TRES SIGNIFICATIFS 1030
4.2.1 Les exercices corporels au *Frontstalag* 122: « Une parenthèse presque heureuse » 1030
4.2.1.1: Distractions sportives au camp de Royallieu 1031
4. 2.1.2 Une « parenthèse » sans activité sportive pour les femmes au Fort de Romainville 1042
4.2.2 Le camp de la Neue-Bremm, ou l'expérience traumatisante des déportés par mesure de répression dans une « Extension d'une prison de police » 1045
4.2.2.1 Le camp de la Neue-Bremm, une structure particulière 1045
4.2.2.2 Les exercices corporels au cœur des exactions 1049
4.2.2.3 Les femmes à Neue Bremm, des spectatrices horrifiées et malmenées 1056
4.2.3 Le camp de transit de Drancy : 1061
4.2.3.1 Drancy, camp de transit des Juifs de France 1061
4.2.3.2 Le camp de la faim 1063
4.2.3.3 Bribes d'activités physiques de l'été 1942 à l'été 1943 1068
4.2.3.4 Les exercices punitifs dans un camp de transit géré par les SS 1069
4.2.4 Du camp de transit à la fin de la quarantaine, une période de déshumanisation aux caractéristiques variables suivant les camps 1074
4.2.4.1 Le voyage, une épreuve physique indescriptible 1075
4.2.4.2 Une réception et un trajet vers le camp dominés par la brutalité, les exactions et, pour une majorité de Juifs, la « sélection » 1078
4.2.4.3 Les formalités « d'accueil », un processus de déshumanisation prenant appui sur l'aspect physique des déportés 1084
4.2.4.4 Le temps de quarantaine pour les déporté(e)s par mesure de répression : un dressage à la vie concentrationnaire 1092
4.2.4.5 Exactions, sélections : la quarantaine à Auschwitz 1100
4.3 LES PRATIQUES CORPORELLES IMPOSEES AUX DETENUS DANS LES CAMPS : DE L'AFFAIBLISSEMENT A LA MISE A MORT 1106
4.3.1 Soumettre le corps des hommes à la vie concentrationnaire : *Strafstehen* et *Sportmachen* 1106
4.3.1.1 Appels et Strafstehen : une institution dans les camps de déportés et, dans certains cas, une occasion de sélectionner les détenus pour la chambre à gaz 1106
4.3.1.2 Sportmachen pour les déportés par mesure de répression : une brimade tenace qui a toutefois tendance à être moins régulièrement appliquée 1116
4.3.1.3 Sportmachen à Auschwitz : une brimade qui se perpétue jusqu'à l'évacuation du camp 1120
4.3.2 Des exercices corporels aux meurtres dans les camps d'hommes 1124

4.3.2.1 Les corps des déportés, un terrain d'expérimentations médicales 1124
4.3.2.2 « Sélectionner » pour la mort en utilisant les exercices du corps 1126
4.3.2.3 Tuer en employant les exercices physiques 1128
4.3.2.4 Punching-ball et combats de gladiateurs 1136
4.3.3 Soumettre le corps des femmes à la discipline : de l'immobilité à Ravensbrück aux multiples exactions à Auschwitz 1139
4.3.3.1 L'immobilité à Ravensbrück, une brimade à multiples fonctions 1139
4.3.3.2 Le corps des femmes, un autre terrain d'expérimentation 1147
4.3.3.3 Des brimades plurielles à la sélection pour les gaz, le quotidien des Juives d'Auschwitz 1149
CONCLUSION 1158
4.4 DES LOISIRS DES *PROEMINENTS* AUX STRATEGIES DE PRESERVATION DE SOI DE LA PLEBE : LES ACTIVITES LIBREMENT CONSENTIES DES DEPORTES PAR MESURE DE REPRESSION 1160
4.4.1 Les sports collectifs, une distraction des détenus *Proéminents* 1160
4.4.1.1 Le football à Dachau, une pratique distractive pour détenus privilégiés 1160
4.4.1.2 Le football, une pratique implantée dans les autres camps 1166
4.4.2 La boxe: stratégie de survie ou spectacle autorisé par la SS ? 1169
4.4.2.1 Un loisir pour les uns, un « gagne-pain » au sens propre pour les autres 1169
4.4.2.2 Des combats réglementaires ? 1172
4.4.3 Les pratiques hygiéniques et de préservation de soi des déportés par mesure de répression 1174
4.4.3.1 Les « promenades » 1174
4.4.3.2 Les tentatives de culture physique 1176
4.5. LES PRATIQUES SPORTIVES DES *PROEMINENTS* A L'OMBRE DES CREMATOIRES D'AUSCHWITZ 1179
4.5.1 La piscine d'Auschwitz, un lieu mémoriel problématique 1179
4.5.1.1 Une installation sportive non loin du Krematorium I 1179
4.5.1.2 Une piscine pour une élite concentrationnaire 1180
4.5.2 Du football au pied des *Krematorium* 1182
4.5.2.1 Du football dans les camps d'Auschwitz 1182
4.5.2.2 Un terrain de football à Auschwitz II 1183
4.5.2.3 Le football, une pratique entrevue par les condamnés, un « loisir » pour quelques autres 1183
4.5.3 Les spectacles de boxe, un piège ou une aubaine pour les détenus de la plèbe ? 1189
4.5.3.1 Des champions utilisés pour divertir SS et Kapos 1190
4.5.3.2 Des combats réglementés mais déséquilibrés apportant toutefois quelques avantages substantiels 1193
4.6 COMPRENDRE LES PRATIQUES CORPORELLES DES DEPORTES FRANÇAIS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION 1198
4.6.1 Un contexte singulier 1198
4.6.1.1 Evolution du rôle des KL et décisions sous-jacentes 1198
4.6.1.2 Des profils de gardiens qui se modifient quelque peu 1203
4.6.1.3 L'appétence des SS pour les sports 1208
4.6.2 Améliorations des conditions de vie des déportés français 1211
4.6.2.1 Des détenus opprimés et peu protégés en 1943 1211
4.6.2.2 Quelques améliorations courant 1944 1215
4.6.3 Les spécificités de la déportation féminine 1220

4.6.3.1 Une culture de la punition différente née d'une histoire spécifique du camp de femmes de Ravensbrück ? 1221
4.6.3.2 Sociabilité singulière et absence de spectacles sportifs 1223
4.6.3.3 Un mimétisme entre les camps d'hommes et de femmes à Auschwitz ? 1226
EPILOGUE : LE GRAND « ABATTOIR » DES DERNIERS MOIS DE CAPTIVITE 1232
4.7.1 Les marches de la mort 1232
4.7.2 Une entreprise de meurtre qui se déchaîne 1236
CONCLUSION **1241**
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE **1244**

SOMMAIRE DU TOME IV 1248
CONCLUSION 1249
ZUSAMMENFASSUNG 1271
ARCHIVES CONSULTEES 1293
SOURCES IMPRIMEES 1329
BIBLIOGRAPHIE 1353
SIGLES LES PLUS SOUVENT UTILISES 1382
TABLE DES ILLUSTRATIONS 1383
TABLE DES ANNEXES 1386
SOMMAIRE GENERAL 1531